UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

المكتبة العامة بالرباط
HR
Jii A

HESPÉRIS TAMUDA

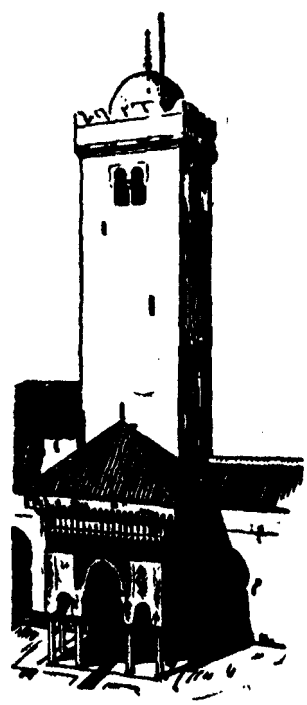

VOL. XV. — Fascicule unique

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES
22, RUE DU BÉARN, RABAT

1974

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France ..	45 dirhams
Autres pays	50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France ..	45 dirhams
Autres pays	50 dirhams ou $ 11

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. XV. — Fasc. unique *1974*

SOMMAIRE - SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS

Bernard ROSENBERGER et Hamid TRIKI. — *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles* (suite) 5

Norman CIGAR. — *Une lettre inédite du Mūlay Ismā'īl aux gens de Fès* 105

Ramón LOURIDO DIAZ. — *Documentos ineditos sobre el nacimiento de Dār al-Bayḍā' (Casablanca) en el siglo* XVIII 119

Abdallah HAMMOUDI. — *Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté. — Réflexions sur les thèses de Gellner* 147

Germain AYACHE. — *Les implications internationales de la guerre du Rif (1921-1926)* 181

Martha GUÉRARD. — *Contribution à l'étude de l'art de la broderie au Maroc* (suite) 225

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

H.J. HUGOT, *Le Sahara avant le désert* (S. Nejjar), p. 251. — *Recueil d'études sur les moriscos andalous en Tunisie,* préparé par Miguel de Epalza et Ramón Petit (M. Arribas Palau), p. 259. — Lhachmi BERRADY, *Les Chorfas d'Ouezzane, le Makhzen et la France (1850-1912)* (Mohamed Kenbib), p. 262. — Dr Mohammed SIJELMASSI, *Les arts traditionnels au Maroc* (O. du Puigaudeau), p. 266. — *Bulletin de la Société d'Histoire du Maroc* ; revue *al-Baḥt al-°Ilmī* (S. Nejjar), p. 269. — *Mélanges de la Casa Velasquez* (B. Loupias), p. 277.

FAMINES ET EPIDEMIES AU MAROC AUX XVI^e ET XVII^e SIECLES

(*SUITE*)

1613-1635 Nouveaux malheurs et impossible redressement

L'aventure du *mahdī* s'achevait, la monarchie saadienne semblait devoir tomber à Marrakech sous la tutelle du marabout Yaḥyā ben ʿAbd-allāh qui l'avait sauvée, et à Fez, sombrer dans le brigandage. Une nouvelle épreuve s'abattit alors sur le pays dont les plaies étaient encore vives. D'après une chronique de Fez, en mars-avril 1613 « il y eut un tel manque de pluies que le sol et les céréales se desséchèrent presque complètement ». Les Juifs multiplièrent les jeûnes rituels pour obtenir la pluie, mais en vain, ou, du moins, celle-ci vint trop tard pour sauver la récolte. Aussi, à la fin de l'année c'était la disette : « Qui dira toute notre détresse ! » s'exclame le chroniqueur « Le 25 Ṭebēṭ (27 décembre-6 janvier) la ṣaḥfa de blé valait 25 miṭqāls. Plus de soixante Gentils mouraient chaque jour de faim, mais, Dieu merci, pas un seul Juif ne périt. Que Dieu me tienne compte de toute la peine que je me suis imposée pour la gestion de la caisse de bienfaisance... » La forte cohésion de la communauté, sa solide organisation semblent avoir pu la préserver, mais seulement un temps, car notre chroniqueur ajoute : « Le 9 šebāṭ (9-19 janvier 1614) le prix de la ṣaḥfa de blé atteignit 300 onces. Plus de 7 000 Musulmans étaient morts de faim ainsi que plus de 150 Juifs. Et l'on n'échappait à la famine que pour périr par le glaive, car l'insécurité régnait sur tous les chemins. La famine de 5366 (1606) n'avait pas duré aussi longtemps que celle de 5374 (1613-1614) ». D'après le même chroniqueur, à Marrakech également, les

Juifs furent soumis à de rudes épreuves (217). Des sources musulmanes confirment la réalité et la dureté de cette famine à Fez. Ifrānī rapporte que peu après la mort de Muḥammad aš-Šayḫ, les citadins refusent de suivre son fils qui veut venger l'assassinat de son père. « A la suite de ces événements, il se produisit une grande disette : les denrées atteignirent de si hauts prix qu'une mesure de blé se vendit deux onces et quart. Par suite beaucoup de personnes périrent et le directeur du *māristān* compta 4 600 morts depuis la fête des Sacrifices de l'année 1022, jusqu'au mois de rebia 1er de l'année suivante (du 21 janvier au 11 avril 1614). Les faubourgs de la ville tombèrent en ruine, les villages furent abandonnés et à Lemtha il ne resta plus que des animaux sauvages ; enfin les caravanes furent bien souvent pillées » (218). Le *Našr* dit simplement pour 1022 H. : « le blé atteignit le prix de 300 ouqiya la charge, cette dernière mesure était alors la charge prophétique » et la Chronique anonyme saadienne signale : « il y eut en 1022 H. une grande cherté et la sécheresse. Le blé fut vendu à cinq ouqiya le mudd, ce dont Dieu nous garde et de nombreuses personnes moururent » (219). Il est assez difficile d'y voir clair dans les prix : la *ṣaḥfa* et la charge (*wasq*) donnent en 1614 pour la même somme (300 *ūqīya*) une capacité assez comparable, et le *Našr* s'accorde assez bien avec la chronique juive ; par contre le prix du *mudd* (c'est sans doute ainsi qu'il faut comprendre « mesure ») varie du simple au double entre Ifrānī et l'anonyme, et surtout ce dernier prix représenterait alors quatre fois plus que les premiers ! Une part importante de la population de Fez périt : 7 000 victimes jusqu'en janvier 1614 et près de 5 000 entre janvier et avril 1614 représentent une proportion certainement supérieure à 10 % compte tenu du fait que Fez était moins peuplée qu'au début du XVIe siècle, où

(217) « Le sultan procéda à de grands pillages à Marrakech et dépouilla la plupart. Plus d'un mourut de faim ou apostasia. » G. VAJDA : *op. cit.*, pp. 26 et 31. Qui désigne cette appellation de « sultan » ? Abū Maḥallī est mort le 30 novembre 1613. Etait-ce Yaḥyā ben ʿAbdallāh ? Quant à ces morts de faim, sont-elles le résultat de la disette ou aussi du pillage des biens des Juifs ? Par ailleurs comment comprendre la comparaison avec la famine de 1606 ?

(218) IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. p. 390 — Le directeur du Māristān aurait-il eu parmi ses fonctions celle de dénombrer les victimes des calamités ?

(219) QĀDIRĪ : *Našr*, trad. t. I, p. 273 ; *Chronique anonyme saadienne*, éd. Colin, p. 111.

elle comptait alors environ 100 000 âmes. Il y eut sans doute d'autres victimes en grand nombre dans le reste du pays. La disette est accompagnée des habituelles violences.

Dix ans plus tard, survinrent de nouveaux malheurs beaucoup plus graves et plus prolongés. A Fez, d'après une chronique juive encore, en juin 1624 « les impôts furent doublés, les communications interceptées et l'épidémie éclata. En l'espace de deux mois il mourut plus de 200 cadavres pauvres (sic) et plus de 300 enfants au dessous de cinq ans ». Il faut remarquer la mortalité infantile particulièrement forte. En septembre-octobre 1625 « l'épidémie sévissait et la ville était bloquée » (220). Est-ce à cause de ce blocus ou des intempéries que, selon le *Našr*, en 1035 H. (oct. 1625-oct. 1626) « le froment atteignit le prix de 70 ouqiya la mesure ». La même source confirme qu'une épidémie éclata à Fez cette année (221). La chronique juive nous apprend que l'épidémie s'arrêta à une date non précisée, après septembre 1626. Mais « ensuite elle reprit — le texte n'est pas clair ici — soit jusqu'à Pentecôte, soit à partir de Pentecôte » et fit 50 à 60 morts par jour, et 5 ou 6 parmi les Juifs à Sefrou et à Meknès » (222). On pense à un arrêt pendant l'hiver et à la reprise classique au printemps avec les premières chaleurs. L'été 1627, la maladie durait encore puisqu'elle causa la mort du prince saadien ʿAbd al Malik, fils d'Al Mā'mūn, qui régnait à Fez depuis la mort de son frère ʿAbdallāh en 1623. Avec lui s'éteignit cette branche chérifienne (223).

Les mêmes maux frappaient le reste du pays. Par les mémoires de G. Coutinho, nous savons que la place portugaise de Mazagan fut ravagée par l'épidémie, et comment celle-ci y fut introduite. Au moment où Mawlāy

(220) G. Vajda : *op. cit.*, p. 41 ; E. Bloch : *op. cit.*, donne des informations qu'aucune source n'a permis de contrôler : « 1620 — la peste sévissait à cette époque au Maroc où elle était connue sous le nom de *Habouba el Kebira*, c'est-à-dire le gros bouton. Elle parvint assez rapidement à Tunis où elle entraîna la mort du cheikh El Bekris (1030-31 H.) ce qui fit donner à l'épidémie de 1622 le nom de peste d'El Bekris » — On peut se demander si cet auteur n'a pas commis une erreur et voulu parler de l'Algérie.

(221) Qādirī : *Našr*, trad. t. I, pp. 329 et 336.

(222) G. Vajda : *op. cit.*, p. 42.

(223) Selon Qādirī : *Našr*, texte arabe, t. I, p. 135, ʿAbd al Malik est mort en 1036 (1626-1627). La chronique juive citée par Vajda précise qu'il est mort au mois d'Elūl (août-septembre).

Zaydān avec sa *maḥalla* se dirigeait vers Azemmour pour percevoir l'impôt en Chaouïa, ce qui pouvait laisser craindre une attaque contre Mazagan, le gouverneur avait envoyé une barque montée par quelques marins prévenir son homologue de La Mamora par mer. « Ces hommes qui ne restèrent dans le pays que deux jours en arrivèrent à tel point que, sur dix, quatre échappèrent au mal ; encore ceux-ci montrèrent-ils quelque temps après plus que des marques de ce qu'ils avaient eu ». Les habitants de Mazagan, non sans raison, les rendaient responsables de la contagion, d'autres, et Coutinho incline à partager leur avis, accusaient le blé avarié arrivé de Terceira (Madère) parce que même les bêtes mouraient ([224]). On peut dater approximativement le moment où les marins sont allés à la Mamora, puisque Zaydān a fait son entrée dans Azemmour le 25 juillet 1624 ([225]). A ce moment là l'épidémie devait s'être déclarée dans le Gharb. A Mazagan presque tout le monde fut atteint et le nombre de victimes fut élevé ([226]). « Cela rappela au souvenir des hommes ces grands catarrhes de l'année 1581... » « Il ne semble pas pourtant que le mal ait été de même nature. La maladie dura longtemps, au moins dix huit mois, puisqu'au début de 1626 elle n'était pas encore terminée » ([227]).

Le récit de la Mission des PP Capucins au Maroc, où les événements sont rapportés dans l'ordre chronologique, nous renseigne sur Marrakech. Malgré son évidente volonté d'édification, ce texte apporte des éléments précieux. La première mention de « peste » à Marrakech date du printemps

(224) R. RICARD : *Mazagan et le Maroc sous le règne du sultan Moulay Zidan* (1608-1627), 1956, pp. 112-113.

(225) IDEM : *Ibidem*, p. 69.

(226) Elle « affligea cette ville de manière si générale que je ne crois pas qu'il y soit resté une seule maison où l'on n'ait pas porté le cercueil de la Miséricorde, et qu'il y ait eu dans les maisons beaucoup de personnes qui n'aient pas communié dans leur lit », *Ibidem*, p. 112. Les *Misericordias* étaient des institutions de bienfaisance répandues dans le monde portugais. Cf. AUBENAS et R. RICARD : *L'Eglise de la Renaissance*, 1951 (FLICHE et MARTIN : *Histoire de l'Eglise*, t. XV), p. 311. Coutinho dit encore : « il ne resta personne qui ne fût plus ou moins gravement malade », p. 113.

(227) « La maladie... grandit et se répandit pendant de longs mois sans qu'il y eût de remède efficace. », *Ibidem*, p. 113. D'après le contexte on peut déduire cette date approximative : juste avant, l'auteur a parlé d'événements qui se placent en novembre 1625, et immédiatement après ce passage consacré à l'épidémie, il dit que les fours restèrent éteints, à cause du manque de blé, en mars et une partie d'avril.

de 1626, au moment où elle frappe les captifs chrétiens ([228]). L'isolement des prisonniers les a sans doute préservés un temps, mais lorsqu'ils furent touchés par la maladie, celle-ci trouva un terrain très favorable. La famine a frayé le chemin à l'épidémie. Elle sévissait en 1626 et, par rapport au reste du pays, y était aggravée par les conditions naturelles déjà peu favorables et un marasme du commerce dont on ne voit pas exactement les causes si elles ne sont pas dans la crise de subsistances ([229]). Mawlāy Zaydān mourut le 17 septembre 1627 à Marrakech ; il ne fut pas victime de l'épidémie sinon, les chroniqueurs n'auraient pas manqué de le signaler ([230]). Son fils ʿAbd al Malik monta sur le trône et dut lutter contre ses frères pour le garder. Il voulait « s'affermir sur son trône et régner avec douceur et de la gloire, ce qu'il ne pouvoit faire sans peine, étant fort haï. La famine et la peste qui augmentoient ne favorisoient point son dessein. Le peuple étoit sur le point de se révolter, faute de bled dont la charge valoit jusqu'à 20 écus et alloit monter jusqu'à 40 et l'orge 12 et si on n'en treuvoit pas » ([231]). La peste continuait de plus belle et la famine qui avait marqué 1626 s'aggravait en 1627 dans la région de Marrakech. « Toutes les denrées y étoient au poids de l'or et y faisoient tellement cher vivre que la famine étoit presque universelle dans ce royaume ». Et notre source ajoute « plus de 7 000 familles entières quittèrent la ville pour fuir cette sanglante persécution. Elle fit mourir des Mores et des Juifs sans nombre, et ce qui est plus déplorable, elle contraignit les femmes qui avoient de la réputation à la honte de la prostitution, pour un morceau de

(228) L'auteur de la relation résume les lettres envoyées par les religieux demeurés auprès des captifs : « Ils asseurent d'estre en une santé parfaite, ce qui n'est pas une petite merveille, car ils manquoient de nourriture, ce Roy ayant retranché un peu de la viande qu'il leur avoit ordonné qu'à grand'peine pouvoient-ils avoir, et les réduisit au poinct du reste des captifs ausquels il ôta le pain, tant à cause de son mécontentement qu'à raison de la famine qui fut extrême cette année dans Maroque ; de sorte que la peste se joignant à la famine, au desespoir et à d'autres miseres... il mourut plus de sis cens esclaves chrestiens. Ce qui devoit faire mourir ces bons Pères étoit l'infection de tant de cadavres, qu'il sembloit que cette prison fut changée en charnier... Toutesfois Dieu les conserva sains parmi ces puanteurs. » (S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, p. 144), Mawlāy Zidān semble avoir été mécontent des délais des opérations de rachat. A noter que « viande » a ici son sens ancien de « nourriture ».

(229) Dans un passage concernant l'année 1628 on lit : « Depuis deux ans la famine fit le dégât dans le royaume de Maroque, la lettre qui est peu fertile et le trafic qui avoit cessé l'y entretinrent tout ce temps » (S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, p. 167).

(230) S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, p. 157 ; IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. p. 403.

(231) S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, p. 159.

pain » ([232]). Quelle qu'ait pu être la gravité de cette famine, et le nombre de ses victimes, notre attention, à la suite du chroniqueur, se porte surtout sur la peste qui lui est associée et qui apparaît comme une conséquence inéluctable ([233]). Les gens ont fui Marrakech peut-être autant par crainte de l'épidémie que pour échapper à la faim.

Des chiffres concernant le nombre des victimes nous sont donnés : ils étonnent celui même qui les cite. La peste, dit-il, « y fut de vray si furieuse qu'elle fit mourir en un mois plus de cent mil Arabes, selon une relation, et une autre en compte jusques à cent soixante mil et plus en un an, qui sont de grands nombres pour peu de temps et en petit espace, sans parler de ceux qu'elle avoit chassés » ([234]). Quelle confiance leur accorder ? Le chiffre de 160 000 victimes pour la ville de Marrakech en un an est invraisemblable ; elle n'avait certainement jamais eu, et encore moins après toutes les épreuves endurées depuis 40 ans, ce total de population, pas même peut-être la moitié ([235]). Dans un autre passage du même récit, cependant, le même chiffre de victimes se retrouve. A l'arrivée à Salé en juillet 1629, de religieux venus de France, les autorités, en leur faisant souhaiter la bienvenue, leur apprennent que « la peste avoit fait mourir à Maroque cens soixante seize mil quatre cens personnes de diverses nations » ([236]). La précision même est suspecte. André Chemin, dans son « Procès verbal », écrit : « nous feusmes asseurez... que, pour tout certain, il estoit mort de peste en la ville de Marocq en l'année 1627 cent soixante

(232) *Ibidem*, pp. 161 et 167. L'auteur juge plus « déplorable » de perdre son âme que de mourir de faim.

(233) A propos de la mort de peste d'un religieux en mars 1629, le lien avec la famine est souligné : « Aussi ne faut-il pas s'étonner si elle (la peste) parut dans ce royaume où la faim depuis deux ou trois ans coupoit tous les jours la gorge à plusieurs personnes » (*Ibidem*, p. 181).

(234) S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, p. 181. Et notre auteur ajoute : « Et après qui s'étonnera de la sçavoir dans une prison où environ douze ou quinze cens esclaves chrestiens languissoient de faim, accablés de tant d'autres miseres que la moindre pouvoit attirer la peste... » Ce passage suit le récit de la mort de deux religieux, l'un le 22 et l'autre le 29 mars 1629.

(235) Fez, telle que la décrit Jean-Léon, n'avait pas 100 000 habitants. Marrakech, même devenue capitale, a-t-elle pu dépasser Fez en importance ? J. DE MENDOÇA : *Jornada de Africa*, éd. B.J. de Souza, 1785, chap. XV, p. 186, lui attribue 15 à 20 000 habitants à la fin du XVI^e^ siècle.

(236) S.I.H.M. France, t. III, doc. XXXIII, p. 268.

mil arabes et quelque deux mil Chrestiens esclaves, contant ceux qui sont morts à Sallé » ([237]). Chemin commet semble-t-il une erreur de date, et la même source paraît être à l'origine des trois informations. Si l'on admet 160 000 morts, non plus pour la ville, mais pour le royaume de Marrakech limité au Nord par l'Oum er-Rbia et au Sud par la ligne de l'Atlas que l'autorité chancelante des derniers Saadiens ne parvenait plus à franchir, on atteindrait déjà un pourcentage de mortalité très élevé. En effet, dans l'espace ainsi défini vivent actuellement environ 3 000 000 habitants pour une population totale en gros cinq fois supérieure à celle du XVII[e] siècle ([238]). Le chiffre de 160 000 décès représenterait 5,3 % du total actuel, et pour une population cinq fois moins nombreuse environ 30 % du total. La proportion, pour élevée qu'elle paraisse, n'a rien d'invraisemblable compte tenu de la durée et de la violence de la famine combinée à l'épidémie. Le pourcentage des décès serait encore plus fort rapporté à une population dont l'effectif, après les terribles années de 1697 à 1608, devait être inférieur à celui du début du XVI[e] siècle ([239]). La crise qui semble avoir duré de 1624 à 1629 a peut-être été moins violente que celle de 1521-1522, mais beaucoup plus longue, elle paraît bien au total avoir été aussi meurtrière. Elle a laissé le pays d'autant plus affaibli que vingt ans environ la séparaient d'une autre crise majeure. Il faut en envisager ses conséquences pour l'histoire du pays.

On a l'impression, peut-être fausse, que si l'ensemble du Maroc ne fut pas épargné, la famine et la peste y furent moins graves que dans la région de Marrakech. Là dans tous les cas, la catastrophe y fut telle que les espoirs de reconstruire le Maḫzan à partir d'un territoire si appauvri devaient être vains. Les jugements sur le règne de ʿAbd al Malik sont souvent

(237) S.I.H.M. France, t. III, doc. XXXI, p. 212.

(238) Chiffres tirés de *Population légale du Maroc* et correspondant aux provinces actuelles (1971) de Marrakech, Safi et Al Jadida. Population totale du Maroc en 1971 : 15 millions et demi d'habitants.

(239) D. NOIN : *op. cit.*, p. 240, estime que la population du Maroc au XVI[e] siècle ne devait pas être supérieure à 3 millions et demi ou 4 millions d'habitants. Un tel chiffre impliquerait une densité moyenne de 9 ou 10 habitants au km², ce qui paraît excessif en comparaison de la densité du Portugal à la fin du XVII[e] siècle qui serait de 11 au km². L'impression tirée des descriptions de voyageurs qui montrent la place très étendue d'une économie extensive pousse à minorer les chiffres avancés par D. NOIN. Voir plus bas, la reprise de ces questions, pp. 40 et sq.

très sévères ; sans vouloir l'innocenter, car il semble avoir eu de réels défauts, nous pensons qu'il faut tenir compte des conditions dans lesquelles il a régné. Les quelques résultats obtenus par les efforts persévérants, bien que méconnus, de son père Mawlāy Zaydān, ont été annulés. Les successeurs de ʿAbd al Malik, ses frères Al Walīd et Muḥammad aš-Šayḫ al Aṣġar, souverains non dénués de qualités d'administrateurs, ne pouvaient plus redresser la situation car les hommes et l'argent leur manquaient. C'est alors que le Sous, sous l'autorité des descendants de Sidī Aḥmad ū Mūsā, devient complètement indépendant de Marrakech ([240]), et le Soudan rompt les derniers fils ténus d'une dépendance devenue plus théorique que réelle.

Pour en finir avec cette épidémie, quelques mots sont nécessaires sur sa nature, son origine et sa propagation. Sans pouvoir l'affirmer catégoriquement, nous pensons qu'il s'agit d'une peste. On a l'impression aussi, d'après nos sources, qu'elle a commencé dans le Nord, à Fez : souvent des pestes ont été introduites par les ports du Nord ou par des caravanes venues d'Algérie à Fez. Elle a sévi dans la plus grande partie du Maroc et en particulier dans les régions où la population était déjà éprouvée par la famine, par exemple vers Marrakech. En Tunisie et en Algérie la peste avait eu une violence extrême. A Tunis elle était très forte au printemps de 1622 et en juillet 1624 il y avait encore des cas ([241]). En Algérie la grande peste (*Habubat al Kabira*) aurait débuté en 1620. Son nom montre clairement sa nature, c'est une peste bubonique. Elle a duré presque autant que la famine qui a régné de 1620 à 1629. En 1622 Barcelone interdit de rien recevoir d'Alger. La même année, la peste est signalée également à Constantine et Biskra. En 1623 elle continue à Alger, où seraient morts 50 à 60 000 personnes — ce qui semble gros — dont le consul français. On la

(240) C'est la prise d'Agadir par Sidī ʿAlī qui marque sans doute le plus nettement cette rupture. Elle date, semble-t-il de 1636 ou 1637. Car, dans une lettre du 14 décembre 1635, des marchands anglais affirment que Sainte Croix appartient au Saadien (S.I.H.M. Angleterre, t. III, doc. XLVI, p. 220). Le Français Jean Marges va de Salé à Agadir en juillet 1637, et lorsqu'il y arrive il signale que « la forteresse de Sainte Croix avoit esté prinse par un autre morabite nommé Sidi Aly sur le roi de Marroq, quelque temps auparavant (S.I.H.M. France, t. III, doc. XCIV, p. 544). Il faut noter qu'aucune mention de famine ou de peste ne nous est parvenue concernant le Sous pour ces années. A-t-il été épargné, au moins relativement ? Sa prospérité, qui contraste avec les difficultés du royaume de Marrakech, est un élément en faveur de cette hypothèse.

(241) P. SEBAG : *op. cit.*

mentionne encore en 1624 et 1626 : elle cause la mort du pacha. Elle serait transmise en Europe vers ce moment (242). Nous avons bien l'impression qu'il s'agit de la même épidémie qui s'est étendue à toute l'Afrique du Nord et à l'Europe méditerranéenne.

Les Pères Capucins ayant accompli leur mission repartirent en 1629 et notre information disparaît. Mais il ne semble pas que l'épidémie ait alors cessé, car il serait peu vraisemblable que la peste ait disparu complètement en 1630 pour reprendre en 1631-1632. D'après une chronique de la vallée du Drᶜa, en 1041 H. (1631-1632) Mīmunā bint Aḥmad, femme du fondateur de la zawiya de Tamgrūt, Abū Ḥafṣ ᶜAmar ben Aḥmad Al Anṣārī, mourut de la peste (*ṭāᶜūn*). Elle ne fut pas la seule victime du fléau qui semait la terreur dans la région (242*). D'après la chronique anonyme saadienne, en outre un fils de Zaydān « Abū-l-Abbās Aḥmad ibn Zaydān, connu sous le nom de Manṣūr al Aṣġar, mourut cette année-là sous le règne d'Al Walīd son frère ». Le passage n'est pas très explicite et ne permet pas d'affirmer si c'est au même moment que sont morts de nombreux autres membres de la famille chérifienne régnante, ou au cours des années suivantes : « Avec Al Walīd et Muḥammad aš-Šayḫ s'est éteinte la dynastie. Mais déjà leur lignée s'était réduite du temps de son frère Al Walīd à cause de la peste (*Wabā'*). Environ quinze hommes grands et petits parmi les šorfā en comptant ses neveux et ses oncles, moururent de la peste et furent enterrés » (243). Le règne d'Al Walīd dure de 1631 à 1636 et pendant ce temps aucun autre document ne donne de confirmation excepté la mention brève dans une chronique de Fez d'une « grande épidémie » en 1636 (244). Cependant nous ne voyons pas de raison de douter de l'existence d'une peste, d'autant qu'une crise de subsistances l'avait précédée et lui avait préparé le terrain. Ifrānī nous dit que le règne d'Al Walīd fut marqué par une famine, mais l'expression qu'il emploie rend difficile la datation : « de son vivant, dit-il, il y eut un grand renchérisse-

(242) J. Marchika : *op. cit.*, pp. 40 à 42.

(242*) Muḥammad Al Makkī Addarᶜī : *Ad Durar al-muraṣṣaᶜa bi aḫbār aᶜyān Darᶜa*... ouvrage manuscrit, p. 15, Bibliothèque Générale Rabat K 265.

(243) *Chronique anonyme saadienne*, éd. Colin, p. 107.

(244) Y.D. Semmach : *op. cit.*, p. 92, d'après lui en 5396 (1636). Mais les textes recueillis par G. Vajda l'ignorent complètement.

ment des denrées » ([245]). Mais une lettre de P. du Chalard, d'octobre 1635, atteste à cette date la réalité d'une crise frumentaire au Maroc ; il signale l'arrivée de prises à Salé « quatre chargées de sucre et drogueries et une de bled dont il y a une grande disette en ces pays » ([247]). Ainsi peut-on préciser Ifrānī : la famine se produisit juste avant la mort du souverain. Faute d'autres documents on ne peut en dire plus. Toutefois on note qu'en Algérie l'année 1044 H. (1634-35) est marquée par une disette ([248]).

Les Crises de la 2e moitié du siècle : 1651-1652, 1661-1662

Après la bataille de Bū ʿAqba le 25 ǧumādā II 1048 (3 novembre 1639) qui vit la défaite du Saadien devant les troupes de Dilā', « il y eut à ce moment une épidémie de rhumes et de toux » ([249]). Il n'est pas question de mortalité à propos de cette épidémie qui, peut-on croire avec vraisemblance, est une grippe.

En 1647, une incidente d'une lettre nous apprend l'existence de la « peste » à Salé. C'est le gouverneur espagnol de la Mamora qui refuse de rendre les corps des assaillants morts dans une attaque, pour ne pas donner l'occasion de laisser voir la faiblesse de la place et trouve comme prétexte pour interdire l'entrée, « la peste qui régnait à Salé » ([250]). Là encore nous ne savons ni l'extension, ni la durée, ni la nature exacte de cette maladie.

(245) Ifrānī : *Nuzhat*, trad. p. 407.

(246) Cet auteur croit que, comme Ifrānī rapporte, après cette mention, des faits qu'il situe en 1627, la famine est antérieure à cette date. Il l'identifie à celle qu'il connaît, tout en faisant le curieux commentaire suivant : « s'il en est ainsi, on remarquera qu'El Oufrani se montre fort laconique au sujet de cette disette et l'on peut soupçonner l'auteur de la relation (S.I.H.M. France, t. III) d'avoir poussé le tableau un peu au noir ».

(247) S.I.H.M. France, t. III, doc. LXXXII, p. 504.

(248) *Zohrat el Nayerat*, trad. A. Rousseau, Alger 1841, cité par J. Marchika.

(249) Qādirī : *Našr*, trad. t. I, p. 386.

(250) S.I.H.M. France, t. III, doc. CXIII, p. 627.

Peu après le pays allait traverser de nouvelles épreuves. L'année 1060 H. (1650) fut marquée, d'après Ifrānī, par une grande disette ([251]). Mais l'auteur de la *Nuzhat,* dont la chronologie est peu sûre, semble avoir une fois encore commis une erreur. En effet, d'après le *Našr,* c'est en 1061 (25 décembre 1650-13 décembre 1651) que « le prix des aliments augmenta, mais la pluie tomba et il redescendit un peu pour redevenir moyen en été. Beaucoup de blé fut pillé » ([252]). Après un automne sec, s'est produite l'habituelle montée des prix, mais les pluies de printemps ont sans doute sauvé la récolte et fait revenir les céréales à un prix à peu près normal. La sécheresse ne suffit pas à provoquer la famine, mais fut à l'origine d'émeutes de la faim, de violences et de pillages. Les documents néerlandais apportent ensuite quelques précisions. Le consul De Vries écrit de Salé le 3 octobre 1651 à propos du rachat de captifs qui tarde, comment ils sont maltraités par leurs maîtres « dont le mécontentement provient tout d'abord de ce qu'ils ont dû les nourrir pendant quelques années et notamment pendant cette dernière guerre et cette période de cherté où le froment valait seize fois plus que les années précédentes » ([253]). Les opérations militaires menées par les Pays-Bas contre Salé, le blocus notamment de la flotte envoyée par les Etats Généraux qui dure de février à octobre, aggravent certainement la disette à Salé, puisqu'à Fez elle ne paraît de loin pas aussi sévère. Mais elle n'est pas due seulement au blocus : une lettre du 28 décembre 1651 signale qu'elle continue et que l'un des effets de cette crise sera de ralentir la course ([254]). Le 4 juin 1652 la paix est rétablie, mais dit De Vries « des milliers d'hommes depuis que je réside ici sont morts de faim, aussi bien dans les campagnes que dans les rues, par suite de la grande cherté du froment. Une mesure de froment qui valait ordinairement 3 stuiver en vaut à présent 36 » ([255]). Le prix a donc été multiplié par 12.

(251) IFRĀNĪ : *Nuzhat,* trad. p. 427, « sous le règne de Mohammed ech Cheikh, il y eut une abondance de vivres, sauf en l'année 1060 (1650) où la disette fut excessive ». BOIS suggère de placer en 1651-1653 cette disette : « rien ne vient la confirmer en 1650, alors que d'autres sources marocaines et européennes l'attestent de 1651 à 1653 ». Cette fois nous suivons sans hésitation Bois.

(252) QĀDIRĪ : *Našr,* trad. t. 2, p. 39 (année 1061).

(253) S.I.H.M. Pays-Bas, t. v, doc. LXXXVIII, p. 290.

(254) *Ibidem,* doc. XCIV, p. 315.

(255) *Ibidem,* doc. XCIX, p. 332. De Vries est à Salé depuis septembre 1651.

L'année suivante fut encore mauvaise puisque le 3 octobre 1653 il écrit : « Quant à ce pays, il est en fort piteux état malgré la paix, par suite des mauvaises récoltes des deux ou trois dernières années. La mortalité est considérable parmi les pauvres gens. Tous les jours on en trouve des morts dans la rue comme des chiens. De plus les affaires vont mal » (256). Il y a eu une suite de mauvaises récoltes, et, comme de coutume, ce sont les éléments les plus pauvres de la population qui sont les plus touchés. En bon commerçant, De Vries note le ralentissement du commerce qui en résulte. Il n'y a rien là qui puisse surprendre : on retrouve un enchaînement que l'histoire des pays européens montre maintes et maintes fois. Qādirī toutefois ne trace pas un tableau aussi noir pour Fez en 1653 : « Il y eut une augmentation du prix des denrées. Le ṣāʿ an-nabawi valut une ouqiya ancienne puis une ouqiya et demie. Quand on fut privé de pluie, les gens se mirent à prier pour la demander. Dieu les exauça et la pluie tomba » (257). Il semblerait que la sécheresse n'ait pas été aussi sévère dans tout le Maroc que vers Salé, bien que les sources manquent pour qu'on puisse l'assurer. Postérieurement à 1653 et pendant quelques années il n'y a plus de mention de mauvaises récoltes, de cherté ou de famine.

En 1067 H. (oct. 1656-oct. 1657) « il y eut une épidémie de bronchites et des tempêtes » (258). Il est impossible d'en dire plus.

De 1661 à 1663 une famine particulièrement meurtrière allait frapper le Maroc. Nous sommes assez bien renseignés sur la région de Fez, le Tadla et le Haut Atlas oriental par une chronique, *Al Iḥiyā wa al Intiʿāš*, et par le *Našr*. L'hiver 1660-1661 fut rigoureux : froid d'abord et sec ensuite. En décembre 1660 on vit la neige à Fez, phénomène assez rare pour être noté, mais par la suite « il ne tomba pas d'eau pendant plus de deux mois », et à la fin de février, les gens faisaient des prières pour la pluie à la Qarawiyin (259). Cette sécheresse compromit les récoltes, aussi le moment des moissons fut-il marqué par des violences qui attestent les difficultés

(256) *Ibidem*, doc. cv, p. 352.

(257) Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, pp. 61-62 : année 1063 (elle commence le 2 décembre 1652).

(258) Idem : *Ibidem*, p. 86.

(259) Idem : *Ibidem*, p. 123.

éprouvées dans les campagnes. « Beaucoup de blé fut volé dans les champs par les gens de Beni Hassan et ceux qui étaient avec eux ». Sur les marchés le prix des céréales augmenta ([260]). Dans les campagnes aussi l'on pria pour obtenir la pluie, et l'inquiétude des gens leur fit prendre en considération des signes célestes ([261]). C'est à la fin de l'année 1071 H., c'est-à-dire vers le mois de juillet 1661, que la famine fit son apparition, car, après une longue période de sécheresse, il y avait eu tout de même quelques pluies. Pendant l'été, après les maigres moissons, la faim étreint les populations. Dans le Tadla des gens meurent en nombre important, surtout dans les tribus arabes, des agglomérations sont ruinées, vidées de leur population qui est morte ou s'est enfuie ([262]). Des tribus se mettent en route vers le Sud, vers le « Sahara », migration étonnante à première vue, mais qui peut s'expliquer parce que les régions au Sud de l'Atlas semblent avoir été moins touchées ([263]). Les palmeraies irriguées souffrent moins d'un manque de pluie occasionnel que des régions de culture « bour » et les dattes offrent une ressource non négligeable. Vers Dilā' et dans l'Azghar c'est un tableau de détresse également. Il y a à certains moments à Dilā' plus de 100 morts par jour. La menace d'une intervention de Ġailān, après sa victoire contre l'armée de Muḥammad al Ḥāǧǧ, provoque en outre une panique. Le Gharb, c'est-à-dire semble-t-il pour notre auteur, Fez et sa région, est touché au début de 1072 H., c'est-à-dire à l'automne 1661. Cependant Meknès est relativement épargné ; le blé y est moins cher et c'est là qu'on vient en chercher pour ravitailler Fez, sans que l'on comprenne les raisons de cette exception affirmée par l'auteur à deux reprises.

(260) IDEM : *Ibidem*. Les Beni Hassan semblent bien être des Arabes du Tadla. Quant au prix du blé, notre auteur dit : « le prix du blé fut de 20 mithqals le wasq (environ une charge de chameau) conformément aux mesures employées à cette époque ».

(261) *Al Iḥyā wa al Intiᶜāš*, p. 132. « Le 21 ramaḍān 1071 (20 mai 1661) apparut à l'Orient une colonne rouge après le coucher du soleil, ce qui d'après As Suyūṭī est le signe d'une famine ». Il y eut également en 1072 H. à des dates indéterminées des tremblements de terre. Manuscrit, Bibliothèque Générale Rabat D 1433.

(262) *Iḥiyā*, pp. 132 sq. « on ne trouvait presque plus de lieu peuplé depuis la zāwiya de Dilā' qui est la ville de l'Azġār, jusqu'à la ville d'Azammūr près de Marrakech (sic) ».

(263) *Iḥiyā*, p. 137, « aucun village ne fut détruit par la famine au Sahara ».

A l'automne 1661 — les deux premiers mois de 1072 H. — des chutes de pluies assez abondantes sur le Tadla et dans l'Azghar font reverdir les pâturages. Les tribus qui avaient fui vers le Sud, à cette nouvelle reviennent peu à peu, jusqu'en juin 1662 (šawwāl 1072). Ce mouvement s'explique sans doute aussi par la sécheresse qui frappe à leur tour les régions du Sud : elle y est signalée dès décembre 1661 — janvier 1662 (ǧumādā I 1071 H.) et s'y généralise rapidement (264). Toutefois la vallée de l'oued Drᶜa, le Todġa et le Dades sont moins touchés puisque « des gens du Sahara et d'autres régions plus éloignées » viennent s'y approvisionner en orge, dattes, navets, jusqu'au moment où les chemins sont coupés par le brigandage (265). Certaines tribus, nomades, se sont déplacées, les unes vers le Nord, à la suite des gens qui rentraient chez eux, d'autres comme les Aït Ḥdīddū hivernent dans la haute Moulouya (266). Mais en ramaḍān 1072 (avril-mai 1662) des averses très violentes, « comme on n'en avait jamais vu », tombèrent au Sahara, et il y eut même des inondations. La famine recula dès lors ; elle n'avait sévi que quatre mois dans ces régions (267).

Au Nord, les pluies tombées à l'automne ne furent sans doute pas suivies d'autres et ne suffirent pas à ramener la prospérité. Le pays de l'auteur de la chronique, la région de la zāwiya Sidī Ḥamza, est sévèrement touché par la sécheresse en mars 1662. La pluie, en assurant la survie du troupeau, avait tout de même permis aux populations d'éleveurs de subsister un temps. Mais au printemps et au début de l'été 1662 les habitants sont contraints de se nourrir de plantes sauvages et la mortalité est importante (268).

(264) *Ibidem*, p. 132 *bis*.

(265) *Ibidem*, p. 133 : les routes furent coupées « par la peur ».

(266) *Ibidm*, pp. 133 et 134.

(267) *Ibidem*, p. 134. Toutefois dans la Moulouya et dans le Ziz, les pluies tombèrent insuffisamment à ce moment, et il fallut encore patienter une vingtaine de jours semble dire l'auteur de la chronique.

(268) *Ibidem*, p. 135. « Pendant quatre mois les gens ne se sont nourris que d'herbes. Seuls des privilégiés pouvaient servir à leurs enfants des soupes de céréales. Tous les jours des caravanes s'en allaient cueillir des herbes aux champs ; on les faisait cuire ensemble et on les mangeait avec un peu de sel ». L'auteur ajoute que le jeûne de ramaḍān a été observé scrupuleusement dans ces conditions.

En ville, à Fes, la situation était pire, comme le remarque l'auteur de l'*Iḥiyā*. Le blé avait beaucoup augmenté ([269]) et les citadins, n'ayant pas la ressource de la cueillette, mangeaient des animaux morts. Il y eut même des scènes de cannibalisme ([270]). En outre, le siège de la ville par ʿAbd Allāh fils de Muḥammad al Ḥaǧǧ aggrava encore la pénurie. Le blocus ne dura que dix jours, mais l'approvisionnement fut durablement compromis : « il pilla et vola les récoltes puis s'en retourna » ([271]). L'expédition dilaïte peut se placer avec vraisemblance vers le mois de juin, et l'on peut croire, d'après ce passage, que l'année n'avait pas été si mauvaise dans la région de Fez que dans celle de Dilā' puisque les gens de la zāwiya trouvaient le moyen de venir s'approvisionner au détriment des Fassis. De septembre 1661 à avril 1662, la mortalité a été très forte à Fez. Il y aurait eu, seulement parmi les originaires de la ville, 12 000 victimes. C'est une proportion considérable car Fez devait à cette date avoir une population moins nombreuse qu'au début du XVI[e] siècle où elle pouvait atteindre 100 000 habitants. Mais le pourcentage de décès dut être encore beaucoup plus fort parmi les misérables qui s'y étaient réfugiés en grand nombre, comme ce devait être le cas à chaque famine : « Certains, minimisant le nombre des morts, parlent de 24 000, d'autres avancent un chiffre si considérable que la raison ne saurait l'admettre ». La forte mortalité est confirmée par le chiffre de 700 victimes parmi les Juifs (*dhimmī*-s) de Sefrou, donné par le même auteur ([272]). L'année suivante, en 1073 H.

(269) Qādirī : *Našr*, tra. t. 2, p. 136 : « le ṣaʿ an nabawi de blé monta au prix de deux dirhams et demi charʿi ou même davantage ».

(270) *Iḥiyā*, p. 135 « Dans la ville de Fez on mangea de la viande d'âne qu'on débita au vu et au su de tous, on y mangea même de la chair humaine, en particulier dans la région de l'oued Benī Izġā. Cf. Qādirī : *Nazr*, trad. t. 2, p. 137 « Pendant la famine on a mangé des cadavres et des charognes, on a massacré des enfants ». Toutefois ces infanticides peuvent aussi s'expliquer par le désespoir de parents qui se voyaient dans l'incapacité de nourrir leurs enfants et les voyaient souffrir.

(271) Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 137.

(272) *Iḥiyā*, pp. 138-139. Noter l'esprit critique de l'auteur. Il a une curieuse formule pour présenter les témoignages très différents sur ce point :

«فمن بين حقل قائل يقول اربعة وعشرون الفا ومن بين قائل يزيد على ذلك زيادة كثيرة تكاد تكاد في العقل أن تكون من المحال»

Des chiffres supérieurs à 24 000 lui paraissent « déraisonnables ».

On peut se demander aussi ce qu'il veut dire à propos de 12 000 habitants originaires de Fez qui ont « chacun laissé dans la ville quelqu'un pour hériter de lui ». Est-ce qu'il ne prend en compte que ceux qui avaient du bien ? Ou que les réfugiés des alentours, sans famille dans la ville, sont de ce fait considérés à part ?

(elle commence en août 1662), la famine continua à Fez, aggravée par le pillage des récoltes dans les campagnes voisines : à l'automne de 1662, Muḥammad ben aš-Šārīf était venu de Siğilmāsa, poussé sans doute par le besoin jusque dans la région des Ḥayaïna et s'était emparé de leurs récoltes. Le prix du blé fit plus que décupler. « On mangea des charognes, les morts étaient nombreux dans les rues, sans compter ceux qui étaient à l'hôpital » ([273]). Ce passage suggère l'idée que la maladie s'était ajoutée à la famine, ce qui ne saurait étonner. La peste est signalée par ailleurs puisqu'elle est responsable de la mort d'un faqīh « le jeudi 24 de dhoul hijja de l'année 1073 (30 juillet 1663) » ([274]). Ces fléaux dépeuplèrent la ville : « le quartier de Fez appelé ad Douh qui complait sept cents habitants n'avait plus que trente survivants. Les notables de Fez quittèrent la ville et se réfugièrent à Dilā' où ils demandèrent du secours. Des quartiers de la ville demeurèrent déserts, et leurs maisons tombèrent en ruine, leurs mosquées furent abandonnées » ([275]).

Mais l'année suivante le blé revint à un prix plus abordable. Il fallut encore attendre pour qu'il retrouve en 1075 H. (1664-1665) le cours des bonnes années, à un demi-dirham le *ṣāʿ* ([276]).

Les régions de Fez et de Dilā', le Tadla ne furent pas seuls touchés. L'auteur de l'*Iḥiyā* dit qu'à partir de raǧab 1072 (février-mars 1662), la famine devint générale : elle gagna toutes les régions du Maghreb, outre celles déjà signalées, Marrakech, le Sous, Tlemcen et les montagnes de

(273) Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 144 « Le nombre des morts venant de cet hôpital qui furent enterrés était de 84 000, selon ce que l'on rapporte, sans compter ceux qui furent enterrés d'autre part ». Ces chiffres sont invraisemblables. On trouve un peu plus loin : « les hommes mangèrent publiquement des cadavres au milieu de Saffarin de la mosquée Qarawiyin » (sic).

(274) Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 138. Il s'agit de « sayyidi Mohammed fils du cheikh sayyidi Abd al Karim al Fahoun... » « Il mourut de la peste en martyr ». La date correspond d'après Cattenoz : *Tables de concordance...* au jeudi 27 juillet 1663. Il est difficile de dire d'après le contexte si la mort s'est produite à Fez, mais la chose paraît assez probable. On peut remarquer qu'en Algérie, la peste sévit en 1661 (Haboubat el Kouïa), se calme en 1662, reprend en 1663 : elle dépeuple alors Alger. Marchika : *op. cit.*, pp. 50-53.

(275) Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 144.

(276) Idem : *Ibidem*, pp. 158 et 164.

Localité	Produit	PRIX août 1661 — mai 1662	PRIX été 1662	PRIX automne 1662	Observations
Dilā'	Blé	30 Dh le *Mudd*	10 Dh le *Mudd*	18 Dh le *Mudd*	
Fez	»	1 *miṯqāl*	12 Dh le *Mudd*	12 Dh le *Mudd*	Fez était au début approvisionnée par Meknès et les transporteurs faisaient de gros profits par la suite, à cause du brigandage, les relations sont interrompues entre les deux villes.
Meknès	»	12 à 14 Dh	5 Dh le *Mudd*	10 Dh le *Mudd*	
Sahara	»	1 *miṯqāl* 1/2			les prix sont plus bas dans les « feijas » de Tadġut, du Dadès et du Rhéris que dans les autres régions sahariennes.
Marrakech	»	1 *miṯqāl* 1/2			
Sijilmassa	»		8 *muzuna* 1 *ᶜawina*	10 (*muzuna* ?) 1 *ᶜawina*	
Ziz, Moulouya	»	20 (Dh ?) le *Mudd* au comptant 30 à crédit			l'auteur ne donne ni la monnaie ni la mesure.
Dilā'	orge	20 Dh le *Mudd*	4 Dh le *Mudd*	8 Dh le *Mudd*	
Fez	»		5 Dh le *Mudd*	5 Dh le *Mudd*	
Meknès	»	8 Dh le *Mudd*	1 Dh le *Mudd*	8 Dh le *Mudd*	
Sijilmassa	»	3 *muzuna* 1 *ᶜawina*	6 à 7 *muzuna* 1 *ᶜawina*	6 à 7 *muzuna* 1 *ᶜawina*	
Ziz, Moulouya	orge et mil			10 (Dh ?) (le *Mudd* ?) au comptant	12, 15 et 16 à crédit ; mais l'auteur ne donne ni la monnaie ni la mesure.
Sahara	dattes	8 à 10 *miṯqāl* la *ġrara* au comptant			13 à 16 miṯqāl-s à crédit. L'unité de mesure, *ġrara*, est déduite du contexte.
Drᶜa	»	4 *miṯqāl* la *ġrara*			ce prix, maximum pour le Drᶜa, est aussi le plus bas.
Ziz (Àsummar)	»	4 *muzuna* le *raṭl* 14-16 *miṯqāl* la *ġrara* au comptant			36 miṯqāl-s le *tellis* à crédit.
Gharb, Azghar	»				sans plus de précision l'auteur dit que les prix y sont bien plus élevés.
Sijilmassa	»			20 (*miṯqāl* ?) la *ṣaḥfa*	il s'agit d'une vente en *ḥarṣ* (تباع خرصا) estimation en vert.
Rteb	»			10 (*miṯqāl*-s ?) la *ṣaḥfa*	
Sijilmassa	huile			1 *miṯqāl* 1/2 le *raṭl*	
Dilā'	»			6 *muzuna* le *raṭl*	prix considéré comme bas ; l'huile devait être plus chère auparavant puisque le savon coûtait 7 *muzuna* le *raṭl*.
Dilā'	cire			12 *miṯqāl*-s le *quintar*	
Sijilmassa	beurre			30 *muzuna* le *raṭl*	
non précisée	*abtar* (fruit du thuya)	6 *muzuna* (le *Mudd*)			des caravanes apportent ce produit de cueillette.
non précisée	graine de navet	de 1 *miṯqāl*-1 *miṯqāl* 1/2 à 3 *miṯqāl*-s le *Mudd*			l'auteur dit « en sa période » ; elle est très recherchée : sans doute pour semer ?

D'après l'*Ihiyā*

« Rhib » (?) ([277]). Une brève mention de la *Nuzhat* confirme la dureté de la famine à Marrakech, et le Sous fut aussi très atteint au dire de l'auteur ce qui est confirmé par ailleurs ([278]). Une source néerlandaise permet de voir que la région de Salé fut également affectée en 1662 par la famine qui y aurait fait 100 000 victimes ([279]).

Ainsi la famine, suivie semble-t-il d'une épidémie, avait encore une fois frappé durement le Maroc. Il est comme toujours impossible d'avoir même une idée approchée du nombre de victimes. Mais, les régions pour lesquelles existent des renseignements ont été très affaiblies. Fez en particulier a vu périr une partie importante de sa population : le quart et peut-être la moitié. Le Tadla est dépeuplé, la région de Salé est très éprouvée. Le fléau a été général mais il semble que la zone de piémont sud de l'Atlas ait été moins affectée. Les conséquences sont importantes, une situation a été créée qui nous paraît pouvoir concourir à l'explication d'événements de grande importance.

La chronique que nous avons utilisée abondamment apporte des précisions sur l'origine de la migration de tribus comme les Gerwān et leurs confédérés les Aït Ymmūr. De façon très nette l'auteur dit que ces tribus, d'origine saharienne, ont passé l'hiver dans le Tadla parce que cette région

(277) il faut plutôt lire Zbib c'est-à-dire le Rif. *Iḥiyā*, p. 132 *bis*. L'auteur explique par ailleurs (p. 53) qu'il ne peut s'étendre sur les autres régions pour lesquelles il n'a pas d'informations à cause de l'éloignement de l'endroit où il se trouve et de l'absence d'un centre urbain où arrivent de toute part les nouvelles.

(278) Irrānī : *Nuzhat*, trad. p. 477. « Sous le règne de Kerroum el Haj eut lieu la grande famine dite de l'année 1070 (18 sept. 1659-6 sept. 1960) ; la disette fut telle que, réduit à la dernière extrémité, le peuple en vint à manger des cadavres ». La date est probablement erronée, comme il est fréquent chez Ifrānī. C'est plutôt 1071. Le texte écrit cette même année (1660-1661) par Al Bušwarī fait état de « calamités que la volonté divine nous fait connaître ». Une note du copiste précise que la famine a sévi dans le Sous deux ans et demi. Cf. Doc. n° 7, p. 64.

(279) S.I.H.M. Pays-Bas, t. VI, doc. CXLIII, p. 625, relation de O. Dapper. Les causes pourraient bien ne pas être, comme le croit ce voyageur, les luttes entre paysans et *šayḫ*-s ; on serait plus tenté de voir dans ces affrontements une conséquence de la disette. « Dans la campagne les paysans et les cheikhs entrèrent en lutte les uns contre les autres et détruisirent réciproquement leurs récoltes ; il en résulta une grande cherté de vivres et la famine, qui, en 1662, enleva quelque 100 000 hommes. Les assiégés de la kasba souffraient eux aussi du manque de vivres... ».

était fortement dépeuplée. N'est-il pas vraisemblable que l'installation au Nord de l'Atlas de ces Berbères contre lesquels les ᶜAlawites vont avoir à lutter pendant longtemps, a été rendue possible par le vide démographique consécutif aux famines répétées et aux épidémies du XVIIᵉ siècle ?

Le dépeuplement était particulièrement grave dans le Tadla et sur le rebord septentrional du Moyen Atlas. Les régions sahariennes, relativement épargnées, pouvaient apparaître comme des réservoirs humains. Si bien que l'on pourrait dater avec une relative précision le début d'un mouvement lourd de conséquences. On a même une précision intéressante sur les modalités de cette migration : les Gerwān se seraient infiltrés à la suite des tribus originaires du Tadla, réfugiées au Sud, et qui revenaient chez eux.

Il y a plus. Cette catastrophe, s'ajoutant à beaucoup d'autres, apporte aussi une explication à la rapidité et la facilité étonnantes avec lesquelles Mawlāy Rašīd a soumis le Maroc. Dilā' est tombée en 1668 sans résistance : n'est-ce pas à cause de l'épuisement dans lequel elle se trouve ? Mais aucune autre région ne se trouva en état de résister davantage, ni Marrakech, prise en 1669, ni Īllīǧ en 1670. Le pays était bien « épuisé et incapable de résister » ([280]), encore faudrait-il préciser que c'était à la suite de ces fléaux répétés.

L'avènement de la dynastie ᶜalawite passe pour marquer le début d'une nouvelle période de l'histoire du Maroc. Les différences avec la précédente, que nous avons étudiée, ne sont peut-être pas aussi considérables qu'une vision rapide pourrait le laisser croire. Du point de vue qui nous occupe en particulier on constate le retour cyclique, obsédant, de la faim et de la

(280) BRIGNON et collab. : *Histoire du Maroc,* 1967, p. 239.

maladie ([281]). L'enquête mériterait d'être poursuivie : il semble qu'elle serait facilitée par une abondance relativement plus grande de documents. Mais nous avons choisi de borner là notre étude.

L'énumération de ces calamités, nous le craignons, aura paru accablante au lecteur et la difficulté d'interprétation d'une documentation très chiche a conduit à des hypothèses et des discussions qui ont pu se révéler d'une lecture fastidieuse. Mais indiscutablement il ressort déjà que ces crises ont des caractères communs. Il nous faut maintenant essayer de les dégager et tirer quelques conclusions générales.

Nous reviendrons d'abord sur le déroulement des crises pour mettre mieux en lumière leurs causes et leur mécanisme. Mais il faut distinguer les disettes et les famines des épidémies. Ces dernières ont des aspects bien particuliers et à leur propos se pose le problème de la contagion qu'il faudra examiner ainsi que les liens entre la disette et la maladie.

•

(281) Dès 1677-1678 la maladie est de retour à Fez, ainsi que la famine ; elle sévit durement jusqu'en 1679-1680, puis subsiste encore deux ans en étant moins meurtrière (G. VAJDA : *op. cit.*, p. 54). Il faut noter que la peste affecte Tunis dès 1676, l'Algérie en 1677, elle est introduite au Maroc par Tétouan en 1678 (MARCHIKA : *op. cit.*, pp. 57-60). Des décès sont signalés dans la vallée du Drᶜā en 1091 H. (1680-1681) par une chronique manuscrite de M. Al Makkī ADDARᶜĪ : *ad Durar al-murašṣᶜa*... par ex. p. 45 la fille d'un « pôle » Mimūnā bint Abū lᶜAbbās Aḥmad Anṣārī ; pp. 148-150 on y trouve une longue description de la terreur provoquée par la maladie. (Nous remercions ici Abdallah HAMMOUDI qui nous a signalé ce document.) C'est surtout le témoignage de MOUETTE qui est important sur cette épidémie de 1678 à 1681, dans *Histoire des conquestes de Mouley* Archy... 1683 reproduit dans S.I.H.M. 2ᵉ série, dynastie filalienne, France, t. II, pp. 1 à 201 et en particulier pp. 112-113, 123, 125, 134, 174, et dans *Relation de la captivité du sr Mouette dans les royaumes de Fez et de Maroc*, 1683. Voir aussi les auteurs marocains : QĀDIRĪ : *Našr*, trad. t. II, pp. 287-288, 310 et 346 ; AZ ZAYYĀNĪ : *Le Maroc de 1631 à 1812*, pub. et trad. O. HOUDAS, P.E.L.O.V., 1886, p. 34 ; NĀṢIRĪ : *Istiqṣā*, t. I, p. 81.

Une assez longue accalmie se produit ensuite, mais au milieu du XVIIIᵉ siècle, la peste réapparaît, frappe avec force et s'attarde dans le pays. Les épidémies du XVIIIᵉ siècle ont été étudiées par H.P.J. RENAUD : *Recherches historiques sur les épidémies du Maroc. IV Les pestes du milieu du XVIIIᵉ siècle.* « Hespéris », 1939, pp. 293-319. Le même auteur a consacré des articles à la peste de 1799-1800 : *La peste de 1799 d'après des documents inédits* « Hespéris », 1921, pp. 160-182, et *Un nouveau document marocain sur la peste de 1799* « Hespéris », 1925, pp. 83-89. Voir aussi du même *La peste de 1818 d'après des documents inédits* « Hespéris », 1923, pp. 13-35. Malgré leur valeur ces études ne peuvent être considérées comme définitives, elles pourraient être complétées, car pour ces périodes plus rapprochées les documents font moins défaut. L'exploration systématique des chroniques et des archives livrerait sans doute beaucoup de renseignements.

1° LES CRISES DE SUBSISTANCES

Il ne faut pas s'étonner de retrouver au Maroc dans les crises de subsistances, un mécanisme très semblable à celui maintes fois décrit en Europe. Les causes climatiques sont à l'origine des difficultés mais c'est presque toujours l'insuffisance ou l'absence de pluies qu'on note, l'excès n'étant guère à craindre au Maghreb.

Les semailles ont lieu normalement à l'automne avec les premières pluies qui amollisent le sol, permettent le passage de l'araire, font germer le grain et pousser l'herbe nécessaire aux troupeaux. Si la pluie tarde l'inquiétude tend les campagnes et les villes, les prix montent. Au fil des semaines le mouvement de hausse s'amplifie et des incidents peuvent éclater. Mais souvent en décembre, en janvier, parfois même plus tard, la pluie tombe suffisamment pour permettre une récolte ; les prix baissent alors. Ils redeviennent à peu près normaux si l'on est assuré que la moisson sera bonne : c'est le cas en 1552-53, en 1651 et peut-être en 1653 ([282]). Il arrive qu'après des semailles faites à temps et dans de bonnes conditions, la récolte soit compromise par la sécheresse du printemps : les cultivateurs risquent alors de perdre jusqu'à leur semence si la pluie fait complètement défaut comme en 1613 ([283]). Mais il semble que ce soit rare ; localement au moins, des averses viennent atténuer le désastre. Les criquets causent souvent des ravages, sans détruire les récoltes du Maroc entier. Venus du Sahara, ils menacent surtout le Sud, où il leur arrive d'anéantir complètement la végétation dans le périmètre irrigué des oasis. Ils sont signalés

(282) G. VAJDA : *op. cit.*, p. 10, donne pour 1552-1553 un exemple particulièrement caractéristique : de 6 onces au moment de la sécheresse, le blé retombe à 2 onces et demi. QĀDIRĪ : *Našr*, trad. t. 2, p. 39, en 1651 « le prix des aliments augmenta ; mais la pluie tomba et il redescendit un peu pour redevenir moyen en été ». En 1653 « il y eut une augmentation du prix des denrées... Quand on fut privé de pluie les gens se mirent à prier pour la demander. Dieu les exauça et la pluie tomba » *ibidem*, pp. 61-62.

(283) G. VAJDA : *op. cit.*, pp. 26-27, « il y eut un tel manque de pluie que le sol et les céréales se desséchèrent presque complètement ».

exceptionnellement jusque vers Tanger. Remarquons qu'ils font partie du cortège de la sécheresse (284).

Une mauvaise année comme 1541 signifie une gêne sérieuse, la cherté, *ġalā*, rarement la famine mortelle, car les hommes savent qu'ils doivent compter avec les caprices du ciel et ont des provisions (285). Cependant les greniers ne sont pas toujours remplis, l'utilisation des réserves ne peut empêcher la hausse des prix, elle favorise même la spéculation, et si une mauvaise année est suivie d'une seconde c'est à coup sûr la famine. La règle, connue en Europe, vaut aussi pour le Maghreb : les crises graves ont pour cause la succession de deux mauvaises années. Si une troisième année de sécheresse survient c'est la catastrophe (286). Les réserves épuisées, les prix flambent, les décès se multiplient, la peur règne, la violence éclate.

(284) IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad., p. 92, signale que les sauterelles arrivèrent en grand nombre à Marrakech en šawwāl 978 (février-mars 1571) En 1517, année de sécheresse, « il y eut sur toute la côte d'Afrique (c'est-à-dire du Maroc) une grande quantité de sauterelles qui ne laissèrent aucune végétation, dit B. RODRIGUES : *Anais*, t. I, p. 226. Cet auteur compare les dégâts qu'elles firent alors à ceux dont il fut témoin en 1540, et qu'il promet de raconter en temps voulu — mais l'ouvrage inachevé ne dépasse pas 1535. Dans S.I.H.M., Portugal, t. III, doc. CIII, p. 376, une lettre de Tanger en avril 1541 parle des récoltes qui ont échappé aux sauterelles. Une autre lettre de mars 1541 signale qu'à Marrakech, à cause de la sécheresse, seules les terres irriguées ont été ensemencées, mais qu'on n'y fera aucune récolte à cause des sauterelles : « *os gafanhotos vierão tamtos sobre aqueles pães do rregadio que duas ou tres vezes lh'os comerão* (S.I.H.M., Portugal, t. 3, doc. LXXXVIII, p. 316. A une date non précisée, entre 1578 et 1603, IFRĀNĪ rapporte qu'Al Manṣūr effrayé d'avoir lu dans les astres l'arrivée d'une armée redoutable fut rassuré par un faqīh qui lui expliqua qu'il s'agissait de sauterelles, ce qui fut confirmé peu après (*Nuzhat*, p. 221). BOIS pense que l'année 1579 où le même auteur signale une grave disette et qu'il appelle année des *baqūl* pourrait bien être aussi l'année des acridiens : c'est fort probable. Enfin QĀDIRĪ : *Našr*, trad. t. I, p. 387, signale en 1639 une grande invasion de sauterelles qui, dit-il, ne fit pas de mal aux récoltes... ce qui est bien étrange.

(285) Outre la disette de 1541 dont nous avons traité dans la première partie et qui fut générale, nos sources mentionnent des crises qui ne sont peut-être que locales : en 1566 une lettre du gouverneur portugais de Tanger, du 19 août, dit que les chevaux n'ont plus de grain et les hommes plus de pain. La situation est d'autant plus difficile qu'il n'y a pas de riz, de dattes ou de légumes, ajoute-t-il. (*As Gavetas*, t. V, n° 3593, p. 205.)

(286) Par exemple, en 1521-1523, la succession de trois mauvaises années a été la cause d'une crise sans pareille. De l'automne 1603 à 1606, la sécheresse sévit et les sources juives de Fez insistent sur la durée exceptionnelle de la crise et sa gravité. Les années suivantes, 1606-1607 et 1607-1608 ont été sèches et marquées par la famine, encore aggravée par la guerre à Marrakech. De nouveau, de 1625 à 1627, et peut-être 1628, ce sont encore trois ou quatre années de famine en même temps que de peste. 1651-1652 et 1653 furent des années difficiles, mais la crise n'atteignit pas, semble-t-il, la violence des précédentes. Enfin la dernière pendant cette période dura de 1661 à 1663 et fut de nouveau très grave.

Il serait utile de pouvoir faire une étude des prix, mais nous disposons d'éléments trop peu nombreux. Des indications éparses figurent dans le tableau ci-dessous. Les comparaisons sont difficiles en raison de la diversité des mesures et des monnaies et de l'incertitude qui règne sur leurs valeurs. On peut néanmoins faire quelques observations. Comme en Europe les écarts sont considérables par rapport à la normale : en 1608 le prix du blé est multiplié plus de 25 fois, cas exceptionnel, mais souvent il varie de 1 à 10 ou de 1 à 12.

Toute l'activité économique est affectée. Les disponibilités monétaires sont utilisées pour faire face à la disette et le grand commerce, qui porte d'ailleurs sur des denrées qui ne sont pas de première nécessité, est gravement touché. Les observateurs européens sont évidemment très sensibles à cette conséquence (287).

Devant la pénurie, la faim, comment réagissent les hommes de ce temps ? Pour eux, même si la sécheresse est perçue comme un châtiment divin encouru pour une faute grave (288), ce serait une erreur de poser comme règle la résignation. On pourrait croire pourtant que, faute de moyens contre la nature, la soumission, le fatalisme sont des attitudes compréhensibles. Nous voyons que, sous diverses formes, la lutte est habituelle.

(287) Cf. la remarque du consul néerlandais de Vries en 1652 (E.I.H.M., Pays-Bas, t. v, p. 332) : « Une mesure de froment qui valait ordinairement 3 stuiver en vaut à présent 36. Il en résulte un très grand malaise pour le commerce ». Il dit encore en octobre (*ibidem*, p. 352) : « ce pays est en fort piteux état par suite des mauvaises récoltes des deux ou trois dernières années... De plus les affaires vont mal ». Il disait le 28 décembre 1651 : « l'armement des navires est arrêté par suite de la grande cherté du froment. Aussi je crois qu'au printemps prochain il sortira peu de corsaires de Salé. » (*ibidem*, p. 315). L'activité de la course elle-même reste liée au rythme agricole, c'est à noter.

(288) La famine de 1579 apparaît comme la conséquence du pillage désordonné du butin fait à l'oued Al Maḫazin, au mépris des règles de partage édictées par la *Sunna*. « Les gens étaient dans l'attente de la punition qu'ils méritaient pour avoir mélangé à leurs biens un argent sacrilège. Il en résulta une famine et toutes ses conséquences » (Qādirī : *Našr*, trad. t. I, p. 383). Cf. Nāṣirī : *Istiqṣā*, t. v, trad., p. 347. Ce n'est pas seulement l'interprétation moralisante d'intellectuels musulmans jugeant selon leur sens de l'histoire, mais le sentiment général. Le Qur'ān lui-même présente les calamités comme un châtiment de Dieu.

Tableau II. — **Quelques prix de céréales**

Date	Localité	Nature	Unité	Prix	Source
1541 mars	Marrakech	blé	*alqueire*	100 reis	S.I., Port., III, 313
»	»	orge	*alqueire*	60 reis	S.I., Port., III, 313
1541 oct.	Marrakech	blé	*ṣaḥfa*	10 *ūqīya*	S.I., Port., III, 529
»	Fez	blé	*ṣaḥfa*	5 *ūqīya*	S.I., Port., III, 532
»	»	orge	*ṣaḥfa*	2 1/2 *ūqīya*	S.I., Port., III, 532
1552-1553	Fez	blé	*ṣaḥfa*	6 *ūqīya*	Vajda, p. 10
»	»	blé	*ṣaḥfa*	2 1/2 *ūqīya* (*)	Vajda, p. 10
1605-1606	Fez	blé	*mudd*	3 *ūqīya*	Chron. An., p. 111
»	»	farine	1/4 de *qab*	19 *ūqīya*	Vajda, p. 21
1607 avr.	Marrakech	blé	sac	30-32 florins (**)	S.I.P.B., I, 217
1608 avr.	Marrakech	blé	sac	75-80 florins	S.I.P.B., I, 279
				jusqu'à 110 florins	S.I.P.B., I, 498
1613-1614	Fez	blé	charge	300 *ūqīya*	*Našr*, I, 273
»	»	blé	*mudd*	5 *ūqīya*	Chron. An., p. 111
»	»	blé	» ? (mesure)	2 1/4 *ūqīya*	Ifrānī, p. 390
1614 janv.	Fez	blé	*ṣaḥfa*	25 *miṯqāl*-s	
»	»	blé	*ṣaḥfa*	300 *ūqīya*	Vajda, p. 31
1625-1626	Fez	blé	*ṣaᶜ*	70 *ūqīya*	*Našr*, I, 329
1627	Marrakech	blé	charge	20-40 écus	S.I., Fr., III, 159
»	»	orge	charge	12 écus	S.I., Fr., III, 159
1638	région Safi et Marrakech	blé	*quarter*	4 shillings	S.I., Angl., III, 514
		orge	*quarter*	18 pence	S.I., Angl., III, 514
1651 oct.	Salé	blé		x 16	S.I., P.-B., V, 290
1652 juin	Salé	blé	mesure	36 stuiver	S.I., P.-B., V, 332
1653	Fez	blé	*ṣaᶜ*	1-1 1/2 *ūqīya* ancienne	*Našr*, II, 61
1658	Fez	blé	*ṣaḥfa*	45-75 *ūqīya*	Vajda, p. 57
1660-1661	Fez	blé	charge	20 *miṯqāl*-s	*Našr*, II, 123
1661-1662	Fez	blé	*ṣaᶜ*	2 1/2 *dirham šarīᶜ*	*Našr*, II, 136
1662-1663	Fez	blé	*ṣaᶜ*	5 *dirham šarīᶜ*	*Našr*, II, 144
1663-1664	Fez	blé	*ṣaᶜ*	1 1/2 *dirham šarīᶜ*	*Našr*, II, 158
1664-1665	Fez	blé	*ṣaᶜ*	1/2 *dirham*	*Našr*, III

(*) prix après la pluie.

(**) prix normal 4 florins.

N.B. - La charge (*wasq*) équivaut à 60 *ṣaᶜ* soit 240 *mudd*; et la *ṣaḥfa* vaut 50 *ṣaᶜ* du Prophète ou 200 *mudd* du Prophète (Sauvaire : *Numismatique et métrologie musulmane*).

Les hommes veulent d'abord agir sur les racines du mal : ils cherchent à infléchir la volonté céleste, à obtenir de Dieu la pluie qu'il refuse. Leur première réaction, celle qui leur paraît la plus nécessaire, est la prière. Dès que la sécheresse devient alarmante on fait dans les mosquées la prière de l'*Istisqā*, littéralement demande d'arrosage ; on prie de même dans les synagogues. L'efficacité des supplications leur semble augmenter avec le nombre des participants et avec le soin mis à respecter les formes codifiées par l'usage. Les prières sont publiques, solennelles, elles se répètent habituellement avec une insistance confiante. Et souvent la pluie tant attendue finit par tomber, confirmant ainsi, aux yeux des fidèles, la miséricorde de Dieu et l'excellence de la méthode (289). Comme la disette passe pour être une punition de ceux qui ont violé les prescriptions de Dieu, le jeûne et les bonnes actions, en particulier l'aumône, doivent s'ajouter à la prière pour accroître son efficacité. Chez les Juifs de Fez par exemple, la pénitence et le jeûne constituent clairement une phase ultérieure, une demande plus pressante à Dieu : s'il a résisté jusque là c'est évidemment qu'il a des motifs graves d'insatisfaction. Il faut les rechercher, s'examiner, et la pénitence est un moyen de rentrer en grâce, de renouer le fil rompu. Chez les Musulmans le jeûne précède la prière de l'*Istisqā* (290). L'examen de

(289) A. Bel : *Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les musulmans maghrébins*. Rec. Mém. et Textes XIV[e] congrès des Orientalistes. Alger, 1905, pp. 49-98, est à consulter, bien que portant sur l'Oranie. Exemples dans Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 61 en 1063 H. (1652-1653), p. 123 en 1071 H. (1660-1661), pp. 335-336 en 1091 H. (1680-1681), ce dernier surtout très caractéristique. G. Vajda : *op. cit.*, p. 10, en 1552-1553, p. 17 : de novembre 1583 à mars 1584 il n'a pas plu, des jeûnes sont imposés par le rabbinat, pp. 31-32 et 33 en 1615-1616 : « la pluie tomba et le nom de Dieu fut sanctifié. » ; p. 57 en 1658, au printemps, Juifs et Musulmans jeûnent.

(290) G. Vajda : *op. cit.*, p. 17, p. 27 (1613) : « en raison de nos nombreux péchés nous ne fûmes point exaucés » ; jeûnes et pénitences se multiplient, comme on le voit pp. 27-29 : « depuis l'expulsion des Juifs d'Espagne il n'y eut point de jour de pénitence, de pleurs et d'humiliation comme celui-ci ». C'est une véritable surenchère d'aveux et de repentirs. « Nous sortîmes joyeux de cette assemblée, mais il n'y eut point de pluie... mercredi la pluie tomba en abondance... On rapporta beaucoup de choses injustement appropriées et maintenant tout est rentré dans l'ordre ». En 1917 encore, p. 34, une excommunication est prononcée et la pluie se met à tomber : le péché, désordre humain, provoque le désordre de l'univers. Les conceptions musulmanes sont très voisines : Cf. A. Bel : *op. cit.*, partic. p. 54. Selon Al Ḥirsī, commentaire du *Muḫtasar* de Ḫalīl : « Il convient que l'imām, avant le jour de la prière de l'*Istiqā*, ordonne aux fidèles de revenir dans la voie de Dieu, de cesser de pécher, de fauter ou d'agir injustement, de se pardonner les uns les autres, de crainte que ce ne soient leurs crimes qui causent le manque de pluie. Il leur ordonne aussi de faire des aumônes, car peut-être que s'ils donnent à manger à plus pauvre qu'eux, Dieu leur enverra de la nourriture, car tous sont plus pauvres que Dieu. »

conscience collectif aboutit parfois à dénoncer la responsabilité des chefs spirituels, mais il est difficile de savoir par nos sources si une sanction s'ensuit pour eux. Les murmures contre les Šurfā saadiens, proférés selon D. de Torrès au moment de la famine de 1521-1523, n'ont pas mis réellement en péril leur pouvoir. Quant aux rabbins de Fez, leur autorité ne paraît pas remise en cause ; les tensions à l'intérieur de la communauté se résolvent par la contrition et la pénitence de tous qui expient l'injustice de quelques-uns ([291]). Les musulmans recourent souvent à un homme dont les mérites personnels, la *baraka,* sont susceptibles d'agir puissamment sur la volonté de Dieu. On peut se demander si un glissement de sens, perceptible dans l'expression, ne se produit pas, laissant croire que c'est du saint lui-même et non de son intercession que l'on attend la pluie. Un exemple intéressant est donné par la *Dawḥat* : « On vint demander la pluie au *šayḫ* Abū ᶜAbdallāh Muḥammad surnommé Abū ar Ruwaiyin « Attendez mon retour » répondit celui-ci ; et s'en allant dans sa demeure, il distribua en aumônes tout ce qu'il trouva, ainsi que tout son bien et celui de ses enfants. Il ne laissa dans sa maison ni une seule bouchée de pain ni un seul grain de blé. Il revêtit une étoffe grossière et revint vers ceux qui l'attendaient « Levons-nous maintenant » leur dit-il « la demande est urgente et la prière sera exaucée ». Or la pluie se mit à tomber ; les ondées du ciel se répandirent sur eux pareilles au jet qui s'échappe de la bouche des outres » ([292]). Tout se passe comme si la charité extra-ordinaire du *šayḫ* avait sur Dieu un pouvoir de persuasion, on n'ose pas dire de contrainte.

(291) D. DE TORRES : *op. cit.*, p. 55, le peuple voit dans la famine de 1521-1523 un châtiment « des pechez de ces tyrans » — mais le témoignage de ce moine peut être suspect de partialité. Une chronique citée par G. VAJDA : *op. cit.*, pp. 20-21, dit à propos de la famine de 1606 « Israël s'est appauvri à l'extrême en raison de nos péchés, car ceux qui s'adonnent à l'étude de la Loi se sont relâchés, nul ne recherche (la science religieuse). »

(292) IBN ᶜASKAR : *Dawḥat,* trad. p. 141. Ce šayḫ est mort vers 1552. En 1091 H. (1680-1681) les personnages religieux les plus respectés sont sollicités pour obtenir la pluie par leur intercession (QĀDIRĪ : *Našr,* trad. t. 2, pp. 335-336). Il arrive que le souverain lui-même prenne la direction des prières : c'est ce que fait Mawlāy Ismāᶜīl en mars 1680, selon MOUETTE « il se revêtit d'un vieil habit tout crasseux et d'un turban sur la teste, et, les pieds nuds, il sortit du palais, accompagné de tous ceux de sa Cour, aussi pieds et testes nues, et de tout le peuple de la ville en pareil estat ». Le succès ne couronne pas cette démarche (*Hist. des conquestes,* S.I.H.M., 2ᵉ série, France, t. II, p. 126).

Cependant en désespoir de cause, on ne peut exclure le recours à des solutions extrêmes, qui sont surtout individuelles : suicides, meurtres d'enfants, actes de révolte devant le silence de Dieu. Dans les communautés juives des apostasies se produisent souvent, rapportées par les chroniques comme un malheur plus grand encore que la mort ([293]). Sont-elles surtout le fait des plus pauvres de la communauté qui s'y trouvent moins fortement attachés ? Il semble surtout que ces minorités sont parfois moins en mesure de faire face à la crise du fait de leur statut juridique particulier. Le désespoir peut conduire à invoquer un autre Dieu, ou des puissances infernales. Bien que nos sources soient muettes sur ce dernier point, il serait étonnant que la magie et la sorcellerie n'aient pas été utilisées. On a vu en 1521-23 des musulmans se convertir au christianisme. Un cas curieux est signalé par Grammaye ([294]) mais le souci d'apologétique est si évident qu'il peut rendre suspect le récit. Selon lui en 1579 la sécheresse était telle à Tagaoust dans le Sous méridional, que les habitants allèrent prier sur la tombe d'un saint chrétien, venu à une date indéterminée des Canaries pour prêcher l'Evangile. En même temps ils portent des aumônes et de la nourriture aux captifs chrétiens. Prodige ! le jour suivant le fleuve a une crue soudaine qui cause d'ailleurs la mort de nombreux animaux. Remarquons que de nombreux tombeaux de saints juifs étaient visités également par des musulmans ([295]).

Parallèlement, les hommes des XVI[e] et XVII[e] siècles ne négligent pas pour autant des formes de lutte plus triviales, contre les effets de la crise. Il existe des institutions dont la fonction est de constituer des réserves indispensables dans un pays de climat capricieux. Le Haut Atlas, surtout sur son versant méridional et l'Anti-Atlas possèdent des *agadir*-s ou

(293) Des infanticides sont signalés par Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 137 et par G. Vajda : *op. cit.*, p. 21 : « Nous en avons vu qui allèrent se noyer dans des puits, d'autres s'égorgèrent avec un couteau. Des pères rejetèrent leurs enfants, des mères tendres assomèrent leurs rejetons ». Il s'agit de la terrible famine de 1605-1606. Au même moment « plus de 200 personnes apostasièrent » alors que l'on comptait 300 morts de faim.

(294) J.B. Grammaye : *Africae illustratae lib. X in quibus Barbaria gens...* 1622, pp. 152-153.

(295) L. Voinot : *Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc*, « I.H.E.M. notes et documents », 1948, 132 p.

iġerm-s, dont le fonctionnement est assez bien connu (296). Dans des bâtisses solidement défendues contre les intempéries et les pillages, les familles possèdent chacune une loge pour entreposer grains, navets, fruits séchés etc. Les Saadiens en ont tiré un grand avantage et certainement aussi la dynastie du Tazerwalt, les descendants de Sidī Aḥmad ū Mūsā, au XVII^e siècle. Dans les plaines atlantiques, on entasse les bonnes années, le grain dans des silos creusés dans le sol calcaire ; ces *mṭāmar* (sing. *maṭmura*) ont été souvent décrits (297). Le blé passe pour s'y conserver des années. Il s'agit jusque là d'organismes créés par des groupes humains réduits, sur un plan local, à l'échelon du village ou de la fraction de tribu. Dans les villes, l'initiative revient au pouvoir d'Etat. Pour eux-mêmes et leur entourage, familiers et serviteurs, soldats, les souverains constituent des réserves dans leurs palais. Il y a en outre pour la population urbaine des *heri*, vastes bâtiments où le blé est remisé et gardé (298). Il est très important pour un souverain de pouvoir nourrir la population des villes et en particulier de la capitale (299). Le rôle des *zāwiya*-s a été vu : plus que de stockage, c'est de redistribution dont il s'agit, car la libéralité du saint s'entretient de la générosité des fidèles selon un mécanisme bien analysé

(296) Voir notamment R. MONTAGNE : *Un magasin collectif de l'Anti Atlas : l'agadir des Ikounka*, « Hespéris », 1929, t. IX, pp. 145-266 ; D. JACQUES MEUNIÉ : *Greniers citadelles au Maroc*, « P.I.H.E.M. », 2((, 1951, 2 vol.

(297) Depuis LÉON L'AFRICAIN : *Description de l'Afrique*, t. I, p. 122 où il parle d'une localité appelée Cent Puits « A l'extérieur de la cité il y a de nombreux silos où les habitants avaient coutume d'entreposer leurs grains. Les gens du pays disent que dans ces silos on a conservé du blé pendant cent ans sans qu'il se gâtât ou qu'il changeât d'odeur » ; repris par MARMOL : *L'Afrique*, t. II, p. 111, et de nombreux auteurs de descriptions des XVIII^e et XIX^e siècles.

(298) On a une mention de ces réserves palatiales dans G. VAJDA : *op. cit.*, p. 11 : en 1554 Muḥammad aš-šayḫ doit laisser Fez aux mains des Turcs en abandonnant, entre autres, « des entrepôts remplis de froment et d'orge ». Un *heri* a été étudié par J. DELAROZIÈRE : *Habs Zebbula à Fez Jdid, étude sur un héri*, 4^e Congrès des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, Rabat, 1938, t. II, pp. 619-626. Et on trouve dans l'ouvrage de HÖST : *Nachrichten von Marokko und Fes*, 1781, p. 76 et pl. VI une planche gravée représentant l'extérieur et l'intérieur d'un Heri à Marrakech à la fin du XVIII^e siècle. Mais il s'agit plutôt de silos du Maḫzen destinés à l'armée (voir figure ci-contre). *Heri* viendrait-il du latin *horreum* ?

(299) On a vu comment le prétendant Abū Maḥallī dès qu'il se fut emparé de Marrakech en 1608 s'était empressé de distribuer à la population les réserves d'orge entassées dans le palais que son rival avait abandonné.

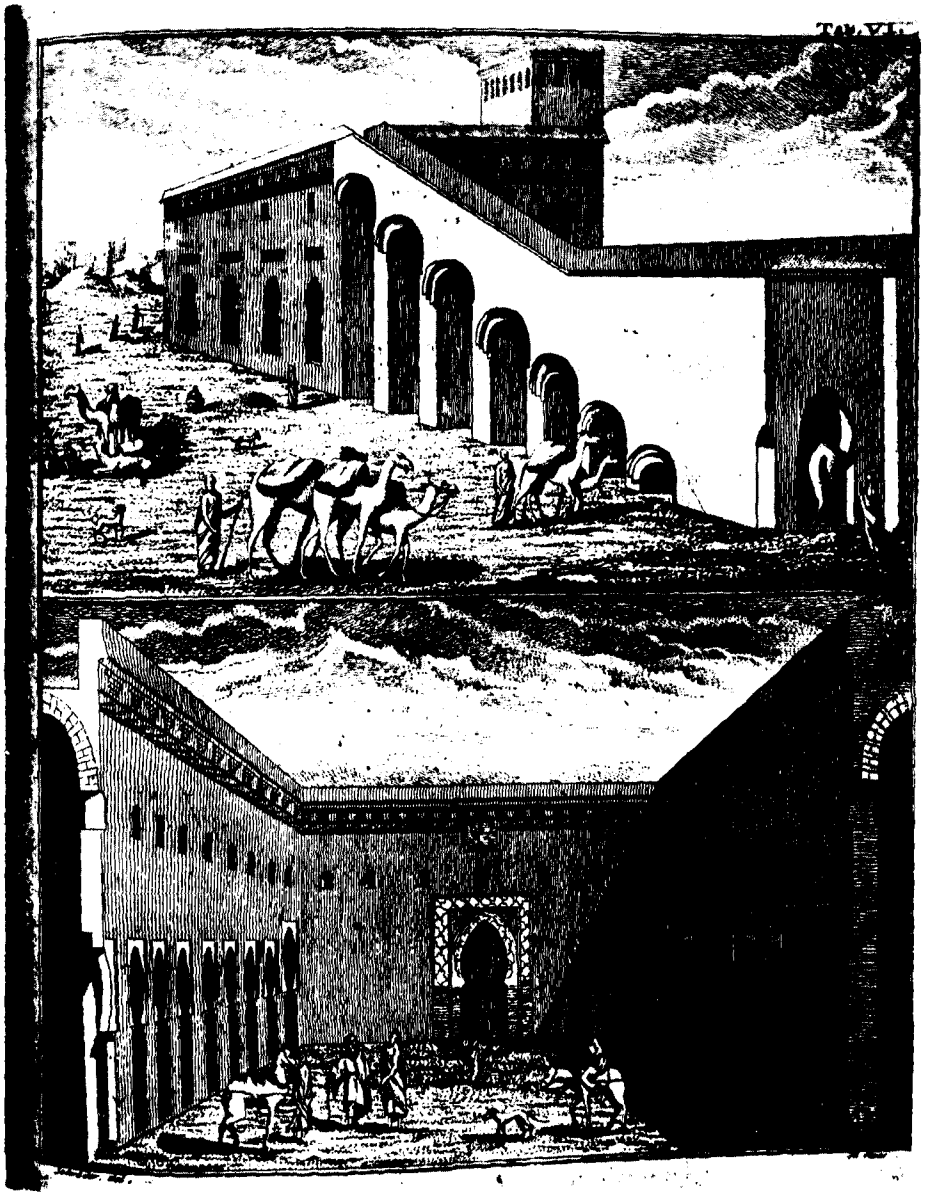

Magasin à grain. Gravure du XVIII[e] siècle tirée de l'ouvrage de Höst, *Nachrichten von Marokko und Fes*, 1781, planche VI, p. 76.

Léon l'Africain décrit dans les palais de Marrakech des greniers qui sont assez semblables : « ... il y avait deux greniers eux aussi bâtis en voûtes. Chaque grenier avait un étage. Au rez-de-chaussée, on entreposait le fourrage. A l'étage, dans l'un on conservait l'orge pour les chevaux, dans l'autre le froment. Chacun de ces étages pouvait contenir plus de trente mille « ruggi » de grain. Sur le toit de ces bâtiments on a ménagé des bouches et on accède à ce toit par une rampe de pierre. Les bêtes montent chargées sur ce toit, on y mesure le grain puis on le verse par ces bouches. Quand on veut le retirer, il suffit d'ouvrir les orifices pratiqués en bas des greniers. Ainsi peut-on enlever le grain de ces greniers et l'y mettre sans fatigue. » (*Description de l'Afrique*, 1956, p. 105).

par Gellner ([300]). On a noté aussi dans la communauté israëlite de Fez l'existence d'une caisse de solidarité, dont l'efficacité est vantée par le rabbin qui en était le gestionnaire, mais dont le mécanisme de fonctionnement nous demeure inconnu ([301]).

On voit que le procès d'imprévoyance fait parfois à des populations dont l'Islam est supposé à priori entretenir le fatalisme est démenti par les faits. Mais il y a plus. Nous avons la chance d'avoir trouvé un document particulièrement explicite émanant d'un certain ʿAbdallah ibn Muḥammad ibn Abī Bakr Al Bušwarī, personnage religieux, qui élève au rang d'un devoir sacré, on serait presque tenté de dire de pilier de la religion, la prévoyance, l'économie et l'organisation de réserves familiales. Texte étonnant (ci-dessous p. 64) et qui est à verser au dossier d'une question toujours débattue, celle des rapports de l'Islam et du développement économique ([302]). Que l'auteur soit du Sous n'étonne pas : cette région connaît bien la valeur du travail et de l'épargne. Il est significatif de voir la religion donner du poids à des maximes de saine économie domestique : l'auteur cherche à sanctifier en quelque sorte la prévoyance du chef de famille. Apprécions au passage le coup de patte aux hommes de religion parasites, d'un ton bien proche des attaques bourgeoises contre les moines en Occident. Ils veulent détourner l'homme de bien du labeur et du commerce tous deux agréables à Dieu quoi qu'ils en disent. On pense au renfort moral donné par le calvinisme au capitalisme à son essor. La religion est ici servante des besoins de la société, d'une société terrienne, laborieuse, honorant le travail et les biens acquis : preuve s'il en fallait que l'Islam est comme n'importe quelle religion susceptible de lectures bien différentes selon le contexte économique et social, et qu'il ne peut pas être systématiquement envisagé comme un frein au développement économi-

(300) E. Gellner : *Pouvoir politique et fonction religieuse dans l'Islam marocain*, « Annales E.S.C. », 1970, pp. 699-713 et partic. p. 706.

(301) G. Vajda : *op. cit.*, p. 31, à propos de la famine de 1613-1614. Mais l'efficacité de cette institution a ses limites, puisqu'après s'être félicité qu'aucun Juif n'ait péri, l'auteur de la chronique reconnaît une dizaine de jours plus tard (du 25 ṭēbēt au 9 šebāṭ) que 150 Juifs sont morts... Cette caisse n'a pu, en face de la gravité de la famine, qu'assurer un sursis.

(302) Voir notamment M. Rodinson : *Islam et capitalisme*, 1966.

que, comme opposé à l'esprit d'entreprise. Il faut chercher ailleurs la cause de faiblesses économiques, ne serait-ce que dans la démographie (303).

Les précautions les plus avisées ne peuvent toutefois éviter complètement la disette, ni même la famine lorsqu'avec le temps, les réserves s'épuisent. Une question revêt alors de l'importance, celle des ressources d'appoint et des nourritures subsidiaires.

La courbe des prix de l'orge semble être la même que celle du blé — ou du moins nous n'avons pas assez de données pour discerner, comme en Europe, une hausse plus rapide de la céréale secondaire —. Il est vrai qu'elle mérite peu ce nom au Maroc : pour des régions entières elle couvre autant de surface ou plus que le blé.

Le mil, ou sorgho, tient une place attestée par de nombreux auteurs. Il a subsisté dans les montagnes jusqu'à nos jours. Dans les plaines son importance était considérable (304). Il en a été chassé par le maïs, qui, à partir du XVI[e] siècle, lui a pris non seulement sa place, mais son nom (arabe *ḏurra* ou *bašna*) parce qu'il répondait aux mêmes besoins avec plus d'avantages. La période de croissance du mil est plus tardive que celle du blé ou de l'orge ; la moisson a lieu à l'automne, c'est-à-dire à un moment particulièrement difficile si la récolte de blé et d'orge ont été déficitaires, puisqu'il faut prélever des semences pour l'année suivante. L'apport du mil est intéressant. Selon un auteur espagnol du début du XVII[e] siècle, il

(303) A ce propos on peut s'étonner que l'étude de X. DE PLANHOL : *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam*, 1968, tienne si peu compte de la démographie pour expliquer la « bédouinisation » qu'il considère comme inhérente à l'Islam. Il est tout aussi étonnant que ce géographe fasse à l'augmentation de la densité humaine une place si réduite dans les causes du développement actuel des zones cultivées au Proche-Orient (pp. 100-112).

(304) Dans le Haut Atlas central, dans la tribu des Aït bū Gemmez notamment, on peut voir encore des champs de mil occuper une partie du fond alluvial de la vallée. LÉON L'AFRICAIN : *Descr.*, t. I, p. 71, dit à propos du Hea (Haha) : « Il n'y pousse que peu de froment, tandis que l'orge, le mil, le millet y viennent en quantité ». MARMOL : *L'Afrique*, t. II, p. 44 : « Tout ce qui est hors des montagnes du Grand Atlas — Hea, Sus, Gezula, Hescura et Duquela — est un païs plain, abondant en froment, en orge, en millet... » ; il le signale encore près d'Amizmiz, p. 49. L'ANONYME PORTUGAIS de 1596 dit des Doukkala, p. 16 : *E campo de muito trigo, cevada, milho, centejo* » et de la Chaouïa, p. 20 : « *muita fertil de todos os mantimentos, trigo, cevada, milho.* »

empêche la disette car le blé ne suffirait pas à nourrir la population (305). Son rôle a été signalé pour la région de Fez, où à l'automne 1540, il provoque une détente sur le marché. Là est certainement la raison de la fidélité des cultivateurs du Maroc à cette céréale africaine, jusqu'à ce que le maïs ait montré une efficacité supérieure dans les mêmes circonstances.

Les légumineuses ont une place qui n'est pas négligeable en temps normal et grandit les années sans pain. Ce sont surtout les lentilles et les pois chiches, car les fèves sont consommées plutôt fraîches. Dans le Sous on utilise les gesces, *ikīker*, que le *ṭālib* Al Bušwarī recommande dans son épître de mettre en réserve ainsi que les noix d'*argan* et les carroubes (306).

Les dattes offrent dans le Sahara une ressource très appréciable. Dans cette région, où les céréales sont une base moins exclusive de l'alimentation, les effets d'une mauvaise récolte sont apparemment moins à craindre. Les palmiers résistent assez bien à une sécheresse, à condition qu'elle ne se prolonge pas plus d'une saison. On a vu qu'en 1661, les dattes ont fait du Sahara une région privilégiée et attractive pour les populations du Nord de l'Atlas.

Si la sécheresse est très sévère et prolongée, il faut se mettre à rechercher en outre des plantes qui habituellement ne jouent qu'un rôle négligeable ou nul. On peut citer, en plus des carroubes, les glands doux, *ballūṭ*, la mauve, *baqul*, le fenouil sauvage, *basbas*, les artichauts sauvages,

(305) R. RICARD : *Textes espagnols sur la Berbérie* (XV^e^, XV^e^ *et* XVII^e^ *siècles*). Etudes hispano-africaines, 1956, donne p. 15 un passage de Pedro Ordoñez de Ceballos (1616) qui dans *Historia y viaje del mundo* ch. VII, liv. I, pp. 286 à 287, a dit du Maroc où il a voyagé : « *hay trigo, cebada y panizo que es la semilla de que por tiempo del año usan para comida y asi no hay falta, que si comieran todo el año pan de trigo, segun la gente que hay faltara sin duda* ». *Panizo* est le mil. D'autre part l'auteur de l'*Iḥiyā* (p. 140) donne la précision suivante au chapitre des prix qui montre tout l'intérêt de cette plante mise sur le même pied que l'orge : « l'orge et le mil (*bašna*) sont des plantes de la même famille (*ǧins*). Le prix du mil est le même que celui de l'orge et subit la même hausse. Enfin le *ṭalib* al Bušwari conseille d'en emmagasiner de préférence au blé ou à l'orge car il se conserve mieux selon lui.

(306) Dans un texte juif de Fez on voit que les légumineuses complètent la récolte de céréales, G. VAJDA : *op. cit.*, p. 10. Elles tiennent toujours une place importante dans l'alimentation de nos jours. Les gesces, *ikīker*, sont encore vendues sur certains souks, nous en avons vu dans la vallée du Dr^a^ à Tinzulīn. Le mot berbère *ikīker* fait penser au latin *cicero*, comme *ūrtī* à *hortus*... Quant aux carroubes, B. Rodrigues en emporte une provision lorsqu'en 1521 il quitte Arzila pour aller à Azemmour acheter des esclaves (*Anais*, p. 327, t. I).

garnina — cueillis même les années normales pour varier l'ordinaire — les cœurs de palmiers nains, *palmito* dans les textes portugais, et dans les oasis les cœurs de palmiers dattiers au risque de compromettre l'avenir, les fruits du genévrier, *ʿabtar*, enfin le *ʿirnī*, (*arum arisarum*) plante à bulbe, riche en fécule, qui, bien que légèrement toxique, est consommée en pain ou en couscous après une légère torréfaction qui fait disparaître son âcreté (307).

Faute de céréales, de légumes, de fruits, on se rabat, quand on peut, sur une alimentation carnée. Les animaux domestiques sont abattus d'autant plus volontiers, qu'il est très difficile de les nourrir, car l'herbe manque et les céréales sont chichement mesurées aux hommes. La paille qui reste le seul fourrage atteint des prix exorbitants (308). On s'efforce pourtant de ne pas perdre les animaux de labour en vue des semailles qu'on espère et pour lesquelles il faut aussi garder du grain. La chasse offre également un secours appréciable : le Maroc est alors un pays très giboyeux, et la sécheresse tout en raréfiant le gibier permet aussi parfois d'en capturer ou

(307) La consommation habituelle de fenouil, d'artichauts est signalée par MOUETTE : *Histoire des conquestes*, S.I.H.M., 2e série, France, t. II, p. 178. Le *buqūl* est mentionné par NĀṢIRĪ : *Istiqṣā*, t. V, trad., p. 347 ; fenouil, artichauts et « *palmito* » par B. RODRIGUES : *Anais*, t. I, p. 370. Le *ʿirnī* est encore aujourd'hui bien connu comme l'ultime ressource contre la faim, et beaucoup de ruraux se souviennent d'en avoir cueilli. Par exemple dans les Sġarnā, lors de famines au lendemain de la seconde guerre mondiale, on partait en groupes, couchant sous des tentes, et la récolte rapportée était partagée fraternellement dans une atmosphère chaleureuse évoquée certaine fois avec une pointe de nostalgie (renseignement oral de A. HAMMOUDI, sociologue à l'I.N.A. Rabat). RENAUD : *La peste de 1818 d'après des documents inédits* « Hespéris », 1923, cite p. 24, un document où il est question de cette plante : « les habitants des campagnes et une partie de ceux de la ville parcouraient tristement la campagne pour arracher à la terre, à défaut d'autre nourriture, une plante bulbeuse nommée *hierna* ». Cf. LAOUST : *Mots et choses berbères*, 1920, pp. 107, 483 et 513 : il s'agit de l'*arum arisarum* vulgairement appelé *kunt* en berbère. Les glands doux, *ballūt*, sont même considérés en temps normal comme une friandise par les habitants de Fez, d'après LÉON L'AFRICAIN : *Descr.*, t. I, p. 172.

(308) A Tanger, en 1566, le grain manque pour les bêtes et les hommes et, faute d'autres ressources, riz, dattes, ou légumes, on se nourrit de viande — « *que nos pudecemos socorrer somente vaqua* », *As Gavetas...*, t. V, nº 3 593, p. 205. A Marrakech en 1608 « une livre de paille vaut deux sous » selon l'envoyé des Provinces Unies, P.M. Coy (S.I.H.M., Pays-Bas, t. V, p. 283) ; il dit un peu plus tard : « les rues étaient couvertes de cadavres de chevaux, de mulets, d'ânes et de chameaux car la livre de paille valait un sou et demi » (*ibidem*, p. 471). On comprend mieux dès lors la formule du ṭaleb du Sous : « surtout ne néglige pas la paille (*ṭībn*) c'est de l'or (*ṭībr*) elle est la base de toutes choses » (ci-dessous, p. 102).

d'en tuer plus aisément près des points d'eau. C'est alors que les populations du littoral sont privilégiées, car la mer leur offre une nourriture abondante : les moules ramassées et séchées sur la côte étaient, il y a peu, vendues sur les marchés du Sous (Anti-Atlas notamment), surtout les années de mauvaises récoltes (309).

En somme en cas de crise les formes économiques les plus primitives — cueillette, chasse, pêche — reprennent une place de premier plan. Mais dans la lutte pour la survie, il est encore un moyen auquel recourent parfois certains et que nous n'évoquons que pour mémoire, c'est d'aller prendre par la force aux voisins de quoi subsister. Les périodes de disette voient de nombreuses violences (310). Le brigandage coupe les routes et interdit certaines possibilités d'approvisionnement des villes (310*).

Un dernier point doit être abordé au sujet des disettes et des famines. On a constaté qu'elles étaient très souvent suivies de graves épidémies. Ce lien doit être examiné. Il paraît d'abord évident qu'en affaiblissant la force de résistance des organismes, la privation fraye le chemin aux maladies.

(309) Les habitants d'Arzila en 1521 vont faire de la cueillette, mais aussi chasser, B. Rodrigues : *Anais*, t. I, p. 370. Ils pouvaient, du reste, pêcher aussi en mer, avantage certain. Sur l'abondance du gibier voir par exemple Léon l'Africain : *Descr.*, t. I, p. 85, sur les « Ideucal » (Atlas occidental) et pp. 129-130 une chasse royale dans la région du Jbel laḥdar(Montagne Verte).

(310) Par exemple Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 123, année 1071 H. (1660-1661), et alors que l'on prie pour la pluie à Fez, « beaucoup de blé fut volé dans les champs par les gens des Beni Hassan et ceux qui étaient avec eux ». *Ibidem*, p. 137 en 1072 H. (1661-1662) le fils de Muḥammad al Ḥaǧǧ de Dilā' vient assiéger Fez, « il pilla et vola les récoltes et s'en retourna ». En 1073 H. (1662-1663) le même auteur rapporte que « Moulay Mohammed ben ech Cherif es Sijilmassi arriva dans les derniers jours de Mouharram (1-3 sept. 1662) et occupa la région de Hayaïna. Il s'empara de leurs récoltes »... Il y a certes le désir de priver un adversaire de vivres, et ces coups de main peuvent se produire, en cas de lutte ouverte en n'importe quelle conjoncture, mais nous savons que la sécheresse et la disette régnaient. Combien éloquente aussi cette phrase du chroniqueur juif en 1614 « Et l'on n'échappait à la famine que pour périr par le glaive, car l'insécurité régnait sur tous les chemins », G. Vajda : *op. cit.*, p. 31. Un passage de la chronique de Fr. de Andrade traduite par R. Ricard : *Les Portugais et l'Afrique du Nord sous le règne de Jean III* « Hespéris », 1937, pp. 259-345, montre comment après la terrible famine de 1521 une tribu avait encore des réserves de blé et d'orge que les Portugais ont découvertes en faisant un butin considérable, parce que, dit le chroniqueur, ils sont si puissants que non seulement il n'y eut jamais d'autres pour les voler, mais qu'eux-mêmes avaient volé toute la Chaouïa (*Enxouvia*).

(310*) Exemple dans *Ihiyā*, p. 133, le ravitaillement en grain de Fez à partir de Meknès est désorganisé puis empêché par le brigandage.

Mais si la disette procède de la sécheresse, on peut se demander dans quelle mesure celle-ci ne favorise pas la propagation des maladies : à tort ou à raison la sécheresse passe encore aujourd'hui au Maroc pour les provoquer. Surtout nous allons voir comment la peste peut se répandre les années sèches du fait que les animaux vecteurs se rapprochent des lieux habités.

2° LES EPIDEMIES

La nature exacte de la maladie nous échappe souvent. La peste toujours évoquée, n'est pas la seule, mais la plus fréquente. Dans plusieurs cas elle semble dûment identifiée : en 1521-23, en 1557-1558, de 1596 à 1610, et de 1626 à 1631. Le typhus et l'encéphalite ont pu aussi être soupçonnés. Nous nous attacherons ici à étudier la propagation de la peste, pour laquelle les informations sont les plus abondantes. Cette maladie a sévi au Maroc jusqu'à une date récente, a suscité beaucoup d'intérêt, et l'on a réuni sur elle dans les pays où elle est endémique une abondante documentation. Elle est aujourd'hui bien connue et certaines particularités des épidémies des XVI^{e} et XVII^{e} siècles peuvent être éclaircies.

La peste est due au bacille de Yersin, germe aérobie, mais qui peut survivre anaérobie. Il vit à la température optimale de 25°. Sa toxicité est variable et il s'atténue par le vieillissement de la souche ; le passage rapide d'hôte en hôte sélectionne au contraire les souches les plus actives. Le bacille peut facilement traverser une muqueuse, mais il ne peut pénétrer la peau qu'à la faveur d'une excoriation, si minime soit-elle : une piqûre de puce suffit. Selon le lieu de pénétration du microbe, la forme prise par la maladie est différente chez l'homme. Si la voie d'entrée est cutanée, il se forme au point d'inoculation, après un à six jours d'incubation, une plaque noirâtre résultant de la nécrose des tissus : c'est le charbon pesteux, et très rapidement à l'aine, aux aisselles et au cou des ganglions très douloureux, durs, qui tendent à suppurer, ce sont les bubons. La fièvre est très forte et accompagnée de troubles nerveux et psychiques impressionnants.

C'est souvent la septicémie, le coma et la mort. Mais il arrive que la maladie s'arrête après huit à dix jours. Si la pénétration se fait par la muqueuse pulmonaire, l'évolution est beaucoup plus rapide et mortelle dans 100 % des cas. Après un à trois jours se produit une toux de plus en plus forte, avec des saignements, des troubles nerveux. Le sujet finit par étouffer. Ces deux formes principales — il en est d'autres — ont longtemps pu faire croire à des maladies différentes. Dans le deuxième cas, la transmission se fait directement d'homme à homme, par les gouttelettes de salive projetées par la toux et qui restent en suspension. Ce mode de contagion est favorisé par le brouillard, un air humide, un temps froid d'hiver — peu fréquents au Maroc ; ce sont les épidémies les plus meurtrières et dont la propagation est la plus foudroyante comme la fameuse Peste Noire du XIV[e] siècle en Europe ou celle de 1596 en Espagne. Mais ce sont aussi les plus rares ([311]).

Le rôle des rongeurs, hôtes de l'infection, et des puces, vecteurs de celle-ci, doit être rappelé rapidement. La chaîne fondamentale est : rongeur-puce-rongeur-puce, sur laquelle incidemment d'autres animaux et l'homme viennent se greffer. Cette chaîne est fragile et réclame sans cesse de nouveaux rongeurs et de nouvelles puces pour assurer la permanence de l'infection. On a découvert récemment toutefois, que le bacille pouvait survivre sans rats et sans insectes, dans le sol des terriers abandonnés, à des conditions de température et d'hygrométrie favorables : la contamination peut alors se faire par simple fouissage. L'importance des colonies de rongeurs sauvages des régions arides comme réservoirs de virus, a été bien mise en valeur aux abords de la Caspienne en Iran, au Turkestan, dans l'Inde. Les mérions ou les gerbilles caractéristiques des steppes arides assurent la transmission par leurs déplacements, à la recherche de nourriture, ou parce que leurs terriers riches en puces sont visités par d'autres rats, champêtres ou commensaux. C'est dans les greniers, les silos et sur les aires que s'effectue la rencontre des différents rongeurs. Le rat noir, qui ne s'aventure guère hors des maisons, mais qui peut être transporté sur des bateaux, est très sensible à la peste. Le rat gris, ou rat d'égout, a joué

(311) J.N. Biraben et J. Le Goff : *La peste dans le Haut Moyen Age* « Annales E.S.C. », 1969, n° 6, pp. 1484-1510 et partic. pp. 1486-1488, et *Encyclopédie médico-chirurgicale* 8035 E 10, p. 4 et p. 6.

un rôle bien connu dans la dissémination de la peste aux temps modernes. Ce sont les puces des rongeurs qui transmettent par piqûre le bacille d'un animal à l'autre et d'une espèce à l'autre. Chaque espèce de puce ne vit que sur un hôte auquel elle est adaptée, toutefois *Xenopsylla Chéopis* est une puce de rat qui, libérée dans une maison, ne manifeste pas de répugnance pour l'homme et peut donc lui transmettre la maladie. D'homme à homme c'est le parasite humain, *pulex irritans,* qui est l'agent de transmission. Une puce peut survivre un an, et être porteuse de bacilles, dans la fourrure d'un rat, dans des vêtements, ou dans la poussière du sol ou une fente de parquet.

La puce jouant le rôle le plus important, il est nécessaire de connaître son écologie. Elle ne survit qu'à des conditions de température et d'humidité très trictes : l'optimum est 15 à 20° à 95 % d'humidité, ce qui est réalisé dans les vêtements près du corps. Le froid limite son activité et la chaleur arrête la reproduction. La sécheresse l'empêche de vivre: à 20° elle meurt si l'humidité tombe à 70 %. C'est pourquoi l'hiver voit la peste très ralentie, et la chaleur sèche de l'été arrive à la faire disparaître. Ainsi s'expliquerait le cycle si souvent constaté au Maroc, avec une recrudescence au printemps. Deux caractères secondaires de cet insecte sont à noter. Elle est attirée par le blanc, porté avec dilection par les citadins des classes aisées ; et elle est repoussée par certaines odeurs, animales comme celles du cheval, des bovins, du mouton, du chameau, de la chèvre qui sont tous exempts de puces, ou végétales de certaines huiles ([312]).

On comprend donc pourquoi les régions désertiques sont, presque exemptes de peste, à cause de l'extrême sécheresse et parce qu'elles sont habitées surtout par des éleveurs qui vivent dans une familiarité très grande d'animaux aux odeurs protectrices. Les habitants du Présahara ont joui d'une espèce d'immunité : épargnés par la peste, ils peuvent se multiplier, constituer des réservoirs de population et repeupler ensuite les régions décimées, comme nous l'avons constaté après l'épidémie de 1521-

(312) *Encyclopédie médico-chir.*, pp. 4, 5, 6 et BIRABEN LE COFF : *op. cit.*, pp. 1488-89.

23 ([313]). A un moindre degré les habitants des montagnes jouissent des mêmes avantages ; le froid relatif et leurs activités pastorales les protègent, et l'isolement des communautés rend plus difficile la contagion. On observe que les populations montagnardes viennent aussi repeupler les plaines vides après les épidémies. Dans les plaines atlantiques au contraire, le climat plus humide, moins excessif favorise la peste qui se transmet aussi plus facilement du fait du caractère céréalier de l'économie : les rongeurs y pullulent et peuvent propager la maladie ([314]).

Jusqu'à une époque récente le rôle des puces et des rats n'était pas soupçonné, semble-t-il. On incriminait le « mauvais air ». Mais le cycle de la peste était bien connu. Et dans les sources européennes, elle apparaît au Maroc comme une maladie d'hiver et surtout de printemps : on savait que les températures moyennes, inférieures à 30°, aident à son développement et que les grandes chaleurs l'arrêtent. Aussi attachait-on une grande importance à cette date de la Saint Jean : avec la fête du solstice d'été, la peste croyait-on devait s'arrêter. Nous avons vu cette croyance chez

(313) Voir première partie pp. 140-141 et notes 95 et 98. Muḫtār As Sūsī cite dans *Illīġ qadīman wa ḥadīṯan*, p. 239, une autre tradition qui va dans le même sens « J'ai entendu certains lettrés bien informés dire que les Aït Ḥarbīl sont entrés dans le Sūs à partir du Sahara et que ce sont des restes des tribus lamtuna et guddala, que leur arrivée s'est produite après la terrible peste de 749 H. (1348-1349). Plusieurs contrées du Sūs se sont dépeuplées et ces tribus se sont dirigées vers elles et s'y sont installées ». L'origine saharienne, nomade, des nouveaux venus paraît claire et leur immigration est consécutive à la Peste Noire. Ce sont des faits analogues que rapporte l'Anglais Jackson à la suite de la peste de 1799-1800 : « *The country being now depopulated and much of the territory without owners, vast tribes of Arabs emigrated from their abodes in the interior of Sahara and took possession of the country contiguous to the river Draha, as well as many districts in Suse ; and in short, settling themselves, and pitching their tents wherever they found a fertile country with little or no population* » Jackson : *An account of the Empire of Morocco* rééd. 1968, p. 175. Ces faits montrent encore que la fameuse « bédouinisation » a souvent une explication démographique. A remarquer que ce passage avait attiré l'attention de Renaud dans *la peste de 1799...* à la p. 171.

(314) H.P.J. Renaud : *La peste au Maroc. Etude d'épidémiologie et de géographie médicale*, Rabat, 1922. L'auteur remarque p. 16 la « prédilection de la peste pour les habitants des riches terres à blé ».

Rodrigues et l'anonyme de Jerez, mais cette opinion est discutée par l'Anglais Jackson au XVIII[e] siècle ([315]).

On peut se demander toutefois d'après certaines formules prononcées au moment du solstice par les danseurs, autour des feux allumés à cette occasion, si les Berbères n'en savaient pas plus long. Chez les Amanūz on sautait le feu en disant : « Nous te franchissons ô feu, nous te laissons nos puces et nos poux ». Chez les Idaw Zikkī on chantait : « Nous te laissons la maladie, nous te laissons la misère, la fièvre, nos poux, le mal » ([316]). Il est significatif de voir le lien créé entre le solstice, la peste et les parasites. Mais on ne peut assurer que ces formules peu explicites exprimaient une connaissance même empirique du rôle des insectes dans la transmission de la peste.

Quant aux Européens qui, comme Jackson en 1799, se frictionnaient quotidiennement avec de l'huile d'olive, ils reprenaient une pratique ancienne, dont l'efficacité était reconnue d'expérience, sans pour autant y discerner une protection contre les puces ([317]).

(315) H.P.J. RENAUD : *La peste de 1799...*, pp. 176 et 177 ; B. RODRIGUES : *Anais*, t. I, p. 374 : la Saint Jean fut l'occasion de grandes fêtes ; *Estracto de las ocurencias* : « *esta dicha pestilencia turo poco tiempo cano turo (sic) mas de hasta Sant Juan Babtista que alli fizo cabeza y alli acalmo en tanta manera que quando vino julio demediado no avia memoria de pestilencia* » ; JACKSON : *An account...*, pp. 178-179, n'observe aucune diminution à Mogador à cette date fatidique, il critique cette opinion et l'idée que la peste est liée aux vents d'Ouest (*Trade Winds*). On peut faire observer toutefois que le cas de Mogador est particulier en raison d'un climat très frais. POLLITZER : *La peste*, 1954, cite p. 516 l'observation de DAVIS : *Bulletin O.M.S.*, 1953, selon qui la peste règne à Casablanca particulièrement en mai et à Marrakech en juin ; on note selon lui deux pointes dans l'année : en mai-juin et en octobre à Casablanca et en juin-juillet à Marrakech. Ces observations ont été faites lors des dernières manifestations de peste de 1940 à 1945.

(316) LAOUST : *Feux de joie chez les Berbères de l'Atlas*, « Hespéris », 1921, pp. 3-66, partic. pp. 14 et 15.

(317) JACKSON : *An account...*, p. 177, déclare avoir appliqué ce remède conseillé par M. Baldwin, ancien consul britannique en Egypte (où il l'a peut-être appris). Lui, et tous ceux, Musulmans et Juifs, qui l'ont suivi avec persévérance, ont pu constater son efficacité, dit-il. GRABERG DI HEMSÖ va un peu plus tard conseiller le même remède ainsi que COLAÇO. Le rôle des puces est bien près d'être reconnu par JACKSON lorsqu'il cite le cas d'un homme qui examinait des peaux brutes (*morocco leather*) et qui déclare avoir éprouvé alors une sensation comme de piqûres d'épingles (*sensation as that of the pricking of needles*) aux endroits où sont ensuite apparues des plaques charbonneuses, *op. cit.*, p. 186.

Certaines particularités de la peste au Maroc, comme l'immunité plus ou moins grande de certaines régions, et le cycle saisonnier de la maladie semblent explicables. Mais une question demeure : la maladie était-elle introduite ou existait-il des foyers locaux ?

La peste passe en Europe pour être introduite, généralement par des navires venus du Proche-Orient. Sans parler des cas où des membres de l'équipage ou des passagers sont atteints, le rôle des rats noirs ou gris n'est pas le seul à envisager, les puces peuvent être restées dans des ballots de marchandises ou dans des vêtements. On a tendance à croire qu'en Afrique du Nord il en va de même et que les épidémies sont importées. En Algérie, où les relations avec l'empire ottoman sont régulières aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on a pu déceler des cas précis de contamination par des navires en provenance de ports où sévissait la peste. Au Maroc, en 1818, on sait très précisément comment la peste a été introduite par des pèlerins au retour du *Ḥaǧǧ* (318). Au XVIII^e^ siècle, les relations maritimes directes entre le Maroc et le Mašriq, bien que plus nombreuses qu'au XVII^e^ siècle, n'étaient pas aussi fréquentes que celles de l'Algérie voisine : les pestes y sont aussi moins nombreuses et moins graves. On peut être tenté de voir une relation entre ces deux faits. De toute façon on ne peut envisager la peste au Maroc indépendamment des pays voisins et en particulier de l'Algérie : mais alternance entre les manifestations dans ces deux pays. Il ne faut pas perdre de vue que le Maroc reste isolé : il a peu de relations directes avec l'Orient, moins encore au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle qu'au XVIII^e^ (318*), peu de relations aussi avec l'Algérie que ce soit par mer ou par terre. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, les navires des corsaires d'Alger relâchent fréquemment dans les ports du littoral méditerranéen, Badis, Tétouan, parfois ils vont jusqu'à Salé, plus souvent à Larache. Les étendues désertiques du Maroc oriental sont un obstacle aux relations mais pas une barrière comparable aux déserts de Tripolitaine, d'Arabie ou du Sa-

(318) H.P.J. RENAUD : *La peste de 1818...*, pp. 13 sq. Le 22 mai 1818, un navire venant d'Alexandrie débarque à Tanger deux fils du Sultan et 60 pèlerins. Un Juif qui a transporté des effets à terre est contaminé et meurt ainsi que sa sœur. La quarantaine est refusée ensuite pour un trois-mâts qui arrive le 2 juin avec 430 pèlerins.

(318*) Il existait cependant un axe intérieur suivi par des caravanes de Tlemcen à Larache. Cf. MUḤAMMAD AL ʿARBĪ AL FĀSĪ : *Mir'āt al Maḥāsin*, lith. Fez 1324 H., p. 33.

hara ([319]). Et la contagion a pu s'effectuer de l'Algérie au Maroc par voie terrestre ou maritime : on a des raisons de le penser en 1557-58 d'après les documents espagnols qui ont été signalés puisque c'est le Nord du pays, le Rif en particulier, qui a été touché le premier.

En 1597 les premiers cas connus sont signalés à Tétouan et à Fez, encore des villes du Nord du Maroc. Mais cette fois il y a de fortes présomptions que la peste soit d'origine européenne, espagnole. L'épidémie a été bien étudiée en Espagne : il s'agit d'une peste à évolution rapide et à mortalité très forte, de forme pulmonaire surtout. Elle présente des caractères voisins au Maroc autant qu'on puisse voir, jusqu'en 1599. Ensuite elle reflue, disparaît même pour surgir à nouveau du Sous, cette fois donc à partir d'un foyer local.

•

Les autres épidémies du XVII[e] siècle, plus fréquentes, plus longues surtout qu'au siècle précédent, ne laissent pas voir leur origine. En 1624 la peste est à la Mamora, de là passe à Mazagan (Al Jadida) où elle sévit jusqu'en 1626, la même année elle est à Fez et à Marrakech. Elle dure jusqu'en 1629 et au-delà. On a l'impression qu'elle est installée : après de vastes offensives elle se replie sur des foyers qu'on peut localiser, où elle couve, et d'où elle embrase de nouveau de vastes régions dès que les conditions sont favorables. Les épidémies du milieu du XVIII[e] siècle étudiées par le Dr Renaud présentent le même caractère et l'amènent à con-

(319) H.P.J. RENAUD : *Les pestes du milieu du* XVIII[e] *s.* partic. pp. 317-318 : « on n'a pas dans les épidémies du XVIII[e] siècle la preuve d'une importation par la voie maritime. La peste éclate à l'intérieur au printemps de 1642, dans un village proche de Fez, apportée par une caravane du « Levant » chargée de soie écrue ». Le Sahara a préservé les pays du Soudan d'épidémies jusqu'au XVII[e] siècle où elles font alors des ravages dans les pays de la boucle du Niger : S.M. CISSOKO : *Famines et épidémies à Tombouctou du* XVI[e] *au* XVIII[e] *s.*, « Bull. I.F.A.N.B. », 1968, n° 3, pp. 806-821. Les contacts avec le monde méditerranéen sont devenus plus fréquents depuis la conquête saadienne et les risques de contagion ont sans doute grandi...

clure à la possibilité de la « constitution d'une zone d'endémie pesteuse dans les régions d'oasis en bordure du désert » (320).

Il ne faut pas oublier en effet que les conditions climatiques sont différentes de l'Europe, où l'existence de foyers de peste murine, réservoirs de virus, semble impossible dans les campagnes, même dans les régions méditerranéennes. Au Maroc les conditions sont très semblables à celles de l'Iran, de l'Inde. Dans le Sahara occidental, la Mauritanie, est signalée une zone pesteuse jusqu'à une date très récente (321).

Le rôle des rongeurs sauvages, mérions surtout, a été mis en évidence dans les foyers des régions arides de l'Iran et de l'Inde où l'épidémie humaine est généralement précédée d'une épizootie murine. En Inde, à la fin du mois de mai, les rongeurs des champs s'enfouissent dans leurs galeries et vivent pendant l'été des réserves accumulées dans leurs terriers. La peste cesse de s'étendre. C'est après les pluies que les rongeurs sortent, envahissent des terriers vides mais contaminés : l'épizootie reprend, et ensuite la peste humaine. Celle-ci provoque quelques décès, un plus grand nombre de malades, atteints de bubons et de fièvre (322). Le cycle saisonnier est assez voisin de celui relevé au Maroc aux XVI^e^-XVII^e^ siècles. Et un certain nombre d'observations y ont été faites au début du XX^e^ siècle sur le caractère endémique de la peste. On a noté en 1912 et 1913 que les épidémies de peste ont été précédées d'épizooties murines qui se sont parfois étendues aux chats (323). Le Dr Renaud note en 1922 : en milieu

(320) H.P.J. RENAUD : *Les pestes du milieu du* XVIII^e^ *s.*, p. 318 : « Le refuge de la peste dans l'extrême sud marocain de 1744 à 1747, entre les deux explosions épidémiques qui éprouvèrent le Maroc « utile », rappelle ce qui s'est passé en 1915-1916 et dernièrement encore en 1932-1935 dans les mêmes régions, maintenant occupées, où le mal semble en voie d'extinction ». Il remarque aussi, par ailleurs, la reprise de l'épidémie dans le Sud du Maroc pendant l'hiver 1819-820, « fait... à rapprocher de constatations récentes qui tendent à montrer sous un jour nouveau le mode d'extension et de conservation de la peste au Maroc. IDEM : *La peste au Maroc...*, p. 23. R. POLLITZER : *La peste*, 1954, p. 15, remarque aussi « le fait que la peste avec sa tendance à s'enraciner profondément et à devenir latente plutôt qu'à disparaître complètement, a persisté dans un nombre considérable de foyers d'activité, surtout en Asie centrale, mais aussi dans certaines parties du Nord de l'Afrique ».

(321) *Encyclopédie médico-chirurgicale*, 8035 E 10, p. 2, sur une carte apparaissent des foyers ouest sahariens, dans le Sud marocain et le Rio de Oro, la Mauritanie.

(322) BIRABEN LE COFF : *op. cit.*, p. 1189.

(323) H.P.J. RENAUD : *La peste au Maroc*, p. 16.

indigène la peste sévit habituellement sous la forme de petites poussées localisées à une ou plusieurs tentes d'un même douar. La maladie cause un nombre de décès variable puis s'éteint spontanément ou paraît s'éteindre pour reprendre quelque temps après, plusieurs semaines, un mois et parfois un an et plus... ». Il juge cette évolution en poussées saisonnières localisées et à caractère peu extensif symptômatique d'une maladie installée depuis longtemps dans un pays. En outre il remarque que « l'indigène de Chaouïa connaît fort bien la peste bubonique qu'il désigne sous le nom de Bou Kebar (dans le Sud on dit Bou Tabeg) terme qu'il applique à vrai dire à d'autres adénites, mais l'expression d'Aam bou Kebar, année des bubons, et la notion épidémiale et de forte mortalité qui s'y rattache indiquent bien qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté pour les habitants du pays ». Des foyers pesteux sont signalés par cet auteur dans les plaines atlantiques, Doukkala et Abda, dans le Tafilalet et semble-t-il dans le Drᶜa ([324]). En Tunisie une zone d'endémie pesteuse avait été également remarquée dans les oasis en bordure du désert ([325]).

C'est pourquoi le rapprochement fait entre la situation du début du XXᵉ siècle et celle du milieu du XVIIIᵉ siècle où la peste avait trouvé refuge dans l'extrême sud pour exploser à nouveau lorsque les conditions furent favorables, nous paraît tout aussi valable pour les épidémies de la fin du XVIᵉ siècle et de la première moitié du XVIIᵉ siècle. On sait comme le terme de Sous est imprécis : lorsqu'en 1601 la peste y est signalée à nouveau, c'est peut-être dans le Sahel au sud de Goulimine, vers la Saqiat al Ḥamrā portée sur des documents récents comme un foyer pesteux relié à celui de Mauritanie, le dernier dans l'Afrique de l'Ouest. La manière dont la peste réapparaît en 1613-1614, puis l'allure de la longue attaque de 1624 à 1630 ou 1631 donnent la même impression.

(324) IDEM : *Ibidem*, pp. 17 et 18. Une carte p. 14 trace les limites de la zone d'endémie au début du XXᵉ siècle.

(325) A. WASSILIEF : *Rongeurs et puces en Tunisie*, « Annales de l'Inst. Pasteur de Tunis », 1932, pp. 333 sq. On peut signaler que le mérion est commun au Maroc. Certaines années récentes il a proliféré extraordinairement dans les plaines atlantiques sud, Doukkala et Chiadma par exemple, au point qu'il a fallu entreprendre des campagnes de destruction systématique.

Cependant il est difficile de conclure nettement faute d'information suffisante. On peut très bien admettre d'ailleurs la coexistence de foyers endémiques ruraux qui sont à l'origine de brusques flambées qui atteignent notamment les villes, et d'une contagion par les ports du Nord ou par des caravanes apportant des marchandises contaminées notamment à Fez. Les deux mouvements à partir de foyers ruraux permanents et de foyers urbains temporaires, peuvent se combiner, se relayer de manière très complexe. Il est certain que les épidémies de la fin du XVI[e] siècle et du XVII[e] siècle ne ressemblent pas à celles plus brèves du XIV[e] ; mais si celle de 1557-58 semble bien être venue d'Algérie, celle de 1521-23 peut avoir éclaté sur place en raison des conditions favorables créées par la sécheresse qui poussait les rongeurs champêtres à se rapprocher des lieux habités.

Le rôle des rongeurs et de leurs parasites, ou des parasites de l'homme même dissimulés dans des ballots de marchandises ou des vêtements ne doit pas faire oublier celui des déplacements de groupes humains : caravanes de marchands si nombreuses au Maroc aux XVI[e] et XVII[e] siècles, nomades, travailleurs saisonniers comme en 1911 les gens du Dr[c]a qui diffusent la peste, armées enfin comme la *maḥalla* du sultan qui venue du Gharb en 1799 introduit la peste dans le Ḥaouz ([326]).

Le danger de la contagion par le déplacement de gens contaminés était connu et fait l'objet de développements dans la littérature juridique. Il y a sur ce point des prescriptions légales qu'il nous faut examiner à présent, sans séparer ce point du problème plus général des attitudes devant la maladie.

Les règles du comportement musulman en face de la peste sont fondées sur des *ḥadīṯ*(s). L'un remonte à Ibn Zayd qui a entendu le Prophète dire que la peste est une épreuve qui a été envoyée sur le peuple d'Israël ou

(326) H.P.J. RENAUD signale plusieurs éventualités : l'introduction de marchandises venues de pays infectés (*Les pestes du milieu du* XVIII[e] *s.*, p. 317, le commerce d'objets volés aux morts, qui contamine vendeurs et acheteurs, ou l'habitude des pèlerins de distribuer comme relique des fragments du haïk porté en voyage (*La peste de 1818*, p. 29). On a vu le rôle d'une caravane venue du Levant en 1742 (ci-dessus p. 43 et note 318). En 1911 ce sont les travailleurs du Dr[c]a qui ont apporté la peste dans le Nord du Maroc (*La peste au Maroc*, p. 17). Un document atteste qu'en 1799 la *maḥalla* du sultan apporta la peste dans le Haouz (*Un nouveau document marocain...*, pp. 83-89).

sur des peuples qui vivaient avant nous ([327]). « Si vous entendez dire qu'elle est dans un pays n'y entrez pas, mais si elle apparaît dans le pays où vous êtes, ne sortez pas et ne fuyez pas de ce pays ». Une autre tradition attribuée à sa femme ᶜĀ'iša, précise et complète ce propos déjà très clair : « la peste est un fléau dont Dieu frappe qui lui plaît. Il en fait un moyen de miséricorde pour les croyants, car tout fidèle qui se résigne à rester dans son pays quand la peste y éclate, avec la certitude de n'être atteint que si Dieu l'a prévu, ne manquera pas d'obtenir une récompense égale à celle d'un martyr » ([328]). Effectivement les victimes musulmanes de la peste sont considérées comme des martyrs (*šuhadā'*), la miséricorde (*ar-raḥma*) leur est accordée. Pour les infidèles, la peste n'est que calamité. L'attitude des musulmans est donc la résignation, *ṣabr*, plus exactement l'attente confiante de la volonté de Dieu ([329]).

La tradition, suffisamment claire, n'a pas suscité, à notre connaissance, la moindre discussion sur le principe. Fuir serait en effet commettre le plus grand péché, manquer de confiance en Dieu et s'attirer son châtiment immédiat, croit-on ([330]). La fuite est d'ailleurs sanctionnée légalement

(327) Cette phrase semble bien impliquer que, du vivant du Prophète, elle était encore inconnue en Arabie. C'est encore un exemple d'immunité due au désert.

(328) Ces *ḥadīṯ-s* sont cités par H.P.J. RENAUD : *Les maladies pestilentielles dans l'othodoxie islamique. Les premières épidémies*, « Bull. de l'Inst. d'hygiène du Maroc », 1934, III, pp. 5-16. L'expression employée par QĀDIRĪ : *Našr*, trad. t. 2, p. 138, à propos d'un *faqīh* décédé en ḏū-l-ḥiğğa 1073 (juillet-août 1663) « il mourut de la peste en martyr » se retrouve fréquemment dans les chroniques. Il semble y avoir eu à Tamgrūt un cimetière des martyrs de la peste, d'après un passage d'une chronique locale déjà citée (*ad-Durar al-muraṣṣaᶜa...*, p. 55) auprès duquel le second successeur de Muḥammad ben Nāṣer, fondateur de la *zāwiya*, a fait creuser un puits.

(329) J. SUBLET : *La peste prise aux rets de la jurisprudence*, « Studia iislamica », t XXXIII, 1971, pp. 141-150.

(330) C'est ce qui apparaît dans un passage déjà cité de TAMANĀRTĪ : *Fawā'id*, trad. p. 42 : « Les gens de Fez furent patients et accueillirent la chose avec résignation, elle s'éloigna d'eux la même année et n'y revint pas. Mais les gens de Marrakech et de Taroudant se dispersèrent pour la fuir dans les campagnes et dans les montagnes, or elle fut bien plus grave chez eux et la plus grande partie de leurs notables périt et la ruine s'ensuivit pour ces deux villes ». C'est en somme un châtiment divin mérité pour avoir transgressé la règle. Il ajoute : « On a pensé — et Dieu seul le sait — que d'avoir fui la peste leur avait porté malheur ». L'auteur lui-même dit avoir quitté Taroudant, sa ville, mais il semble plutôt que ce soit après la peste, lorsque la ville fut dépeuplée : voir document nº 3, p. 96. Pour lui, il faut « avoir le ferme dessein, en cela comme en toutes choses, de s'en tenir uniquement à ce qui vient du Prophète, chargé par Dieu du bien de la religion et du monde. Les dangers attachés à la fuite montrent la nécessité de s'en abstenir. Ce sont : la dispersion, l'affaiblissement des Musulmans, les corps laissés sans sépulture, les malades non soignés et la négligence qui mène au désordre. Combien de fois en avons-nous été le témoin. Dieu seul le sait. » (trad. p. 42)

puisqu'on trouve des cas où les héritiers demandent leur part des biens de quelqu'un qui a fui la peste. Le *ḥadīṯ* fonde des applications pratiques : dans la jurisprudence le fuyard est considéré comme mort ([330*]).

Les juristes se sont interrogés aussi sur le point de savoir s'il était licite de prier. Il paraît évident que prier pour que la peste s'écarte ne peut être admis. Par contre, proclamer sa confiance en Dieu est louable, mais on n'en voit guère la nécessité. Et si en effet les prières sont habituelles dans le cas des disettes elles sont très exceptionnellement signalées en cas de *ṭāʿūn*.

Le seul cas que nous connaissions est assez surprenant : en 1041 H., 1631-1632, à la mort de Mīmūna bint Aḥmad, épouse du fondateur de la zāwiya de Tamgrūt, dans la vallée du Drʿa, on fit un poème dans lequel on implorait Dieu de faire cesser le fléau et dans lequel s'exprimait un sentiment d'inquiétude et d'oppression. Tout le monde fuyait par peur de la peste, dit le chroniqueur, qui ajoute : Dieu nous a sauvés et a fait partir la peste deux jours après cette prière. On peut être d'autant plus étonné que ces réactions sont le fait des milieux entourant les fondateurs de la zāwiya ([330**]).

De la tradition résulte aussi qu'il faut éviter de rendre visite à un malade en cas de peste, non pour empêcher la propagation de la maladie, dit un jurisconsulte, mais pour que l'esprit du musulman ne soit pas troublé s'il vient à être atteint à la suite de cette visite : il pourrait être amené à douter de la toute puissance de Dieu et s'imaginer qu'il est tombé malade seulement du fait matériel de la contagion ([331]). Un autre commentateur est plus sensible aux effets pratiques des prescriptions de la *Sunna*. Elles ont deux avantages, dit-il, le premier est que l'on n'aille pas respirer l'air vicié, corrompu, nuisible, ce qui peut susciter la maladie, et le second est d'empêcher de se rapprocher des malades. Dans les deux cas ce serait accroître l'influence pernicieuse de la maladie. Une autre opinion est que l'interdiction de changer de localité s'explique parce que le changement

([330*]) M. Sūsī : *Maʿsūl*, t. v, pp. 54-55.

([330**]) *Ad Durar al muraṣṣaʿa...*, p. 15.

([331]) C'est le point de vue d'Ibn Ḥağan al ʿAsqalānī, jurisconsulte du xv[e] siècle, d'après J. Sublet : *op. cit.*, p. 143.

modifie les dispositions psychologiques, affaiblit les forces et facilite l'influence de l'épidémie ([332]).

Il est clair, malgré les nuances importantes qui différencient ces commentateurs, que la peste est une puissance à laquelle la faiblesse des connaissances médicales ne permet pas de résister. C'est pourquoi aider les fidèles à accepter la mort par la notion de *šahāda* apparaît comme non dépourvue de sagesse. L'interdiction des déplacements est aussi une prophylaxie qui se justifie ; en obligeant les gens à demeurer là où ils sont on limite les contacts, la contagion et la panique ([333]). C'est dans ce sens

(332) Opinions rapportées par H.P.J. RENAUD : *Les maladies pestilentielles...* Le premier commentaire est du šayḫ Gamāl ad-dīn Abū Sulaymān Dawud au XIII[e] siècle.

(333) J. SUBLET : *op. cit.*, p. 149 : « Ce fléau, par suite des connaissances médicales, est un mal absolu. Certains se résigneront, accepteront la mort : ils seront aidés par la notion de *šahāda*, ils seront martyrs et combattants de Dieu. D'autres feront leur possible pour éviter ou guérir ce mal. »

En des temps plus proches de nous, on peut noter une évolution dont témoigne par exemple ḤAMDĀN ḪAWAJA, dans un ouvrage intitulé : *Itḥāf al munṣifīn wal udabā' fi al iḥtirāsi ʿan al wabā'* (traité sur la nécessité de se prémunir contre la peste destiné aux gens de discernement et aux lettrés). Cet auteur d'origine algérienne, mort à Istanboul en 1255 H. (1839-1840), après avoir constaté les progrès réalisés par les Chrétiens dans les sciences en général, et dans la médecine en particulier, alors que les Musulmans ont davantage cultivé les sciences religieuses, invite ces derniers à « reconnaître ce que les multiples expériences dans le domaine de la médecine (chrétienne) ont démontré... tant que les résultats de cette science ne contredisent pas les prescriptions de la loi musulmane » (p. 78). Il consacre un long passage à la quarantaine, pratiquée par les Chrétiens, rejetée par la plupart des Musulmans « dont l'efficacité a été démontrée si bien que son application est devenue une obligation chez les Chrétiens » (p. 79). Il passe en revue une série de versets coraniques, de *ḥadīṯ*-s et d'opinions de *ʿulamā'* qu'il interprète dans un sens conforme au principe sur lesquels il a fondé son raisonnement, à savoir qu'il est un devoir pour tout Musulman de ne pas s'exposer délibérément au mal. Il opine donc que la recherche des causes d'un mal (peste ou autre), les précautions à prendre pour s'en préserver et les soins consécutifs sont conformes à la loi musulmane et ne mettent nullement en cause l'omniscience et l'omnipotence de Dieu, comme le prétendent certains interprètes de la loi. Car, dans tous les cas, trouver la cause d'un mal, selon l'auteur, ne signifie pas pénétrer le secret de Dieu, puisqu'il demeure totalement maître des destinées, et lutter contre le mal n'exclut pas la résignation à la Toute-Puissance de Dieu. L'important pour l'homme est que ses actes soient accompagnés d'une confiance absolue en la miséricorde divine (l'ouvrage a été réédité en 1968 à Alger par la SNED).

qu'il faut, sans doute, comprendre l'interruption des marchés ruraux hebdomadaires, les souks, pendant les épidémies graves (333*).

Mais en revanche on peut estimer que l'attitude développée par cet enseignement est de passivité, d'indifférence pour les plus élémentaires précautions d'hygiène, qui ne sont pas interdites, mais que les plus humbles, par pauvreté ou par ignorance, ne prennent pas, s'en remettant à Dieu, ce que traduit la formule de Léon l'Africain : « (la peste) emporte quand elle survient un très grand nombre de gens parce que personne ne se soucie de cette maladie ni n'emploie aucun remède ». Mouette, à la fin du XVII[e] siècle, explique ce manque de précautions : « On les assiste jusques à la mort comme s'ils n'avoient point ce mal. Ils vêtent leurs habillements sans les purifier, dorment sur leurs mesmes lits et ne font aucun scrupule de ce mal contagieux, aimant mieux se mettre au hazard de perdre la vie que de brûler ce qui est souvent de vil prix. Il est vray que ce qui les rend si hardis est qu'ils croyent à la prédestination et disent que ce mal qu'ils appellent *amar Alla* ou *Iouba* qui est *peste envoyée de Dieu* est destiné à ceux qu'il doit tuer ; et qu'ainsi s'ils sont predestinez d'en mourir, quelque part qu'ils aillent, quand ils se mettroient mesme sous les eaux de la mer il les iroit trouver » (334).

La médecine était en effet dans l'ignorance de la nature du mal et de son origine. Un médecin mort dans le premier quart du XV[e] siècle, ʿAlī ben ʿAbdallāh ben Ḥaydār at-Tādilī al Fāsī, exprimant une opinion commune des médecins et des savants, incrimine la nourriture et l'humidité de l'air. Il note que les maladies épidémiques apparaissent et se répandent par des temps humides. Il connaît aussi le lien étroit, inexorable, qui existe entre les troubles, la hausse des prix, la disette qui en durant et s'aggravant provoque l'épidémie. « C'est, dit-il, une science certaine, une loi bien

(333*) Voir le document n° 7 en annexe p. 102 « l'épidémie a interdit aux gens de s'approvisionner dans les grands marchés... ». Il s'agit plutôt d'une impossibilité de fait que d'une fermeture légale décidée par des autorités. Il ne semble pas en effet que les *suq*-s ruraux aient été fermés pendant les épidémies pour éviter la contagion ; à des époques plus récentes où la documentation est moins rare il faudrait mener une enquête sur ce point. L'*Ihiyā*, p. 139, signale que le *suq* de Dilā', un marché urbain, est fermé lorsque pendant la famine de 1661, le nombre des morts dépasse 100 par jour, mais il est dit que c'était pour pouvoir enterrer les morts dignement — « chacun à part ».

(334) LÉON L'AFRICAIN : *Description*, t. I, p. 61 ; MOUETTE : *Histoire des conquestes...*, S.I.H.M., 2[e] série, France, t. II, p. 174.

établie... » ([335]). Ces remarques ont une certaine valeur mais sont de caractère général, et l'absence d'analyse précise de l'enchaînement causal, enlève tout moyen d'action pratique contre la maladie, à sa racine. Dans l'énumération, il donne la priorité aux désordres (*fitna*) ce qui laisse supposer que la cherté, la disette et la maladie qui s'ensuivent sont, dans sa conception, une manifestation de la justice divine, comme un châtiment du trouble causé par les hommes à l'ordre du monde, plutôt qu'une conséquence résultant de phénomènes de l'ordre naturel. Les troubles sociaux, les désordres nous paraissent aujourd'hui être le plus souvent le résultat de la famine, comme les observations faites dans la première partie l'ont montré.

Par contre les symptômes sont assez bien décrits : des gonflements malins dont la violence d'inflammation tue, et dont les alentours noircissent ou verdissent. Ces gonflements surviennent fréquemment à l'aisselle et au-dessous de l'oreille ([336]). Le traitement appliqué est local, et vise uniquement les bubons. Thévet dit des habitants de Marrakech, à la fin du XVI[e] siècle : « Ils ne sçavent d'autre remède pour ceste maladie que de prendre du sel qu'ils broyent avec les racines d'une herbe nommée *Lerat*, les feuilles de laquelle sont de la largeur d'un escu et de couleur blafarde et la racine ressemblant à celle du persil. De ceste composition ils appliquent sur la bosse, laquelle dans les vingt quatre heures s'enfle, pousse hors et se perce d'elle mesme, encore qu'il en meure plusieurs » ([337]).

Léon l'Africain signale l'usage « d'onction à la terre d'Arménie autour des bubons » ([338]). A la fin du XVIII[e] siècle Jackson rapporte le traitement d'un médecin musulman. Sur les charbons (*carbuncles*) on applique, tandis qu'ils ont encore la chaleur vitale, les testicules d'un bélier coupés en

(335) Dans un texte intitulé *Al-Maqāla al-Ḥikamiya fī al-amrāḍ al-wabā'iya* (mémoire sur les maladies épidémiques) cité dans *Tarīḫ aṭ-ṭibb l'arabī fī ᶜuṣūr duali al-Maġrib al-aqṣā* (histoire de la médecine arabe aux époques des dynasties du Maghreb) de Muḥammad Al Kanūnī — exemplaire dactylographié communiqué aimablement par M. ᶜAbd as-Salām Bensūdā que nous remercions.

(336) Abū Sulaymān cité par H.P.J. Renaud : *Les maladies pestillentielles.*

(337) A. Thevet : *Cosmographie universelle,* 1575, t. I, lib. I, cap. VI, cité par H.J.P. Renaud : *La peste de 1799,* p. 178, note 1, et selon qui cette plante est peut-être une euphorbe, *laġit.* Cf. Salmon : *Arch. Maroc.*, t. VIII, p. 48.

(338) Léon l'Africain : *Description...*, t. I, p. 61.

deux. Les charbons enflent et arrivent au bout de trois jours à la taille d'une petite orange. Ces soins sont poursuivis trente jours. Ensuite on met un emplâtre fait de gomme ammoniaque, de suc de feuilles de cactus opuntia (vulg. figuier de barbarie) et d'huile d'olive, dans la proportion d'un tiers chacun, pour faire suppurer. Il reste alors une plaie (*a large vacuity*) qui est remplie chaque jour de chanvre fin trempé dans du miel pour provoquer la cicatrisation. Le traitement mené à bien a duré 39 jours (339). Une source juive de Fez mentionne, pour la fin du XVII[e] siècle, une intervention chirurgicale sur des « ulcères pestilentiels » (340). L'efficacité des cautérisations au feu faites par le barbier-chirurgien A. Leitão d'Arzila en 1521, n'était certainement pas supérieure (341). La technique européenne est plus brutale, du moins au XVI[e] siècle, on est tenté de dire plus barbare.

Il n'est qu'exceptionnellement question d'un traitement général. D'après Jackson, Mawlāy Slimān atteint à deux reprises, lors de la peste de 1799-1800, fut guéri par de fortes doses d'écorce du Pérou « *frequently repeated* » (342). Mais la quinine était-elle connue auparavant ? Peut-on supposer qu'elle entrait dans la composition de la thériaque (*tiriyaq*) et de la potion (*šarba*) préconisés comme remèdes préventifs par Aḥmad al Manṣūr dans une lettre de 1602 à son fils Abū Fāris (343) ?

(339) JACKSON : *An account...*, pp. 184-185. Il dit avoir vu ce traitement appliqué par « an Arabian doctor ».

(340) G. VAJDA : *op. cit.*, pp. 55-56. Samuel ibn Danān dit, à propos de l'épidémie de 1678, dont nous ne nous sommes pas occupés dans le cadre de notre étude : « J'ai vu ma mère, Dieu ait son âme, atteinte de dix huit ulcères pestilenciels. Le médecin retranchait tous les jours de chacun environ une livre de chair. Elle guérit pourtant, alors que d'autres moururent d'une moitié d'ulcère. »

(341) B. RODRIGUES : *Anais*, t. I, pp. 370 sq. Le barbier-chirurgien a soigné avec dévouement tous les gens atteints, sans qu'on sache comment. Toutefois, p. 175, Rodrigues rapporte le cas d'un jeune homme qu'on avait cru mort et qui guérit pourtant, ne gardant qu'une difficulté à parler. On disait que c'était à cause des pointes de feu (*botões de fogo*) qu'on lui avait faites sur des bubons au cou que des « cordes » de sa langue s'étaient contractées...

(342) JACKSON : *op. cit.*, p. 184. Le souverain fut du reste tellement convaincu de l'excellence de ce remède qu'il voulut toujours en avoir une provision suffisante et conseilla à ses frères de ne pas voyager sans en emporter.

(343) Voir ci-dessous note 345. Le comportement des souverains ne semble pas suivre celui du commun : voir ci-dessous et note 344.

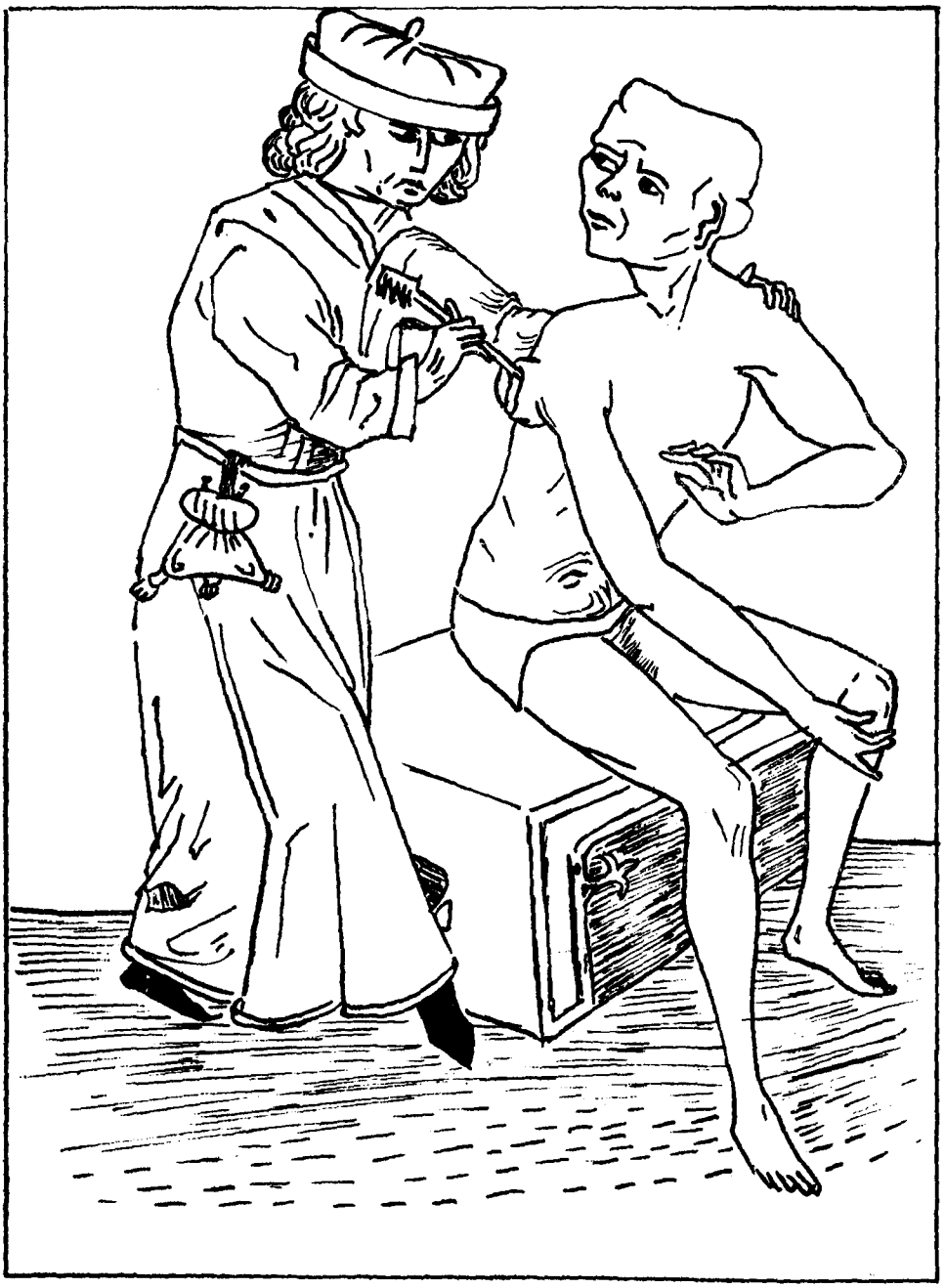

On voit ici un chirurgien incisant un bubon. Il s'agit, comme le montrent les costumes, d'européens du XV^e^ siècle. Les soins prodigués par le barbier-chirurgien A. Leitão, dont parle B. Rodriguez dans ses *Anais de Arzila*, devaient être analogues, ainsi que ceux mentionnés par l'auteur d'une chronique juive traduite par G. Vajda.

Dessin de Farid Triki d'après une gravure sur bois reproduite dans l'ouvrage de Pollitzer, *La peste*, 1954.

Musulmans et Chrétiens étaient à peu près aussi démunis. Ces derniers prenaient davantage de précautions contre la contagion parce qu'ils en avaient plus peur, mais n'avaient guère d'autre recours en dernier lieu que de prier Dieu d'éloigner d'eux ce fléau que les Musulmans considéraient, eux, en principe, avec une plus grande tranquillité d'âme.

En fait les réactions observées ne correspondent pas toujours ni tout à fait à ce que l'on pourrait attendre des enseignements de la *Sunnā*. Des gens s'enfuyaient des villes, allant porter la maladie dans les campagnes — si elle n'y était pas déjà —. On a cité à la fin du XVI[e] et au début du XVII[e] les habitants de Marrakech et de Taroudant qui d'après Tamanārtī l'auteur des *Fawā'id*, ont quitté ces villes et sont allés se réfugier dans les campagnes et les montagnes. En 1626 de nombreuses familles ont fui Marrakech pour échapper à la famine, mais à la peste peut-être tout aussi bien, car elle sévissait aussi. On a vu ci-dessus la réaction des gens du Dr'a en 1631-1632 (344). C'est surtout le comportement des souverains qui est connu. S'écarte-t-il du modèle proposé par la tradition ? Certes on peut toujours estimer qu'Al Manṣūr, en mettant à l'abri sa précieuse personne comme dit la reine Elisabeth, a en vue l'intérêt supérieur de l'Etat ou plutôt de la communauté musulmane qui doit garder un chef. On peut penser aussi qu'à l'instar de son prédécesseur Al Ġālib avec son armée devant Fez 1557-58, il a évité de pénétrer dans une ville infectée, comme y invitent la Tradition et le bon sens. Il a pu rester avec ses troupes au milieu desquelles il se trouvait pour un motif que nous ignorons, et il n'est pas sûr qu'il ait quitté ses « hauts palais » de Marrakech à l'annonce de la peste. Cependant il nous faut revenir sur les consignes qu'il donne en 1601 à son fils Abū Fāris dans une longue lettre citée in extenso, semble-t-il, par Ifrānī (345). Quelle que soit sa confiance en Dieu affirmée et réaffirmée, le souverain juge bon de multiplier les précautions. « La première chose sera de quitter la ville, dès que le moindre indice de peste vous aura été

(344) S.I.H.M. France, t. III, histoire de la mission des PP capucins, p. 167. — MOUETTE, à la suite du passage cité ci-dessus, note que « Néantmoins, quoyqu'ils ayent cette croyance, plusieurs qui n'y ajoutent pas de foy se sont retiréz aux froides montagnes les années 1678, 1679 et le Roy le premier afin de l'éviter ». L'immunité relative des montagnes semblait donc reconnue même si la raison n'en était pas claire.

(345) IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. p. 298.

signalé », ce qui est à la lettre contraire à la *Sunnā*. Il recommande aussi l'usage, même préventif de thériaque et d'une potion « connue et bienfaisante » destinée aux enfants. Enfin, comme il apprend que la menace se précise dans le Sous, il dit au prince de ne pas toucher les lettres qui en proviennent, de se les faire lire, en les ayant auparavant fait tremper dans du vinaigre très fort. Ce document révèle une connaissance claire du danger de contagion, et la mise en œuvre de précautions que les Européens ses contemporains n'auraient pas désavouées, mais auxquelles les Musulmans, simples sujets du royaume, ne parvenaient en général pas. Nous serions assez tentés de voir là un trait du modernisme de ce souverain instruit, ayant voyagé, ouvert aux innovations comme le montrent ses efforts d'adaptation de l'appareil d'Etat. Ses fils et ses petits-fils l'imitent autant qu'on puisse voir. Dans ces années de peste qui suivent sa mort, ils sont souvent hors des villes, sous la tente, au milieu de la *maḥalla*. C'est du reste ce qui permet à Muḥammad aš-Šayḫ de fausser plus facilement compagnie à ᶜAbd al Malik, fils de Abū Fāris que ce dernier a envoyé à quelque distance de Marrakech touchée par l'épidémie (346). Cette précaution n'empêche pas d'ailleurs ᶜAbd al Malik d'attraper la peste et d'en mourir en 1608, comme on l'a vu (347).

Pour la collectivité, la peste est un avertissement de Dieu, un rappel à l'ordre pour une conduite blâmable, et en cela elle est acceptée comme un bien (348). Mais si elle est appelée *Al Ḫayr*, le Bien, n'est-ce pas aussi par antiphrase ? Son caractère de fléau est en tous cas bien évident pour certains chroniqueurs. L'un l'associe à la famine et aux lions pour demander à Dieu d'en préserver les Musulmans. L'autre déplore qu'elle emporte « dans la tombe les hommes les plus marquants et les plus valeureux ». Ifrānī, citant Abū Maḥallī, la place au nombre des signes de la venue du *Mahdī*, en compagnie d'autres malheurs comme l'occupation du Soudan,

(346) S.I.H.M. Angleterre, t. II, doc. CVII (*Relation de Ro. C.*), p. 345.

(347) S.I.H.M. Angleterre, t. II, doc. C, p. 304. Il mourut le 8 mai 1606 d'après S.I.H.M. Pays-Bas, t. I, p. 146.

(348) JACKSON : *op. cit.*, p. 175 : « *The El Khere, as the plague was now called, was a Judgment of the Omnipotent on the disobedience of man and that it behoved every individual to amend his conduct.* » Il transcrit ici l'opinion commune telle qu'il l'a recueillie.

la lutte fratricide des *Šurfā* saadiens, la famine. Lorsque Qādirī signale en 1035 H. (1625-1626) qu'une épidémie éclate à Fez, il ajoute : « nous demandons à la grâce et à la générosité divine qu'elles nous préservent de tout mal » (349). Nous verrons plus bas que la peste troublait les esprits au point de provoquer des désordres et des violences graves.

*
* *

Après avoir examiné les caractères des crises et le mécanisme de leur développement, il nous faut envisager leurs effets de trois points de vue social, économique, politique.

La crise et la société

Nous ne serions pas les premiers à remarquer l'inégalité devant la faim surtout, mais aussi devant la mort.

La faim touche plus certaines régions que d'autres. Les pays arides du Sud sont les plus menacés, mais ce sont peut-être ceux qui organisent la meilleure défense. De plus le Présahara a les dattes, ressource incomparable. Les plaines atlantiques, surtout les régions actuelles des Doukkala, Abda et Chiadma, où le limon est souvent mince sur le calcaire, sont à la merci de la sécheresse qui les prive de céréales comme de troupeaux. Les piémonts résistent le mieux. Le long de l'Atlas, au Nord, se trouve un alignement de petits secteurs bien pourvus d'eau qui jouissent d'une sécurité relative et enviée. Le Nord du Maroc — plaine du Gharb, Saïs — est moins menacé, sans être exempt de difficultés, nous l'avons constaté.

(349) JUSTINARD : *Notes sur l'histoire du Sous*, p. 182 : « cette année là (917 H.) la famine, la peste et les lions firent leur entrée au Moghreb. Dieu nous en garde ! » ; NĀṢIRĪ : *Istiqṣā*, t. III, trad. p. 149, à propos de la peste de 1557-1558 ; IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. p. 307 ; QĀDIRĪ : *Našr*, trad. t. I, p. 336 ; le cas le plus net est toutefois celui de la chronique intitulée *Ad-Durar al-muraṣṣa°a bi a"yān Dr°a*, citée à propos de la mort de la femme du šayḫ en 1631-1632 et ci-dessous, p. 66, à propos de la peste de 1680. L'opinion du médecin mérinide citée plus haut, p. 51, et qui associe étroitement famine, troubles et épidémie n'est pas très éloignée.

L'auteur de l'*Iḥiyā* remarque qu'en 1661-1662 la famine a été plus dure pour les gens des villes. Bien que ce soit à priori vraisemblable, il n'est pas possible d'affirmer que les villes sont toujours plus victimes de la faim que les campagnes. Mais indiscutablement, quand l'administration est faiblement organisée, qu'il n'y a pas de stocks suffisants, ou pas de moyens de suppléer au ravitaillement habituel par des achats massifs sur d'autres marchés extérieurs, les citadins n'ont aucun avantage sur les campagnards. En dernier ressort, ceux-ci ont des ressources comme la cueillette, la chasse, que n'ont plus guère les habitants des grandes villes comme Marrakech ou Fez du moins, car alentour des petites qui baignent dans la campagne il est facile de sortir à la recherche de plantes ou de gibier.

Plus encore qu'entre les régions, des différences existent entre les catégories sociales. Les sources dont nous disposons ne nous disent guère jusqu'à quel point la solidarité est effective, et si les plus déshérités sont pris en charge par le groupe — tribu, fraction de tribu ou village, ou grande famille patriarcale —. Lorsqu'en 1680, à Fez, la sécheresse engendre la pénurie, un rabbin note avec satisfaction : « en vérité, de ce temps là, les gens n'étaient guère gênés par la disette car il y avait bien des riches dans le mellaḥ, et leurs maisons étaient remplies de toutes sortes de biens, de provisions abondantes de céréales, leurs magasins étaient pleins, et pleins les silos appartenant aux Juifs » ([350]). On peut seulement tirer de ce passage qu'à ce moment, l'ensemble de la communauté était à l'aise et certains plus particulièrement ; ce serait un peu le solliciter que d'y voir rapportée la générosité des plus riches à l'égard des moins favorisés. Le *ṭālib* du Sous qui prône l'économie et la prévoyance, a éprouvé qu'en cas de famine « les cœurs se sont endurcis au point que l'on ne trouvait personne pour donner même une gorgée d'eau » ([351]). Il conseille du reste lui-même de ne pas se montrer d'une générosité inconsidérée. « Ne prête pas de grain » répète-t-il, « sauf si c'est pour le semer ». Encore évoque-t-il son exemple qui n'est guère encourageant.

(350) G. VAJDA : *op. cit.*, p. 55.

(351) Voir le texte publié en annexe p. 102, document n° 7.

Le rôle charitable des marabouts a été évoqué à propos de la famine de 1521-23. Il atteint ses limites au moment où les ressources locales s'épuisent et où l'égoïsme de chacun met en faillite le système de redistribution fondé sur une chaîne de générosité. Les saints n'ont plus alors qu'à partager les souffrances communes, en essayant d'aider moralement à les supporter. Il en est sans doute d'eux comme des détenteurs de fortunes matérielles ; certains tirent profit de ces situations, d'autres y perdent leur capital de prestige. On peut imaginer que si l'action d'un personnage religieux s'avère plus efficace, sa renommée et le rayonnement de sa *baraka* grandissent au détriment de voisins moins opérants. Le rôle de pacificateur entre familles et groupes plus larges prend de l'importance dans des circonstances difficiles ; la charge est certainement lourde et terriblement ardue, mais là encore si le saint donne satisfaction par son arbitrage, le bénéfice moral et, à la longue matériel qu'il en tire est certain. Dans la mesure où, au XVII[e] siècle le trouble est permanent à cause des crises de subsistances, des épidémies, des guerres civiles, leur influence ne peut que grandir. Muḥammad aš-Šayḫ al Aṣġar, avant-dernier souverain saadien, ne dit-il pas dans une lettre aux marabouts de Dilā', citée intégralement par Ifrānī : « Vous avez été favorisés dans vos projets par l'agitation qui régnait parmi les tribus et par la famine qui cette année là avait sévi sur le pays » ([352]). Devant l'effondrement des pouvoirs constitués ils sont même amenés, plus ou moins volontairement, à assumer certaines tâches qui vont au-delà de l'assistance et de l'éducation.

Le postulat de l'égalité devant la mort, tellement réaffirmé dans l'Europe médiévale, n'empêche pas de constater qu'elle frappe proportionnellement plus les pauvres et les faibles — vieillards, enfants — qu'elle ait pour cause la famine ou la maladie. Un rabbin de Fez note en 1624 que la peste avait enlevé plus de 150 membres de la communauté assez aisés pour être inscrits sur la liste des contribuables, 200 pauvres — soit 250 adultes au total — et 300 enfants de moins de cinq ans. Et il ajoute, de façon significative : « Il ne survécut que quatre ou cinq riches qui régen-

(352) IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. p. 411. La lettre écrite au début du règne (1636-1653) de ce souverain fait, sans doute, allusion à la famine de 1626 à 1628 décrite par les PP capucins dans le récit de leur mission (S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, pp. 159, 161 et 167).

tèrent durement la communauté en sauvant leur argent par celui du malheureux peuple. A propos d'eux, dit le Prophète (Michée VI, 12) : Ses riches sont remplis de violences ». On voit par cet exemple que des privilégiés peuvent profiter de leur richesse et de leur pouvoir non seulement pour survivre, mais cherchent à préserver ou à accroître leurs avantages au détriment des plus pauvres. Mais que vaut cette formule sur le comportement des riches dans ces circonstances ? Traduit-elle une véritable critique sociale, ou bien est-ce un lieu commun moralisateur, habituel sous la plume des rabbins ([353]) ?

Il est malheureusement très difficile à travers nos sources de voir la répercussion des crises sur les différents groupes sociaux. On peut, à bon droit, supposer d'abord que les puissants et les riches sont davantage préservés de la faim, non seulement par les réserves de vivres qu'ils ont, mais aussi par leur numéraire et éventuellement par la vente, en dernier recours, de bijoux ou de biens pour se procurer de la nourriture. Il est vrai que si la crise est aussi longue et aussi dure que celle de 1521-1523, il n'y a presque plus rien à trouver à n'importe quel prix. A ce moment là pourtant, un personnage comme ce Ya'qūb, allié des Portugais, a su utiliser son autorité, ses liens avec l'étranger, pour s'enrichir par le commerce des esclaves, d'autant plus facilement que, pour les plus démunis, se vendre, ou vendre un membre de la famille était le seul moyen de survivre. Il faut remarquer que ce cas extrême n'est peut-être pas si exceptionnel qu'il paraît et que le dit Rodrigues : on trouverait d'autres exemples de gens vendus à différentes époques ([354]).

(353) G. VAJDA : *op. cit.*, p. 41. La critique du riche égoïste et manquant de zèle religieux est un thème assez fréquent dans la littérature rabbinique : cf. H. ZAFRANI : *Les Juifs du Maroc, vie sociale, économique et religieuse*, 1972, par exemple p. 133. On peut se demander s'il n'y a pas une pointe assez voisine dans un passage de l'*Iḥiyā* p. 138 : « tous ceux qui sont morts parmi les puissants et les riches, et ils furent nombreux, sont morts de faim tout comme les pauvres, car Dieu, béni soit-il et exalté, envoya aux riches un mal dans leur poitrine et à leur gorge tels qu'ils ne pouvaient goûter ni à la nourriture ni aux boissons, jusqu'à ce qu'ils mourussent également de faim ».

(354) « *cousa nunca vista nem ouvida* » dit RODRIGUES : *Anais*, t. I, p. 327. Des cas d'enfants vendus comme esclaves par leurs parents dans la vallée du Dr'a au XVIII[e] siècle, après une longue sécheresse, nous sont signalés par A. HAMMOUDI qui achève une thèse de III[e] cycle sur cette région, ainsi qu'au XIX[e] siècle à Mogador.

A bien des égards, la crise permet même aux puissants de renforcer leur position et leur domination. Par exemple beaucoup de cultivateurs leur empruntent du grain pour manger ou pour semer. Leur endettement, parfois très lourd, les place dans une dépendance grave ([355]). On n'est pas renseigné sur la spéculation qui pourtant devait exister. Elle était encouragée par la hausse des cours des denrées et devait être plus forte que les freins moraux et religieux. Certaines interdictions légales étaient violées ou habilement tournées. Nous savons, par exemple, que pendant la disette de 1661-1662 les prix des céréales, déjà très élevées, étaient majorés de 50 % lorsque le vendeur consentait un crédit, ce qui devait être fréquent en raison des disponibilités déjà très réduites en temps normal des paysans ([356]). Les riches, détenteurs de réserves alimentaires, peuvent ainsi concentrer entre leurs mains l'argent et la terre, car il est bien probable que, très souvent, les débiteurs insolvables doivent, par la suite, vendre leurs biens à leur créanciers pour s'acquitter. Les sources manquent malheureusement pour suivre ces mouvements de la propriété ([357]). Il faudrait pouvoir exploiter systématiquement comme y invite J. Berque la littérature des *nawāzil* riche de cas concrets : l'histoire sociale serait ainsi moins hypothétique.

Bornons-nous ici à signaler deux exemples de pression effectuée par des puissants, tels qu'ils apparaissent dans l'un de ces recueils juridiques. Des *šiuḫ*-s, sans doute les chefs d'une *ǧamā'a* (des *amġar*-s, par conséquent), ont obligé pendant une famine un homme à vendre son bien *melk*, pour payer une amende (*inṣaf*) : Suktānī considère cette vente comme nulle car effectuée sous la contrainte. De même il déclare illicite la vente des biens d'un mineur pour subvenir à ses besoins en cas de famine, en précisant bien que la vente des biens d'un mineur est permise pour des motifs

(355) L'auteur de l'*Iḥiyā* cite p. 135 le cas de gens de villages voisins qui doivent la somme considérable de 70 *miṯqāals* ; dans son propre village il en est qui sont débiteurs de 25 *miṯqāls*.

(356) *Iḥiyā*, p. 135.

(357) M. Sūsī signale dans *Ḥilāl Ǧazūla*, t. II, p. 160, un ouvrage de Yūsūf ben Ya'za Rasmukī sur la vente à réméré en temps de famine, que nous n'avons pu retrouver à la bibliothèque de Tilguwat des Aït Aḥmād, dans l'Anti-Atlas, où il l'avait consulté

valables, ce qui est clairement dire que la famine n'apparaît ici que comme un prétexte (358).

Chaque crise entraîne une redistribution des fortunes. Il en est qui s'accroissent encore, mais d'autres s'anéantissent. Le hasard des disparitions individuelles fait que certains qui n'avaient rien ou presque se retrouvent riches. Ce phénomène bien connu est souvent signalé pour des époques plus rapprochées (359). S'il est des cas où le transfert de propriété s'effectue normalement, il en est où les moyens apparaissent d'une légalité douteuse. Il peut arriver que les héritiers partagent les biens d'une personne qui a disparu de l'endroit pendant une peste mais dont la mort n'est pas prouvée (360). La complicité des hommes de justice et même de certains jurisconsultes est indispensable pour donner aux actes une forme juridique acceptable, dans le cas du transfert de biens à une branche subsistante d'une famille (361). Quoi qu'il en soit, opération légale ou spoliation plus ou moins déguisée, le résultat est une modification de l'équilibre social dans le lignage ou la tribu. Ainsi dans un lignage maraboutique, la famille Īdīkilī, trois branches sur quatre ont disparu du fait de la peste de 1212 H. (1799-1800) ; la seule subsistante recueille l'héritage matériel et moral, alors qu'elle était jusqu'alors écartée de la direction de la *zāwiya* et de la *madarsa* de Idīkel dans l'Anti-Atlas. Elle bénéficie également désormais des faveurs du Maḫzan, c'est-à-dire de privilèges moraux et fiscaux (362). Dans une tribu, au sein de la *ǧamāʿa*, les circonstances ont permis aux

(358) Sukṭānī : *Nawāzil*, Bibl. Gén., Rabat, Manuscrits D 2814, 3e partie qui concerne les transactions, échanges, donations.

(359) Jackson : *An account*, pp. 174-175 : « *we saw persons who before the plague were common labourers, now in possession of thousands and keeping horses without knowing how to ride them. Parties of this description were met wherever we went, and the men of family called them in derision (el wurata), the inheritors « des gens parvenus »* as the French express it... M. Sūsī : *Maʿsūl*, t. xvii, p. 5, signale que pendant la peste de 1212 H. (1799-1800) une famille savante du Sous a été exterminée, ce qui a permis à une branche assez éloignée d'hériter des biens et de l'autorité sur la *zāwiya* et la *madarsa* de Idikel dans l'Anti-Atlas. Enfin on voit le souverain lui-même qui essaie de tirer parti de la situation, en revendiquant les biens de tous ceux qui sont morts sans héritiers comme il est de droit selon la Tradition : c'est ce que fit Mawlāy Slimān d'après H.P.J. Renaud : *La peste de 1799...*, p. 171, qui s'appuie ici sur Zayyānī : *Le Maroc de 1631 à 1812...*, pub. et trad. O. Houdas, 1886, p. 182.

(360) M. Sūsī : *Maʿsūl*, t. v, pp. 54-55.

(361) M. Sūsī : *Maʿsūl*, t. iii, pp. 117-118.

(362) M. Sūsī : *Maʿsūl*, t. xvii, p. 5.

amġar-s de renforcer leur pouvoir, et on peut se demander s'il n'y a pas là l'amorce d'une évolution vers un pouvoir de type caïdal au sens où certains l'entendent (363).

Les hommes soumis à un pouvoir, local ou central, sont victimes d'abus de toutes sortes, allant d'une fiscalité aggravée à une spoliation pure et simple. Ils peuvent sans doute d'autant moins y échapper que la dureté des temps les contraint à rechercher la protection d'un puissant, fût-ce au prix de l'abandon d'une partie au moins de leur liberté. Il apparaît que les famines, les disettes, renforcent les relations de dépendance au point de créer une espèce de servage (364). Ce n'est pas le cas des épidémies qui, en raréfiant le nombre des travailleurs de la terre ou des villes, peuvent améliorer leurs conditions d'existence, en rendant plus précieux leur concours aux maîtres du sol ou du pouvoir, dès lors disposés à mieux rétribuer leurs services.

Les modifications de l'équilibre social que l'on entrevoit se font selon des modalités et aboutissent à des résultats qui nous échappent presque entièrement. Toutefois on peut risquer les remarques suivantes :

— le transfert légitime des biens, au hasard des disparitions individuelles, accroît la mobilité sociale, effectue parfois une véritable redistribution des cartes, dont les effets peuvent être totalement différents selon les lieux et les époques ;

— la spéculation et l'endettement, deux faces d'un même phénomène, la hausse des prix en temps de disette, confirment, à de rares exceptions près, les situations dans l'échelle sociale, aggravent les écarts en enrichissant les puissants et en appauvrissant les plus modestes ;

— la spoliation pure et simple, l'usage de la force sont le fait de groupes ou d'individus. Certains individus, ou des tribus faméliques peuvent être poussés à des extrémités pour survivre, mais si leur situation n'est pas déjà

(363) Pour certains chercheurs, comme P. Pascon, qui jugent inadéquate la terminologie européenne, on ne peut parler proprement de pouvoir seigneurial, aussi proposent-ils ce terme pour caractériser un stade antérieur, ou différent de cristallisation de pouvoir entre les mains d'un chef qui émerge peu à peu et quelquefois difficilement au sein du groupe tribal.

(364) C'est ce qui apparaît à la lumière des recherches de A. Hammoudi dans la vallée du Drᶜa. Il serait bien étonnant que ce type de relations, juridiquement ambiguës, n'existent que dans cette région et pour une époque plus rapprochée.

prépondérante, ils ne s'enrichissent pas de cette façon. Les violences, plus ou moins couvertes d'un habillage légal, sont fréquentes de la part de détenteurs de pouvoir, et leur permettent le plus souvent de maintenir ou d'améliorer leur position ; mais, parfois, elles entraînent une riposte des victimes et l'issue de la lutte peut ne pas être favorable aux agresseurs.

Nos sources permettent-elles de saisir l'aggravation des antagonismes sociaux qu'on serait fondé à trouver lors des crises ? Les violences sont monnaie courante entre villages, fractions, tribus en cas de disette. Il est tentant de s'emparer par la force du grain de voisins mieux lotis : en 1061 H. (1651) à la suite de la sécheresse « beaucoup de blé fut pillé », en 1071 H. (1660-1661) près de Fez « beaucoup de blé fut volé dans les champs par les gens des Beni Hassan et ceux qui étaient avec eux » (365). Dans les tribus où la différenciation sociale est peu importante, la cohésion du groupe reste très forte, et l'oppose à d'autres groupes selon le schéma exposé par Ibn Ḫaldūn. Mais ce sont souvent des autorités, des pouvoirs régionaux qui utilisent leur force pour se ravitailler : Muḥammad aš-Šarīf, en 1662, s'empare des récoltes des Ḥayaïna. En 1072 H. (1661-1662), ʿAbdallāh, fils de Muḥammad al Ḥaǧǧ, vient piller et voler les récoltes de Fez et s'en retourne (366). Eventuellement le pouvoir pressure les Juifs comme en 1613 à Marrakech (367).

Une seule notation nous permet de connaître un affrontement entre riches et pauvres. Le Hollandais Dapper note qu'aux environs de Salé en 1662 « paysans et cheikhs entrèrent en lutte les uns contre les autres et détruisirent réciproquement leurs récoltes » (368). La révolte des paysans n'est peut-être qu'une riposte à l'oppression des puissants devenue encore plus insupportable à cause des difficultés, ou aggravée à cause de la crise. La destruction des domaines sucriers du Sous par les paysans pauvres lors

(365) Qādirī : *Našr*, trad. t. 2, p. 39 et p. 123.

(366) Idem : *Ibidem*, pp. 137 et 144.

(367) G. Vajda : *op. cit.*, p. 26. Compte tenu de la date, 1613, le « sultan » dont il est question n'est-il pas Abū Maḥallī, ou plutôt Yaḥyā ben ʿAbdallāh, très hostile aux Juifs, comme on le voit par différentes sources (cf. note 217).

(368) S.I.H.M. Pays-Bas, t. VI, doc. CXLIII, p. 626. Pour Dapper, ces violences sont causes de la famine : elles nous apparaissent, de façon plus vraisemblable, comme un résultat de celle-ci.

de la peste, en 1603, est également significative : l'adversaire est ici le Maḫzan, non pas tant comme appareil d'Etat, que comme accapareur du sol et de l'eau, comme exploiteur du travail humain (369).

Les juristes ont essayé de lutter avec leurs armes contre les abus nés des situations de crise. Le remède préconisé, et dans certains cas appliqué, est l'annulation des actes établis en temps de troubles résultant notamment de la famine et de ses conséquences. On connaît le cas d'un qāḍī de Siğilmāsa destitué à la suite de nombreuses irrégularités commises pendant les années 1661-1662. Son remplaçant enquêta avec soin sur le cas des notaires (*ʿadūl*) et des témoins malhonnêtes, et frappa de nullité quantité de leurs actes et de leurs contrats (370). Il faut noter que cette situation de troubles correspond aux mouvements de population du versant sud du Haut Atlas vers le Tadla.

S'il est difficile de tracer un tableau des effets matériels des crises dans la société, il l'est encore plus de trouver dans les sources des indications sur leurs effets psychologiques et moraux.

Le trouble des esprits est assurément considérable. Les extrémités auxquelles certains sont réduits pour survivre pendant les famines doivent marquer profondément les consciences. Certains en sont arrivés à vendre des membres de leur famille en 1521-1522 ; au même moment des musulmans sont allés jusqu'à se convertir au christianisme (371), des femmes se prostituent pour un morceau de pain à Marrakech en 1626, des Juifs deviennent musulmans et d'autres se donnent la mort. Il faut manger des

(369) S.I.H.M. Angleterre, t. II, doc. LXXXV, p. 237, où les faits sont signalés. Voir le compte rendu de la thèse de P. BERTHIER : *Les anciennes sucreries du Maroc et leurs réseaux hydrographiques* dans la *Revue de Géographie du Maroc*, n° 20, 1971, pp. 148-149, par B. ROSENBERGER.

(370) *Iḥiyā*, p. 134.

(371) On comprend que, dans de telles conditions, ces conversions aient pu ne pas être solides. Francisco DE ANDRADE, trad. R RICARD : *Les Portugais et l'Afrique du Nord sous le règne de Jean III, 1521-1557*, « Hespéris », 1937, après avoir signalé en 1521 les nombreuses conversions de musulmans dues à la famine, attribue leur abandon de la foi chrétienne à une « inconstance naturelle »...

nourritures immondes, en arriver même au cannibalisme, voler ou tuer pour survivre : oublier les règles morales les plus sacrées... Majdub ne disait-il pas, en son temps : « Pas de pain, pas de prière » (372).

Comment toutes ces horreurs ne laisseraient-elles pas de traces chez les survivants ?

La terreur inspirée par la peste est bien réelle, en dépit de l'attitude enseignée face à elle par la Tradition. Plus que la faim, elle renforce les égoïsmes, laisse les hommes sans défense, pantelants sous la menace de la mort. Dans la mesure où ce fléau s'installe à demeure dans le pays au XVII[e] siècle, le hideux visage de la peste, loin de devenir moins épouvantable par cette familiarité forcée, plonge les hommes dans un profond accablement, fait régner une atmosphère de fin des temps dont un texte du Dr[c]a, à propos de l'épidémie de 1680, se fait l'écho poignant : « les gens ont abandonné maisons et villages, et tout le monde a été touché, citadins et campagnards, et les biens sont restés sans maîtres. Et l'homme a laissé son frère, sa mère et son père, sa compagne et ses enfants, et chacun s'est occupé seulement de lui... Personne n'espérait plus en la vie et chacun savait qu'il était condamné. Les volontés se sont émoussées et aucune prière n'y fit, et les saints et les hommes de bien se sont trouvés inefficients. Les meilleurs sont morts. Et les gens sont morts par deux, seuls, hommes, enfants, adultes, jeunes hommes et femmes, libres ou esclaves, semblables à des troncs de palmiers évidés de l'intérieur. Tu n'entends parler que de mort et ne vois que les signes de son expansion... On a cru que l'Heure était arrivée. » (373)

On a pu dire de la peste dans le Moyen Age européen que « replacée dans un ensemble de calamités et de signes, elle a ancré dans les esprits une attente vécue du Jugement Dernier, une explication des calamités par le péché collectif, une image d'un Dieu de colère, une mentalité apocalyptique et millénariste » (374). A des nuances près, dues à l'insistance de

(372) J. SCELLES-MILLES et B. KHELIFA : *Les quatrains de Medjdoub le sarcastique*, 1966, p. 86. Originaire des Doukkala, sa famille a évacué Tit à la suite de l'occupation portugaise d'Azemmour, l'auteur est resté très sensible à ce qui se passe dans sa région d'origine.

(373) *Ad-Durar al-muraṣṣa[c]a...*, pp. 146-147.

(374) J.N. BIRABEN et J. LE COFF : *La peste...*, p. 1 498.

l'Islam sur la miséricorde divine, et à la vision sunnite de la peste dans l'ordre du monde, on observe des effets identiques au Maroc : ce que la montée du *Mahdī* Abū Maḥallī illustre bien. Il a canalisé les peurs, exploité le désarroi des hommes comme ces Antéchrists dont parle Grégoire de Tours (375).

Les pestes du Haut Moyen Age, qui semblent avoir relativement épargné les pays musulmans, apparaissent indiscutablement comme une des causes de la barbarie de ces siècles en Europe. De même la répétition des catastrophes au XVI[e] siècle et surtout au XVII[e] siècle au Maroc engendre un recul qui est perceptible dans de nombreux domaines.

Les intellectuels, auteurs des chroniques qui nous sont parvenues, déplorent parfois avec des accents touchants le dépeuplement des villes et la désertion des mosquées, voire leur ruine. Ils s'attristent du déclin des lettres et de l'étude. Ils mettent l'accent sur la disparition des notables, ce qui, à leurs yeux, doit briser les os de la société. A l'occasion, ils relèvent le déferlement des mauvais penchants et des violences. Mais ce n'est pas chez eux que l'on peut espérer trouver des renseignements sur les conséquences économiques des calamités.

Le nombre des hommes et l'économie

Une étude sur la peste de 1596 à 1602 en Espagne a montré combien les conséquences en ont été lourdes pour ce pays. Elle y a fait 500 000 victimes, fauché le dixième de la population totale. Elle a installé une structure démographique nouvelle pour une centaine d'années. C'est au tournant de l'histoire de ce pays (376). Or l'épidémie a sévi au Maroc plus longtemps encore et a été aggravée par la famine et des guerres civiles. Les effets ne peuvent être moins désastreux (376*). S'il a fallu un siècle à l'espagne, sans nouvelle épreuve majeure, pour se relever, quelles ont pu

(375) GRÉGOIRE DE TOURS : *Historia Francorum*, IX, 6-7 et X, 25.

(376) B. BENNASSAR : *Recherches sur les grandes épidémies..., op. cit.*

(376*) En mai 1598 une source espagnole parlait déjà de 450 000 morts, c'est-à-dire proportionnellement deux fois plus qu'en Espagne. Même si l'évaluation est très exagérée, la crise a duré jusqu'en 1609. Référence voir note 159, 1re partie, p. 158.

être les difficultés du Maroc qui a connu dans les cent années suivantes, sans vouloir tenir compte de toutes les famines et épidémies, trois crises démographiques graves : de 1625 à 1631, de 1661 à 1663 et de 1678 à 1681 ? Elles ont une durée de trois à sept ans avec un intervalle minimum de 15 ans et maximum de 30 ans.

Au XVI[e] siècle il y a eu autant de crises : en 1521-1522, en 1557-1558, et en 1597-1600, mais leur durée est moindre, deux ans en général, sauf la dernière de trois ans qui s'enchaîne avec celle de 1602 à 1608 ou 1610. Les années de famine ou de peste sont plus nombreuses au XVII[e] siècle qu'au XVI[e] : d'après nos sources on compte au moins 27 années marquées par l'une ou l'autre et parfois les deux, contre 11 au siècle précédent. Cette sèche constatation suffit à conférer au XVII[e] siècle un caractère particulier de noirceur : en moyenne près d'une année sur trois est catastrophique !

Certes la durée n'est pas la seule à retenir pour apprécier l'effet des crises, mais leur intensité au XVII[e] siècle ne paraît pas inférieure à celle du XVI[e] siècle.

Ce sinistre bilan chiffré suffit à fonder l'idée que la population du Maroc durant ces deux siècles n'a pu connaître que la stagnation, et certainement la régression.

Le tableau que suggère la lecture de Léon l'Africain pour la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e] siècle, offre quelques ombres : certaines régions comme le Haouz de Marrakech ou le Tamesna n'ont pas rattrapé le niveau qu'elles avaient antérieurement. Les évaluations tentées à partir des chiffres qu'il avance aboutissent à des résultats peu vraisemblables (377). Pour flattée que soit cette peinture, elle montre un pays relativement peuplé, qui après la Peste Noire, avait reconstitué sa population, et avant des siècles de calamités avait atteint un niveau qu'il sera très long à retrouver.

(377) LÉON L'AFRICAIN donne en général le chiffre des combattants des tribus. On peut penser qu'il est grossi par ses informateurs. D. NOIN : *La population rurale du Maroc* critique dans son chapitre sur la population au XVI[e] siècle les évaluations faites à partir de ces données et en utilisant le coefficient proposé par E. Carette : prendre la population armée, en l'augmentant du quart pour tenir compte des hommes hors d'état de porter les armes et multiplier par 3 pour obtenir le total. De cette façon on aboutit à une population de 4 400 000 habitants pour le Maroc, chiffre qui lui paraît excessif.

La comparaison avec Marmol, quelque 50 ans plus tard, est instructive. Elle montre déjà un recul sensible dans les plaines atlantiques, région pour laquelle les deux auteurs donnent suffisamment de renseignements. Le dépeuplement est certainement consécutif à la famine de 1521-1522, qui s'est ajoutée aux effets de la guerre avec les places portugaises. Avant la grande peste de 1598-1608, la population était déjà clairsemée. Les crises longues et répétées du XVII[e] siècle ont dû ramener la population à un niveau très bas. Il est bien difficile d'avancer un chiffre, mais on peut dire que toutes les évaluations faites au XVIII[e] et au XIX[e] siècles, à partir des données de Léon l'Africain, ne tiennent pas compte des pertes subies du fait des crises répétées, et pèchent par un optimisme d'autant plus excessif que leur base est elle-même surestimée. Le XVIII[e] fut moins dramatique, mais non exempt de crises graves de 1742 à 1747 et en 1799-1800 notamment. Si bien qu'au moment où les Européens redécouvrent le Maroc, après l'épidémie de 1818, il ne nous semble pas pouvoir être plus peuplé qu'au début du XVI[e] siècle.

La répartition de la population a été également modifiée. Il ne fait aucun doute que les plaines atlantiques pour toutes sortes de raisons ont été particulièrement frappées. A la fin du XVII[e] siècle, la population y est très peu nombreuse. Le témoignage de Mouette est clair à ce sujet : dans les plaines du royaume de Fez depuis l'oued Taḥaddart jusqu'à Azemmour « ceux qui voyagent sont obligez le plus souvent de coucher à la belle étoile et à l'injure du temps pour ne pouvoir rencontrer de giste, et de porter avec eux des vivres autrement il s'en faudrait passer, à moins qu'on ne voulut se détourner de deux ou trois lieues de chemin pour trouver quelque adouar ». Il ajoute des détails qui confirment la faible densité du peuplement. Après avoir expliqué à ses lecteurs ce que sont des douars, il dit des habitants des plaines : « Ils n'habitent pas toujours dans un même endroit. Lorsqu'ils sont las de demeurer dans un lieu, ils vont dans un autre où ils trouvent toujours du terrain de quoy semer leurs grains. » (378)

Les plaines ont un peuplement clairsemé : toutes les sources s'accordent à dire que les habitants nomades vivent d'une agriculture et d'un élevage très extensifs. La vie sédentaire qui existait encore au début du XVI[e] siècle

(378) S.I.H.M., 2[e] série, France, t. II, doc. I, p. 178.

semble avoir disparu (379). Cette situation se prolonge au XIX^e siècle et jusqu'à l'aube du XX^e siècle. La présence de ce type d'économie dans des terroirs dont les qualités naturelles sont bonnes surprend, scandalise les Européens. Les uns y voient l'illustration de l'incapacité congénitale des habitants, les autres le résultat des méfaits des Arabes, destructeurs par nature. Il nous semble que la principale explication de ce « nomadisme paradoxal » des plaines atlantiques du Maroc est dans l'histoire démographique. La population a été chassée par la guerre avec les Portugais, fauchée par les famines et les pestes. Les nomades qui y avaient déjà pénétré, appelés par les Almohades contre les Barġwāṭa, et qui avaient pu s'étendre à la faveur des vides causés par les pestes du XIV^e siècle, vont être sans cesse renforcés par de nouveaux apports en provenance du Présahara au XVI^e et au XVII^e siècles. Sans faire ici une étude de ces migrations — impossible dans l'état actuel de la documentation — on peut suivre à titre d'exemple le cheminement d'une tribu, celle des Raḥamna. Dans les premières années du XVI^e siècle ils sont au Sahara occidental, d'après V. Fernandes, transhument entre Aqqa et Tichit, d'après Léon l'Africain. Une source portugaise de la même époque les place dans le Sahara occidental sur le chemin de Tagaost à Tombouctou, par Ouadane et Tichit. Ils sont alors en compagnie des Awlād Dlīm, des Aḥmar, des Udaya, autres futurs occupants du Haouz. En 1517, une caravane du Šarīf qui allait chercher de l'or chez eux est attaquée vers Massa par le capitaine portugais de Santa Cruz. En 1525, certains au moins sont dans le Sous, commandés par « un alcayde des Arrachamna », et faisant partie d'une troupe qui combat les portugais de Santa Cruz. On peut supposer avec vraisemblance que ce sont les Saadiens qui les ont appelés dans cette région, où leur installation a pu être facilitée par le dépeuplement consécutif à la famine de 1521-1522. D'après un autre témoignage, ils semblent, avant 1578, être parvenus dans la région de Marrakech, où ils figurent à côté des Awlād Mṭa^ qui s'y trouvaient déjà au début du siècle. En 1628 ils sont à peu près à leur

(379) Des indications éparses peuvent être relevées dans les documents portugais des *Sources Inédites* et aussi dans D. DE GOIS : au début du XVI^e siècle il est souvent question de villages dans ces régions. Par la suite les différentes sources ne signalent que des douars, c'est-à-dire des groupes de tentes, donc une population pastorale, nomade.

emplacement actuel puisque Mawlāy ʿAbd al Malik, partant vers les Doukkala rencontre « la cabille des Ramenas » dont il fait un carnage, pour les punir de s'être révoltés (380).

Les régions désertiques et, peut-être à un moindre degré, les montagnes épargnées par la peste, ont constitué après les épidémies des réservoirs humains. C'est à partir d'elles que les plaines vidées en grande partie se repeuplent. Le phénomène est suffisamment frappant pour n'être pas inconnu. On avait remarqué l'émigration vers les plaines sans l'expliquer autrement que par la pauvreté des déserts et des montagnes qui ne peuvent nourrir une population rapidement trop nombreuse par rapport aux maigres ressources (381). Cette explication sans être fausse n'est que partielle : on ne voit d'ailleurs pas pourquoi la population s'accroîtrait tellement plus dans ces régions menacées par la disette que dans les riches plaines, et comment là, ces faméliques pourraient trouver place... L'immunité relative du désert et de la montagne devant la peste modifie périodiquement l'équilibre démographique en leur faveur. Le vide des plaines attire les tribus sahariennes et montagnardes. Les gouvernements les y appellent souvent pour les repeupler, pour les garder contre l'ennemi, car ils apprécient leurs qualités militaires. Elles y viennent avec leurs troupeaux, leurs tentes. Elles généralisent un mode de vie pastoral dans des régions autrefois céréalières. Les sols fertiles leur permettent de mieux vivre, sans changer leurs habitudes. Pour des raisons économiques et fiscales, ce serait l'intérêt des souverains de les sédentariser, mais elles sont éclipsées par la nécessité de la lutte pour le pouvoir ; le conquérir, le garder, en ces temps troublés du XVII[e] siècle et encore du XVIII[e], n'est possible qu'avec l'appui de tribus belliqueuses. N'est-ce pas chez les pasteurs, au genre de

(380) V. Fernandes, P. de Cénival et Th. Monod : *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal* par..., 1938, pp. 68-69 et 152 (texte écrit en 1506-1507) ; Léon l'Africain : *Description de l'Afrique*, t. I, p. 31 ; A. Teixeira Da Mota : *A malograda viagem de Diogo Carreiro a Tombuctu em 1565*, « Anais de la Acad. port. de Historia », II[e] série, vol. 19, 1970, Lisboa, pp. 153-179, avec, en appendice, un document du début du XVI[e] siècle décrivant les routes de Massa à Tombouctou ; S.I.H.M. Portugal, t. II, doc. XXVI, p. 131 ; S.I.H.M. Portugal, t. II, doc. LXXXIV, p. 337 ; S.I.H.M. Angleterre, t. I, doc. CXIX, p. 316 ; S.I.H.M. France, t. III, doc. L, p. 383.

(381) C'est ainsi que les régions présahariennes, la vallée du Drʿa, le Sous étaient, avant le début du XX[e] siècle déjà, des foyers d'émigration. Avec l'établissement du protectorat le phénomène devait s'amplifier. Voir D. Noin : *op. cit.*, sur ces questions.

vie fruste et rude, aux valeurs culturelles guerrières que le recrutement sera facile ? (382) Ajoutons que pour les pousser à se sédentariser il faudrait que l'espace vienne à leur manquer par suite d'une augmentation de la population, or celle-ci est freinée dès qu'ils se trouvent dans les zones d'endémie pesteuse, et leurs fonctions militaires les exposent à des pertes parfois élevées. Enfin au fur et à mesure de son affaiblissement, pour des raisons que nous allons tenter de préciser plus bas, le Maḫzan pressure les populations des seules régions où son autorité puisse facilement s'exercer, les plaines atlantiques. L'appauvrissement qui en résulte, n'amène pas à investir dans une agriculture plus soigneuse : les formes d'exploitation du sol les plus extensives restent la meilleure formule : le troupeau permet de déjouer le fisc plus facilement que des champs de céréales ou d'arbres. Ces tribus sont toujours prêtes à décamper, soit pour obéir aux ordres du souverain, soit pour lui échapper. Enfin le voisinage de troupeaux appartenant à des tribus privilégiées (tribus *guich*) peut décourager les tentatives de mise en culture dans des zones pourtant naturellement propices aux céréales, aux jardins et aux arbres.

C'est ainsi, nous semble-t-il, que les plaines atlantiques ont été peuplées par des populations d'origine saharienne, le plus souvent arabophones, et la Meseta, plus rude et plus difficile, par des montagnards berbérophones qui ont pu s'avancer au XVIII[e] siècle jusqu'à Rabat, *parce que le pays était dépeuplé*. Le visage d'une bonne partie du Maroc en a été changé. Comment dès lors reconnaître les terres riches en blé, les olivettes décrites par Bakrī et Ibn Ḥawqal ?

Le maintien de formes économiques peu productives peut être à son tour un frein à l'augmentation de la population. Et la stagnation économique qui se marque au XVII[e] et au XVIII[e] siècles est à mettre en rapport avec la régression démographique qui résulte de crises répétées.

(382) Après qu'il y ait eu sous les Saadiens du XVI[e] siècle une armée composée en grande partie de mercenaires comme l'a montré A. DZIUBINSKI : *L'armée et la flotte de guerre marocaines à l'époque des sultans de la dynastie saadienne*, « Hespéris Tamuda », 1972, pp. 61-94, le rôle principal revient, au XVII[e] semble-t-il, aux contingents tribaux, qui n'avaient, à vrai dire, pas disparu même sous Aḥmad al Manṣūr. Les tribus du *guich* ᶜalawite sont d'origine saharienne et constituent une cavalerie qui, après l'effondrement de l'armée d'esclaves noirs, qu'avait voulue Mawlāy Ismāᶜīl, est l'ossature de l'armée.

La production n'est pas seulement affectée temporairement, au moment des crises, elle est désorganisée par leur répétition et par les pertes en vies humaines. On a l'impression que dans l'ensemble elle stagne et même diminue au XVII[e] siècle. L'agriculture produit moins dans la mesure où le nombre des hommes qui y travaillent a diminué, mais aussi parce que dans les régions les plus favorisées par la nature un mode d'exploitation extensif du sol s'est développé.

Cependant il convient de ne pas avoir dans ce domaine un type d'explication mécaniste et linéaire. Souvent, après le réajustement brutal de la demande par une épidémie qui a fauché une partie de la population, les prix baissent, une relative abondance règne. L'aisance qui caractérise selon Ifrānī le début du règne de Muḥammad aš-Šayḫ al Aṣġar, de 1636 à 1650 s'explique peut-être par la conjonction de conditions météorologiques favorables avec une population sensiblement diminuée à la suite des famines et pestes de 1626 à 1631 faisant suite à celles de 1602 à 1608 et de 1613-1614 (383). Sans doute est-ce aussi l'explication de l'exportation de plus de cent navires de blé vers Cadix, le Puerto de Santa Maria, Sanlucar, Gibraltar et Malaga, ainsi que d'autres nombreux vers le Portugal entre 1620 et 1623 ? (384)

Il y a eu dans ce siècle des périodes d'abondance et de bon marché entre les crises. Mais à bien y regarder, si le bas prix des denrées agricoles satisfait le consommateur urbain ou l'importateur étranger, il ne peut guère stimuler la production. Par contre c'est un encouragement non négligeable à la reprise démographique, ainsi qu'on l'a observé en Europe, où la population augmente effectivement jusqu'à remettre en cause l'équilibre avec les subsistances. On ne peut dire si ce mécanisme a joué au Maroc

(383) IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. p. 427 : « sous le règne de Maulay Mohammed Echeikh, il y eut abondance de vivres, sauf en l'année 1060 (1650)... » (Il s'agit de Muḥammad aš-Šayḫ al Aṣġar 1636-1655.) L'Anglais Blake apporte une confirmation : selon lui au moment où il a quitté le Maroc, en 1639, la paix et l'abondance régnaient (S.I.H.M. Angleterre, t. III, doc. CXIV, p. 514, note 2). Les Etats Généraux des Provinces Unies devaient connaître cette situation, car ils ont fait plusieurs demandes pour acheter des céréales entre 1638 et 1648 (S.I.H.M., t. V, doc. IV, p. 8, doc. XXIV *bis*, p. 89, doc. XLIV, p. 151 et doc. XLV, p. 155). L'autorisation d'exporter du blé du Maroc leur a été a été accordée en 1644 : doc. XXIV *bis*, p. 89.

(384) *Documentos sobre Marruecos* publiés dans « Mauritania », 1944, p. 334 (*cabildo* du 11 août 1623 de Cadix).

où l'on est frappé par la fréquence des crises démographiques. Si l'on disposait de séries suffisantes permettant de tracer une courbe des prix, ne verrait-on pas en dépit des dents de scie dues au climat, une tendance à la stabilité ou à la baisse, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles ?

La production artisanale et le commerce, qui sont des activités plus complexes que l'agriculture, sont cependant par son intermédiaire, sous la dépendance du climat. Les périodes de famine, en immobilisant toutes les disponibilités dans l'achat d'une nourriture considérablement renchérie, se traduisent par un marasme des affaires : des sources en font état en 1628 à Marrakech, en 1652 à Salé ([385]).

La fabrication et le commerce de produits de luxe représentent une part importante des activités urbaines. Ils sont destinés aux catégories les plus aisées, la Cour d'abord et les hommes et les familles qui gravitent autour du Maḫzan. Or le XVII[e] siècle voit l'effondrement du gouvernement central, et l'on peut imaginer que la dureté des temps affecte en premier lieu les activités qui ne sont pas indispensables à la survie.

Avec l'artisanat et le commerce ce sont les activités urbaines par excellence qui sont touchées. Les temps ne sont guère favorables non plus à la vie intellectuelle citadine ([386]). Le déclin des villes est bien apparent au XVII[e] siècle. La population y est plus vulnérable aux épidémies et aux famines. En outre les luttes et l'insécurité y sont fréquentes, permanentes à Fez Les prétendants se disputent pourtant âprement leur possession, car malgré leur déclin elles leur paraissent demeurer des centres d'action, des leviers du pouvoir. Comme le négoce, le travail des métiers, l'enseignement, la science et l'art ne trouvent guère de conditions favorables pour s'y épanouir ils vont trouver refuge dans des régions rurales plus calmes, sous la protection de *zāwiya*-s, dont certaines comme Dilā' arrivent à

(385) S.I.H.M. France, t. III, doc. XXVII, p. 167 et Pays-Bas, t. V, doc. XCIX, p. 332.

(386) Parmi les conséquences de la famine et de l'épidémie de 1660-1661, le chroniqueur de l'*Iḥiyā* est très attentif à la ruine des écoles, de l'enseignement, des sciences, cf. p. 136.

sécréter de véritables villes (387), avec tout ce que cela comporte de fragilité en face des crises, comme en témoigne largement le texte de l'*Iḥiyā*.

Le commerce extérieur est ralenti. Le pays appauvri a moins à offrir : la diminution de la production, aiguë au moment des crises, est une constante du XVII[e] siècle. Faute de pouvoir dégager des ressources pour ce qui est souvent luxe ou superflu, le pays demande aussi moins à l'extérieur. Par rapport au règne d'Aḥmad al Manṣūr, le premier quart du XVII[e] siècle semble bien caractérisé par une contraction des échanges, une certaine atonie de la vie des ports. La reprise qui se dessine vers 1630 est lente, partielle et inégale (388).

L'effacement commercial du Maroc lié à la crise multiforme qu'il traverse au début du XVII[e] siècle, a eu pour lui des conséquences durables, car il a coïncidé avec un moment où l'économie mondiale connaissait des transformations très significatives vers 1600 : une économie atlantique se met en place. L'Europe ayant pris l'habitude de se fournir de sucre au Brésil à meilleur compte, la production des domaines du Sous, ou des Chiadma ne peut reprendre et le Maḫzan saadien se trouve privé d'une monnaie d'échange difficile à remplacer. Aucune autre denrée agricole ne pouvait jouer le rôle du sucre. Dattes, amandes, céréales, déjà exportées au XV[e] et XVI[e] siècles, le sont toujours, mais en quantités faibles et irrégulières, dans la mesure où la situation intérieure permet de dégager des surplus. En outre pour leurs relations avec l'Afrique Noire, tous les pays européens savent désormais se passer d'intermédiaire, et là encore le Maroc a perdu un atout, d'autant que la conquête militaire de l'empire songhaï a précipité le déclin de la région sahélienne, son ancienne partenaire, tandis que le littoral du golfe de Guinée s'éveille à une vie de

(387) L'emplacement de la zāwiya, fondation religieuse, est connu : R. HENRI : *Où se trouvait la zaouia de Dila ?* « Hespéris », XXXI, 1944, pp. 49-54, il est distinct de celui de la ville qui fut aussi appelée Dilā', et qui semble bien être l'actuelle Zāwiya aš-Šayḫ sur le territoire des Aït Isḥāk (Zaouia ech Cheikh des cartes). Dans l'ouvrage de MOUETTE : *Hist. des Conquestes...*, figure une « carte générale des Estats du roy de Fez... composée par Table Bougiman, docteur de l'Alcoran » où l'on peut voir, correspondant à peu près à cet emplacement, une ville appelée « Zaouias ».

(388) Sur ces questions des travaux sont en cours : H. TRIKI : *Le Sous au XVII[e] siècle : origine et développement de la principauté maraboutique du Tazerwalt* (thèse de III[e] cycle) et B. ROSENBERGER : *Le Maroc devant les nouvelles orientations du commerce mondial (milieu du XV[e]-XVIII[e] siècle)* (thèse d'Etat).

relations. Toutefois le développement industriel de l'Europe qui s'amorce au XVII[e] siècle, en particulier la fabrication d'armement, d'artillerie notamment, rendue indispensable par les guerres incessantes, amène des pays qui disposent de peu de cuivre, comme la France, à s'intéresser aux mines marocaines ([389]). Le cuivre, l'étain, le plomb remplacent partiellement le sucre aux exportations ; mais ces richesses échappent au Maḫzan saadien : les mines se trouvent dans le Sous ou dans le Maroc central, sous l'autorité de Sidī ʿAlī ou de Dilā'.

Enfin l'étroitesse du marché marocain qui était déjà apparue vers 1590, sous Al Manṣūr, n'encourage guère les marchands à se montrer hardis. La concurrence entre négociants anglais, après l'effacement de la France, avait rapidement abouti à une saturation du marché de draps, à un moment où l'économie marocaine n'avait pas encore été sévèrement touchée par la crise du tournant du siècle, et où le Maḫzan était, pour habiller ses soldats, un client de premier ordre. Par la suite, il est exclu que le marché ait pu s'élargir. Cependant l'arrivée des Hollandais après 1600, le retour des Français après 1630, le maintien des Espagnols et des Anglais, devaient aboutir à une concurrence, somme toute assez favorable au Maroc du point de vue des prix.

Mais ce ne sont là que des indications, largement hypothétiques, que des recherches devraient démontrer ou corriger.

L'affaiblissement de l'Etat

Au XVII[e] siècle, la crise démographique, économique, sociale, morale culmine dans la crise de l'Etat, qui les exprime toutes et les amplifie.

Cependant nous avons vu comment au début du XVI[e] siècle la famine de 1521-1522 avait servi les desseins des Saadiens. Cette crise impitoyalement sélective avait gravement affaibli l'appareil d'Etat déjà vacillant

(389) B. ROSENBERGER : *Les vieilles exploitations minières et les anciens centres métallurgiques du Maroc,* « Rev. de Géographie du Maroc », n° 17, pp. 71-108 et n° 18, pp. 59-102. Le mémoire de maîtrise de J. GAUSSET : *Recherches sur le cuivre marocain aux temps modernes,* soutenu à la F. des Lettres de Montpellier en 1969, est consacré en grande partie à cette question.

des Wattassides, éliminé les Hintata et permis au pouvoir le mieux structuré, le plus solide, de marquer immédiatement des avantages considérables et de l'emporter définitivement à brève échéance.

Les épidémies de 1557-1558, de 1579-1580, cette dernière consécutive à une famine, avaient provoqué des difficultés sérieuses, mais qui avaient pu être surmontées, parce que les crises avaient été relativement brèves et suffisamment espacées. La première, quoique violente, survint assez longtemps — 35 ans — après la plus terrible, celle de 1521-1522. La seconde ne semble pas avoir été aussi meurtrière.

Cependant, chaque fois, l'autorité du Maḫzan est ébranlée. Les disettes engendrent des violences, des désordres, poussent chaque groupe, tribu ou famille, à trouver ses propres solutions à ses difficultés. Les insuffisances de l'appareil d'Etat sont mises à nu. Mais ce sont surtout les pestes qui en coupant les communications, en décimant les cadres administratifs et sociaux, en abattant la force répressive de l'armée favorisent toutes les tendances centrifuges. Dans ces circonstances l'action du pouvoir est suspendue. Cette anarchie frappe avec évidence les observateurs au plus fort de la peste de 1598-1600.

C'est à ce moment que se situe le tournant. La crise en elle-même a été particulièrement grave, comparable par ses effets démographiques à celle de 1521-1522. Mais surtout, elle est suivie d'une longue période de difficultés qui ont empêché une possible restauration qui était avant tout affaire de temps et de moyens.

Ces séquelles rendent difficile le rétablissement de l'autorité centrale. Les vides humains laissés par la peste ou la faim, introduisent ou exagèrent des discontinuités dans le peuplement, des hiatus par lesquels peuvent surgir des forces incontrôlées : des tribus se mettent en marche et occupent de nouveaux territoires, des brigands peuvent se réfugier dans les zones dépeuplées et rendues à la nature. L'affaiblissement durable des forces productives se traduit pour le Maḫzan par une diminution substantielle de ses ressources fiscales, et donc par un manque de moyens d'action d'autant plus préoccupant que la nécessité d'agir est urgente. Les impôts fonciers et personnels étaient payés collectivement par tribus, fractions ou villages. On ne peut sans difficulté ni sans risques de provoquer des mécontente-

ments et même des révoltes reporter sur les survivants d'ailleurs affaiblis la charge fiscale laissée par les disparus. Les impôts commerciaux rendent moins, car les échanges intérieurs sont ralentis mais plus encore le commerce extérieur, or les droits de douane sont une source essentielle de rentrées.

Le Maḫzan renforce son contrôle sur l'activité qui subsiste. Mais cette sollicitude intéressée entrave plutôt le développement des affaires : les commerçants européens se plaignent de l'avidité des Juifs, marchands du Roi, auxquels Zaydān a confié des responsabilités. On voit dans le même temps le pouvoir saadien essayer de trouver une autre source de profit en encourageant la piraterie, celle des flibustiers européens d'abord, celle des salétins ensuite, mais cet espoir fut vite déçu (390).

Le XVII[e] siècle est surtout marqué par les efforts faits pour organiser la vie politique sur une base territoriale plus réduite. On peut l'expliquer par l'affaiblissement du pouvoir saadien, son impuissance à reprendre tous les fils qu'il avait concentrés dans ses mains au cours de la période précédente, mais il faut tenir compte aussi de la puissance retrouvée des tribus, du rôle des forces religieuses et enfin des disparités régionales qui se sont accentuées. Car la crise, en diminuant le nombre des hommes a aussi comme effet de renforcer, comme l'avait noté M. Bloch, les solidarités lignagères : la cohésion des tribus à l'inverse du Maḫzan en sort, elle,

(390) Les complaisances envers les corsaires ou pirates européens — la distinction est parfois difficile à faire — semblent remonter à la fin du règne de Aḥmad al Manṣūr. Est-ce un effet de son hostilité à l'Espagne et des faveurs qu'il manifeste à l'Angleterre et aux Pays-Bas dont sont originaires la plupart des corsaires ? Ou bien est-ce le signe de difficultés de trésorerie ? Des prises espagnoles semblent avoir été écoulées par des Anglais dans des ports marocains, ce qui serait impossible sans une complicité plus ou moins ouverte des autorités marocaines. Bientôt on voit, sous les successeurs d'Al Manṣūr, le Maḫzen se réserver l'achat des prises et la revente des produits. C'est l'époque où se constitue le curieux « nid » de pirates d'Al Maʿmurā, détruit par l'Espagne et qui incite celle-ci à occuper Larache. Mais Salé prend, presque immédiatement, le relais, grâce à l'arrivée des fameux Hornacheros, bailleurs de fonds d'une flotte où les équipages sont internationaux. Les preuves ne manquent pas de la bienveillance de Zaydān à l'égard de Salé qui aide d'ailleurs le souverain de Marrakech en envoyant des contingents militaires dans la vallée du Drʿa. Mais, pour des raisons qui ne sont pas claires, la rupture intervient vite, lorsque Salé refuse d'envoyer le contingent demandé en 1625. Il faut remarquer que les dynasties du Sous, beaucoup moins gênés financièrement que Zaydān, n'encouragent pas la piraterie, au contraire, mais cherchent à établir des relations commerciales avec les Européens.

consolidée. Leur rôle augmente dans la vie sociale et politique. Elles constituent des forces avec lesquelles le pouvoir doit compter, et dont les objectifs sont souvent différents des siens ou opposés.

L'histoire des Šbanāt nous semble exemplaire. Elle illustre à la fois le déclin de l'appareil d'Etat mis en place par les Saadiens et la puissance d'une tribu militaire d'origine nomade. Les fils d'Aḥmad al Manṣūr ont dû faute de moyens financiers renoncer à entretenir une armée solide et recourir à des contingents pris dans les tribus, que leur père utilisait également comme appoint. La politique matrimoniale habituelle des souverains musulmans porte alors ses fruits : dans les luttes qui les opposent les uns aux autres, les enfants d'Al Manṣūr sont appuyés par des ligues dont le noyau est constitué pour chacun par la tribu d'où est originaire leur mère, et ses alliées. C'est ainsi que Zaydān est soutenu par les Šbanāt. Victorieux il leur confie le soin de sa sécurité, et ses héritiers ne peuvent que continuer cette politique. Les Šbanāt arrivent, après avoir mis la monarchie vicillante en tutelle, à confisquer le pouvoir à leur profit (391).

La légitimité des Saadiens en vient à être mise en doute. La crise n'est-elle pas la manifestation aux yeux des contemporains du jugement de Dieu ? L'idée que ces épreuves sont des châtiments envoyés en raison de fautes commises s'impose à tous. Ces chefs politiques et religieux sont rendus responsables, ne serait-ce que par leur incapacité à empêcher des actes qui ont appelé la vengeance du ciel. Le comportement personnel des souverains prête en outre sérieusement le flanc à la critique : Abū Maḥallī exprime vertement son opinion sur ces Šurfā qui s'entredéchirent, et cèdent une terre d'Islam à l'infidèle (392). Le mouvement religieux qui les a portés au pouvoir et soutenus ensuite, non sans orages déjà, les abandonne et agit pour son propre compte, mais il se brise alors en partis

(391) Ifrānī : *Nuzhat*, trad. p. 428.

(392) Idem : *Ibidem*, p. 336 : « Les enfants de Elmansour, disait-il, cherchent à s'entredétruire pour conquérir la royauté. Dans cette lutte fratricide le peuple a été décimé, les richesses de la population mises au pillage et les harems violés ; il importe de mettre un frein aux agissements de ces prétendants et de briser leur autorité »... « En apprenant la nouvelle que Eccheikh, fils de Elmansour, avait fait évacuer par les musulmans la ville de Larache et l'avait vendue aux infidèles, Abou Mahalli avait bondi de colère... »

rivaux. Les chefs religieux sont conduits tout naturellement à assumer des fonctions d'arbitrage et d'organisation, voire d'autorité que le vide politique, résultant de l'effondrement de l'appareil d'Etat, rend nécessaires à l'échelon local (393). Le pouvoir est à prendre (394). Même sans ambition, sans objectif déterminé, des personnages religieux jouissant de la confiance d'un groupe, tribu ou ensemble de tribus, sont traînés dans l'arène politique. Mais le goût du pouvoir vient vite et l'on voit s'édifier des principautés qui rivalisent et bientôt entrent en lutte les unes avec les autres.

La richesse n'a pas déserté toutes les régions, et toutes n'ont pas été victimes au même degré des crises. Le Sous par exemple, aride et montagneux, est sans doute moins dépeuplé. Sa forte organisation villageoise, une cohésion socio-économique qui a fait ses preuves de longue date, la possibilité de combiner la poursuite de relations commerciales avec l'Afrique Noire à travers le Sahara, et les échanges avec les Européens dans les ports auxquels une habitude déjà longue conduit ceux-ci, lui permettent de jouer sur un territoire limité le rôle international que le Maroc entier jouait au XV[e] siècle. Le cuivre de ses mines est une contrepartie de l'or du Soudan appréciée des Noirs. Il constitue une région où la prospérité semble s'être relativement maintenue. Le maintien d'une vie urbaine attestée par de nombreux voyageurs européens en est le signe (395). Le Tafilalt, à un moindre degré, fonde sur une démographie sans doute moins affaiblie que plus au Nord, et des relations avec l'Afrique Noire, la force qui portera les ʿAlawites. Salé par la course arrive à s'emparer d'une fraction des richesses qui passent sur l'Atlantique à portée de ses navires capables de rivaliser avec ceux des pays européens. Ces foyers, qui font contraste avec le reste du Maroc, n'entendent pas partager leur aisance notamment avec les

(393) IDEM : *Ibidem*, p. 458 : « Le Maghreb avait perdu ses institutions..., le pouvoir royal y avait vu s'écrouler ses appuis..., l'anarchie était partout et le peuple profondément agité quand Abou Bekr servit de refuge aux gens de science et de religion, qu'il fut le consolateur des faibles et des affligés » IFRĀN(cite ici la *Mir'āt al Maḥāsin*

(394) C'est ce qui est dit dans une lettre envoyée par les Dilaïtes à Īllīǧ à propos de Tabuʿsamt et dont la copie se trouve dans *Al Budūr aḍ Ḍāwiyya* de SULAYMĀN AL ḤAWWĀT, B.G. Rabat, D. 261, p. 59. Des extraits en sont cités dans Muḥammad ḤIJJĪ : *Az-Zāwiya ad-Dilā'ia*, 1964, pp. 138-143.

(395) Taroudant, Īllīǧ, Massa, « Sainte Croix » sont mentionnées et parfois décrites : ex-S.I.H.M. Angleterre, t. III, doc. XCIV, p. 511, France, t. III, doc. CXXIX, p. 700, XCIV, p. 545...

anciennes capitales qui semblent bien déchues. Fez et Marrakech sont dépeuplées, appauvries. La première est déchirée par des luttes de factions « cornue » dont le récit ferait blanchir les cheveux d'un enfant à la mamelle, répète le chroniqueur...

Après une phase de centralisation et de consolidation du Maḫzan qui a duré environ un demi-siècle, on assiste à un nouvel éclatement dû en grande partie aux circonstances. Une nouvelle fois dans l'histoire du Maroc, la vie politique s'organise sur des bases locales ou régionales, dans des unités humaines ou naturelles réduites, plus homogènes, offrant des facilités à l'action d'un pouvoir plus proche des administrés. Il semble que ce soit justement un moyen de lutter contre la crise, contre laquelle un gouvernement central trop loin des réalités, aux prises avec les distances, les diversités humaines, s'est révélé peu efficace.

Mais dans une conjoncture caractérisée par la raréfaction des sources de richesse, la concurrence se fait plus âpre, les rivalités pour leur contrôle aboutissent à des luttes entre ces pouvoirs régionaux. Elles contribuent à la perpétuation ou même à l'aggravation de la crise. Si bien que cette tentative de recherche d'un nouvel équilibre n'aboutit pas. Et l'on assiste à la montée d'une force nouvelle qui va refaire l'unité à son profit : ce sont les Šurfā ʿalawites du Tafilalt.

Ce serait cependant une erreur de croire à une réédition de l'histoire des Saadiens, car la situation est désormais fort différente de ce qu'elle était au début du XVI[e] siècle. Certes la nouvelle force politique a son berceau dans le Sud présaharien, est auréolée du prestige chérifien, va rallier tous ceux que les divisions, les luttes fratricides du pays gênent pour des raisons économiques ou parce qu'elles heurtent leurs aspirations musulmanes. Mais la motivation si puissante d'une lutte contre l'envahisseur chrétien fait largement défaut, et le mouvement religieux attaché à l'accomplissement du *ǧihād,* après avoir porté au pouvoir la dynastie saadienne, être entré en conflit avec elle, a été amené lors de son déclin à exercer lui-même des responsabilités. Une évolution poursuivie depuis longtemps a fait des zāwiyas des puissances économiques, des sortes de seigneuries rurales. Il ne suffira pas de vaincre les plus ambitieuses, comme Dilā' et Īlliġ qui jouent un rôle politique, pour dominer le pays, et en cela

la terrible crise de 1660-1661 a joué un peu le même rôle pour les ᶜAlawites que celle de 1521-1522 pour les Saadiens. Les plus humbles, les plus reculées demeurent cependant très attachées à leurs avantages, et le nouveau pouvoir devra pour obtenir leur ralliement, leur garantir en fait la jouissance de leurs privilèges (396). De même, au sein des tribus, une certaine évolution vers le pouvoir personnel déjà perceptible précédemment (397) a fait des šiūḫ des forces avec lesquelles il faut compter. Les ᶜAlawites devront les reconnaître, en tenir compte avant d'essayer de les utiliser éventuellement à leur profit.

Enfin la situation mondiale s'est aussi profondément transformée par rapport au début du XVIᵉ siècle : les beaux jours de l'Empire ottoman sont passés et les océans sont dominés par les marines de quelques pays de l'Ouest de l'Europe. L'Afrique a perdu de son intérêt, la Méditerranée va s'assoupir et c'est vers les Indes, anciennes et nouvelles, que se tournent les convoitises et que se dirigeant les entreprises des pays marchands. Le Maroc est désormais sur un théâtre secondaire.

Il est assez significatif que les Européens qui y abordent recherchent moins les produits originaires d'Afrique Noire ayant transité par le Sahara : l'or vient désormais d'ailleurs. Dans les dernières années du XVIIᵉ siècle on les voit acheter les denrées du pays : fruits secs, grains lorsqu'il y a des surplus, laines, minerais... Ce tableau valable aussi au XVIIIᵉ siècle annonce déjà le XIXᵉ siècle.

Le Maḫzan ᶜalawite va chercher également à contrôler étroitement ce commerce, nécessité qui s'était déjà imposée à la fin de la dynastie précédente. Dans un pays appauvri dont les revenus fiscaux leur échappent en partie, les droits de douane constituent le principal apport monnayé. Au XVIIIᵉ et au XIXᵉ siècles on voit se développer le rôle des Juifs déjà fort

(396) Nombreuses sont dans les archives privées les confirmations par le Maḫzan d'avantages antérieurs obtenus par des familles maraboutiques. G. DEVERDUN en a publié une : *Dahir saᶜdide de renouvellement (1623) respect des coutumes et exonération d'impôt*. « Mél. Le Tourneau », I, pp. 313-317.

(397) On pourrait trouver dans LÉON L'AFRICAIN déjà, des exemples de pouvoir personnel d'un chef tribal par ex. t. I, pp. 136-137 où l'auteur décrit le « seigneur de Tenueues » (pays des Aït Wawazgit ?) qu'il a rencontré, et p. 139 il parle du « seigneur du Tensita » (cours supérieur du Drᶜa).

apparent sous les Saadiens, en particulier sous les successeurs d'Al Manṣūr. Ils sont les agents du Maḫzan, les intermédiaires obligés dans les relations avec l'étranger et aussi des traits d'union entre les tribus et le pouvoir : ils collectent certains produits commercialisables dont les souverains se réservent le monopole (398).

D'autres traits annoncent le XVIII[e] et le XIX[e] siècles et l'opposition si souvent signalée entre *bilād as-siba* et *bilād al Maḫzan*.

Au XVI[e] siècle tout le pays semble avoir obéi aux Saadiens, du moins après la réunification du pays par ces souverains, et malgré, ça et là, de brèves périodes d'insoumission et naturellement des difficultés plus grandes rencontrées dans certaines régions, montagnes et Sahara. C'est après l'effondrement des premières années du XVII[e] siècle que l'on voit mentionner dans les sources européennes de plus en plus fréquemment la *ġarāma* (399). Ce terme s'applique d'abord chez les auteurs marocains à des taxes illégales perçues sur les transactions. Pour les étrangers ce mot signifie que le souverain va recouvrer l'impôt par des voies militaires. La levée d'impôts par l'armée n'est pas une innovation et l'on trouverait de très nombreux précédents, jusque sous Aḥmad Al Manṣūr (400). La nouveauté nous semble résider dans la régularisation du procédé, dans la brutalité qui devient courante dans les rapports entre le souverain et ses sujets. Le fait est grave.

Les besoins financiers du Maḫzan sont loin d'avoir diminué en proportion du nombre des hommes ou de l'activité économique, et la pression fiscale s'accroît sur une population qui essaie évidemment de son côté

(398) Leur rôle apparaît dans de nombreuses sources, par ex. L. CHÊNIER : *Recherches historiques sur les Maures...*, 1787, t. III, pp. 131-132. Voir aussi J.L. MIÈGE : *Le Maroc et l'Europe*, t. II, pp. 89 sq. et *passim*.

(399) Par ex. S.I.H.M. France, t. III, doc. CXXIX, p. 701, Angleterre, t. III, doc. XCIII, Certains voyageurs européens ont même forgé le néologisme « garamer » « *to gram* ». Dans l'Espagne musulmane les *maġārim* désignaient les taxes extraordinaires (LÉVY PROVENÇAL : *Hist. de l'Espagne musulmane*, t. III, p. 38). IFRĀNĪ : *Nuzhat*, texte arabe, p. 125, parle de la cession par Al Manṣūr à un certain Al Ǧazaīrī des *maġram* des Masfiwā, à l'exception des dîmes perçues sur l'huile.

(400) L'expédition dont on trouve le récit publié par JUSTINARD : *Notes sur l'Histoire du Sous au XVI[e] siècle, II, Carnet d'un lieutenant d'El Mansour*, 1933, pp. 167-179, diffère un peu de celles qui deviennent si fréquentes au XVII[e] et au XVIII[e] siècles : il s'agit de contraindre des rebelles, et le texte montre une organisation administrative et fiscale assez solide de l'Etat.

d'échapper à l'impôt par différents moyens. Elle recourt à l'intercession de personnages religieux qui ont intérêt, pour leur prestige et leur réputation, mais aussi pour préserver le niveau des prestations qui leur sont fournies par les paysans, à ce que l'Etat ne tarisse pas la source à laquelle eux-mêmes s'abreuvent. Les plus influents recherchent des exemptions, et en obtiennent souvent, tant il est vrai qu'en ces temps un allègement fiscal est considéré par les particuliers et par l'Etat comme la faveur la plus avantageuse. La fraude devant être difficile, des révoltes peuvent à la limite éclater.

Or les plaines, régions les plus éprouvées par les fléaux naturels, sont aussi celles où l'autorité de l'Etat peut s'exercer avec le plus de facilité, où il est le moins aisé de s'y soustraire. Les estimations faites du temps où ces régions étaient peuplées et autrement productives ont-elles été révisées depuis la fin du XVI[e] siècle, ou demeurent-elles la base des exigences ? On ne sait exactement ([401]). En admettant qu'il y ait eu des corrections, vraisemblables, elles ne tiennent peut-être pas suffisamment compte des changements survenus, et en particulier de la subtitution d'une forme d'économie extensive à une économie plus riche. Les hommes moins nombreux du fait des calamités, doivent supporter une charge proportionnellement plus forte, d'autant que les exemptions se multiplient en faveur des plus favorisés, alors qu'ils disposent de ressources inférieures. On peut déjà sentir toutes ces difficultés sous-jacentes dans l'échange de correspondance entre Yaḥyā ben ʿAbdallāh al Ḥāḥī et Mawlāy Zaydān citée par Ifrānī. Deux points de vue difficilement conciliables s'y expriment, celui du marabout soucieux de défendre les populations, non sans arrière-pensées peut-être, et celui du souverain poussé par la nécessité ([402]).

(401) Il est difficile de bien interpréter le passage d'une lettre de Mawlāy Zaydān en réponse à Yaḥyā ben ʿAbdallāh et citée par IFRĀNĪ : *Nozhat*, trad. p. 365. Il semble signifier que Aḥmal al Manṣūr a révisé l'assiette de l'impôt, en fonction d'une hausse générale des prix. Mais Zaydān semble dire qu'il ne peut agir de même.

(402) IFRĀNĪ : *Nuzhat*, trad. pp. 346 à 373.

Mais ce ne sont pas les seules explications de la résistance manifestée dans les plaines. Beaucoup de leurs nouveaux habitants sont originaires de régions où l'encadrement administratif était plus léger. Ils regimbent d'autant plus que pour les tribus nomades, l'impôt est ressenti comme une humiliation, ainsi que le remarque Ibn Ḫaldūn.

Aussi voit-on le pouvoir recourir, sous les derniers Saadiens, dans le voisinage même de la capitale à des expéditions armées contre des tribus indociles le plus souvent d'origine arabe, c'est-à-dire au genre de vie pastoral (403). Le mal est encore aggravé par l'existence du *guich* (404).

Par rapport à ces populations les habitants des montagnes vont faire rapidement figure de privilégiés. Malgré la pauvreté relative du milieu, grâce à la faiblesse de l'encadrement administratif qui est de règle chez eux en raison de l'étroitesse des moyens du Maḫzan, ils échappent souvent à la fiscalité dont le poids ne cesse d'augmenter et leur situation supporte avantageusement la comparaison avec celle des habitants des terroirs des plaines réputés plus riches.

(403) Par exemple en 1609 se produit un incident significatif rapporté par l'envoyé des Provinces Unies à Marrakech, P.M. Coy : « Le 10 juin Moulay Zidan expédia encore un caïd appelé Yahia avec 300 hommes environ pour aller lever des contributions chez les Seraghna. Mais ce détachement, à peine arrivé, a été massacré en entier. Ces Seraghna sont des Arabes (les paysans de ce pays), ils sont excellents cavaliers et font beaucoup de mal aux environs de Marrakech où ils infestent les chemins. Moulay Abou Fares avait autrefois envoyé aussi un caïd et quelques soldats dans le pays, pour les rançonner, ils avaient fait de même et massacré le caïd et les soldats. (S.I.H.M. Pays-Bas, t. I, p. 473.)

(404) L'appareil d'Etat a fondamentalement besoin de s'appuyer sur une force armée. Dans les conditions déjà évoquées, fautes de ressources financières, il doit renoncer à une troupe soldée et recourir au vieux système des tribus militaires. Le souverain assigne un territoire à un groupe, lui attribue comme rétribution des avantages, souvent de nature fiscale, d'abord des exemptions, puis la perception pour son propre compte de certains impôts sur le domaine qui lui est abandonné : c'est ce que le Mérinide Abu-l-Hasan avait fait dans le Sous (Ibn Ḫaldūn : *Hist. des Berbères*, t. I, p. 133, parle dans ce cas d'*iqṭa*ᶜ). Mais ce droit est source d'abus de la part des bénéficiaires qui disposent d'une force militaire. Et c'est encore là probablement une autre explication de la mauvaise situation économique de certaines régions, des plaines en particulier.

Cependant arrive un moment où le déséquilibre qui s'est institué apparaît dangereux au Maḫzan car les leçons que les populations peuvent en tirer risquent de compromettre irrémédiablement son autorité. Ce n'est donc pas seulement parce qu'il lui faut prendre la richesse là où elle se trouve, ou pour des motifs d'équité mais pour des raisons foncièrement politiques que le Maḫzan, à défaut de pouvoir exercer une action administrative continue, va concentrer toute l'énergie dont il est capable dans des actions brèves mais violentes : il va recourir périodiquement à des levées des arriérés d'impôts par des expéditions militaires. La *ḥarka* est un procédé qui a en outre l'avantage de nourrir l'armée et de l'entraîner.

Ce processus traduit incontestablement une régression dans l'organisation de l'Etat. C'est, bien sûr, une adaptation nécessaire à des temps devenus difficiles, mais qui à son tour engendre le désordre, freine le développement économique et perturbe l'équilibre de la société.

Ainsi, pour une bonne part, les difficultés de l'Etat à partir du XVII[e] siècle comme celles de la société et de l'économie nous paraissent devoir être mises en rapport avec une démographie caractérisée par la stagnation voire le recul et qui engendre une atmosphère de pessimisme et d'inquiétude, de repli sur des groupes humains réduits. Sans vouloir tout expliquer par là, il faut bien tenir compte de cette donnée fondamentale.

***

Ce travail aura pu attirer l'attention sur des points quelque peu délaissés, mais nous avons conscience d'avoir apporté trop peu de réponses satisfaisantes aux questions soulevées, notamment à cause de la rareté, du caractère fragmentaire et imprécis de la documentation.

L'importance des crises frumentaires ou des épidémies comme facteur d'explication est évidente : c'est ainsi que l'affaiblissement de la dynastie après la mort d'Al Manṣūr se comprend mieux par la crise démographique,

économique, sociale que par les seules luttes des prétendants, ses fils. Mais plus encore, l'extension d'une économie pastorale ou semi-pastorale, l'effacement des villes, le privilège relatif des régions de montagne ou de désert, le retour en force des tribus dans la vie politique, le poids du maraboutisme dans la vie spirituelle sont des manifestations intimement liées entre elles et à la démographie ; elles éclairent les modifications lentes de l'équilibre social et économique du XV[e] au XVIII[e] siècle ([405]).

Surtout, par le défi qu'elles lancent aux organismes sociaux, économiques ou politiques, les crises nous sont apparues *révélatrices*. Celle de 1521-1523 a révélé la force ascendante des Saadiens qui ont su répondre efficacement à cette épreuve. Celle de 1597-1610, par contre, a consommé leur déclin, en mettant cruellement en évidence les limites de leurs forces. Pour faire face à la nouvelle situation, une réorganisation était nécessaire : les éléments qui ont fait la cohérence de la monarchie se sont reformés dans des ébauches d'autres systèmes qui n'ont pas réussi parfaitement l'adaptation. Une nouvelle monarchie est née, justement au lendemain de la crise de 1660-1661, formant apparemment un cycle « khaldounien ». Mais cette apparence est trompeuse : une analyse du nouveau système révèlerait sa différence avec celui qui s'est mis en place au XVI[e] siècle. Cette analyse est à faire

(405) J. BERQUE, en conclusion de son article : *Qu'est-ce qu'une « tribu » nord-africaine ?* repris dans *Maghreb, histoire et société*, 1974, pp. 22-34, a bien exprimé le lien entre certains de ces phénomènes : « Mutations de formes sociales, effondrement économique, recours à l'évasion spirituelle : pendant deux siècles au moins ces trois phénomènes sont sans doute liés » — ces deux siècles sont les XV[e] et XVI[e] siècles.

Tableau III. — **Récapitulation des crises**

Date chrét.	Date hégir.	Régions atteintes D : disette F : famine E : épidémie	Importance	Corrélations hors du Maroc	Observations
1493	899	Fez (E)	nombreuses victimes	Ifrikiya (E) en 1493-1494	typhus ? apporté d'Espagne par les Juifs expulsés
1494	900	Gourara (F + E)		Tlemcen (E) fin 1494	
1503		Maroc (E)	?	péninsule ibérique (E) 1503-1505	douteuse
1509	914	Fez (E)	cas signalé		
1511-12	917	Sous (F + E)			
1516		région d'Azemmour (D)			
1517		plaines atlantiques jusque vers Tanger (D)			sécheresse et sauterelles
1518		région d'Agadir (D)		Espagne (E)	
1519		Fez (E)	cas		
1520		ensemble du Maroc (F)			
1521	927	ensemble du Maroc (F) - Fez et Sous (E)	très forte mortalité	péninsule ibérique (F) 1521	crise d'une gravité exceptionnelle
1522	928	ensemble du Maroc (F+E)	très forte mortalité	péninsule ibérique (F+E) 1522	
1533		Fez (E)			
1536		Fez (E)			
1541		moitié sud du Maroc (D)	hausse de prix		sécheresse de quelques mois
1552-53	960	région de Fez (D)			
1557	964	Nord du Maroc : Rif, Tétouan (E) Fez atteint	forte mortalité	Algérie (E) depuis 1553	
1558	965	ensemble du pays (E)	forte mortalité		
1579-80	987	ensemble du Maroc (F + E)	assez importante mortalité		année de « buqul » et de « la toux »
1597	1006	Fez Tétouan (E)	très forte mortalité	Algérie (E) jusque vers 1592 et Tunisie (E)	origine espagnole probable

1601	1009	[illegible] (E)	cas signalés au début		après un [illegible] reprise de l'épidémie
1602	1011	Sous (E)		Alger (E)	
1603	1012	Sous, Marrakech puis ensemble du Maroc (E)	nombreux décès	Alger (E+F) jusqu'en 1612	mort d'Aḥmad al Manṣūr
1604	1013	Sous (E) Fez (F)		Tunis (E+F)	
1605	1014	Marrakech (E) ensemble du Maroc (F)	forte mortalité		confusion extrême aggravée par les guerres civiles jusqu'en 1609
1606	1015	Marrakech (E) ensemble du Maroc (F)			
1607	1016	Sud du Maroc (E) ensemble du Maroc (F)			
1608	1017	Sud du Maroc (E) ensemble du Maroc (F)			
1609		Sud du Maroc (E)	quelques décès		
1613		Fez (F)	décès dès la fin de 1613		
1614		Fez (F)	nombreux décès		
1624		Fez (E) Gharb, Mazagan (E)		Algérie et Tunisie (E) de 1620 à 1624	
1625		Fez et région (E)	nombreux décès	Algérie (F) de 1620 à 1629	
1626		Fez, Sefrou, Meknès, Marrakech (E + F)	nombreux décès		
1627		Fez et Marrakech (E+F)	nombreux décès		
1631-32	1041	vallée du Drᶜa (E)			
1635		région de Salé (D) et ensemble du Maroc		Algérie (F) de 1634 à 1635	
1636		Fez (E)			
1647		Salé (E)			douteuse
1651	1061	ensemble du Maroc (D)	nombreuses victimes		
1652	1062	ensemble du Maroc (F)	nombreuses victimes		
1660	1071	ensemble du Maroc (D)			
1661	1072	ensemble du Maroc (F)	très nombreuses victimes		
1662		Fez (E)	régions dépeuplées		
1677		Fez (F + E)	forte mortalité	Tunis (E) 1676 Algérie (E) 1677	
1678		Nord du Maroc (E)	forte mortalité		
1679		Nord du Maroc s'étend	forte mortalité		
1680		Fez - Drᶜa, ensemble du Maroc (E)	forte mortalité		

Il est nécessaire, et possible, de poursuivre des recherches sur des terrains neufs. Bien des questions, effleurées ici, ou laissées de côté, seraient à approfondir.

— On ne sait presque rien sur le régime alimentaire des populations. Il était, bien sûr, différent selon les lieux et les groupes sociaux. Etait-il suffisant en quantité et en qualité ? et quelles incidences avait-il sur la santé des hommes, donc sur leur activité ? Il ne serait pas impossible de réunir des éléments ([406]).

— Une sérieuse enquête sur les prix est à faire, notamment pour éclairer les rapports entre la population et les subsistances.

— Les périodes de stabilité, ou de prospérité au moins relative, dans l'intervalle des troubles et des époques difficiles, ont été laissées de côté, elles ne manquent pas d'intérêt cependant.

— Il faudrait savoir comment, au niveau de la famille, du village, de la ville, de l'Etat étaient constituées et administrées les réserves de vivres. Il serait notamment de la plus grande utilité de tenter de les cartographier en s'aidant de la toponymie par exemple ([407]).

— A partir de la littérature juridique, des *nawazil* surtout, et des archives privées, les répercussions sociales, proches et lointaines, des mortalités seraient à examiner de plus près. Le flot montant de l'injustice, des exactions apparaît bien ([408]). Il faudrait savoir s'il y a eu une transformation

(406) Quelle était la part des céréales ? et celle de la viande ? La *zawiya de Dila'* était réputée pour nourrir les foules de visiteurs avec d'énormes plats de *ᶜaṣīda*, sorte de bouillie de céréales. Les souverains eux-mêmes se régalent de *kuskūs* ; on peut estimer que le leur est plus riche que celui des fellahs, et offre sur un fond de semoule des viandes abondantes et parfois recherchées.

(407) L'enquête sur les greniers collectifs fortifiés (*agadir-s*, ou *iġerm-s*) est déjà assez avancée. Il faudrait relever, entre autres, les nombreux lieux dits *mars* (silos). Ils abondent dans les plaines atlantiques, où on les trouve dans la plupart des anciens lieux habités. Ceux des localités côtières mériteraient une attention particulère.

(408) Signalé par J. Berque : *op. cit.*, p. 34, qui « pense, par exemple, à ces Nawazil d'Al Mazunī dont plusieurs chapitres, à propos de la notion juridique de *ghaçb*, « usurpation, bien mal acquis », associent significativement l'état de misère, de querelle et de brigandage qu'engendrent les contacts entre paysans et nomades, à l'élan compensatoire du mysticisme ». La violence nous paraît certes liée à l'intrusion de nouveaux venus, souvent nomades, mais celle-ci n'est-elle pas la conséquence du dépeuplement des régions d'ancienne vie sédentaire ?

du statut personnel des ruraux dans certaines régions ([409]), tenter de discerner, par exemple, s'il n'y a pas eu davantage de donations en *ḥabus* au moment des crises, à l'instar de ce qui est constaté en Europe, où la générosité des fidèles grandissait au moment des calamités, pour acheter une protection, ou payer des services rendus...

— Il semble bien y avoir une coïncidence entre l'arrivée des populations nomades qui se répandent dans les régions centrales du Maroc et l'extension du maraboutisme, cette forme de religiosité mystique propre aux régions rurales. N'est-il pas curieux que de si nombreux saints soient originaires, d'après la tradition qu'il est facile de recueillir aujourd'hui encore dans les campagnes, de la Sakiat al Ḥamra, point de départ de bon nombre de tribus arabes au XVI[e] siècle ?

— Les effets psychologiques pourraient être mieux connus par une étude de la littérature et de l'art. Ne verrait-on pas se manifester un pessimisme analogue à celui qui a marqué la fin du Moyen Age européen endeuillé par les calamités ? ([410]) L'attente millénariste qui a favorisé l'apparition de *mahdī*-s jusqu'à des temps rapprochés semble bien liée à la crise profonde qui s'est ancrée dans le pays.

(409) Les conditions dans lesquelles s'est faite l'installation de certains groupes de nouveaux venus a beaucoup d'importance. Ils ont pu être appelés par des survivants affaiblis numériquement, et craignant de perdre leur position économique et sociale, en perdant le contrôle d'un espace, ou par suite de la diminution de la force de travail, pour se renforcer face à des concurrents ou à des adversaires. Mais ils sont alors des hôtes, protégés et clients, et ne peuvent avoir les mêmes droits sur la terre et plus encore sur l'eau. L'article de E.L. PETERS : *The tied and the free. An account of patron-client relationships among the Bedouins of Cyrenaica.* in *Contributions to mediterranean sociology* dir. J. PÉRISTIANY, 1968, pp. 167-188, bien que portant sur d'autres temps et d'autres lieux, est très suggestif. Dans les régions méridionales du Maroc, au voisinage du Sahara, dans la vallée de l'oued Dr[a], par exemple ce type de relations est fréquemment observable (comm. A. HAMMOUDI).

(410) Le pessimisme apparaît particulièrement bien chez Majdūb.

— Enfin, la crise et le mahdisme, celui-ci et le changement de dynastie ont des liens qui devraient être précisés. Il y a bien des raisons de penser qu'aux origines des Saadiens, le mahdisme n'est pas absent : des indices concordants et suffisamment nombreux obligent à poser le problème et à tenter d'y voir plus clair.

Comme on le voit, les thèmes de recherche ne manquent pas et l'énumération ci-dessus ne prétend pas être exhaustive...

Bernard ROSENBERGER
et Hamid TRIKI

Document n° 1

UN CHRONIQUEUR PORTUGAIS, BERNARDO RODRIGUES, TEMOIN OCULAIRE DE LA FAMINE DE 1521

Chapitre LXXV (des Annales d'Arzila)

De la stérilité qu'il y eut en l'an 1521 et comment les Maures se vendaient les uns les autres, les pères leurs enfants et les frères leurs sœurs.

(L'auteur commence par évoquer les difficultés de la péninsule ibérique)... et, bien que dans toute l'Espagne il y eût cette épreuve dans laquelle périrent de nombreuses personnes, elles furent sans comparaison avec les épreuves, la famine et la peste que souffrit l'Afrique cette année : des milliers et des milliers de gens moururent, en particulier dans les deux royaumes, nos voisins, de Fez et de Marrakech parce que, comme ils ne trouvèrent aucun moyen, aucune manière de faire venir un secours de l'extérieur, il mourut une quantité d'âmes de faim et de peste telle que seulement sur quarante mille cavaliers que le roi de Fez avait amenés au siège d'Arzila, il n'en resta pas trois mille dans tout le royaume, tous les autres moururent, hommes et bêtes, chameaux et bétail ; et cela fut peu de chose ou rien à côté de ce qu'endurèrent ceux d'Azemmour et de Safi qui, comme ils étaient tous de tribus et qu'il n'y avait pas de roi pour les gouverner et les diriger, à cause de la famine beaucoup venaient s'embarquer pour qu'on leur donne à manger, et ils se vendaient les uns les autres, et des pères vendaient leurs fils et leurs filles et des frères leurs sœurs, chose jamais vue, inouïe ; et, parce qu'il semble que ce soit une chose impossible, parce qu'il y a plusieurs centaines d'hommes et de femmes de Safi et d'Azemmour en vie.

... Après qu'on ait appris à Arzila que de Safi et d'Azemmour venaient de nombreux navires chargés de maures et de belles mauresses, le comte et Jorje Lopez, marchand très lié à lui, donnèrent l'ordre d'envoyer une caravelle à Azemmour pour acheter des esclaves... Pour capitaine et acheteur ils prirent Duarte Rodriguez, marchand, qui, en homme de bien, conseilla à ma mère, veuve de m'envoyer en sa compagnie, ainsi je pourrais ramener quelques esclaves et lui en laisser une en bénéfice ; et sur ce

conseil je m'embarquai avec quarante cruzados et deux sacs de biscuit et de carroubes : je ramenai cinq pièces, de très bonnes esclaves. La façon dont on procédait pour les acheter était celle que je vais dire plus loin...

... A notre arrivée à Azemmour Duarte Rodriguez et Pedro Alfonso (1) parlèrent au capitaine (de la ville) ; Dom Alvaro de Noronha répondit aussitôt... que les gens d'Arzila aillent aux douars et qu'ils achètent ce qu'ils voulaient. Avec cette permission nous fûmes aux douars qui se déplaçaient à cinq ou six lieues aux alentours d'Azemmour ; ces douars étaient si nombreux qu'ils occupaient trois ou quatre lieues et tous étaient de paix et sujets d'un maure très important qui s'appelait Aco Bengariba (2), lequel Aco demeurait dans Azemmour, et y avait ses femmes et ses enfants. Les maures de ces douars de paix se réunissaient et allaient faire prisonniers les autres plus loin qui n'étaient pas soumis, et, les uns qu'ils amenaient de force et les autres qui venaient avec eux étaient si nombreux que, lorsque nous y fûmes, il y avait bien sur la rivière cent navires tous chargés de jeunes filles mauresques, car, des hommes et des femmes il n'y avait personne pour en donner de l'argent. Sur celles qu'amenaient les maures, ils payaient le quint au *šayḫ* Aco Bengariba, et lui choisissait les plus belles et celles qu'il voulait garder et offrir, et ensuite l'acheteur payait le quint au capitaine. Et (les acheteurs) se rassemblaient à la porte du château, par laquelle tous entraient et venaient demander chaque jour mille âmes, et ils attendaient un juif, facteur du capitaine, et un de ses serviteurs, et ceux-ci, à l'entrée leur faisaient les prix, (disant) : « celle-ci coûte dix testons et celle-là vingt », sans avoir de qui se plaindre ; et, après qu'elles soient entrées par cette porte à l'intérieur, vous pouviez les embarquer. Beaucoup d'autres se vendaient, et c'étaient leurs pères ou leurs frères qui les vendaient, comme je l'ai déjà dit. La demande était très importante et Azemmour était pleine de marchands et d'argent, et la rivière pleine de navires, les uns chargés, les autres en partance, et ils n'achetaient que des femmes jeunes, de dix ou douze ans à vingt-cinq ans ; et celles-ci, les plus belles et bien étonnées, valaient jusqu'à quarante

(1) Pedro Alfonso Homem est un notable d'Arzila, très lié à Duarte Rodriguez
(2) Sans doute Yaᶜqūb, peut être ben al Ġarbī ?

testons, d'une autre monnaie d'or ils n'en voulaient pas, ils ne voulaient que des testons et des réaux d'argent, et de cette monnaie d'argent il y en avait tellement qu'ils ne voulaient pas d'un doublon pour sept testons (3).

Quant à ce que j'achetai, on peut bien voir d'autres acquisitions meilleures. J'achetai, dans Azemmour, à un habitant une mauresque, fille de moins de vingt-cinq ans, très blanche et belle, et plus grande de taille que moi, avec un garçon de six ans pour quarante testons, et je la gardai chez moi jusqu'à l'embarquement, lui donnant à manger, en effet, comme mon idée était de chercher une bonne esclave, trouvant celle-ci, je ne cherchai pas à marchander davantage. La peste l'emporta, alors qu'elle était déjà chrétienne, s'appelant Elianor Rodriguez ; l'enfant fut élevé dans la maison de mon frère le docteur et devint un bon cavalier, et les maures l'ont tué avec le capitaine Luis de Loureiro, faisant la preuve qu'il était bon chrétien... J'allai aussi aux douars avec mes compagnons et y achetai du seigneur d'une *ḫaïma* ou tente, une jeune fille et une petite fille, assez effrayée, la première pour trente-deux testons et la seconde pour vingt-huit ; et, achevant de lui compter soixante testons pour les deux filles, qui, à elles deux, ne dépassaient pas vingt-cinq ans, il m'invita à manger un peu de viande de chameau rôtie... que je n'osai pas goûter. Et j'achetai un garçon, très gentil, pour seize testons. Par ces achats on peut voir la famine et la détresse que cette population endura cette année.

Je peux conter une autre chose notable : deux frères vinrent à moi en me disant d'acheter l'un d'eux, et en quelques mots, je leur montrai trois testons, et les donnant à l'un, je conduisis l'autre au navire où Duarte Rodriguez me querella, disant que le pain qu'il mangerait valait plus que lui...

De cette façon périrent de nombreux et de nombreux milliers de gens de ces royaumes, et à ce moment le *šarīf* pénétra à Marrakech, déjà favorisé de la fortune par la capture de Dom Nuno Mascarenhas, trouvant la ville presque dépeuplée, il se maria avec la fille du roi et se fit roi de cette ville de Marrakech si renommée.

Traduction d'après l'édition de D. Lopes des « Anais de Arzila », 1915, pp. 326-329.

(3) Le teston vaut cent reis. La pièce d'or musulmane, appelée *dobra*, doublon équivaut à peu près au cruzado portugais ; celui-ci vaut à cette date environ 400 reis.

Document n° 2

LA DESOLATION DU MAROC AU DEBUT DU XVI[e] SIECLE
DANS LES QUATRAINS DE ABDARRAHMAN AL MAJḌUB,
MYSTIQUE ET POETE POPULAIRE (1)

A ceux qui disent que la famine noire n'est plus
Je dis non, encore non
A qui m'annonce la fin de la famine,
J'annonce la sortie des filaliens (2)

Du haut de la montagne de Sarsar
J'ai tourné les yeux à droite puis à gauche
A mon regard le Gharb hurlait son vide,
Meknès était bien la limite de la vie.

Document n° 3

LES EFFETS DE LA PESTE DE 1006-1016 Hég.
VUS PAR UN HISTORIEN ET QADI DE TAROUDANT AU XVII[e] SIECLE

Lorsque la peste a sévi sans répit à Taroudant de l'an 1006 à 1016, les habitants de cette ville se sont dispersés ; mosquées et marchés furent désertés et toute activité cessa.

Alors je quittai cette ville et m'en allai vers mon pays natal, la *feija* de Tamanart, où je séjournai longtemps...

(1) Les textes arabes de ces quatrains figurent, le premier sous le numéro 110 et le second sous le numéro 100 du recueil publié par J. SCELLES-MILLIÉ et B. KHELIFA : *Les quatrains de Medjdoub le sarcastique,* 1966. Nous n'avons pas cru devoir reproduire les traductions des auteurs.

(2) Les filaliens désignent peut-être les sa[c]diens dont l'apparition sur la scène politique du Maroc a coincidé avec la famine de 1521-1522. Le poète aurait saisi le lien entre la famine et les événements politiques. A moins que ce ne soit une allusion à la montée des hommes du désert... ?

A mon retour dans la cité, je trouvai déserts les lieux où s'assemblaient les grands et ceux où jouaient les petits...

Plus aucune vie près de la qibla de la grande mosquée, jadis tant animée par les jeux des enfants. C'était comme un avertissement céleste. La peste avait surtout frappé la jeunesse.

Alors je ne pus m'empêcher de pleurer.

Abdarraḥmān AT-TAMANĀRTĪ
Al Fawā'id al ǧamma
Manuscrit B.G. Rabat, D. 1420, pp. 164 et 168.

Document n° 4

LE PAYS DESORGANISE PAR LA PESTE EN 1598 D'APRES UN DOCUMENT ANGLAIS (LETTRE D'ELISABETH A AḤMAD AL MANṢŪR)

(Des questions n'ont pu être réglées auparavant puisqu'une précédente lettre datée du 2 avril n'a pu être remise au souverain marocain)

De cela nous vous avons averti par nos lettres du deuxième d'avril mil cinq cent quatre vingt dix huit, laquelle (sic) nous avons mandée à un serviteur de notre cour royale pour qu'il les délivre à votre haute majesté. Et en touchant à la côte de Berberie, voyant de quelle manière les ports étaient dépeuplés et la grande mortalité qu'il y avait par tous vos royaumes jointe au grand péril qu'en ce temps là on courait sur les chemins, en entendant pour certain que votre royale personne, étant sortie de vos nobles palais de Marrakech à cause de la maladie, était avec votre armée dans la campagne, passant à chaque instant d'un endroit à l'autre pour la conservation de votre très chère santé, il jugea bon de s'en retourner avec lesdites lettres...

Lettre d'Elizabeth, Greenwich 24 juin 1599
S.I.H.M. Angleterre, t. II, doc. XLVIII, p. 140
(traduit de l'espagnol)

Document n° 5

PESTE ET MAHDI
D'APRES UN EXTRAIT D'*AL ISLĪT*, OUVRAGE D'ABŪ MAḤALLĪ,
CITE PAR IFRĀNĪ

L'entrée des troupes du sultan Aboulabbâs dans le Soudan, la capture du sultan Sokia dans son palais de Kaghou et la conquête de Tombouctou et de ses dépendances avaient été du nombre des signes précurseurs de la prochaine venue de l'imam fatimite, le mahdi. De même la peste qui régna durant ces années, les séditions et la cherté des vivres qui d'ailleurs persiste encore dans les divers pays, avaient été également des indices de la venue du mahdi.

. IFRĀNĪ : *Nuzhat al Hadi*,
trad. HOUDAS, p. 307.

Document n° 6

LA FAMINE DE 1072 Hég. (1661-1662)
EXTRAITS DE LA CHRONIQUE AL IḤIYĀ WA-L-INTIʿĀŠ

L'auteur et son œuvre (1)

L'*Iḥiyā wa-l-intiʿāš* est un important ouvrage manuscrit (Bibliothèque Générale Rabat D 1433) consacré à la zawiya Ḥamzawiya dans le Ǧbal al ʿAyyāšī. Au chapitre III se trouve la biographie de Ḥamza ben ʿAbdallah ben Mūḥ ben Abī Bakr al ʿAyyāšī, à laquelle a été jointe une longue lettre rédigée par ce personnage à l'adresse d'un membre de sa famille en pèlerinage à la Mecque et intitulée *Mutʿat al Muštāq*... relation des événements du Maghreb en 1072 H. relatifs à la famine et aux troubles qui s'ensuivirent).

(1) Sur l'auteur et la zawiya al Ḥamzawiya, voir E. LÉVY PROVENÇAL : *Les historiens des Chorfas*, 1922, pp. 262-264 ; M. MANNOUNI, revue « Tétouan », en arabe, 1963, n° 8 ; M. LAKHDAR : *La vie littéraire sous les ʿAlawites*, pp. 67 et sq.

Ce document est d'une qualité exceptionnelle. La présentation particulièrement claire, suit un plan en deux parties signalées dès le début par l'auteur et rigoureusement suivi au cours du développement. La première comprend une introduction et trois chapitres consacrés à l'apparition, l'évolution et l'extension de la famine et à ses premiers effets : mortalité, prix, brigandages. La deuxième partie comprend deux chapitres et une conclusion consacrés aux troubles plus étendus qualifiés de guerres par l'auteur.

L'intérêt particulier de ce document nous incite à en présenter de larges extraits. C'est, à notre connaissance, l'un des rares documents marocains consacrés à un fléau naturel (2).

1) *Introduction : le début de la famine, son évolution et son extension* (3)

Sur le plan chronologique, cette famine s'est déclarée à la suite de la très forte sécheresse de l'an 1071, année durant laquelle l'hiver comme l'été furent également secs...

Sur le plan géographique, la région du Tadla fut la première touchée. La famine y apparut à la fin de l'année de sécheresse, s'étendit partout, décimant bon nombre de ses villages et dépeuplant les campagnes. Beaucoup d'habitants périrent, les survivants s'enfuirent au Sahara avec femmes et enfants. Cette désertion fut telle qu'on ne trouvait presque plus trace de vie depuis Dila' la ville de l'Azghar, jusqu'à Azemmour près de Marrakech (4). Les habitants du Tadla ne commencèrent à revenir qu'au moment où le fléau apparut et s'aggrava au Sahara en ǧumāda I de l'an 1072...

(2) Un ouvrage consacré aux épidémies au Maroc nous a été signalé par un lettré de Taroudant : *Mir'āt al Muqīm wa ad Dā'in fi al awbi'a wa aṭ-ṭawā'īn* de Ibrāhīm al Marīnī al Widdānī.

(3) Les titres des paragraphes sont de l'auteur.

(4) Pour l'auteur qui réside à la zawiya du ǧbal 'Ayyāšī, il ne s'agirait pas d'une erreur mais de la situation vue par un montagnard éloigné de ces contrées.

(5) Dans le texte *qasr al Maġrib*. La suite permet de comprendre sans équivoque qu'il s'agit bien de la ville de Fez et de ses environs.

Nulle part la famine ne fut aussi terrible qu'au pays de Fez (5) : dans cette dernière ville la viande d'âne fut vendue publiquement au poids — on y consomma même de la chair humaine notamment à l'oued Banī Yazġa...

Tous ceux qui s'étaient réfugiés au Sahara quittèrent ce pays lorsque la famine le toucha gravement comme ils avaient fui leur propre pays auparavant. Quoi de plus normal puisqu'ils avaient entendu parler de pluie dans le Gharb, l'Azghar et le Tadla.

Ce mouvement de fuite toucha aussi les habitants des contrées sahariennes. Les Garwān, tribu saharienne, et leurs alliés Adrar n'Aït Yummūr ont hiverné cette année là dans le Tadla à cause de l'extrême dépeuplement de cette région. Ces tribus ne prirent le chemin du retour qu'après y avoir semé le mil (*bašna*). Les Aït Ḥadiddū qui faisaient partie de la même confédération avaient hiverné près de la Moulouya...

2) *L'endettement des hommes*

Dans notre région, les habitants du village de Tazrūft et d'Alnadd se sont lourdement endettés, particulièrement ceux d'Alnadd où certains devaient des sommes supérieures à soixante-dix miṯqāl-s. La miséricorde divine a épargné tous les habitants de notre village, les saints comme leurs voisins (6). Je ne connais personne parmi eux dont la dette dépasse vingt miṯqāl-s... Quant aux villageois des Qaddarin-s, leur endettement était principalement dû à l'achat de viande...

3) *Le dépeuplement du pays*

Le dépeuplement fut particulièrement marqué dans le Tadla et dans l'Azghar. Par contre nous n'avons pas entendu parler, fût-ce d'un seul village détruit par la famine au Sahara... Nombreux furent les *qsūr*-s désertés dans le Tadla mais je n'en connais personnellement que celui qu'on appelle Boujaᶜd...

(6) Ce passage pourrait se comprendre aussi de façon différente : le voisinage des saints locaux a épargné aux habitants un endettement plus grand, soit en raison de leur *baraka* soit en raison d'une assistance organisée sous leur patronage.

Dans l'Azghar, beaucoup de villages furent également détruits ; entre autres celui où est enterré le saint véritable Sidī Abū Yaïzza... Mais depuis, il a été partiellement repeuplé... Tous les villages autour de la zawiya de Dila' — alors résidence des rois du Gharb — furent ruinés, exceptés trois dont celui de Dila', nécropole des ancêtres de ces rois (7)...

4) *La mortalité*

La mort frappa surtout la ville de Fez où la volonté divine se manifesta de telle sorte que les riches et les pauvres subirent le même sort. Ceux qui y moururent parmi les grands et les riches — et ils furent nombreux — moururent de faim comme les pauvres. En effet, Dieu Très Haut a répandu parmi les riches des maux de poitrine et de gorge qui, les empêchant d'avaler, les faisaient aussi mourir de faim.

D'après les informations les plus sûres qui nous sont parvenues, 12 000 habitants tous originaires de la ville (de Fez) périrent, laissant tous des biens à leurs héritiers dans cette ville... Les informations concernant les étrangers réfugiés à Fez sont contradictoires et divergentes. Certains, minimisant le nombre de morts, parlent de 24 000, d'autres avancent un chiffre si considérable que la raison ne saurait l'admettre...

La mortalité fut si élevée parmi les Juifs de Sefrou qu'on parla de 700 morts, mais Dieu seul sait si ce chiffre est exact...

La zawiya de Dila', cité de l'Azghar, et le Tadla viennent tout de suite après Fez quant à l'importance de la mortalité. Nous n'avons pas eu d'information sur le nombre des morts dans ces régions. Cependant nous avons appris que durant toute la période où les prix étaient les plus élevés, il mourait quotidiennement à la zawiya de Dila' plus de 100 personnes. Le souk cessait toute activité durant trois jours dès que ce chiffre était dépassé pour permettre d'enterrer les morts...

(7) Il faut distinguer le premier établissement portant le nom de Dila', où sont enterrés les marabouts fondateurs de la zawiya, du second portant le même nom et qui est une véritable ville (voir note 387).

Document n° 7

RECOMMANDATIONS D'UN ṬĀLIB DU SOUS AU XVII[e] SIECLE SUR LA NECESSITE DE FAIRE DES RESERVES EN PREVISION DES TEMPS DE FAMINE ET D'EPIDEMIE

Le Prophète a dit : « Qui économise ne connaît point la nécessité. » (1) Dieu Très Haut a dit : « Mangez, buvez, mais ne soyez pas prodigues, Dieu n'aime pas les prodigues ». Par ailleurs l'expérience de la vie nous a fort bien montré cela, car durant les années de famine, tu ne trouves rien d'autre à consommer que ce que tu as mis en réserve pendant les années d'abondance... Il faut donc emmagasiner toutes sortes de produits : beurre de conserve, grain, gesces, navets séchés, argan, carroubes etc. ainsi que toutes espèces de semences. Surtout ne néglige pas la paille qui est de l'or (2). Elle est la base de toute chose. Car nous avons vécu des années durant lesquelles la volonté divine nous a fait connaître simultanément bien des calamités : famine, invasion de sauterelles et épidémie. Les sauterelles ont mangé les fruits et les légumes. Les eaux des puits et des sources se sont taries. L'épidémie a interdit aux gens de s'approvisionner dans les grands marchés, et les cœurs se sont endurcis au point que l'on ne trouvait personne pour donner même une gorgée d'eau...

Alors celui qui avait du beurre pouvait l'échanger à Massa et à l'oued Sous contre du millet ; celui qui avait des carroubes en consommait et en vendait, de même pour l'argan. Les gesces étaient d'un grand secours pour qui en possédait. Et qui avait un peu de grain, n'en eut-il donné qu'aux siens, se serait acquis la bénédiction de Dieu... Quant à celui qui n'aura rien mis en réserve, malheur à lui, grand est son péché ici-bas et dans l'au-delà ! Celui-ci et ses semblables ne sont pas des gens confiants dans la volonté de Dieu, mais de vrais parasites...

(1) ou pauvreté.

(2) Jeu de mots intraduisible sur *ṭibn* — paille et *ṭibr* — or.

Ne prêtez pas de grain, excepté à celui qui s'en servirait pour en récolter d'autre après maturité. Il m'est arrivé de prêter en vue des semailles tout le grain que je possédais ; mais personne dans tout le pays ne récolta alors même un grain, et je n'y avais gagné que regret et affliction. En agissant ainsi, j'ai lésé les miens...

C'est pourquoi j'ai rédigé cette recommandation... Ne laisse pas de labourer la terre et sois toujours le premier à commencer les travaux et le dernier à les arrêter. Mets en réserve la paille et n'en perds pas un brin. Emmagasine autant de grain que tu peux. Si tu es obligé de t'en défaire de peur qu'il ne se gâte, échange-le plutôt contre des graines de carroube ou le mil qui ne se gâtent pas, ou contre des gesces ou encore contre du beurre de conserve. Si tu es satisfait de ton troupeau, vends-en quelques bêtes. Prends soin des ruches, car elles sont pareilles à un rêve. Et surtout ne prête pas le grain et ne laisse pas la paille se gâter...

Sois toujours vigilant (3) et ne t'en remets qu'à Dieu seul. Notre Prophète a dit : « Qu'elle est belle la fortune bien acquise chez l'homme de bien ! » Dieu Très-Haut a dit : « Des hommes que ne distraient d'Allah ni commerce ni transaction ». Il n'a pas dit : « Ne pratiquez pas le commerce ! ». Détourne-toi de ceux qui prétendent le contraire de ce que j'ai dit, comme certains *ṭolba*-s qui ont l'habitude de se nourrir du labeur des autres et de la sueur de leur front.

Accepte donc la parole de Dieu et mets-la en pratique, tu gagneras sa bénédiction.

Ecrit par ʿAbdallāh ibn Muḥammad ibn Abī Bakr al Bušwārī... en l'an 1071.

(3) *Mujaḥid* dit le texte arabe.

UNE LETTRE INEDITE DE MŪLĀY ISMĀʿĪL AUX GENS DE FES

Parmi les quelques manuscrits relatifs au Maroc que possède la bibliothèque Bodleian (Université d'Oxford) se trouve un recueil de compositions et documents historiques qui inclut la copie d'une lettre envoyée en 1130/1718 par le Sultan Mūlāy Ismāʿīl aux Lamṭiyyīn et aux Andalusiyyīn, deux groupes d'habitants de la ville de Fès (1). Son auteur anonyme indique qu'il a établi cette copie à partir de l'original et, en se basant sur les autres documents du recueil, écrits par la même main, on pourrait dater cette copie de la fin du 18e siècle.

L'absence de récits détaillés écrits par les historiens marocains de cette époque et le manque d'archives nationales pour le règne de Mūlāy Ismāʿīl font que le peu de correspondances de ce genre dont nous disposons revêt une importance toute particulière, en permettant de mieux comprendre l'histoire intérieure marocaine ou, comme c'est le cas ici, des forces politiques et sociales dans la ville de Fès, et des relations de cette dernière avec le pouvoir central, c'est-à-dire avec le Sultan. En effet, l'on sait peu de choses sur l'histoire intérieure du pays pendant la dernière quinzaine d'années du règne de Mūlāy Ismāʿīl. Les chroniqueurs de l'époque ne trouvent guère qu'un ou deux événements par an qui méritent d'être signalés pendant cette période. On peut, cependant, se former une idée générale de l'état du pays en utilisant ainsi ce silence même des chroniques, ainsi que les références clairsemées que l'on trouve dans les œuvres d'al-Zayānī ou Muḥammad al-Qādirī.

Le long et pénible processus de la pacification du pays était enfin arrivé plus ou moins à son terme, et la résistance tribale et régionale contre le pouvoir central avait été écrasée, de même que les rivaux au trône avaient

(1) « Ms. Arab. c. 79 ; A collection of Maghribi historical documents ». La lettre étudiée ici se trouve pages 24-25.

été éliminés. Le résultat de cette situation fut une courte période de calme au Maroc. Ceci était aussi le cas à Fès, encore que la ville, héritière d'une tradition séculaire de culture, de richesse et de fierté, n'avait jamais été soumise au même degré que les autres parties du pays. La lutte entre le pouvoir central et la ville de Fès, « cité frondeuse » comme l'appelle Henri Terrasse, est en fait l'un des traits marquants de toute l'époque des premiers souverains ʿalawites. Dès le début du règne de Mūlāy Ismāʿīl, la ville avait été un foyer d'opposition à son autorité. Lorsque la révolte armée ouverte ne devint plus guère possible, celle-ci se manifesta par la résistance passive et indirecte. L'un des différends les plus âpres parmi ceux, nombreux, qui existaient entre la ville et le Sultan avait été d'ordre légal, le Sultan ayant cherché à regrouper les anciens esclaves noirs, affranchis depuis peu, pour le service dans l'armée royale des *ʿabīd* (ou esclaves noirs) qu'il venait de créer. Ce différend, qui devait traîner pendant des années, n'allait finir qu'avec l'exécution du plus irréductible des *ʿulamāʾ* de la ville et le porte-parole de l'opposition fasie. Un autre facteur de tension dans les relations entre la ville et le Sultan devait provenir des lourds impôts gouvernementaux et du prélèvement de troupes pour les campagnes royales, ainsi que de l'imposition arbitraire de gouverneurs royaux.

L'histoire des relations extérieures du Maroc est heureusement mieux connue que son histoire interne. C'est, en effet, un épisode des relations de ce pays avec l'Europe, le siège de Ceuta, qui fut l'un des motifs de l'envoi de cette lettre. Après avoir conquis des villes tenues par les Européens telles que al-Mahdiyya, Tanger, Larache et Arzila, Mūlāy Ismāʿīl avait également décidé d'investir la ville de Ceuta, tenue par les Espagnols. Il avait donc instauré le siège contre la ville en 1693 ; celui-ci allait durer quelque vingt-sept ans sans aboutir à aucun résultat positif. La force destinée au siège était très hétérogène, et comptait dans ses rangs des *mujāhidīn* (2), des *ʿabīd*, des tribus de l'arrière-pays, et (au moins au

(2) Ces *mujāhidīn* étaient d'abord des compagnies libres qui attaquaient leurs coreligionnaires marocains et complotaient avec les Ottomans autant qu'elles étaient engagées dans la lutte contre les Chrétiens qui était leur raison d'être ostensible. Mūlāy Ismāʿīl les avait organisés et encadrés en leur donnant des *qāʾid*-s, pour les envoyer combattre les enclaves aux mains des Européens ; il évitait ainsi un danger intérieur et agissait en même temps d'une manière propre à lui gagner la sympathie du parti religieux. Auguste Cour : *L'Etablissement des Dynasties des Chérif et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger, 1509-1830,* (Paris, 1904), p. 200.

début) des mousquetaires de Fès, le tout représentant quelque 25 000 hommes, selon une source marocaine (3). En 1718, date de cette lettre, le siège qui avait traîné pendant déjà presque vingt-cinq ans ne semblait guère progresser du point de vue des assiégeants, à qui la victoire n'apparaissait pas proche. D'autre part ce siège épuisait autant l'argent que le prestige du Sultan (4). Ce dernier finit par conclure que toutes les régions du pays n'agissaient pas d'une façon correcte dans ce *jihād* (5), et voyant Fès encore relativement aisée et fière (il n'avait jamais ménagé sa haine pour la ville en tout cas) il lui parut qu'elle ne déployait pas un effort conformément à ses ressources, ce qui fit l'objet de la lettre qui nous intéresse (6).

Son thème central est assez clair et, vu le contexte historique, pas surprenant : la ville de Fès doit choisir entre l'envoi d'un contingent de soldats au Sultan ou le paiement de la somme nécessaire au maintien d'une force équivalente. Autrement dit, Fès devait choisir entre la situation de

(3) Aḥmad b. Khālid al-Nāṣirī : *Kitāb al-istiqṣā bi-akhbār duwal al-Maghrib al-Aqṣā*, (Casablanca, 1956), t. VII, p. 77. Servir au siège était tellement détesté par les Fasis que Mūlāy Ismāʿīl espérait pouvoir vaincre leur opposition à l'institution de l'armée d'esclaves noirs, les *ʿabīd*, en leur indiquant que ces nouvelles troupes seraient envoyées à Ceuta ; les Fasis seraient ainsi libérés de cette corvée : Mohamed El Fasi, *Lettres Inédites de Moulay Ismaël*, « Hespéris », (1962), numéro spécial (pp. 31-86) ; *Lettre du Sultan à Muḥammad b. ʿAbd al-Qādir al-Fāsī*, (pp. 55-57), datée 1er rabīʿ I 1100 (le 7 septembre 1698), p. 57.

(4) L'historien Aḥmad Ibn al-Ḥājj (1819-1898), dans : *Al-Durr al-muntakhab al-mustaḥsan fī baʿḍ maʾāthir Amīr al-Muʾminīn Mūlānā al-Ḥasan*, (Ms. 1875 au Palais royal de Rabat), t. VII, p. 376, par exemple, raconte que Mūlāy Ismāʿīl avoua aux *ʿulamā'* en 1718 que le siège de Ceuta allait mal, et demanda leur avis sur une proposition espagnole consistant à conclure la paix en contrepartie d'un certain nombre de livres arabes qu'ils détenaient.

(5) Il avait reproché, par exemple, aux commandants rifains la tiédeur de leurs efforts pour prendre la ville, du fait de leur peur d'être envoyés contre les autres ports tenus par les étrangers, loin de leur pays, une fois que la ville de Ceuta serait prise. Cf. Muḥammad b. al-Ṭayyib b. ʿAbd al-Salām al-Qādirī (1712-1773) : *Nashr al-mathānī li-ahl al-qarn al-ḥādī ʿashar wa-l-thānī*, (Ms. K 2253, Bibliothèque Générale de Rabat), t. I, fol. 43.

(6) La guerre de Succession en Espagne, qui avait rendu difficile une aide effective à la ville de Ceuta, venait de s'achever. Ceci avait sans doute exercé une influence sur le désir du Sultan de mobiliser immédiatement toutes ses ressources fiscales et militaires, dès lors qu'il pouvait redouter maintenant des mouvements des troupes espagnoles autour de Ceuta. En fait, en 1128/1716, pendant que Mūlāy Ismāʿīl était malade, celles-ci avaient déjà entamé une politique plus agressive autour de la ville assiégée ; cf. *al-Durr*, t. VII, p. 375.

gīsh ou celle de *nā'iba* (7). L'arrivée de cette lettre à Fès est signalée par une seule phrase dans le *Turjumān* d'al-Zayānī, qui mentionne aussi une autre lettre un peu antérieure dans laquelle le Sultan avait dispensé la ville de certaines de ses contributions. Un autre chroniqueur, Aḥmad Ibn al-Ḥājj, traite de cette affaire d'une façon plus détaillée et fournit une toile de fond plus complète pour cet épisode (8). Selon lui, les Fasis avaient présenté déjà cette année-là au Sultan, en pèlerinage à Mūlāy Idrīs, une requête demandant l'abolition de toutes les charges gouvernementales (*al-kulaf al-makhzaniyya*). Il avait consenti à leur demande, peut-être pour se gagner les faveurs de la ville. Or, on pourra facilement se représenter le précédent dangereux que l'exemption accordée à la ville constituait pour toute la structure fragile du système fiscal marocain, dont la stabilité interne risquait d'être menacée. Aussi, les conseillers du Sultan ne tardèrent-ils pas à l'avertir que cette situation privilégiée de Fès allait inéluctablement encourager les *zāwiya*-s et autres à revendiquer des mesures identiques. Ils opinèrent même que les conséquences très graves d'un tel mouvement ne pourraient être évitées que par un geste rapide et décisif, qui restaurerait à Fès le système de taxation lourde auquel était soumis

(7) Cette distinction entre *gīsh* et *nā'iba* se faisait plus souvent en parlant des tribus arabes du Maroc, et faisait partie du système inauguré par les Sa'diens. Le premier terme servait à désigner les tribus qui, moyennant le service militaire, avaient été dispensées du paiement du *kharāj* sur les terres publiques qu'elles occupaient, tandis que les autres tribus, ne participant pas aux contingents de l'armée, payaient une somme ou « remplacement », d'où leur nom *nā'iba*. Cf. l'article « Makhzen » par Ed. MICHAUX-BELLAIRE : *Encyclopédie de l'Islam* (première édition). O. HOUDAS s'égare en traduisant la notice d'AL-ZAYĀNĪ sur l'arrivée de cette lettre : » *Thumma warad kitāb ākhar yu'abbikh ahl Fās wa-yukhayyiruhum bayn an yakūnū nā'ibatan aw gīshan* » (*Al-Turjumān al-mu'rib 'an duwal al-Mashriq wa-l-Maghrib ; Le Maroc de 1631 à 1812 ;* P.E.L.O.V., Paris, 1886) par « Ils reçurent ensuite un autre message contenant de vifs reproches et leur enjoignant de choisir entre *Le service militaire dans les forts* ou dans l'armée » (Texte arabe p. 67, traduction pp. 51-52.), à cause d'un malentendu autour du terme *nā'iba*. En outre, au Maroc, le mot *nā'iba* était probablement déjà équivalent du terme *kharāj* lui-même, comme le démontre Ed. MICHAUX-BELLAIRE pour une époque plus proche de la nôtre ; cf. : *L'impôt de la Naïba et la Loi musulmane au Maroc,* « Revue du Monde Musulman », t. VII et VIII (1910), (pp. 396-404), p. 399. Ce n'était pas un impôt régulier et la quotité n'était pas fixée par la loi, mais, selon Ed. MICHAUX-BELLAIRE, « ...elle est laissée à l'*Ijtihad*, à l'appréciation de l'Imam... fixé[e] par son caprice et dépendant des besoins du moment », *L'Islam Marocain ; Conférences.* « Archives marocaines », t. XXVII (1927), (pp. 115-145), pp. 138-139.

(8) *Al-Durr*, t. VII.

le reste du pays (9). Vu ses besoins militaires pressants, et menacé par un tel développement à l'intérieur du pays, il n'est pas surprenant que le Sultan, dès son retour à Meknès, et suivant les exhortations réitérées du gouverneur de Fès, et « d'autres » non identifiés, ait décidé de révoquer la dispense qu'il venait d'octroyer (10). C'est en particulier l'objet de cette lettre que d'annoncer cette décision.

Ce document aborde plusieurs questions intéressantes pour l'histoire de Fès et de ses relations avec le pouvoir central. On est, d'abord, frappé par le degré d'autonomie conservée par la ville et par l'absence d'un contrôle complet par le centre, même après les cinquante ans de règne de Mūlāy Ismāʿīl, le Sultan qui avait réussi le mieux, à l'époque moderne au Maroc (avant le vingtième siècle), à établir son contrôle sur tout le pays. Ce fait est bien illustré par la gamme de techniques employées dans cette lettre afin d'obtenir le résultat désiré. Celles-ci incluent un appel au sentiment religieux, et à la justice, mais aussi de la flatterie, avec des appels à l'amour propre et à l'intérêt des deux groupes concernés, enfin des menaces voilées auxquelles on pouvait s'attendre dans ce cas. L'absence même d'un système institutionnalisé de taxation de Fès (la dernière tentative ayant été le recrutement d'hommes à intervalles irréguliers pour les expéditions royales (*ḥarka*) ainsi que les prélèvements en argent, eux aussi irréguliers) donnait à la ville une certaine indépendance fiscale vis-à-vis du Sultan et facilitait sa résistance aux exigences du pouvoir central. Le fait, comme l'on verra plus loin, que la ville ait pu longtemps refuser de donner son accord à une demande du Sultan d'une telle importance en est une bonne illustration.

La lumière que ce document jette sur le bilan des forces politiques et sociales à l'intérieur de la ville présente, peut-être, encore plus d'intérêt. A une date non déterminée, pendant l'époque des luttes civiles au début du 17e siècle, la ville s'était divisée en trois Sections (au sing. *jiha*, ou

(9) *Al-Durr*, p. 400. Il faut, pourtant, toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'Ibn al-Ḥājj écrivait une histoire officielle, commissionnée par le palais. Aussi s'efforçait-il de dépeindre les monarques d'une façon favorable, imputant immanquablement toute décision politique erronée ou impopulaire prise par Mūlāy Ismāʿīl à ses conseillers, ou à ses exécutants.

(10) *Al-Durr*, p. 400.

parfois *qabīla*) ([11]). Ces trois Sections, divisions de base des « Gens du Peuple » (*al-ʿamma* ou *ʿammat ahl Fās*, c'est-à-dire de souche non chérifienne) ([12]), étaient celle des Lamṭiyyīn, celle des Andalusiyyīn (ou al-Andalus), situées respectivement dans les parties nord et sud de la rive gauche de la ville ([13]), et celle des ʿAdwiyyīn (ou ʿAdwat Fās al-Andalus, ou encore al-ʿAdwa tout court), sur la rive droite. L'élite des deux dernières Sections était en grande partie de souche andalouse, tandis que celle de la première comprenait une majorité d'origine berbère ou même juive ([14]).

Ces Sections avaient fini par devenir les unités effectives de l'activité politique urbaine, en remplaçant les quartiers (au sing. *ḥawma*) de la ville (de dix-huit à vingt-quatre selon les époques). On sait peu de chose sur l'évolution de ce système pendant les siècles suivants, mais vers la fin du 19ᵉ siècle, les quartiers semblent avoir retrouvé leur importance administrative originelle, comme l'a démontré Roger Le Tourneau dans son étude

(11) Cf. AL-IFRĀNĪ : *Nuzhat al-ḥādī*, éd. et tr. par O. HOUDAS : *Histoire de la Dynastie Saadienne au Maroc (1511-1670)*, P.E.L.O.V. (Paris, 1889), texte arabe p. 239, traduction p. 395.

(12) Les *shurafāʾ* de la ville, en outre, n'étaient pas concernés par cette question, car ils étaient exempts du service militaire aussi bien que des impôts gouvernementaux.

(13) La ligne de démarcation entre les deux était formée par la Ṭāliʿa, le mausolée de Mūlāy Idrīs, le marché central ou Qaysariyya, le Sūq al-ʿAṭṭārīn, le Sūq al-Shammāʿīn, et la mosquée de Qarawiyyīn.

(14) Cette lettre est très probablement adressée à seulement deux de ces trois Sections. On ne peut pas être, cependant, catégorique, car les chroniqueurs marocains ne distinguent pas toujours les habitants des deux dernières Sections, les appelant « Andalusiyyīn » tout court, par opposition aux « Lamṭiyyīn », bien que le terme « Andalusiyyīn » se rapporte à proprement parler seulement aux habitants de l'Andalus. Dans un texte du 18ᵉ siècle, les *Notes Historiques* (*Taqāyīd tārīkhiyya*) d'IBN IBRĀHĪM AL-DUKKĀLĪ (dans le même recueil que cette lettre, pp. 144-199), par exemple, on trouve ceci : « Le dernier jour de Rajab, il y eut une altercation entre deux hommes ; l'un d'eux était de l'ʿAdwa, l'autre de l'Andalus. » (*wa-fī ākhir Rajab takhāṣam rajulān aḥaduhumā min al-ʿAdwa wa-l-ākhar min al-Andalus*), p. 190. Cette supposition une fois admise, on pourrait suggérer que le centre du pouvoir dans la ville se trouvait sur la rive gauche, où se situaient les deux premières Sections. On sait en fait qu'au cours du demi-siècle qui suivit la mort de Mūlāy Ismāʿīl, la reconnaissance de l'autorité des Sultans à Fès fut presque toujours le résultat d'une décision prise par les Lamṭiyyīn et les Andalusiyyīn, soit ensemble soit séparément. Les habitants de l'ʿAdwa ne sont alors guère mentionnés.

capitale sur Fès ([15]). A l'époque qui nous intéresse, le fait même qu'une telle lettre ait été adressée aux Sections, indique clairement que c'était à ce niveau intermédiaire, entre la ville entière et les quartiers individuels, que résidait le contrôle des affaires importantes. De plus, l'élément de flatterie mis à part, quand le Sultan remarque que les Lamṭiyyīn et les habitants de l'Andalus sont les vrais « Gens de Fès », et que les autres, qu'il appelle même des « poulets blancs », n'ont aucune importance, il semble exprimer aussi une réalité politique. Les chefs des groupes cités détenaient toujours des pouvoirs importants dans la ville, et eux seuls pouvaient prendre la décision nécessaire sur cette question.

Ce document souligne, et en fait cherche à utiliser, une autre réalité d'ordre à la fois social et politique, celle de la division entre les « vieux Fasis » et les *bildiyyīn*. On se servait de cette appellation péjorative pour désigner les familles fasies d'origine juive, la plupart converties au 13e siècle, sous les Mérinides, afin de pouvoir rester à Fès lors de la création du *mallāḥ*, ou quartier juif, à Fès le Neuf ([16]). Qu'il y existât une tension, et non seulement économique, entre ceux-ci et les « vieilles familles »

(15) Cf. *Fès avant le Protectorat ; Etude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman* (Casablanca, 1949), pp. 228-230. Il semblerait aussi que, selon un autre ouvrage de LE TOURNEAU, pendant l'époque mérinide les quartiers individuels avaient joué ce même rôle d'unité politique de base dans la ville. Cf. *Fez in the Age of the Marinids*, tr. Besse Alberta Clement, (Norman, Oklahoma, 1961), pp. 41-42.

(16) Cf. *Fès*, pp. 66-67, et l'article « Mellāḥ » par GEORGES S. COLIN, *EI*[1], et (Anonyme), *Dhikr qiṣṣat al-muhājiriyyīn* (sic) *al-musammūn* (sic) *al-yawm bi-lbildiyyīn* (pp. 467-492 du recueil Ms. K 270 à la Bibliothèque Générale de Rabat). Selon LE TOURNEAU, le terme *bildī* voudrait dire « les gens du cru » (*Fès*, p. 205). Cette définition, pourtant, n'est pas convaincante, vu le caractère urbain et sophistiqué du groupe en question. Une tradition plus plausible, que je dois à la gentillesse de M. TAQY AL-ʿALAWĪ, ferait dériver le terme du fait que ces convertis portaient après leur nom un *nisba* de ville d'origine (comme le faisaient nombre de Juifs européens) au lieu du *nisba* d'origine tribale arabe ou berbère, de la plupart des autres Fasis.

LE TOURNEAU situe la création du *mallāḥ* et la conversion de ce groupe en 1498, sur la foi d'une source juive (*Fès*, p. 66), qui nous paraît assez ambiguë. Selon toute probabilité, il faudrait en effet rapporter cette date en arrière. Dans le *Nashr* d'AL-QĀDIRĪ : *op. cit.*, (édition lithographiée, Fès, 1310/1893), on trouve dans une des biographies que les habitants de Ceuta, fuyant après la chute de la ville devant les Portugais en 818/1415 se réfugièrent à Fès, et là furent d'abord logés dans le « *mallāḥ* des Musulmans » (terme équivalent à *mallāḥ* tout court), t. I, p. 109, ce qui démontre que ce quartier devait déjà exister. Une autre source déjà citée, le *Dhikr*, quoique ne datant que du siècle passé, place la création du *mallāḥ* et les conversions qui s'en suivirent en 674/1275-1276, c'est-à-dire lors de la fondation de Fès le Neuf, sous le règne du Sultan mérinide Abū Yūsuf Yaʿqūb b. ʿAbd al-Ḥaqq (p. 470).

apparaît clairement dans le texte de cette lettre. C'est cette situation qui encourage le Sultan à essayer de piquer l'amour-propre de ces « vieilles familles » ou des « Gens de Fès » par excellence, pour les forcer à consentir à sa requête. Il leur rappelle qu'ils laissent échapper le contrôle des affaires économiques et politiques de la ville au profit de ces *bildiyyīn*. Quoiqu'il y ait là peut-être un élément d'exagération, il est vrai, selon d'autres sources, que ce groupe dernier semble avoir vu son influence croître depuis la fin du 17e *siècle* (17). On pourrait ajouter que ce Sultan, en particulier, avait peu de sympathie pour ce groupe, vu que le plus irréductible de ses adversaires pendant le différend à propos des *'abīd*, 'Abd al-Salām Gassūs (qu'il fit mettre à mort) venait d'une famille *bildī*. En outre, si l'on peut en juger au ton de la lettre, il semblerait que ce même groupe était aussi opposé à cette requête du Sultan. Vu leur richesse hors proportion avec leur nombre, ils risquaient de perdre beaucoup par une réintroduction des perceptions royales.

La lettre se termine par des reproches amères de la part du Sultan, par une menace de sanctions sévères quoique non spécifiées, et enfin par la demande d'une décision immédiate.

Les résultats obtenus par cette missive ne furent guère ceux que le Sultan espérait, et une série d'événements menaçants suivirent (18). Le gouverneur de Fès, Abū 'Alī al-Rūsī, fit appeler les chefs et les notables des groupes concernés, leur fit lire la lettre, puis il en exigea une réponse immédiate. Mais, nous informe-t-on, il y eut un silence total. Pressés par le gouverneur de donner en fin de compte une réponse ou positive ou négative, l'un des présents, Ibn (ou Walad) al-Ṣaḥrāwī, se leva enfin et annonça que l'on ne pouvait arriver à une décision qu'en présence du Sultan, étant donné que la dispense même avait été octroyée en sa présence. Ce qui équivalait à un refus, bien que voilé et indirect. L'assemblée se sépara en fait sans envoyer aucune réponse officielle. On peut comprendre que quoique ces chefs de Fès n'aient eu aucune intention d'accéder à la demande, ils ne se sentaient pas toutefois en état de risquer une confrontation ouverte avec le Sultan.

(17) Cf. *Dhikr*, p. 491.

(18) La narration de ces événements est tirée d'*al-Durr*, p. 401 ; AL-ZAYĀNĪ : *op. cit.*, donne un résumé moins détaillé de ces événements.

Quoi qu'il en soit, cette même nuit-là, le gouverneur fit assassiner ce Ibn al-Ṣaḥrāwī, ce qui dut déchaîner une réaction assez vive dans la ville, car le Sultan se sentit obligé de destituer et de faire arrêter le gouverneur, et ses officiers, qu'il remplaça par son frère, Ḥamdūn al-Rūsī. A son tour, celui-ci fit lui aussi assassiner un Fasi, ʿAbd al-Khaliq b. Yūsuf ([19]). La situation à nouveau tendue, le Sultan décida de destituer Ḥamdūn également, pour installer cette fois un gouverneur qui n'appartenait pas à la famille Rūsī, sans doute dans le but de calmer la ville. Il semble, pourtant, que l'agitation ait continué, car le Sultan finit par décider qu'une politique plus stricte était nécessaire, et voyant que le dernier gouverneur n'était pas en état de tenir en mains cette ville turbulente, il nomma à nouveau Abū ʿAlī le plus dur, dont la main lourde allait tenir la ville soumise jusqu'à la mort de Mūlāy Ismāʿīl ; Fès alors se révolta et tua le même gouverneur et ses subalternes.

Il ne semble pas que cette lettre ni les événements qui la suivirent aient permis d'obtenir les résultats matériels désirés par le Sultan. Que la ville ait fourni au moins quelques soldats pour le siège de Ceuta est attesté par la série de lettres écrites en 1132/1720 par les *ʿulamāʾ* de Fès, sur la demande du Sultan, à leurs concitoyens dans l'armée assiégeante ([20]). Dans la plupart de celles-ci, d'ailleurs, ils exhortent les soldats à un plus grand effort et à la patience, indication peut-être que les Fasis envoyés là-bas n'étaient pas de la meilleure qualité (c'est en fait un des sujets de mécontentement du Sultan dans sa lettre à propos des mousquetaires envoyés par Fès comme garnison à Taroudant) et qu'en plus, ils devaient être mécontents de leur sort. Par ailleurs, il ne semble pas que la ville de Fès ait accédé à la demande d'une contribution fiscale, car en 1133/1720, selon al-Zayānī, le Sultan, plein de rage envers la ville, chargea Ḥamdūn al-Rūsī et son frère Bū ʿAlī de percevoir une forte somme d'argent sur la ville ([21]).

(19) *Al-Durr*, p. 401. Ce dernier épisode, ainsi que l'identité de la victime, reste un peu confus. AL-ZAYĀNĪ donne même une autre version, où les rôles d'assassin et de victime sont renversés (texte arabe p. 28, traduction p. 52), mais cela est probablement dû à une erreur d'édition de O. HOUDAS, car une page plus loin dans le même ouvrage, le même Ḥamdūn apparaît être toujours en vie (voir la note 21 ci-dessous). Je n'ai pas pu découvrir plus précisément l'identité de la première victime, Ibn al-Ṣaḥrāwī, dont le nom n'apparaît nulle part dans les autres textes contemporains.

(20) On trouvera des copies au Palais royal à Rabat (Ms. 6926), ainsi que dans le recueil d'où provient cette lettre (pp. 25-41).

(21) *Op. cit.* (texte arabe p. 28, traduction p. 53).

En conclusion, l'incapacité de Mūlāy Ismā'īl dans cette affaire souligne un échec plus sérieux : celui de n'avoir pas su institutionnaliser un système fiscal national, et de n'avoir pas pu éliminer le penchant de Fès pour l'autonomie. Deux traits qui allaient retrouver une nouvelle importance dans les années troubles qui suivirent la mort de ce Sultan.

Norman CIGAR

TEXTE (1)

الحمد لله . وهذه رسالة بعث بها السلطـان مولانا اسماعيل بن الشريف رحمـه الله لاهل فـاس صانها الله. ونصهـا : (2).

الحمد لله وحده صلى الله على سيدنـا ومـولانـا محمد وءاله وصحبه وسلـم تسليما كـثيرا اثـيرا.

الى كافة الاندلس واللمطيـين من اهل فـاس سلام عليكم ورحمة الله وبركـاته وبعد : فاعلموا انـا كتبنـا لكم ولاهل فـاس كـافة براءة (3) خـاطبناكم فيهـا بمـا هـو حق وما هو واجب عليكم وقراها عليكم خديمنا كـاتبه (4) اليكـم . واليوم افردنـاكم بالخطاب على الخصوص استدراكـا لامـور لم يتنـاولها ذلك الكتاب المنصوص. وذالك اني انا عبد الله كنت نعرفكم (5) على عهد اخينـا مولاي رشيد رحمه الله منكـم الجيش ومنكـم العيش.

وقط ما غفل عنكم مولاي رشيد ولا اهمل مسالتكم ولا استبدل بكـم غـيركم وكـان يخدمكم ويعطيكم راتبكم ومـا يخلي بكم حتى موضعـا من المواضع ولا حركـة مـن الحركـات ويقدمكم الى الشر ويرمي بكـم في مواطن الموت ويلجئكم الى معاقل البربر التي كـان يعاني حصارها بسوس وغـيره. فكم مـات منكم على اشتوكـة وكم مـات منكم على ءايت اعتاب وفي مواطن كثـيرة غيرهما ! وما من دشرة يتوجه اليها او يتصدى لشرها الا ويقول «نادوا زيدان واصحابه مع رمـاة اهل فـاس». ! ويفعل بكـم ذالك على شك هل يفتح الله عليه تلك الدشرة ام لا، وفي الحقيقة الاندلس واللمطيون هـم

(1) L'orthographe originale a été retenue, sauf en ce qui concerne l'addition des *shadda*-s et l'indication du passif du verbe.

(2) Phrase du copiste.

(3) Dialectal pour « lettre ». L'influence marquée du dialecte tant sur le vocabulaire que sur le style des lettres officielles de cette époque reflète le déclin général du niveau littéraire de ces documents par rapport à ceux de l'époque sa°dienne.

(4) Lecture conjecturale d'un mot peu clair dans le texte.

(5) Noter la forme dialectale de la première personne au singulier نـ.

اهل فاس وهم عمدة اهـل فـاس واما غـيركم فما ثم الا الدجـاج الابيض ومن لا يعد لا في العـير ولا في النفـير من البلدية وغيرهم، واليوم غطيتم رءوسكم ورجعتـم الى الحرف والفلاحة وسلمتم الكـلام للبلديـين، كـم من واحد منكم يغرس الجنان (6) الذي قيمته اربعمائة مثقـال او ستمائة مثقـال ويبيعه للبلديـين ! ورضيتم بالاستكـانة والخمود والمهانة واولاد الروسي ياكلونكم بالتبهبـيرة وبالاوهـام الواهية . ولا راينا لكم فايدة .ولا ظهـر (7) لكم حس ولا مزيـة لا في حركـة ولا في ادالة (8) ولا في داخـل ولا فـي خـارج. وهذه ادالة سبتة جبرها الله بالاسلام فيها منكم ماية رام ما مـاتوا ولا مـات منهم حتى ستة ولا اربعة وهذه عشر سنـين من غير حساب على الله مولانا جـل جلاله، وتارودانت ترسلـون اليهـا اليشـاشرة (9) منكـم ومن لا يـوثق بـه لا في حركـة ولا في غـيرها، وحتى مسالة واحدة مـا نجمتموهـا ولا وقفتم فيهـا ولا احسنتم القيـام بهـا لا جيش لا عيش.

والى اليوم لا بد لكـم من واحدة من اثنـين : امـا ان تكونوا جيشا وامـا ان تكـونـوا نوايب لان الناس امـا جندي وامـا خـدام (10)، فـان اردتم ان تكونوا جندا قومـوا واعملوا للجندية شروطهـا وان احببتم ان تكونوا نايبة فانـا نعرف من نعمله عليكـم ويحول بيني وبينكم، واجتمعوا على براءتنـا هذا واقرءوهـا وجـاوبوا لنـا عليهـا بالفور ولا تقولوا الا الحق والله حسيبكم اذا لم تقولوا الحق وجاوبوا لنا مع حامله خديمنا العابد السيد التاودي بن القاضي الذي امرناه ان يقرا عليكم براءتنا هذه، والسلام. وكتب في الخامس من جمادى الثانية سنة ثلاثين ومـائة والف.

انتهى منهـا بحـروفهـا من غـير واسطة وبـين السطر الاول منهـا وسطر البسملة والحمدلة والتصلية طابعه الشريف رحمه الله مرقوم فيه اسماعيل بن الشريف (11)».

(6) A Fès, on appelait un jardin non irrigué *jnān* (*Fès*, p. 483).

(7) Le point nécessaire du ظ a été omis par le copiste.

(8) Le terme ادالة n'est pas dans les dictionnaires. Toutefois, ʿABD AL-RAḤMĀN IBN ZAYDĀN en donne une définition dans le glossaire de son ouvrage : *al-ʿIzz wa-l-ṣawla fī maʿālim nuẓum al-dawla* (Rabat, 1381/1961). C'est « une garnison (*ḥāmiya*) militaire composée par les soldats réguliers ou les tribus *gīsh*, envoyés par le Sultan en un lieu pour en faire la garde » (t. I, p. 394). Ce terme réapparaît dans le *Turjmān* (texte p. 71), où O. HOUDAS le traduit par « une garnison » (traduction p. 131). Dans la version du *Nashr* qui se trouve dans le même recueil que cette lettre (pp. 42-97), on apprend qu'en 1178/1764-5, le Sultan Sīdī Muḥammad envoya un contingent de soldats à la ville portuaire de Mogador (Al-Ṣawīra), qui venait d'être fondée, pour y servir comme « *idāla* », ou garnison (p. 93).

(9) Dialectal pour « enfants », (sing. *līshīr*).

(10) Lecture préférable au غدام du copiste.

(11) Phrase du copiste.

TRADUCTION

« Louange à Dieu ! Lettre envoyée par le Sultan Mūlānā Ismāʿīl b. al-Sharīf (que Dieu lui accorde sa miséricorde !) aux Gens de Fès (que Dieu la protège !). En voici le texte (1) :

" Louange à Dieu seul ! Que Dieu bénisse notre Seigneur et Maître Muḥammad, ainsi que sa Famille et ses Compagnons, et leur accorde le salut complet !

" A tous ceux de l'Andalus et aux Lamṭiyyīn des Gens de Fès, que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient avec vous !

" Sachez que nous vous avons déjà écrit une lettre ainsi qu'à tous les Gens de Fès, dans laquelle nous vous avons parlé de votre devoir et de ce que la justice attendait de vous, et elle vous fut lue par notre serviteur (qui en était aussi le rédacteur ?). Aujourd'hui, nous nous adressons par lettre à vous en particulier afin de rectifier quelques affaires dont la précédente missive ne traitait pas. En effet, moi [Ismāʿīl], serviteur de Dieu, je vous connaissais au temps du règne de notre frère Mūlāy Rashīd (2) (que Dieu lui accorde sa miséricorde !) qui tirait de vous un contingent de soldats ainsi que de quoi pourvoir à leur entretien.

" Mūlāy Rashīd n'a jamais été oublieux à votre égard, ne vous a jamais négligés, ne s'est jamais désintéressé de vos affaires, et ne vous a jamais préféré quiconque. Il se servait de vous, vous payait votre solde, et faisait en sorte que vous ne soyez absents d'aucune base ni expédition. Il vous plaçait au premier rang dans la bataille et vous lançait aux endroits dangereux, vous obligeant d'aller au Sūs (3) et ailleurs [combattre] les places fortes des Berbères qu'il avait de la peine à assiéger. Combien des vôtres

(1) Mots du copiste. Je voudrais ici exprimer mes plus vifs remerciements au Dr J.D. LATHAM et à M. Saïd NEJJAR pour leur aide généreuse dans la traduction de certains points de ce texte, qu'ils ont bien voulu revoir.

(2) Mūlāy Rashīd (1076/1666-1083/1672) était le frère de Mūlāy Ismāʿīl, et le fondateur de la dynastie ʿAlawite.

(3) Allusion à la campagne menée par Mūlāy Rashīd dans le Sūs en 1081/1670, au cours de laquelle il conquit Taroudant. Cf. AL-ZAYĀNĪ : *op. cit.*, p. 22 de la traduction.

sont morts en combattant les Ashtūka (4), ou les Āyt Aʿtāb (5) ou que sais-je encore ? Vers combien de villages à conquérir ou à défendre s'est-il dirigé en disant tout naturellement : « Appelez Zaydān (6) et ses officiers, avec les mousquetaires des Gens de Fès ! » Il faisait cela toujours quand il n'était pas sûr que Dieu lui accorderait la conquête de ce village.

" Il est vrai que l'Andalus et les Lamṭiyyīn sont les vrais Gens de Fès et leur soutien. Quant aux autres, ce ne sont que des « poulets blancs », sans parler de gens sans importance comme les *bildiyya* et autres. Pourtant, aujourd'hui vous vous couvrez la tête et restez silencieux ; vous êtes retournés à vos métiers et à l'agriculture, abandonnant les décisions aux *bildiyyīn*. Combien êtes-vous à planter un jardin qui vaut 400 ou 600 *mithqāal*-s pour le vendre ensuite aux *bildiyyīn* ! Vous avez accepté un état de soumission, d'inertie et d'humiliation, tandis que les fils d'al-Rūsī (7) vous volent ouvertement, sans que vous réagissiez (8).

" De plus, vous n'avez pas même levé le petit doigt ni manifesté aucune vertu tant en campagne que dans le service de garnison, à [Fès] nullement plus qu'ailleurs. Par exemple, à la garnison de Ceuta (que Dieu la ramène à l'Islam !) il n'y a pas cent, ni même six ou quatre mousquetaires [de Fès] qui soient tombés sur le champ de bataille pendant ces dix dernières années (toutefois qu'il ne soit pas dit que nous regrettons de faire tout pour Dieu, notre Maître ! Il est grand !). Quant à Taroudant, vous y envoyez des gamins ainsi que des hommes auxquels on ne peut pas faire confiance

(4) Confédération berbère du Sūs défaite par Mūlāy Rashīd au cours de la campagne précédente. Ils sont aussi connus comme Hashtūka, ou Shtuka tout court.

(5) Tribu berbère de l'Atlas Central.

(6) Zaydān b. ʿAbīd al-Mālikī al-ʿĀmirī al-Tūnisī, *qāʾid* de l'armée pendant les règne de Mūlāy Rashīd et de Mūlāy Ismāʿīl jusqu'à sa mort par la main des Fasis révoltés en 1083/1672.

(7) C'est la puissante famille al-Rūsī, qui fournit plusieurs gouverneurs de la ville de Fès sous les premiers ʿAlawites, et dont un membre, Abū ʿAlī ʿAbd al-Khāliq b. ʿAbd Allāh, détenait ce poste quand cette lettre fut écrite.

(8) Le mot تبهيرة ne figure pas dans les dictionnaires. C'est peut-être une variante de بهارة, qui selon R. Dozy (*Supplément aux dictionnaires arabes*, Paris et Leyden, 3e édition, 1967, t. I, p. 122) veut dire « marinade de sel, vinaigre et épices ». Mot à mot la phrase se traduirait alors « ...ils vous mangent avec de la sauce et des propos chimériques. »

pas plus pour une expédition que pour quelque autre tâche. Vous n'avez prévu, entrepris ou accompli aucune affaire et n'avez pas plus fourni de contingent de soldats que pourvu à leur entretien (9).

" Aujourd'hui il vous fait choisir entre les deux : être ou *gīsh* ou *nā'iba*, car l'on est soit soldat soit serviteur. Si vous désirez être soldats, préparez donc les conditions nécessaires pour cela ; si vous préférez être *nā'iba*, je connais le gouverneur qu'il vous faut et qui sera entre vous et moi. Rassemblez-vous donc et lisez notre lettre, puis répondez-nous y immédiatement. Ne dites rien que la vérité et que Dieu vous le fasse payer dans le cas contraire. Donnez votre réponse au porteur, notre serviteur l'*ʿābid, sayyid* al-Tāwudī b. al-Qāḍī, auquel nous avons commandé de vous lire cette lettre. La paix ! "

" Ceci a été écrit le 5 jumādā II 1130 " (10).

« Cette copie a été établie à partir de l'original. Le sceau impérial, portant l'inscription " Ismāʿīl b. al-Sharīf " se trouve entre la première ligne et la ligne du *basmala*, du *ḥamdala*, et du *taṣliya*. » (11)

(9) C'est sans doute afin d'éviter d'affaiblir sa cause que le Sultan ne fait pas mention des nombreuses campagnes au cours desquelles les mousquetaires de Fès avaient servi.

(10) Le 6 mai 1718.

(11) C'est-à-dire, les formules communes du protocole épistolaire : *bi-smi-llāh*, et *al-ḥamdu li-llāh*, suivies de la prière pour Muḥammad, sa Famille, et ses Compagnons.

Ces phrases sont du copiste. En plaçant son sceau au début de la lettre, le Sultan affirme sa prééminence sur ceux qui la reçoivent. Cf. H. DE CASTRIES : *Le protocole des lettres des Sultans*, « Comptes rendus des séances ; Académie des Inscriptions et Belles Lettres », (1912, pp. 286-296), p. 288.

DOCUMENTOS INEDITOS SOBRE EL NACIMIENTO DE DĀR AL-BAYḌĀ' (CASABLANCA) EN EL SIGLO XVIII

En un no lejano estudio, Mr. André Adam, profundo investigador del Marruecos antiguo y moderno, ha trazado las líneas históricas de la que hoy es, en cuanto a población, comercio e industria, la ciudad más importante del Marruecos actual (1).

Casablanca — ésta es la ciudad — está lejos de presentar una trayectoria histórica, artística o política similar a otras ciudades hermanas marroquíes, como pueden ser Fez, Mequínez o Marrakech, puesto que los avatares político-histórico-sociales del pueblo marroquí se centralizaron más en estas ciudades, a través de los tiempos, que en aquélla. Casablanca es una ciudad joven, al menos como tal Casablanca. No obstante, aunque la capitalidad de la nación se haya estabilizado, ya en los tiempos contemporáneos, en la cercana Rabat, Casablanca supera a todas las demás ciudades marroquíes en volumen de población, en movimiento comercial y en desarrollo industrial. Mientras Rabat es la capital administrativa, Casablanca es indiscutiblemente la capital económica de Marruecos.

El libro de Mr. Adam nos parece perfecto en su conjunto. Ha aprovechado muy bien su autor las fuentes históricas antiguas y los estudios modernos y contemporáneos para lograr una muy laudable síntesis histórica de la ciudad de Casablanca — Dār al-Bayḍā' en árabe — ; de poco volumen pero de sólido contenido. Una buena monografía, enfin, de una gran capital.

(1) ADAM, André : *Histoire de Casablanca (dès origines à 1914)*, Editions Ophrys Aix-en-Provence 1968, 193 p. y 20 grabados.

Su lectura nos ha interesado en gran manera, por el tema en si mismo y por la seriedad científica con que ha sido abordado. Repetimos que nos parece un trabajo histórico perfecto o casi perfecto, ya que en historia hay que estar siempre dispuestos a encontrar nuevos e inéditos datos que obligan al menos a pequeñas rectificaciones. Y también aquí es el caso de aportar algo nuevo sobre la historia de la capital económica del actual Marruecos, que al sabio investigador francés no le fue dado conocer en el momento de redactar su importante obra.

Con el fin de enmarcar debidamente los documentos inéditos que vienen a completar o enmendar de alguna manera lo escrito por Mr. Adam, intentaremos presentar, en primer lugar, un breve resumen de la historia antigua de Casablanca, entresacada de la misma obra del autor aludido, aunque con ligeras puntuaciones nuestras. Después de esta presentación general entraremos ya de lleno en el tema de nuestro estudio.

I. - LAS GRANDES LINEAS HISTORICAS DE ANFA - CASABLANCA

La localidad que hoy ocupa — ahora mucho más extendida, naturalmente — la ciudad de Casablanca, estuvo poblada quizás desde la misma época aproximada en que nació la ciudad de Marrakech, por ejemplo. Nunca dejó de ser, sin embargo, un pequeño puerto marítimo, que permaneció dormido y sin apenas actividad durante varios siglos. No se denominaba entonces con el nombre actual de Casablanca, ni se sabe casi nada sobre ella, a causa sin duda de su mediocridad y de su escaso relieve dentro del conjunto marroquí.

Casablanca se denominaba antiguamente con el nombre de Anfa, sujeto a diferentes grafías : El-Anfa, Anafé, Anife, Nafe, etc. Nada hay seguro respecto al origen etimológico de la palabra Anfa, que algunos hacen derivar del hebreo y el árabe, aunque parecen estar más en lo seguro los que afirman provenir del beréber, en cuya lengua significa « montículo o promontorio », puesto que, de hecho, todavía sigue subsistiendo actualmente en la ciudad un barrio, quizás el más lujoso y residencial, llamado Anfa. Nada hay, sin embargo, seguro al respecto.

Escribieron sobre la antigua Anfa dos autores granadinos, el primero Juan-Léon el Africano — musulmán, de nombre Ḥasan b. Muḥammad al-Wazzān al-Zayyātī, nacido a finales del siglo XV, apresado por un corsario italiano en una « tournée » por las costas del Africa del Norte y Oriente y ofrecido en regalo al Papa, que lo hizo instruir en la religión cristiana y luego se bautizó con el nombre apuntado — ; el segundo fue Luis Mármol Carvajal — soldado de la expedición de Carlos V contra Argel, en 1541, donde fue hecho prisionero y recorrió los países de Africa del Norte durante casi ocho años —.

El primero de estos autores anota que Anfa fue edificada por los romanos ; Mármol por su parte especifica que en su tiempo unos aseguraban ser de origen romano, mientras otros le daban mayor antiguedad, pues la creían una ciudad libio-fenicia, edificada por Hannon bajo la orden del Senado de Cartago. Las investigaciones arqueológicas contemporáneas no permiten esclarecer los informes contradictorios que estos dos autores exponen.

Tampoco Anfa es de origen árabe, ya que de serlo, los historiadores árabes lo hubieran hecho constar de alguna forma en sus relatos de la conquista del Africa del Norte por los musulmanes. Cuando ya en el siglo XII otras oleadas árabes de tribus beduinas llegadas de Oriente vinieron también a instalarse en las llanuras del territorio marroquí, Anfa tenía ya existencia. Ello nos hace suponer que Anfa fue obra de los beréberes autóctonos, habitantes de tiempo inmemorial en el Magreb al-Aqṣā.

Sin que tampoco asignen sus orígenes, como sería el caso, antes que los citados granadinos Juan-Léon el Africano y Luis Mármol, ya en el siglo XI después de Cristo, autores como El-Fezzārī y el andaluz Ibn Saʿīd habían hecho mención de Anfa en sus escritos. Pero luego hubo que esperar hasta el siglo XVIII para que otro historiador y geógrafo, Abú-l-Qāsim al-Zayyānī, volviera a traer a colación el nombre de Anfa. Y esta vez para aclarar que los beréberes Zenata se establecieron antiguamente en la región de Tāmisna — la Šāwiyya actual, aproximadamente — y fundaron aquella ciudad. Los Zenata parece que se extendieron hasta el litoral atlántico en los siglos X y XI, antes de la llegada de los almorávides.

La historia de la ciudad de Anfa no se conoce tampoco bien. Debemos remontarnos también hasta el siglo XVIII, hasta el historiador citado Abú-l-Qāsim al-Zayyānī (2) para saber algo de Anfa y de su papel histórico a través de las dinastías marroquíes. Desde luego, Anfa se resistió a la invasión de los almorávides del Sahara, pero cayó finalmente en su poder. En todo este tiempo y sucesivas dinastías, Anfa desempeñaría un modesto papel de capital de provincia. La posesión de esta pequeña ciudad llevaba consigo, ciertamente, el dominio de la región de Tāmisna. Las luchas de los almohades contra los almorávides, así como la de los benimerines contra los almohades, tendrían en Anfa indudables repercusiones, ya que todos pretendían desde la ciudad dominar la región circundante. Los benimerines, de poca importancia política y religiosa, se esforzaron por levantar construcciones, y es célebre la medersa edificada por ellos en Anfa, hacia mediados del siglo XIV. De sus aulas salieron algunos hombres de cierta talla política o cultural (3).

Según Juan-Léon el Africano y Luis Mármol, Anfa mantuvo relaciones comerciales con la Europa cristiana, sobre todo con Portugal e Inglaterra (4). Cereales y ganado entraban, ciertamente, en este tráfico comercial con los portugueses. No debe ser esto causa de extrañeza, sabiendo que, por este tiempo, eran varios los enclaves portugueses en la costa marroquí, cercanos a la ciudad de Anfa, con los que se hacía fácil el intercambio comercial.

(2) Sobre el historiador Abū-l-Qāsim al-Zayyānī han escrito E. LÉVI-PROVENÇAL en *Les historiens des Chorfa. Essai sur la littérature historique et biographique au Maroc du XVI^e au XX^e siècle*, (Paris 1922, pp. 142-199) ; Ramón LOURIDO DIAZ : *La obra histórica de Al-Zayyānī sobre los ʿAlawíes y su influencia en la historiografía marroquí* (en « Boletín de la Asociación Española de Orientalistas », Madrid VI (1970), pp. 165-193) ; Mohammed LAKHDAR : *La vie littéraire au Maroc sous la dynastie ʿalawide*, (Rabat 1971, pp. 319-326).

Habla especialmente Abū-l-Qāsim al-Zayyānī de Anfa en su obra *Al-Tarǧumān al-kubrà al-lātī ǧamaʿat ajbār mudun al-ʿālam barran wa baḥran*, que fue editada con el mismo título por ʿAbd al-Karīm AL-FILĀLĪ (Mohammedia 1967, pp. 78, 384, 478...). Con anterioridad había sido traducida al francés una parte de esta obra, que interesa directamente a este propósito, por E. COUFOURIER : *Une description géographique du Maroc d'Az-Zyâny*, (en « Archives Marocaines », VI (1906), pp. 436-456), y por G. SALMON : *Liste de Villes Marocaines*, (en « Archives Marocaines », VI (1906), pp. 457-460).

(3) Cf. ADAM A. : *Histoire de Casablanca*, pp. 40 ss.

(4) *Ibidem*, p. 43, notas 39 y 40.

No obstante, parece que las grandes potencias comerciales de la Europa de entonces — genoveses, pisanos, marselleses, catalano-aragoneses, etc. — desconocían en sus negocios el puerto de Anfa, ya que aquéllas centraban en Ceuta sus relaciones mercantiles con Marruecos. Esto a juzgar por los escritos de la época. Los italianos, sin embargo, frecuentaron el puerto de Anfa, según testimonios — raros — recopilados por Mr. Adam (5).

Las luchas internas entre benimerines y Banī-Waṭṭās, que dividieron el país en dos reinos, el de Fez y el de Marrakech, fijándose vagamente la frontera de los beligerantes a la altura de Anfa, hizo de esta ciudad un campo permanente de batalla. De ahí que su escasa vida se viniera cada vez más abajo. En el siglo XV, cuando en España los musulmanes hubieron de rendirse definitivamente al empuje de los reinos cristianos, y antes de que aquéllos fueran desalojados de la Península de una vez para siempre, los portugueses se fueron apoderando poco a poco de ciertas ciudades claves del litoral marroquí. Primero fue Ceuta (1415) y Alcazarseguer (1458), pero fallaron repetidamente ante Tánger (1437 y 1463), aunque terminaría también siendo suya, así como otros conocidos puertos del sur del país.

Anfa fue igualmente acosada por los portugueses. Al parecer, en el objetivo de sus ataques no iba incluida la ocupación de la ciudad portuaria, tal como había sucedido en las otras localidades costeras : Anfa era un nido de piratas berberiscos, de menos importancia ciertamente que el de Salé, pero igualmente dañino para la navegación europea. Hacia el año 1468 — no es muy precisa la fecha —, los portugueses, mandados por el Infante D. Fernando, duque de Viseu y hermano del rey Alfonso V, asaltaron la ciudad en número de 10.000 hombres, embarcados en 50 navíos y con bastante artillería. No hubo combate, sin embargo, ya que los habitantes de Anfa, atemorizados sin duda ante tan ingente y bien equipado ejército, huyeron a las ciudades cercanas de Rabat y Salé, donde se refugiaron. Los portugueses entraron, pues, en la ciudad abandonada, se adueñaron de sus bienes, la incendiaron y desmantelaron las fortalezas de aquel refugio de piratas. Terminaron su tarea destructora, se embarcaron de nuevo y abandonaron las ruínas calcinadas.

(5) *Ibidem*, pp. 45 ss.

Es probable que los portugueses, años más tarde, en 1487, bajo el reinado de Juan II, intentaran volver a Anfa, para instalarse allí como en los otros enclaves de la costa marroquí. Pero, según parece, todo se quedó en una simple « limpieza » de los lugares próximos a la ciudad abandonada. Lo que no tiene el menor atisbo de veracidad — afirma Mr. Adam — es lo que afirman varios historiadores contemporáneos, españoles y franceses — y también el marroquí Aḥmad al-Nāṣirī, que copiaba al español M. Castellanos —, asegurando que Anfa fue ocupada por los portugueses en 1515, y que sólo a principios del siglo XVIII la abandonaron definitivamente. La realidad fue que, afirma el investigador francés, tras la destrucción de Anfa por los portugueses en 1468 o 1469, este puerto perduró en un casi total abandono hasta el siglo XVIII por parte de todos, portugueses y habitantes del país, aunque hubo en aquel año de 1515 un pequeño intento de ocupación por los portugueses, que no pudo llevarse a cabo (6).

Mr. André Adam cita un poco a la ligera al P.M. Castellanos, al asegurar que este autor afirma que los portugueses entraron en Anfa, ocupándola en 1515, y que la abandonaron « probablemente » a principios del siglo XVIII (7).

Esto no es exactamente lo que escribió el célebre historiador franciscano. He aquí textualmente lo que éste dice : ... « los portugueses juzgaron más adelante que les convenía establecerse en el sitio una ciudad a la que dieron el nombre de *Casa-branca,* en español Casablanca, que es el que ha prevalicido entre los europeos, y aun entre los moros, pues éstos no hicieron más que traducir a su idioma estas palabras, llamándola *Dār el-Bayḍā'*. Los portugueses conservaron esta plaza por espacio de varios años, pero viendo que su ocupación era una interminable pelea con los moros del campo, y que para internarlos a una distancia conveniente era preciso conservar allí una guarnición numerosa, resolvieron abandonarla.

« En manera alguna nos atrevemos a fijar la época en que los portugueses abandonaron la plaza. En más, nos ha llamado la atención el que las historias lusitanas que hemos visto ni siquiera la mencionan. No la

(6) *Ibidem,* p. 55.
(7) *Ibidem,* l. c.

menciona el autor de *Memorias para á historia de praca de Mazagão* (1864), la *Historia de Tangere* (1732) del conde de Ericeira, ni la *Misión Historial* (1708) del Padre del Puerto. Todo esto nos inclina a creer que los portugueses abandonaron la plaza en los comienzos del siglo XVI [no del siglo XVIII, como dice Mr. Adam], y que los moros tardaron algunos años en reedificarla y poblarla de nuevo »... (8).

De todas formas, como el mismo Mr. Adam confiesa, es difícil explicar la existencia, hasta el año 1916, de un edificio en Casablanca y que, a no dudar, era construcción antigua de europeos. En los muros internos de este edificio había grabados nombres europeos, así como algunas fechas — que varían entre los siglos XVII y XIX —. El P. Castellanos conjeturaba que bien pudiera ser una antigua cárcel portuguesa o almacén de municiones (9).

Por nuestra parte opinamos que, aunque los portugueses no ocupasen de forma permanente la ciudad de Anfa — los documentos aportados por Mr. Adam son numerosos y probatorios (10) —, no debe excluirse que, desde lejos e incluso dentro de sus murallas derruidas, impusieran una cierta autoridad. Para el año 1522, el mismo André Adam anota una aclaración importante : que el capitán portugués, Gonçalo Mendes Sacoto hizo una incursión por la región de la Šāwiyya — región circunvecina de Casablanca — y destacó un grupo de jinetes para que « echase una mirada a la ciudad de Anfa », el cual, efectivamente cogió prisoneros a unos cuantos marroquíes (11). Unido a esto, son relativamente abundantes los textos en el siglo XVII que aclaran ser Anfa un punto importante del litoral atlántico marroquí para refugiarse y aprovisionarse de agua los barcos europeos (12). ¿ No indica todo ello un cierto control por parte

(8) Cf. P. CASTELLANOS, Manuel, ofm. : *Historia de Marruecos*, tercera edición, Tánger 1898, pp. 118 ss.

(9) P. CASTELLANOS, M. : *Historia de Marruecos*, l. c. — El P. Castellanos habla de « Cárcel o almacén de municiones » (l. c.), pero Mr. Adam lo restringe por su cuenta a sólo « prisión » (cf. ADAM, A. : *Hist. de Casablanca*, p. 59).

(10) Cf. ADAM, A. : *Hist. de Casablanca*, pp. 58 s.

(11) *Ibidem*, p. 57.

(12) *Ibidem*, p. 58.

europea ?. ¿ Y quienes mejor podían lograrlo que los portugueses, que eran los únicos en poseer enclaves en esa misma costa, algunos relativamente cercanos ?.

Una cosa es cierta, que el nombre de *Casa-branca*, apelativo con que — escribe Mr. Adam — se conocía desde ese siglo XVII, o al menos principios del XVIII, a la antigua Anfa, y que traducido literalmente al árabe como *Dār al-Bayḍā'*, no se puede explicar mediante los argumentos aducidos por Mr. Adam ([13]).

*
* *

La antigua Anfa fue removida de sus ruinas y despertada de su largo letargo por el sultán ᶜalawí Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, ya en el siglo XVIII. No renació con el viejo apelativo de Anfa, sino con el de Dār al-Bayḍā', cuya traducción literal del árabe al español, tandifundida hoy, es Casablanca. El Sr. Adam cree que el sultán, al reconstruir y dar nueva vida a la ciudad, obraba por móviles militares, opinión que nostros no compartimos, por razones que expondremos más adelante.

Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh dotó a la ciudad de sólidas murallas, acondicionó el puerto para que pudieran atracar en él los pequeños barcos mercantes venidos de Europa y levantó un pequeño fuerte o « ṣiqala » ([14]), en el que unos cuantos cañones servían de defensa al mismo puerto.

El comercio español del trigo dió intensa vida a la pequeña ciudad durante la década 1780-1790. Pero, muerto aquel sultán, dicho comercio se vino abajo y con él la vida de la ciudad. Dār al-Bayḍā' retornó al anonimato, aunque no tan oscuro como el precedente.

Ya bien entrado el siglo XIX, Dār al-Bayḍā' entra de nuevo en el círculo de los intercambios internacionales. Esta vez ya de forma definitiva, si bien lentamente. Era el año 1831, durante el sultanato de Mawlāy

(13) *Ibidem*, p. 68.

(14) La palabra « ṣqāla » tiene seguramente origen en el término español « escala », con significación de puerto donde toca de ordinario un buque, pero también como esplanada donde se colocaban algunos cañones para defensa del mismo puerto.

ʿAbd al-Raḥmān. En 1844, Casablanca seguía rodeada de murallas, ahora agujereadas y tambaleantes, con montones de escombros por todas partes, entre los que emergía una torre cuadrada ; en medio de estas ruinas vegetaba un centenar de familias musulmanas y judías, como escribía un visitante de la época ([15]).

Pero a partir de 1850, la crisis que la industria lanera arrastraba en Europa, a causa de la penuria de materias primas, hizo que los ingleses dedicados al ramo tornaran su mirada hacia Marruecos, lo mismo que varias otras casas comerciales e industriales de Francia. En Casablanca y su zona limítrofe encontraron aquéllos condiciones inmejorables para resarcirse de la penuria de lanas y cereales en Europa. La invención de los barcos a vapor y los acondicionamientos portuarios que dichos barcos exigían para su atraque, fueron otros tantos motivos para que el puerto y la pequeña ciudad de Casablanca se vieran sometidos a un lento crecimiento, que las exigencias de puerto comercial imponían.

A finales de aquel siglo y principios del XX, Casablanca era ya el primer puerto de Marruecos. En 1901 contaba la ciudad con 21.000 habitantes, y en 1907, en vísperas de la ocupación y transformación de Marruecos en Protectorado francés, no superaba el número de 25.000 personas. En esta última fecha indicada, la colonia extranjera europea más numerosa era la española, con un número global de 345 personas, seguida de los ingleses con 63, franceses con 38, alemanes con 30, portugueses 29, italianos 23, etc. Ya por entonces el elemento extranjero constituía el principal promotor de la vida comercial y económica en la ciudad, de forma que, conforme aquel se incrementaba, esta vida se desarrollaba con empuje cada vez más creciente.

Con la instalación de Francia en el imperio marroquí como potencia protectora y colonizadora, ya metidos en el siglo XX, Casablanca se agrandó de forma increible, convirtiéndose en poco tiempo en la primera ciudad del Africa del Norte, una gran ciudad en el aspecto industrial y comercial, con una población que, ya hace años, superó el millón de habitantes. La gran ciudad económica de Marruecos. Esta es la realidad de hoy día.

(15) Cf. ADAM, A. : *Hist. de Casablanca*, p. 85.

II. - EL NOMBRE APELATIVO *CASABLANCA* Y *DĀR AL-BAYḌĀ'*

Mr. André Adam escribe que Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh fue el que reedificó la antigua Anfa, y « para hacer ver que la nueva ciudad nada debía a la antigua, que no le había legado más que ruínas, la nueva ciudad cambió de nombre. Anfa cedió el puesto a *Dar el-Beida,* « la casa blanca », puesto que *Casablanca* en español era la forma usada por los europeos ». Y se pregunta este autor : « ¿ De dónde procede este nuevo nombre ? » (16).

Estamos plenamente de acuerdo en que Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh fue el reconstructor de la antigua Anfa. Apoyaremos más adelante la afirmación del historiador francés con nueva documentación inédita. No compartimos en todo, sin embargo, lo que aquél expone acerca de la nueva denominación de Casablanca.

Una leyenda local, anotada por Mr. Adam, acerca del santón Sidī Allāl al-Kairawānī, que en el siglo XIV vino de la ciudad tunecina de Kairawān a instalarse en Anfa, en tiempo de los meriníes, convirtiéndose a su muerte en el patrón protector más antiguo de la ciudad, puede tener relación con el origen del nombre de Casablanca. Sīdī Allāl al-Kairawānī se dedicaba al comercio en unión de su esposa Lālla al-Bayḍā, « Señora la Blanca ». Cuando la gente iba a comprar algo a su casa, decían : vayamos hacer nuestras compras a la casa de la Blanca (*dār al-bayḍā'*) (17). De ahi el nombre de la ciudad.

Esta leyenda no se nos antoja muy probatoria, ya que el nombre de Dār al-Bayḍā' comenzó a usarse tal vez en el siglo XVIII, y Lālla al-Bayḍā' vivió en el siglo XIV, como no lo deja de notar el mismo autor francés.

Más probable es que tal denominación provenga de un antiguo edificio que se elevaba en medio de la ciudad, siempre encalado, y que servía como de punto de mira y de orientación a los navegantes, lo mismo que a los caminantes por tierra, ya que dicho edificio se apercibía de bastante lejos. Desde el siglo XV, según documentación citada por Mr. Adam,

(16) *Ibidem,* p. 67.
(17) *Ibidem,* p. 67.

existía este edificio, en cuya estructura se contaba también una torre. Según, pues, este autor, la torre fue el motivo de que, poco a poco, los habitantes de los lugares cercanos llamasen a Anfa *Dār al-Bayḍā'*, al par que los europeos la denominasen en su propio idioma — en este caso el español *Casablanca* —, sin que mediara en este hecho influencia alguna de unos sobre los otros, ya que la torre era igualmente vista por todos, y de forma simultánea surgió en el ánimo de todos el mismo nombre : *Dār al-Bayḍā'* significa, en efecto, *Casa Blanca* en castellano. Mr. Adam no quiere ver en la palabra Dār al-Bayḍā' una traducción del español Casablanca o del portugués Casa Branca, puesto que, afirma, « no había europeos en la ciudad cuando Sīdī Muḥammad levantó sus muros » (18).

Para probar su última afirmación, Mr. Adam expone otros casos de ciudades marroquíes con doble apelativo : Al-Ṣawīra para los marroquíes, mientras los europeos la denominaron siempre — ahora no — Mogador ; Al-Ŷadīda, que siempre fue Mazagán para los europeos.

La « trouvaille » de Mr. Adam, que le hace suponer que la torre blanca de Anfa — guía de viajeros por tierra y de navegantes en el mar, fueran ellos marroquíes o europeos — fue la que dió origen, según él, al nombre actual de la ciudad con el mismo calificativo de Casablanca — en lengua europea — y Dār al-Bayḍā' — en árabe —, ambos con igual significación, parece a primera vista muy probatoria. Nosotros no podemos, sin embargo, adherirnos a su opinión.

En primer lugar, debemos afirmar que los nombres de Dār al-Bayḍā' y Casablanca, aplicados a la antigua ciudad de Anfa, no aparecieron de forma simultánea. El ilustre conocedor de la historia marroquí debía fijarse con más atención en el libro de Louis de Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire du Maroc* (19), que el mismo cita con profusión, incluso en una frase tan significativa como la siguiente : « à quatre lieues de Fédale, on trouve Anafé, qu'on appelle aujourd'hui Dar-Beyda » (20). Chénier era europeo y vivió largos años cerca de Anfa, en

(18) *Ibidem, p.* 68.

(19) La obra de Louis de Chénier fue publicada en Paris en 1787.

(20) Cf. L. DE CHÉNIER : *Recherches historiques*, III, p. 33 ; ADAM, A. : *Hist. de Casablanca*, pp. 59 y 64.

Salé, y escribía que ya en su tiempo se llamaba Dar Beyda, pero nada dice del nombre *Casablanca,* como sería lo lógico si la teoría de Mr. Adam se asentara en sólidos fundamentos.

Bien pudiera ser que L. de Chénier quisiera por un momento adaptarse al nuevo apelativo de Anfa utilizado por los nativos, pero lo cierto es que en toda la documentación inédita de los españoles de aquellos años nunca se denomina la ciudad con la palabra *Casablanca,* sino con el de *Darbeyda.* Y téngase bien presente que el nombre de Casablanca es enteramente una palabra castellana, debiendo inferirse de aquí que los españoles fueron los que la impusieran a los europeos de otras nacionalidades. Sin embargo, repetimos, en toda la documentación española de la época que, personalmente, hemos estudiado, *nunca,* durante el siglo XVIII, aparece la palabra Casablanca. Las innumerables cartas de J.M. Salmón y del P. José Boltas, entre otros, fechadas en dicha ciudad — J.M. Salmón vivió en ella varios años, como veremos ; el P. Boltas iba allí con cierta frecuencia —, nunca están firmadas en *Casablanca* sino en *Darbeyda* (21). Mi amigo, el sabio historiador Dr. D. Mariano Arribas Palau, gran investigador del siglo XVIII marroquí, tampoco ha encontrado la denominación de Casablanca, sino de Darbeyda, a juzgar por la mucha correspondencia española por él publicada y citada en sus numerosos y concienzudos estudios sobre la época aludida (22).

(21) Véanse, por ejemplo, algunos de mis trabajos en donde aporto documentación firmada en *Darbeyda* : R. Lourido Diaz : *Intentos fracasados de Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh en la creación de una marina mercante (1778-1790),* en « Miscelánea de Estudios Arabes y Hebraicos » de la Facultad de Letras de Granada, XX (1971), pp. 45-66 ;Idem : *El morabitismo y la dinastía ᶜalawí en la segunda mitad del siglo* XVIII, en « Cuadernos de Historia del Islam » de la Facultad de Letras de Granada, 3 (1971), pp. 125-157 ; Idem : *Los intercambios comerciales hispano-marroquíes en el siglo* XVIII, en « Cuadernos de la Biblioteca Española de Tetuán », 8 (1973), pp. 49-86 ; Idem : *El Sultán Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh (1757-1790) y sus sueños de hegemonía sobre el Islam occidental,* en « Orientalia Hispania », dedicada al P. Pareja, vol. I, Pars Prior, Lugduni Brill 1974, pp. 472-489. Pero sobre todo mis dos estudios que están actualmente en prensa : *El comercio entre Portugal y Marruecos durante la segunda mitad del siglo* XVIII (en la revista « Almenara » de Madrid) y *El comercio del trigo entre Marruecos y la Península Ibérica en el siglo* XVIII (en la « Revue d'Histoire Maghrébine » de Túnez).

(22) Véase, por ejemplo, los trabajos de M. Arribas Palau : *La expedición española de ayuda a Mawlāy Hišām (diciembre 1791-febrero 1792),* en « Miscelánea de Estudios Arabes y Hebraicos », vols. XVIII-XXI (1969-1972), 154 pgs. ; Idem : *Sobre seis malteses apresados por una fragata marroquí y liberados posteriormente,* en « Studi Magrebini » del Istituto Universitario Orientale de Nápoles, VI (1974), pp. 129-196.

Esto constituye una prueba patente de que la opinión de Mr. André Adam está basada en equivocadas suposiciones, al creer que las palabras Dār al-Bayḍā' y Casablanca nacieron simultaneamente. Lo cierto es que apareció primero el nombre de Dār al-Bayḍā' y luego —¿ en el siglo XIX ?... — se introdujo entre los europeos la traducción española de Casablanca. La palabra portuguesa *Casa Branca,* usada en primer lugar, según opinión bastante común, no hemos podido tampoco rastrearla en ningún documento de la época. Puede ser que se encuentre en documentos más antiguos.

La denominación de Dār al-Bayḍā', pues, fue anterior a la de Casablanca. A mi manera de ver, constituye esto un hecho indiscutible, como acabamos de probar por medio de la correspondencia epistolar española en el siglo XVIII. Hecho que además se viene a confirmar por medio de la documentación marroquí de la época que hemos encontrado. El historiador Muḥammad al-Ḍu'ayf, a caballo entre los siglos XVIII y XIX (1752-1820), en su inédita *Ta'rīj al-Ḍu'ayf,* siempre denomina a la antigua ciudad de Anfa con el apelativo de Dār-al-Bayda ([23]). Este historiador era natural de la vecina Rabat, visitó con frecuencia Dār al-Bayḍā', según propio testimonio ; estaba muy en contacto con el pueblo, siendo incluso su lenguaje escrito muy del pueblo y no el castizo árabe literario. Si la nueva denominación de Dār al-Bayḍā' era más bien de origen popular — lo viene a decir también Mr. Adam, y en ello estamos de acuerdo —, nadie mejor que Muḥammad al-Ḍu'ayf para hacérnoslo palpable. En cambio otro historiador de la época, muy conocido en los ambientes culturales y políticos marroquíes, Abū-l-Qāsim al-Zayyānī, utilizaba más bien la antigua denominación de Anfa, aunque alguna vez emplease el nuevo nombre de Dār al-Bayḍā' ([24]). Nunca, sin embargo, ni uno ni otro usaron

(23) Sobre la figura, vida, obras etc. de Muḥammad al-Ḍu'ayf puede consultarse nuestro estudio *Ensayo historiográfico sobre el sultanato de Sīdī Muḥammad b. 'Abd Allāh (1757-1790)*, en « Cuadernos de Historia del Islam », 1 (1967), pp. 55 ss. ; Mohammed LAKHDAR : *La vie littéraire au Maroc,* pp. 285-287.

El manuscrito de la *Ta'rīj al-Ḍu'ayf* se encuentra en los Archivos de la Biblioteca General de Rabat, signs. D 660, D 758, D 1706. En el ejemplar D 660 se cita a Dār al-Bayḍā' en los fols. 195, 212 etc.

(24) En la obra inédita de Abū-l-Qāsim al-Zayyānī, titulada *al-Bustān al-ẓarīf fī dawlat awlād Mawlāy 'Alī al-Šarīf* (manuscrito existente en los Archivos de Rabat, lig. D 1577), se cita con el nombre de Anfa en los fols. 129, 175, 178 etc., y con el de Dār al-Bayḍā' en fol. 178.

la palabra Casablanca. El hecho de que Abū-l-Qāsim al-Zayyānī usase el término antiguo de Anfa tiene una lógica explicación, a saber, que este autor, más intelectual y siempre metido en los altos ambientes políticos de la nación, no estaba naturalmente tan mezclado con el pueblo como Muḥammad al-Ḍu'ayf, además de haber nacido y vivido siempre geográficamente lejos de la localidad en cuestión ; por eso, aunque conocía seguramente la nueva denominación, no le empujaba el uso corriente del pueblo a emplearla en sus escritos.

En conclusión, pues, creemos que los documentos llegados hasta ahora a nuestro conocimiento nos permiten establecer los siguientes puntos fijos respecto a la palabra con que se designaba a la antigua ciudad de Anfa :

1°. — En la segunda mitad del siglo XVIII el pueblo marroquí circunvecino y los pocos españoles que frecuentaban la localidad en cuestión denominaban ya corrientemente a la antigua ciudad de Anfa con el nombre de *Dār al-Bayḍā'*. Lo prueban documentos de la época marroquíes y europeos.

2°. — El nombre español de *Casablanca* no aparece, durante la misma época, en ningún documento marroquí o español, por lo que suponemos que comenzaría a utilizarse en el siglo XIX, aunque sobre ello no hemos realizado las investigaciones pertinentes.

El aventurero español Domingo Badía Lleblich, que visitó Marruecos en 1804 con el sobrenombre de Ali Bey el Abbasí, la denominaba todavía *Darbeyda* (25). El inglés J. Grey-Jackson, que llegó a Marruecos en 1789 y vivió en el imperio 'alawí hasta 1806, escribiendo su libro *An account of the Empire of Morocco and the districts of Sus and Tafilelt* (Londres 1809) (26), también la conocía por Darbeyda.

(25) Cf. ALI-BEY EL-ABBASI : *Voyages d'Ali-Bey el-Abbassi en Afrique et en Asie.* Paris 1814, I, p. 235 ; ed. española p. 202.

(26) Véanse las pgs. 25-28 de esta obra.

III. - LA CONSTRUCCIÓN DE LAS MURALLAS POR SĪDĪ MUḤAMMAD B. ʿABD ALLĀH

Mr. André Adam demuestra sobradamente en su ya conocido libro — lo mismo había hecho en la *Encyclopédie de l'Islam* (27) — que la antigua Anfa resucitó de sus ruinas gracias a la decisión del sultán Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh. Fue aquel un auténtico renacimiento de la ciudad. Murallas protectoras, mercados, mezquitas, escuelas o madrasas, baños públicos, molinos, hornos, etc. construidos por orden de aquel soberano, todo esto era ya algo muy sabido por los diversos testimonios escritos marroquíes y europeos, que el historiador francés recogió en su casi totalidad y que nosotros no nos atardaremos en repetir.

El hecho de la reconstrucción de Anfa — ahora Dār al-Bayḍā' —, por parte de Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh no ofrece la menor duda. Como tampoco pueden ponerse en tela de juicio las edificaciones ordenadas y llevadas a cabo durante el sultanato de aquel soberano. Sin embargo, quedan muchos cabos sueltos que atar y bastantes imprecisiones que poner en claro en el estudio publicado por Mr. Adam en lo que a este aspecto se refiere. Algunos de sus vacíos y de sus imprecisiones, que dieron lugar a afirmaciones equivocadas por su parte, podemos nosotros eliminarlos gracias a nueva e inédita documentación marroquí y española, que tuvimos la suerte de encontrar durante nuestras investigaciones en los archivos de España y Marruecos.

Vamos a seguir de cerca la argumentación de Mr. André Adam, en lo que respecta a la restauración de la antigua Anfa, o mejor del nacimiento de Dār al-Bayḍā' — Casablanca — en tiempos de Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh.

I. — « *C'est sous le règne du Sultan alaouite Sîdi Mohammed ben Abdallah (1757-1790) que Anfa revint à la vie. Il s'agit, plutôt que d'une résurrection soudaine, d'une lente réanimation. Mais l'impulsion vint du sou-*

(27) Cf. *Encyclopedie de l'Islam*, nueva edición Leyde-Paris 1965, II, palabra *Dār al-Bayḍā'*, p. 119, firmado por Mr. Adam.

verain, qui releva les murs de la ville et y mit une garnison. Ses mobiles semblent, en effet, avoir été plus militaires que commerciaux : il voulait d'une part maintenir l'ordre dans une province agitée — ...Châouïa — et d'autre part prémunir les côtes de l'Empire contre un retour offensif des puissances chrétiennes... » (28).

II. — « *Mais la date à laquelle Sîdi Mohammed releva les murs d'Anfa n'est pas connue. Ni Ez-Zayyâni ni « l'Istiqça » ne l'indiquent, — le premier ne fait même pas mention de l'événement. Louis de Chénier, le père d'André, qui était dans ces années-là consul de France à Rabat et qui a publié sur le Maroc un gros livre où il est longuement question du règne de « Mouley Mahomet », donne « Anafé, qu'on appelle aujourd'hui Dar-Beyda » comme une ville en ruines, « habitée par quelques Maures logés sous des cabanes* » (29).

Pese a esta falta de datos que confiesa Mr. Adam, este autor cree, sin embargo,

« *possible de déterminer l'époque à quelques années près. En 1189/1775 eut lieu la révolte des ʿAbîd, qui proclamèrent le fils de Sîdi Mohammed, Moûlay El-Yazîd. Après la répression, le Sultan les dispersa dans les principaux ports du Maroc. L' « Istiqça » nous dit comment ils furent répartis et précise que ceux des Châouïa furent envoyés à Anfa. C'est donc qu'à cette date les murs de la ville avaient été relevés. D'autre part, le siège de Mazagan et l'évacuation de la ville par les Portugais sont de 1769. On peut admettre que les travaux de fortification ordonnés par Sîdi Mohammed sur la côte atlantique étaient destinés à prévenir une contre-offensive des Chrétiens et qu'ils ont suivi de peu la récupération de Mazagan : la construction du Borj es-Sirat, à Rabat, est de 1189/1775, et celle de la « çqâla » de 1190/1776. Il est donc vraisemblable que la restauration d'Anfa se place entre 1769 et 1775* » (30).

(28) Cf. ADAM, A. : *Hist. de Casablanca*, p. 63.
(29) *Ibidim*, p. 64.
(30) *Ibidem*, p. 64.

III. — Por lo que atañe a la forma de proceder en la restauración de la ciudad, Mr. Adam confiesa estar carente de toda información, lo mismo que respecto a la fecha :

... « *Selon une tradition recueillie à Casablanca au début du Protectorat, Sîdi Mohammed aurait fait construire les murs d'Anfa par les tribus des Châouïa voisines de la ville, ce qui est naturel...* » ([31]).

IV. — Por fin, Mr. Adam se entretiene en razonar sobre cómo se repobló la ciudad. Según él, la tradición nos informa también a este propósito :

« *Sîdi Mohammed fit venir à Anfa deux « idâla-s », une des Chleûhs des Hâha et une de Bouâkher de Meknès...* » ([32]).

A todos estos puntos expuestos por Mr. André Adam vamos a tratar de responder de forma ordenada, basándonos en los documentos inéditos a que hacíamos alusión anteriormente.

A. — *Móviles que impulsaron a Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh en la reconstrucción de la antigua Anfa, que el Sr. Adam afirma fueron de carácter militar :*

Los argumentos del historiador francés para probar su tesis no descansan en base sólida. Por una parte, Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh no podía entonces prevenirse contra une posible ofensiva de los portugueses, a los cuales había arrebatado la plaza de Mazagán, en 1769, ya que, a la caída de la plaza portuguesa, la corte de Lisboa inició sin pérdida de tiempo una política de paz y de relaciones amistosas con Marruecos, política que ninguna otra nación europea pudo igualar en este aspecto. El presente

(31) *Ibidem*, p. 65.
(32) *Ibidem*, p. 65.

aserto ha sido probado por nosotros someramente hace unos años (33), y están en curso de publicación otros dos trabajos, también nuestros, que lo reafirman detalladamente (34).

Es falso, por otra parte, que los *ʿabīd* o ejército de los negros (35) se levantase contra Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh para nombrar en su lugar a su hijo Mawlāy al-Yazīd. La rebelión de los negros tuvo lugar en el año 1778, y no en 1775, error en que siguen cayendo de forma inexplicable casi todos los historiadores franceses, y que creemos que se debe a la ignorancia que tienen de la bibliografía extranjera. Sobre esta rebelión de los *ʿabīd* hemos publicado un extenso estudio, todavía no hace mucho tiempo (36).

Lo que, sí, tuvo lugar en 1775 — mejor dicho, de finales de 1774 a marzo de 1775 — fue el célebre asedio de Melilla por parte del ejército de Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh (37). El país, a consecuencia del fracaso militar sufrido ante la plaza española, se vió sumido en tal penuria económica que es muy difícil compaginar esta situación crítica del país con el entusiasmo que Mr. Adam quiere prestar al soberano ʿalawí en la reconstrucción de la antigua ciudad de Anfa. No estaba ciertamente la hacienda pública en condiciones propicias de afrontar los gastos que suponía la reanimación de las ruínas de aquella ciudad. El ánimo del sultán, tras el

(33) Cf. Ramón LOURIDO DIAZ : *El sultanato de Sīdī Muḥammed b. ʿAbd Allāh (1757-1790)*, en « Cuadernos de Historia del Islam », 2 (1970), pp. 92 s. y 107 s.

(34) R. LOURIDO DIAZ : *El comercio entre Portugal y Marruecos*, ya citado en notas anteriores, y *Proyectos comerciales del Sultán de Marruecos en Portugal (Segunda mitad del siglo* XVIII), que será publicado en la revista de los Centros Culturales de España en Marruecos.

(35) Con el nombre específico de *ʿabīd* se conoce al célebre ejército creado por el Sultán ʿalawí Mawlāy Ismāʿīl, en el siglo XVII, con Negros traidos del Africa negra, y que tuvieron gran importancia en la historia de Marruecos en esta y la siguiente centurias. Les llamaban también *ʿabīd al-Bujārī* o *Buajar*, ya que prestaban juramente de fidelidad sobre el libro *Ṣaḥīḥ al-Bujārī*.

(36) Cf. Ramón LOURIDO DIAZ : *La rebelión de los ʿabīd, en 1778, y su desintegración como milicia especial*, en « Cuadernos de Historia del Islam », 5 (1973), pp. 99-149.

(37) También respecto a esta fecha del asedio de Melilla se equivocan muchos autores franceses, entre los que destaca el célebre arabista E. Lévi-Provençal, el cual, como otros connacionales, copiaron, en este caso concreto, el error de los historiadores marroquíes Abú-l-Qāsim al-Zayyānī, Aḥmad al-Nāṣirī, etc., como hemos demostrado en nuestro estudio *Estrategia militar y diplomática previa al asedio de Melilla (1774-1775)*, en « Revista de Historia Militar, de Madrid », 36 (1974), p. 34, nota 76.

desastre militar, tampoco podía autoilusionarse adecuadamente para acometer empresas de esta envergadura, que, aunque podían ser promesa esperanzadora de una futura prosperidad, exigían inicialmente grandes dispendios, a los que no podía hacer frente la economía del país ([38]).

En el año 1773 intentó el sultán, es verdad, reagrupar su ejército en Rabat y reforzar las fortalezas portuarias, con objeto de dejar bien defendidas las costas del país en el momento en que se emprendiese el asedio de Melilla ([39]). Pero entonces no se tenía en cuenta para nada a Dār al-Bayḍā', a la que no se enviaron ni siquiera guarniciones de soldados negros.

Así pues, no se ve por ninguna parte que Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh se sintiera impulsado por deseos de defensa militar al reconstruir Anfa, temiendo imaginarias ofensivas de Europa, como quiere demostrar Mr. Adam. Fueron, por el contrario, móviles comerciales los que le movieron en esta empresa.

En realidad de verdad, la causa fundamental de la reconstrucción de Anfa, que ya entonces se conocía con el nombre de Dār al-Bayḍā', se debió, única y exclusivamente, al comercio de trigo que España comenzó a realizar por aquel puerto, escogido para estos menesteres precisamente por Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, personalmente. Este comercio triguero se aseguró con fuerza — aunque luego sufriera algunos altibajos en su realización — a partir del año 1785. Mr. Adam no desconocía estas relaciones comerciales hispano-marroquíes a través del puerto de Dār al-Bayḍā', llevado de la mano de varios autores españoles, entre ellos M. Conrotte, Ruiz Orsatti, Rodríguez Casado, etc. ([40]), pero sin darle, al parecer,

(38) Cf. Ramón Lourido Diaz : *El armamento y la assistencia técnica militar europea en el asedio de Melilla (1774-1775)*, en « Revista de Historia Militar », 32 (1972), pp. 138 ss. ; Idem : *La rebelión de los ʿabīd*, l.c., pp. 115 s. ; Idem : *Estrategia militar y diplomática*, l.c., pp. 33 ss.

(39) Cf. Ramón Lourido Diaz : *El sultanato de Sīdī Muḥammad*, l.c., p. 33 ; Idem : *El armamento y la asistencia técnica*, l.c., p. 123.

(40) Cf. Conrotte, M. : *España y los países musulmanes durante el ministerio de Floridablanca*, Madrid 1909 ; Ruiz Orsatti, Ricardo : *Relaciones hispano-marroquíes*, Madrid 1944, pp. 103 ss. ; Rodriguez Casado, Vicente : *Política marroquí de Carlos III*, Madrid 1946, pp. 354 ss.

mucho crédito en todo lo que aquéllos exponen. Llega incluso a escribir que

> « il est regrettable que nous ne disposions pas de sources marocaines, qui permettraient d'entendre un autre son de cloche... » (41).

Pues bien, ese « autre son de cloche » que esperaba Mr. Adam de las fuentes marroquíes nos es dado ahora a nosotros hacérselo oir, aunque no con la tonalidad que a él seguramente le gustaría, ya que claramente se ve por el contexto que busca intencionadamente minimizar — no nos explicamos la razón — la importancia de aquel comercio triguero entre España y Marruecos, en aquellos años y a través del puerto de Dār al-Bayḍā'.

La documentación española sobre este comercio quedó patente en lo publicado por los autores citados anteriormente. Nosotros acabamos de realizar un extenso estudio sobre el mismo tema, que reafirma y completa lo publicado por aquellos (42). Pero sobre todo enriquecemos este aspecto, tan sólo conocido por documentos de origen español, con documentación inédita marroquí, que, si no es muy abundante, sí es suficientemente clara y confirmatoria de las cifras detalladas y entresacadas de la abundante documentación española. Nos referimos al autor inédito Muḥammad al-Ḍuᶜayf, cuyo nombre ya nos es conocido, el cual en su *Ta'rīj al-Ḍuᶜayf* trató también del comercio del trigo que realizó España por el puerto de Dār al-Bayḍā' así como de las predilecciones que el sultán Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh demostró por aquella ciudad y puerto. Muḥammad al-Ḍuᶜayf escribía entonces sobre hechos que personalmente estaba presenciando (43). He aquí su relato traducido del árabe :

« *En el mes de rabiᶜ II del año 1199* [febrero-marzo de 1785], el sultán Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, tras haber mandado construir la mezquita Al-Sunnā, en el Aguedal de Rabat, al igual que su palacio ... *salió de esta*

(41) Cf. ADAM, A. : *Hist. de Casablanca,* p. 71, nota 34.

(42) Nos referimos a nuestro estudio en curso de publicación, ya citado, *El comercio del trigo entre Marruecos y la Península Ibérica en el siglo* XVIII.

(43) Muḥammad al-Ḍuᶜayf nació en Rabat el año 1165/1752 y murió en 1236/1820. Estudió en su propia ciudad y en varios centros tradicionales de su país, como en Tetuán, Fez, etc. Viajó mucho por todo el territorio marroquí, como puede desprenderse de las noticias que sobre su propia persona intercala en su *Ta'rīj*.

capital y se dirigió a Al-Ṣawīra [Mogador], *donde convocó a los alfaquíes, a la gente de Ḥāḥa, del Sūs y de otras tribus. Permaneció en aquella región por espacio de varios días. Luego dio media vuelta y regresó camino de Salé, haciendo una parada en Dār al-Bayḍā', cuyo puerto, al contemplarlo, le maravilló en extremo. Reprochó, pues, a los de Rabat que le hablasen continuamente mal de él, porque se sentían atemorizados y recelosos ante la población de Dār al-Bayḍā'. Fue entonces cuando dio orden de que se reedificase* [puerto y ciudad] *y se levantasen sus murallas. Permitió, además, a los cristianos que pudieran cargar grano en su puerto y puso a la cabeza de la Šāwiyya al caíd ʿAbd Allāh al-Raḥmānī, que había estado encarcelado en Asfī* [Safi], *mientras no le entregó dos quintales* [¿ de plata ?], *concediéndole entonces la libertad ; más tarde le nombró caíd en Rabat al-Fatḥ, luego en la Šāwiyya y también del ejército, obligándole a que construyese su casa en Dār al-Bayḍā'...* » (44).

En este texto queda ya manifiesto y claro que el aspecto militar nada tuvo que ver con la reconstrucción de la ciudad, ordenada por el sultán ʿalawí. Se deja entrever, por otra parte, la rivalidad existente entre la población de Rabat y la de Dār al-Bayḍā', siendo ello causa de reproche por parte del soberano hacia los habitantes de Rabat. Esa rivalidad seguiría en auge, al menos en los medios religiosos tradicionales de la vecina ciudad, como se constatará a través de lo escrito por el mismo Muḥammad al-Ḍuʿayf. También comienza a destacarse el aspecto comercial y económico, que Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh quiso siempre infundir en la nueva vida de Dār al-Bayḍā', puesto que, contra viento y marea, autorizaba a los cristianos — los españoles en concreto — a comerciar con la compra y transporte de trigo por el puerto de la ciudad que se reconstruía.

(44) He aquí el texto árabe :
« في سنة تسع وتسعين ومائة والف 1199 كمل جامع السنا بالبناء الذي باكدال برباط الفتح وكمل بناء داره أيضا في جمادى كمل الجامع المذكور وفي ربيع الثاني العام خرج السلطان للصويرة فدخلها يوم السبت السادس عشر من الشهر المذكور فدخل لجامع القصب وصلى العصر مع الفقهاء من أهل فاس وغيرهم من حاحة واهل سوس وغيرهم والقبائل وْ اقام بها اياما ثم خرج منها لناحية سلا فنزل بالدار البيضا فراى مرستها (sic) فاعجبته ووبخ اهل الرباط لانهم كانوا يعيبونها له لانهم كانوا يخافون عماراتها فامر ببناء السور وأذن للنصارى ان يحملوا منها الزرع وعمل على الشاوية القائد عبد الله الرحماني وقد كان عنده مسجونا باسفي حتى اعطاه قنطارين ثم اطلقه وقيده برباط الفتح ثم على الشاوية وعلى الجيش و امره ان يبنى داره بالدار البيضاء »
(cf. M. AL-ḌUʿAYF : *Ta'rīj*, fol. 195)

La importancia del comercio triguero con España a partir de la reconstrucción de la ciudad — y causa motora de esa misma reconstrucción — no fue ocultado por el historiador Muḥammad al-Ḍu'ayf, quien por el hecho de ser rabatí de nacimiento deja traslucir también su resquemor hacia la nueva ciudad resucitada y el empuje que estaba tomando. Escribe, en efecto, que :

« ... *en este año* [1203/1788-1789] *se incrementó el número de barcos cristianos que venían a Dār al-Bayḍā' con autorización de su rey Carlos* [Carlos III de España] — ¡ *que Dios destruya !* ... *El que compraba allí* [Dār al-Bayḍā'] *el trigo era un tal Domingo* (45) — ¡ *que Dios maldiga !* —, *quien disponía de auxiliares provenientes de la población de Rabat, entre ellos Muḥammad Makānī al-Ribāṭī, el cual empujó a su mujer, hija e hijos a que se trasladaran de Rabat y se establecieran con los cristianos aludidos, en Dār al-Bayḍā' ; lo mismo al-Ṭāhir b. al-Malīḥ. También fueron gentes de Sela* [Salé], *atraidos por el reclamo de los cristianos malditos. Estos, a pesar de lo que se diga, corrompían a las mujeres musulmanas ; las encandilaban con vestidos y sedas, y otros atractivos, como reales* [dinero] (46), *etc. Sin embargo, el sultán dio autorización a los cristianos para que pudieran extraer cuanto necesitasen, contándose unos 50 navíos, que cargaban unos 250 quintales cada uno. El sultán, por otra parte, aseguró en sus manos el tesoro, el que se guardaba en el Bayt al-māl* (47) *de la qasba de Rabat, y que se elevaba entonces a unos 500 quintales* [¿ de plata ?], *enviándolo a su país en el barco del arraez Al-Hāšimī al-Mastīrī. Este dinero continua todavía hasta hoy en su poder, es decir en el año 1211* [1796-1797]. *El tal Domingo — ¡ que Dios le maldiga ! — sigue todavía en Dār al-Bayḍā' traficando con el grano, y ha ordenado a*

(45) El autor de la *Ta'rīj* se refiere aquí a Domingo Román, que era uno de los responsables de la compañía española Campana, Riso, Patrón y Cia., que explotaba el negocio del trigo por Dār al-Bayḍā'.

(46) El historiador marroquí emplea aquí el nombre específico de una moneda española de entonces, el *real de vellón*, en lugar de la denominación general de *dinero*. Todavía hoy el pueblo marroquí utiliza con frecuencia en el lenguaje hablado la palabra española de *real* para ciertas monedas de uso corriente.

(47) Con el nombre de *bayt al-māl* se expresa en árabe la hacienda pública o tesoro nacional.

sus auxiliares musulmanes que fueran con sus mujeres de Rabat y Sela como lo hizo Muḥammad al-Makānī con su mujer e hija, las cuales salieron de Rabat en sus caballerías el domingo día 28 de ša'bān del citado año » [domingo 24 de mayo de 1789] (48).

Creemos que, con la traducción literal de lo narrado por Muḥammad al-Ḍu'ayf en su *Ta'rīj* queda perfectamente comprobado que el hecho de la restauración de la ciudad de Dār al-Bayḍā' por Sīdī Muḥammad b. 'Abd Allāh se debió primordialmente a fines económico-comerciales, y no simplemente a objetivos militares. La presente documentación marroquí de la época no viene más que a corroborar la documentación española y conocida anteriormente, y que, al parecer, no ofrecía suficientes garantías ante algún investigador. Además, a pesar de que Muḥammad al-Ḍu'ayf no es excesivamente detallista, deja sin embargo perfecta constancia de la importancia del comercio de trigo que España hacía por el nuevo puerto de Dār al-Bayḍà.

A mayor abundamiento, se podría aducir también el testimonio escrito de otro historiador inglés de la época, J. Grey-Jackson, el cual, como dijimos, vivió largos años en Marruecos por este tiempo y publicó una obra sobre este país. A propósito de Dār al-Bayḍā' escribía este autor que la región circundante de la ciudad abundaba en trigo, que el viejo emperador Sīdī Muḥammad b. 'Abd Allāh hacía exportar a Europa, recibiendo anualmente en concepto de derechos por el grano embarcado de 500 a 600.000 pesos mejicanos, comercio que, con el advenimiento de su hijo Mawlāy al-Yazīd, se vino totalmente abajo y los campos dejaron en gran parte de ser cultivados (49).

(48) Transcribimos también aquí el texto árabe :

« ... في هذه السنة تكاثرت السفن من النصارى على الدار البيضاء لوسق الزرع بامر سلطانهم دن كرلس دمره الله وكان الذي يشترى الزرع فيها هو الدمنق لعنه الله وكان له أعوان من اهل الرباط في عونه منهم محمد مكاني الرباطي بعث لزوجته وبنته واولاده على أن يرحلوا من الرباط ويسكنون مع النصارى المذكور بالدار البيضاء وكذلك الطاهر ابن المليح ومن أهل سلا كذلك لاجل خاطر النصاري الملعون وكان يفسق في النساء المسلمات على قيل و يغويهن باللباس وْ الحرير و غيره كالريال وغير ذالك وكان السلطان قد سمح للنصارى في خراج ما وجب في وسق نحو الخمسين سفينة وذلك نحو المائتين وخمسين قنطارا وكان السلطان امن عندهم المال الذي كان ببيت مال القصبة بالرباط نحو خمسمائة قنطار و وجهه اليهم في سفينة الرائس الهاشمي المستري ولا زال عندهم الى الآن وهم عام أحدى عشر ومائتين والف وصار الدمنق لعنه الله بالدار البيضاء يجتهدون في وسق الزرع وامر أعوانه المسلمين أن ياتوا بنساءهم من الرباط ومن سلا فبعث محمد مكاني لزوجته وبنته فخرجا من الرباط برحيلهم يوم الأحد ثامن عشرين شعبان العام المذكور »

(cf. Muḥm. Al-Ḍu'ayf : *Ta'rīj*, fol. 213).

(49) Cf. J. Grey-Jackson : *An account of the Empire of Marocco*, p. 28.

B. — *Año en que fueron construidas las murallas de Dār al-Bayḍā' :*

Para Mr. Adam, como vimos anteriormente, la fecha de la construcción de las murallas de Dār al-Bayḍā' es totalmente desconocida, si bien intenta luego ofrecer una fecha aproximada. Para demostrar la imposibilidad de conocer con exactitud el tiempo en que se construyeron, invoca la autoridad de los conocidos historiadores marroquíes Abū-l-Qāsim al-Zayyānī y Aḥmad b. Jālid al-Nāṣirī, que nada escribieron al respecto.

Es verdad que ni uno ni otro de estos autores habla de la construcción de las murallas de Dār al-Bayḍā', a no ser que los trabajos que ellas comportaron estén englobados en la reconstrucción de la « Qasba de Dār al-Bayḍā' », de que se hace sucinta mención en *Al-Bustān al-ẓarīf*, obra inédita de Abū-l-Qāsim al-Zayyānī (50), que tal vez sea desconocida para el historiador francés. Ambos autores indican, sin embargo, el hecho de las construcciones de mezquitas, escuelas, baños, arsenales y fortalezas en la antigua Anfa (51). Recordamos, no obstante, que la cronología ofrecida por Abū-l-Qāsim al-Zayyānī y su plagiario Aḥmad al-Nāṣirī nunca es de fiar, como lo hemos demostrado ya en otra parte (52). Bien es cierto que Abū-l-Qāsim al-Zayyānī, al enumerar las construcciones llevadas a cabo durante el sultanato de Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh no asigna años concretos para cada una de ella.

También anota Mr. Adam que el cónsul francés Louis de Chénier, pese a vivir largos años en Marruecos, representando a su país ante Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, y escribir su voluminosa *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire du Maroc*, tampoco se detiene en la simple mención de la construcción de las murallas de Dār al-Bayḍā' por aquel sultán.

A nosotros no nos extraña nada que Louis de Chénier no mencione en absoluto la construcción de dichas murallas ; al contrario, lo consideramos como lo más lógico, ya que L. de Chénier vivió en Marruecos desde

(50) Cf. Abú-l-Qāsim AL-ZAYYĀNĪ : *al-Bustān al-ẓarīf*, fol. 178.

(51) *Ibidem*, l.c.

(52) Cf. R. LOURIDO DIAZ : *Ensayo historiográfico sobre el sultanato de Sīdī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh*, l.c., pp. 58 ss. ; IDEM : *La obra histórica de Al-Zayyānī sobre los ᶜAlawíes*, l.c., pp. 182 s.

1767 hasta 1782 — salvo una interrupción de dos o tres años —, fecha en que fue expulsado del país por el mismo sultán Sīdī Muḥammed b. ʿAbd Allāh. Y la reconstrucción de la ciudad se llevó a efecto años más tarde, como acabamos de constatar por los textos extraídos de la obra de Muḥammad al-Ḍuʿayf y lo precisaremos todavía más con la presentación de otros documentos de la época.

Por tanto, resulta ser un error más lo que dice Mr. Adam, tras haber transcrito lo que Louis de Chénier escribió acerca de Dār al-Bayḍā', a saber, que

> « est-il probable que cette description [la de Louis de Chénier] soit postérieure à la restauration des remparts par Sîdi Mohammed ben ʿAbdallâh » (53).

Todo lo contrario, aun mediaron bastantes años entre lo escrito por el cónsul francés y la posterior construcción de las murallas de Dār al-Bayḍā'.

Si los autores marroquíes y extranjeros consultados por Mr. Adam no especifican en absoluto la fecha de la construcción de las murallas y otros edificios públicos de Dār al-Bayḍā' por Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh — lo que permite a este autor hacer las cábalas que expusimos en páginas anteriores, llegando a la conclusión de fijar dicha construcción entre los años 1769 y 1775 —, sus razonamientos a este respecto ya vimos que estaban equivocados. En cuanto a la mezquita más antigua de Casablanca, la Ŷāmiʿ al-Kabīr, cuya construcción, gracias a un letrado casablanqués, pudo Mr. Adam situar en el año 1201/1786-1787, creemos verídico su aserto, confirmado por documentación inédita que expondremos enseguida.

Hemos encontrado, en efecto, en el Archivo Histórico Nacional de Madrid dos documentos que consideramos de singular importancia para poder dilucidar la fecha exacta de la construcción de las murallas de Dār al-Bayḍā' (Casablanca) y de algunos de sus más antiguos edificios públicos. En realidad, estos documentos no vienen más que a confirmar lo escrito por Muḥammad al-Ḍuʿayf, que también era desconocido, y ya lo dejamos transcrito en páginas anteriores.

(53) Cf. ADAM, A. : *Hist. de Casablanca*, p. 59.

Los dos documentos aludidos están constituídos por sendas cartas del cónsul español J.M. Salmón al primer ministro del Gobierno español, conde de Floridablanca. J.M. Salmón, de quien trata también Mr. Adam en su obra al mencionar el comercio triguero español por el puerto de Dār al-Bayḍā', unía, efectivamente, a su cualidad de representante diplomático de España ante el sultán ʿalawí la de ser el principal gerente de dicho comercio triguero, dirección ésta comercial que logró mediante unas maniobras no muy claras ([54]). A causa de esta gerencia, o más bien forzado por ella, J.M. Salmón se instaló y vivió varios años en Dār al-Bayḍā'. La abundante correspondencia sostenida con su Gobierno desde Dar al-Bayḍā' prueba hasta la saciedad su prolongado domicilio en aquella localidad, lo que le hace un testigo de excepcional cualidad sobre todo lo que ocurría en la misma durante aquella época.

Pues bien, de tan abundante correspondencia de J.M. Salmón entresacaremos dos cartas que guardan relación directa con la reconstrucción de las murallas y demás edificios oficiales en Dār al-Bayḍā'. La primera está fechada en esta ciudad, el 3 de enero de 1786, y su texto parcial es el siguiente :

El sultān marroquí Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh « *piensa desde luego fomentar esta población* [Dār al-Bayḍā'] *pues ha mandado caudales y operarios para que se edifique una buena Mesquita, una Casa o Colegio para estudios, y que se reedifiquen las Murallas. Esto da margen a creer que S.M. quiere que Darbeyda vuelva a su primer ser, que sin duda habrá sido una de las mejores Ciudades del Reyno, pero que en el dia no hay mas casas que la del Governador, la que fabricó el Embaxador de Tripoly, y la que yo habito ; todo lo demás son chozas, y no se ve otra cosa si no vestigios de lo que era...* » ([55]).

Este documento nos da a conocer varios detalles respecto a la ciudad en cuestión en aquella época, que existían ruinas de antiguas murallas en Dār al-Bayḍā' ; que sólo permanecían en pie tres casas o edificios dignos

(54) Véase nuestro estudio en curso de publicación, *El comercio del trigo entre Marruecos y la Península Ibérica*, ya citado.

(55) Carta de J.M. Salmón al conde de Floridablanca, Darbeyda 3 de enero de 1786, en el Archivo Histórico Nacional de Madrid, sección *Estado*, leg. 4319[1].

de este nombre, siendo las demás miserables cabañas. Estos datos coinciden perfectamente con los ofrecidos por otros visitantes europeos de años anteriores, entre ellos Louis de Chénier. Pero sobre todo nos descubre J.M. Salmón — hecho que hasta ahora se desconocía — que el sultán Sīdī Muḥammad b. ʿAbd Allāh se disponía a reconstruir las murallas y a levantar varios otros edificios de carácter público, necesarios en cualquier ciudad de cierta categoría ; y para ello había ya enviado técnicos adecuados y caudales imprescindibles para costear las previstas construcciones.

El segundo documento lo constituye otra carta del mismo cónsul español, fechada también en Dār al-Bayḍā', esta vez el día 30 de agosto del mismo año 1786 :

« *Aqui se trabaja* [en Dār al-Bayḍā'] *con mucha actividad en la Muralla y demás obras públicas, para que quando llegue S.M. Marroquí, vea lo adelantado que va todo, y aunque a este Soberano se espera en breve, todavía no hay noticia fixa quando saldrá de Marruecos* » [Marrakech] (56).

A la vista, pues, de estos dos textos inéditos, y teniendo en cuenta la nos menos inédita información ya transcrita de Muḥammad al-Ḍuʿayf, concordantes perfectamente entre sí, ya no creo que puedan subsistir dudas respecto al año en que fueron reedificadas las murallas de Dār al-Bayḍā' y de sus antiguos edificios, al menos la mezquita mayor o Ŷamiʿ al-Kabīr.

Muḥammad al-Ḍuʿayf da cuenta de la orden de construcción de murallas y otros inmuebles a principios del año 1785, fecha totalmente creible si la comparamos con las comunicadas por el cónsul español J.M. Salmón, en enero y agosto de 1786. Uno y otro informadores vivían personalmente los hechos, y así el primero anunciaba el proyecto y la orden del soberano ʿalawí, mientras el segundo comunicaba a Madrid, algo más tarde, primeramente la llegada del dinero y de los operarios técnicos para la realización de las obras proyectadas, y luego lo avanzado que ya se encontraban dichas obras, esperándose tenerlas muy adelantadas ante la inminente visita del sultán, que no podía tardar, escribía el cónsul, puesto que aquél pensaba pasar « la Pascua Grande del Carnero en Rabat » (57).

(56) Carta de J.M. Salmón al conde de Floridablanca, Darbeyda 30 de agosto de 1786, en AHN, *Estado*, leg. 4319[1].

(57) Carta citada en la nota anterior.

Por estos documentos se constatará también que la placa encontrada por el letrado marroquí — lo trae a colación Mr. Adam — en la Ŷamiʿ al-Kabīr de Dār al-Bayḍā', con la inscripción del año 1201, o sea 1786-1787, es exacta y digna de fe. En este año precisamente comunicaba J.M. Salmón a Madrid que se estaba llevando a buen ritmo su construcción, lo mismo que las murallas y otros edificios.

C. — Respecto a las *modalidades* de estas construcciones, Mr. Adam quiere ver trabajando en ellas a hombres de las tribus vecinas de la Šāwiyya, cosa que nos parece normal, aunque no dispongamos de fuentes que nos lo confirmen.

Hacemos resaltar, sin embargo, la información de J.M. Salmón, el cual hablaba de « operarios que el sultán ha mandado a la ciudad » que se iba a construir. Los operarios técnicos, al menos, debían ser de otras ciudades del país, mientras que el peonaje estaría seleccionado entre gentes de las tribus circunvecinas.

D. — ¿ Con qué elementos humanos *se repobló* la ciudad reedificada ? Nada hemos hallado al respecto, pues no creemos que se deban tener en cuenta las familias que, según Muḥammad al-Duʿayf — y con gran pesadumbre por su parte —, acudían de Rabat para trabajar con los españoles en el transporte por tierra, almacenaje y envío por barco del trigo de la región, embarcado para España. Aunque seguramente en número no muy crecido, eran familias indudablemente que fueron a acrecentar la población ya existente en Dār al-Bayḍā'. La región colindante aportaría sin duda mayor número de individuos en este incremento natural de población. De todas maneras, suponemos que este incremento no debió ser rápido, sino más bien lento.

Ramón Lourido Diaz

SEGMENTARITE, STRATIFICATION SOCIALE, POUVOIR POLITIQUE ET SAINTETE

REFLEXIONS SUR LES THESES DE GELLNER

Parmi les modèles théoriques appliqués à la société rurale marocaine dite traditionnelle, le modèle segmentaire paraît exercer sur les chercheurs, à l'heure actuelle, une forte séduction. Ce modèle, Ernest Gellner a tenté de l'appliquer aux tribus du Haut-Atlas central dans un ouvrage paru en anglais il y a quelques années sous le titre « Saints of Atlas » (1). L'auteur entendait dans son étude répondre à une série de questions dont la plus importante est celle-ci : Comment se maintient l'ordre dans ces tribus en l'absence d'un Etat ? La réponse à cette question, Gellner pense la trouver dans leur « caractère segmentaire » et dans le rôle que jouent, parmi les tribus, les lignages sacrés.

D'autres chercheurs, avant Gellner, avaient déjà tenté d'appliquer la théorie de la segmentarité au tribalisme marocain ; en particulier, D.M. Hart a analysé de ce point de vue trois tribus marocaines : les Aït-Atta, les Beni-Ouariaghar du Rif, et les Doukkala (2).

Alors que le Bulletin Economique et Social du Maroc vient de publier un chapitre de l'ouvrage de Gellner (3), il paraît opportun de soumettre à la discussion quelques-uns des principaux aspects de la théorie de la seg-

(1) Ernest GELLNER : *Saints of the Atlas*, London, Weindefeld and Nicolson, 1969.

(2) D.M. HART : *Segmentary systems and the role of « Five fifths » in the rural Morocco*, « Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée », Aix-en-Provence, n° 3, 1er semestre 1967.

(3) E. GELLNER : *Comment devenir marabout ?*, « B.E.S.M. », numéro double 128-129, paru au cours du 1er trimestre 1976, pp. 1-43.

mentarité, telle qu'elle est appliquée aux tribus « clientes » de la Zaouïa Aḥanṣāl. Dans cette discussion, on se réfèrera pour l'essentiel au principal ouvrage de Gellner, « *Saints of the Atlas* », laissant de côté ses nombreux articles qu'on n'évoquera que pour préciser un point ou un autre. Enfin, on se propose de discuter les thèses de Gellner en s'appuyant sur des exemples tirés d'enquêtes sur les Aït-Atta, qui comptent, comme le note l'auteur lui-même, parmi les principaux « clients » de la Zaouïa Aḥanṣāl.

Il n'est pas possible, dans les limites étroites d'un article, de discuter l'ensemble des idées et hypothèses contenues dans l'ouvrage de Gellner ; nous nous proposons de centrer le débat sur trois points principaux que nous énoncerons ainsi :

La généalogie et son rôle dans la définition des groupes sociaux.

La hiérarchie et la stratification sociales : problème qui débouche sur les caractères du pouvoir politique.

Les traits qui distinguent les saints des laïques, et en particulier le pacifisme des saints et leur rôle politique.

On conclura le présent travail par quelques réflexions à propos du rôle de l'Histoire et de la structure dans l'émergence des ancêtres qui identifient les groupes sociaux.

Nous reprendrons, l'une après l'autre, les trois questions que nous venons d'énumérer, après avoir résumé les principaux aspects de la théorie de la segmentarité (4).

(4) On trouvera des versions résumées de la théorie de la segmentarité dans d'autres publications de l'auteur : *Système tribal et changement social*, « Annales Marocaines de Sociologie », 1969, pp. 3-19 (num. unique). *Saints of the Atlas*, « Mediterranean Countrymen », edited by Julian Pitt-Rivers, Mouton & Co/Maison des Sciences de l'Homme, Paris, La Haye, 1963, pp. 145-159. *Pouvoir politique et fonction religieuse dans l'Islam marocain*, « Annales-Economies, sociétés, civilisation », mai-juin 1970, pp. 699-712.

I) *La segmentarité et ses principales implications*

Ernest Gellner a emprunté la théorie de la segmentarité à l'anthropologue anglais E. Evans-Pritchard, qui l'avait déjà appliquée à l'étude des sociétés africaines du Nord et au Sud du Sahara (5). Quelles sont les grandes lignes de cette théorie, telle qu'elle a été reprise par E. Gellner pour caractériser les tribus du Haut-Atlas central et pour rendre compte du rôle que jouent parmi elles les lignages sacrés de la Zaouïa Aḥanṣāl ?

Une société segmentaire est formée de groupes emboîtés les uns dans les autres ; chaque point d'emboîtement définit des unités d'un certain niveau. En effet, une tribu, par exemple, est constituée de lignages qui sont reliés les uns aux autres selon certains principes, et dont l'assemblage constitue une unité socio-politique plus ou moins autonome. Ces lignages sont autant de segments sociaux (6). Les unités sociales sont inscrites dans une généalogie qui définit les rapports tant entre les groupes qu'entre les individus de façon non ambiguë ; définition qui évite les conflits d'obligation.

Une filiation commune ou un territoire commun justifient d'ordinaire les liens entre les segments sociaux. Gellner cependant propose de réserver le concept de segmentarité aux sociétés dans lesquelles seule la filiation règle les rapports entre segments (7). Dans le cas des tribus de l'Atlas Central, la filiation est de type agnatique. Les groupes sont définis par référence à une série d'ancêtres mâles, de bas en haut, jusqu'au niveau le plus élevé où toutes les lignes convergent vers un ancêtre commun qui définit la tribu ou la confédération de tribus.

Les segments emboîtés constituent une structure en arbre dont les branches s'étalent, en partant du sommet, et se ramifient de plus en plus vers la base ; ramifications qui à chaque niveau produisent des unités à la fois exclusives et complémentaires. Ainsi, d'un ancêtre commun partent plu-

(5) E. Evans-Pritchard : *Les Nuer*, trad. Louis Evrard, Paris, Gallimard, 1968 — (Edition anglaise : Oxford, Clarendon Press, 1937) — The *Sanusi of Cyrenaïca*, nouvelle édition, Oxford, Clarendon Press, 1973, (cf. surtout les chap. I & II).

(6) Gellner : *Saints...*, pp. 42-43.

(7) *Ibid.*, p. 48.

sieurs lignes définies par ses descendants mâles ; ceux-ci à leur tour donnent naissance à d'autres lignes et ainsi de suite jusqu'au niveau minimal, celui de la famille. Chaque génération d'ancêtres est à la fois un lien et une rupture ; elle est une rupture dans la mesure où elle définit de nouveaux segments ; chaque génération d'ancêtres représente donc un niveau de segmentation et d'emboîtement. Le premier niveau sera par exemple celui de la tribu, le deuxième celui de la section tribale, le troisième celui des lignages et ainsi de suite, jusqu'au niveau minimal. En ce qui concerne les groupes, cette structure est conceptualisée par la généalogie ; au niveau individuel on peut la figurer à l'aide d'une série de cercles concentriques dont le plus grand correspond à l'unité supra-tribale, par exemple, et le plus petit à l'individu (8).

Enfin, les segments ont des fonctions différentes ; ainsi la famille élargie exploite le patrimoine familial, les lignages au sein du village règlent les problèmes relatifs à la distribution de l'eau et de la terre, alors que la tribu en tant que « segment final » s'occupe des relations extérieures avec d'autres tribus (frontières, pâturages, souk, etc.). Mais malgré les différences dans les fonctions qu'ils remplissent, les segments sociaux sont répétitifs et obéissent à un même type d'organisation. Le lignage est, en quelque sorte, une tribu en miniature. C'est ce que Gellner appelle le « monadisme » de la structure segmentaire (9).

Le troisième caractère important de la structure segmentaire est que les groupes sociaux y sont à la fois opposés, à un niveau de segmentation donné, et automatiquement unis au niveau supérieur. Ainsi, deux lignages en guerre pour des problèmes d'eau ou de terre, peuvent taire les hostilités pour s'associer au sein d'une section pour s'opposer à la section rivale, constituée elle-même par l'association d'autres lignages. Les deux sections tribales opposées se trouvent associées automatiquement au sein de la tribu, lorsqu'il s'agit de lutter contre une tribu rivale, au sein d'une même confédération (10).

(8) GELLNER : *Saint...*, pp. 36-37 & 38-39 : cf. les deux schémas exposés par l'auteur.

(9) *Ibid.*, p. 49.

(10) GELLNER : *Saints...*, pp. 41-42.

Les groupes définis par la généalogie (patrilinéaire dans le cas du Haut-Atlas Central, comme partout ailleurs au Maroc, sont relativement stables. Leur émergence, due à la segmentation de haut en bas, est symbolisée par l'apparition de nouveaux ancêtres qui sont autant de points de fission à chaque niveau de la segmentation. De nouveaux groupes apparaissent ainsi autour d'un certain nombre d'intérêts communs. Mais à chaque fois que s'impose la nécessité de l'union on se réfère à la convergence des lignes généalogiques vers l'ancêtre unique d'où partent, en théorie, toutes ces lignes ; c'est ce que Gellner appelle le mécanisme de fusion. Il émet l'hypothèse, qu'il avoue difficile à vérifier, que fusion et fission maintiennent, malgré les vicissitudes historiques, un nombre de segments plus ou moins stable à chaque niveau de la segmentation ([11]). Fission et fusion empruntent leur symbolique à la filiation patrilinéaire.

Une société n'est pas segmentaire, par le simple fait qu'elle relève du type d'organisation qui vient d'être décrit ; pour parler de société segmentaire, il faut que l'existence des segments emboîtés, ainsi que le jeu des oppositions et des complémentarités qui les caractérisent, en soit l'unique principe d'organisation et de fonctionnement ([12]).

En effet, les sociétés segmentaires méconnaissent la stratification sociale et, au niveau politique, le pouvoir des chefs y est limité et faible. Elles sont égalitaires et leur structure interdit la formation, en leur sein, de chefferies fortes et, d'une manière générale, l'émergence d'organismes spécialisés dans le maintien de l'ordre et la manipulation de la « violence légitime ». En d'autres termes, la structure segmentaire évite la concentration du pouvoir ([13]).

Comment se maintient l'ordre dans la société segmentaire ? Gellner répond que seuls l'équilibre de la peur et le rôle modérateur des saints, dû à leur fonction d'arbitrage, permettent un certain niveau de maintien de l'ordre et de paix civile ([14]).

(11) *Ibid.*, pp. 60-61.

(12) GELLNER : *Saints...*, pp. 41-42 & 54-55.

(13) *Ibid.*, pp. 44-45, p. 64, pp. 81-85 et pp. 91 et ss, où la thèse sur la faiblesse du pouvoir des chefs et des institutions laïques est illustrée par le cas extrême des Aït-Abdi du Koucer. Sur cette question, voir également : GELLNER : *Pouvoir politique et fonction religieuse dans l'Islam marocain*, art. cit. pp. 702-703.

(14) GELLNER : *Saints...*, pp. 41-43 — 52-53 & 67-68.

Tels sont les principaux aspects du modèle segmentaire dont les tribus du Haut-Atlas, d'après Gellner, offrent un exemple particulièrement net ([15]). En effet, d'après lui, celles-ci ne connaissent ni hiérarchie ni division du travail et leur chefferie est faible. Le pouvoir du chef y est limité à la fois par la structure segmentaire et par l'autorité des saints. Gellner insistera encore une fois sur cette idée dans son récent article, que nous avons déjà cité, où il affirme que les tribus du Haut-Atlas Central ignorent toute stratification permanente et symboliquement reconnue.

Le pouvoir des chefs est limité, d'autre part, par celui des saints. Les groupes religieux, contrairement aux groupes laïques, sont stratifiés et inégalitaires ; le pouvoir y est concentré et sa permanence donne au chef une réelle autorité. Le pouvoir du saint vient théoriquement de Dieu ; il ne souffre aucune limitation humaine. Le saint, enfin, est au-dessus des oppositions segmentaires ; sa neutralité et son pacifisme (le saint ne porte pas d'armes) font de lui l'indispensable arbitre de tout conflit ; c'est grâce à lui que les groupes laïques instaurent une coopération entre eux et évitent d'être constamment en guerre les uns contre les autres. Le saint garantit la permanence dans une société constamment menacée de disparition à cause des conflits que sa propre structure engendre. Enfin, le saint constitue le trait d'union entre les tribus et l'ensemble de la communauté musulmane ([16]).

Telles sont brièvement exposées les principales implications du concept de segmentarité appliquée à l'étude des tribus berbères du Haut-Atlas Central. Nous voudrions à présent poursuivre ce travail par la discussion des points autour desquels nous avons, au début de cet article, proposé de centrer le débat.

(15) *Ibid.*, p. 64.

(16) E. GELLNER : *Saints...*, *op. cit.*, pp. 74-78, 85-87, 126-136. — *Pouvoir politique et fonction religieuse*, « Annales », *op. cit.*, p. 702.

II) *La généalogie, représentation, assimilation et stratification*

La généalogie constitue le mode de représentation dominant de l'organisation sociale dans les tribus de l'Atlas Central. La série d'ancêtres qu'elle met en jeu sont autant d'emboîtements que de ruptures permettant de définir à la fois les groupes et les rapports que, normalement, ils entretiennent entre eux. Sur ces points, l'on ne peut qu'être d'accord avec Gellner, de même que l'on ne peut nier que la généalogie, comme mode de représentation, est manipulée pour justifier les situations présentes. Ici, en effet, elle joue le rôle que joue l'Histoire dans d'autres sociétés.

Il est un fait qui cependant ne semble pas avoir retenu l'attention de Gellner, ni celle des autres tenants de la théorie de la segmentarité : c'est celui du choix de l'ancêtre, lorsque les éléments constitutifs d'un segment sont au départ étrangers les uns aux autres. Le phénomène est très répandu ; il se manifeste en période de guerre et de conquête ; on le retrouve aussi chaque fois que, pour une raison ou une autre, des gens changent de lignage, de section tribale, de tribu ou de région. Là en effet, dans le premier cas comme dans le second, les groupes conquis comme les allogènes sont intégrés dans la généalogie de ceux qui leur imposent leur domination ou leur accordent l'hospitalité.

Sur la question des allogènes, il est inutile de s'attarder. L'ethnologie et la sociologie marocaines regorgent d'exemples qui tous montrent à la fois l'extraordinaire mobilité de la population dans le passé, et la force intégratrice des groupements traditionnels ([17]). Quelques exemples cependant, tirés de l'étude des tribus Aït-Atta, permettront de clarifier les points dont nous voudrions discuter.

Les Aït-Atta, on le sait, avaient, à l'avènement du protectorat, conquis une grande partie des Oasis du Dra ([18]). Ils y ont ainsi acquis des terres, de l'eau, des arbres et installé de nombreuses colonies. Lorsqu'ils s'installent dans un village, ils essaient d'abord de lui donner un nouveau

(17) Jacques BERQUE : *Structures sociales du Haut-Atlas*, Paris, P.U.F., 1955, pp. 63-64.

(18) Général SPILLMAN : *Les Aït-Atta du Sahara et la pacification du Haut-Dra*, Rabat, Félix Moncho, 1936, p. 11 et surtout pp. 35-37.

nom. Ainsi, le village d'Asrir, près de Zagora, conquis par les Ilemshane, est devenu Asrir n'Ilemshane ([19]). Mais les changements ne s'arrêtent pas là : les deux lignages qui se partagent la population du qsar portent tous les deux des noms d'ancêtres qui sont des Beraber Aït-Atta, de la tribu conquérante ; or l'enquête révèle que la majorité de la population est constituée d'Arabes Roḥa et de Ḥaraṭin. On est bien là devant un phénomène très répandu d'assimilation et d'intégration des conquis.

Les conquérants légitiment ainsi leur présence et les biens acquis dans le territoire du village ; vis-à-vis de l'extérieur, ils tentent de présenter, avec leurs « hôtes », l'image d'un groupe cohérent. A quoi sert l'ancêtre ici ? Certainement, comme le dit Gellner, à définir un groupe ; mais il semble qu'il serve également à distinguer au sein de celui-ci, et au moment opportun, les « vrais descendants » des autres, les conquérants des conquis. Dans le cas que nous exposons ici, le chef du village devait nécessairement être recruté parmi les premiers.

Dira-t-on que l'assimilation dont nous parlons est spécifique aux Oasis et qu'elle ne saurait être invoquée dans le cas des groupes non sédentaires, par exemple des Aït-Atta qui pratiquent la transhumance entre le Saghro et le Haut-Atlas Central ? Dira-t-on, comme le prétend Gellner que le nombre d' « allogènes » reste faible ? L'objection paraît cependant de peu de poids ; elle ne résiste pas à l'examen de quelques cas.

Reprenons toujours l'exemple des Aït-Atta qui, on l'a dit, sont parmi les tribus auxquelles Gellner applique la théorie de la segmentarité. Dans leur cas (comme dans l'écrasante majorité des autres tribus marocaines), les groupes allogènes, reconnus comme étant d'anciens non Aït-Atta assimilés, sont très nombreux.

Ce sont d'abord d'anciennes confédérations dispersées, et dont subsistent des groupes éparpillés un peu partout dans le Saghro et l'Ougnat parmi les tribus Aït-Atta ; ils ont souvent gardé leur ancien nom et les Aït-Atta eux-mêmes hésitent longtemps avant de les classer avec les étrangers ; le cas le plus spectaculaire de ce point de vue est fourni par les

(19) A. HAMMOUDI : *Evolution de l'habitat rural dans la vallée du Dra*, « Revue de Géographie du Maroc », n° 18, 1970, p. 37.

Imelwan dont on trouve des traces ailleurs au Maroc. Ce sont ensuite d'autres tribus qui se sont jointes à la confédération : c'est le cas des Beni M'hammed, tribu arabe du Tafilalt, ayant perdu sa cohésion d'autrefois et dont on trouve des groupes nombreux notamment parmi les Aït-Atta du Tafilalt (Aït-Khabbach), mais également parmi ceux du Dra (notamment les Aït-Isfoul du Ktaoua) ([20]). Autre exemple : les Aït-ʿAlwān qui constituent avec les Aït-Isfoul l'un des *Khums* Aït-Atta, sont probablement d'origine arabe ; ils constituent en effet un groupe « client » de la confédération et n'ont pas les mêmes droits politiques que les autres. Enfin, parmi les Aït-Atta n'Oumalou, de groupes allogènes rattachés à des lignages ou sections tribales Aït-Atta, nous ne citerons que deux exemples caractéristiques : les Aït-Chaker et les Aït-Chʿaib. Les premiers, d'abord rattachés aux Aït-Isfoul sont venus s'intégrer aux Aït-Atta n'Oumalou dont ils sont devenus les clients. Les seconds, formés des débris d'anciennes tribus arabes du sud de l'Atlas, sont présents à la fois parmi les Aït-Wallal du sud et les Aït-Wallal des Aït-Atta n'Oumalou. Aït-Chaker et Aït-Chʿaib sont d'origine arabe selon leur propre tradition, et celle-ci est reconnue par les Aït-Atta. Les exemples d'intégration de groupes conquis, ou simplement rattachés « de leur plein gré » dans des circonstances historiques diverses, sont très nombreux ; il est inutile de les multiplier ici. Ceux que nous venons d'évoquer permettent d'introduire l'idée de « clientèle », de dépendance et nous conduisent à la question capitale de la stratification sociale. Celle-ci n'est pas, il est vrai, bien marquée, car il est des situations où le groupe doit avant tout montrer sa cohésion. Autrefois cet aspect devait, bien sûr, dominer tous les autres étant données les nécessités de défense. Mais la hiérarchie, la distinction entre originaires et allogènes, entre conquérants et conquis, masquées en temps normal, devaient apparaître chaque fois qu'il était question de partage de pouvoir et de richesses : dans la désignation d'un chef, dans la jouissance des pâturages, dans le partage des eaux d'irrigation par exemple. D'où les compromis entre la

(20) Des enquêtes que nous avons menées dans la vallée du Dra et le Jbel Saghro, ont permis de repérer de nombreux groupes arabes — Roḥa et Beni M'ḥammad — faisant partie de la confédération Aït-Atta. Sur cette question, voir Lt de la Chapelle : *Le Sultan Moulay Smaïl et les Sanhaja de l'Atlas Central*, « Archives marocaines », vol. XXVIII, pp. 19, 55 et 59-60 ; et G. Spillmann : *Les Aït-Atta du Sahara et la pacification du Haut-Dra*, *op. cit.*, pp. 74 et 84-88.

stratification et l'égalitarisme qu'on observe dans la Jmaa, et la recherche permanente du consensus autour de solutions qui, en réalité, sont d'avance commandées par la stratification. Nous retrouverons ces problèmes à propos de la question du pouvoir. Notons simplement que les étrangers souvent participent à toutes les charges du groupe dont ils sont les clients sans avoir accès aux mêmes droits que les autres. Autrefois les Aït-Chaker par exemple n'avaient pas de droits sur l'eau d'irrigation ; de même les Aït-ᶜAlwān ne pouvaient jamais fournir un candidat à la chefferie suprême de la confédération Aït-Atta. Le fameux principe de la rotation de la charge ne s'appliquait pas à eux.

Tout ce que nous venons de dire ne contredit nullement le fait qu'au niveau de la norme, et à chaque fois que l'existence du groupe est menacée, la généalogie exprime les devoirs de chacun, lui désigne sa place dans l'affrontement, comme elle définit les droits quant à la défense des personnes et des biens. Pourtant, la généalogie définit et fonde également la stratification comme nous l'avons déjà esquissé à propos de l'assimilation des allogènes et des conquis. Nous voudrions à présent, développer ce dernier point, et en particulier ses conséquences quant à l'accès au leadership et au pouvoir politique.

III) *Stratification sociale et chefferie*

Le deuxième point que nous nous proposons de discuter à propos des thèses de Gellner, est celui de la stratification sociale et de ses conséquences sur le jeu politique. On se rappelle que Gellner en effet soutient que les sociétés segmentaires sont égalitaires et qu'elles ne connaissent pas de stratification permanente.

Ce point de vue, il va sans dire, rejoint celui de l'absence de concentration du pouvoir politique et des aspects « démocratiques » de celui-ci. C'est précisément ces deux idées dont nous voudrions discuter à présent, car il semble là encore que son schéma théorique ait empêché Gellner de percevoir les manifestations de la stratification sociale, ainsi que l'influence de cette dernière sur le jeu politique.

Les réflexions faites sur le rôle de la généalogie ont déjà permis d'entrevoir qu'il existe, entre les groupes définis par elle, une hiérarchie reconnue, et qui a des conséquences pratiques. A présent, notre souci consiste à décrire certains aspects de la stratification à l'intérieur des segments sociaux eux-mêmes. Là encore, les exemples évoqués seront pris chez les Aït-Atta. En effet, chez eux, comme un peu partout chez les autres tribus marocaines, tout le monde prétend que les individus sont absolument égaux. D.M. Hart se fait l'écho de cette idée, à la suite de Gellner, en affirmant que parmi les Aït-Atta, tout le monde peut prétendre à la chefferie suprême ([21]).

Cependant, à examiner quelques faits, on se rend compte à quel point les deux anthropologues sont restés prisonniers de cette image idéologique que les Aït-Atta donnent d'eux-mêmes. Si l'on s'en tient à cette image, on ne pourra pas s'expliquer la prééminence des « grandes familles », celles qui précisément fournissent les candidats à la chefferie, ces hommes que l'on désigne comme *Iḥatarn* (sing. : *aḥatar*).

Que signifie ce mot ? Chez les Aït-Atta n'Oumalou, dans le domaine Aḥanṣāl, comme chez les Aït-Atta du sud de l'Atlas et du désert, *aḥatar* signifie d'abord le *grand, l'ancien* ; il signifie également que l'on jouit de l'estime des siens, qu'on a une influence reconnue par les gens de son groupe. Etre *aḥatar* signifie aussi qu'on est généreux. Un tel homme, pourrait-on dire, doit avoir table ouverte et les occasions ne sont pas rares où il peut faire montre de sa générosité et de sa richesse : défi que tout homme prétendant se mesurer à l'*aḥatar* devra relever sous peine de donner prise au ridicule. Un *aḥatar*, c'est aussi un homme courageux, qui sait se battre : un meneur d'hommes. Cependant, toutes ses qualités n'aideraient pas beaucoup l'homme qui les possède s'il ne peut se prévaloir d'une « bonne origine » (l'aṣl). Voilà qui nous ramène au problème de la généalogie. Seuls les hommes pouvant exciper d'une origine authentique, c'est-à-dire pouvant montrer qu'ils font partie du groupe autour duquel s'est peu à peu formé un segment social, peuvent donc prétendre à une

(21) Un peu comme on dit qu'aux U.S.A. tout le monde peut devenir président de la République. Egalité toute formelle, projetée ici sur les tribus berbères, et en particulier les Aït-Atta. Cf. D.M. HART : *op. cit.*, p. 85.

prééminence parmi leurs contribules ; la seule façon de le faire est de citer ses ancêtres. Dans certains groupes Aït-Atta, la tradition exige, pour établir sa « bonne origine », que l'on soit capable de citer sept ancêtres. D'autres sont moins exigeants. Peu importe le nombre d'ancêtres que chaque groupe exige, il suffit de noter ici que ce critère désigne immédiatement les allogènes et les étrangers de toutes sortes comme exclus de la course au prestige et au pouvoir. Toute une mémoire historique, détenue par les « anciens », situe les individus et les familles par rapport au critère de l'origine : de ce qu'on pourrait appeler la profondeur généalogique. Quiconque veut contester un chef, ou éliminer socialement un adversaire, commence d'abord par lui trouver une origine étrangère à la tribu.

Si la généalogie, dans ses lignes apparentes, conceptualise les groupes et les niveaux de segmentation où ils se situent, les points de fusion et de fission, et définit ainsi les segments sociaux, ceux-ci ne sont pas égaux ; de même ne le sont pas les individus, en vertu du commentaire historique sur les origines qui peut toujours être invoqué en temps opportun. Par rapport à l'ancêtre commun de la tribu par exemple, des lignages et des familles peuvent se prévaloir d'une série continue d'ancêtres qui les relient à lui ; d'autres lignages, d'autres familles en sont incapables, ou produisent des liens qui ne sont pas reconnus par le groupe. Une fois de plus, si la généalogie conceptualise la segmentation, elle n'en fonde pas moins la hiérarchie et le prestige avec leurs conséquences pratiques, notamment sur le jeu politique.

Poursuivant son propos sur l'absence de stratification sociale dans les tribus du Haut-Atlas Central, Gellner affirme que les inégalités et irrégularités, d'ailleurs exceptionnelles, que l'on y rencontre sont, soit le fait d'accidents, soit dues aux nécessités de la structure sociale elle-même. Si les saints sont inégalitaires et fortement stratifiés, si le pouvoir dont ils disposent est fortement concentré, alors que celui des chefs laïques est faible et éphémère, c'est parce qu'ils garantissent, en quelque sorte, la stabilité dans une structure qui, elle, est instable. Tout se passe comme si, dit Gellner, les saints drainaient le potentiel inégalitaire des groupes laïques. Il faut tout d'abord remarquer que la théorie de Gellner situe les saints, d'une certaine manière, en dehors de la société elle-même et qu'elle semble confondre leur marginalité toute normative avec une mar-

ginalité sociologique. Or loin d'être une espèce d'excroissance nécessaire de la structure sociale, les saints sont au contraire bel et bien inscrits et de façon non ambiguë dans une stratification et une hiérarchie reconnues. Si l'on reprend le cas des Aït-Atta on peut aisément remarquer l'existence d'une hiérarchie comprenant trois couches sociales : les *Immazighen*, les *Igurramen* et les *Iḥaraden*. Ces trois termes ne souffrent aucune ambiguïté et leur signification est partout identique, que ce soit sur le versant nord ou le versant sud du Haut-Atlas Central, chez les Aït-Atta n'Oumalou ou les Aït-Atta du Saghro ou du Sahara, dans le Tafilalt comme dans le Dra. La distinction entre ces trois couches sociales est très nettement marquée, et évoque irrésistiblement le système des castes notamment en ce qui concerne la règle de l'endogamie ([22]).

Au sommet de la hiérarchie se trouvent les saints parmi lesquels la prééminence appartient à ceux d'entre eux qui sont, ou se prétendent, d'origine chérifienne. Tel est le cas par exemple, des Aḥanṣala dont la généalogie idrisside est reconnue par les tribus qui les vénèrent. Au bas de l'échelle, se trouvent les iḥaraden. Une véritable division du travail sépare ces trois catégories : aux *iḥaraden*, le travail de la terre et les activités artisanales ; aux *immaziɣen*, l'élevage transhumant, considéré comme une activité noble, ainsi que la politique et la guerre ; enfin aux *igurramen*, l'activité religieuse, l'écriture, la diffusion de la loi coranique et la légitimation des décisions politiques prises, en principe, par les laïques. Les couches sociales ainsi constituées sont reconnues, et cela est très important, d'un segment à l'autre. Elles traversent la structure segmentaire ([23]).

Les réflexions que nous venons de faire sur les Aït-Atta, du point de vue de la stratification sociale, nous amènent à évoquer, enfin, une autre difficulté à laquelle se heurtent les thèses de Gellner. Cet auteur en effet

(22) C. Hames : *La société maure, ou le système des castes hous de l'Inde*. « Cahiers Internationaux de Sociologie », vol. XLVI, janvier-juin 1969, pp. 163-177.

(23) Il faut ajouter à cela le cas des Juifs qui vivaient sous l'autorité et la « protection » de groupes tribaux et de personnages puissants. Ils constituaient une minorité religieuse, mais également une couche sociale « déprimée » qui avait tendance à se spécialiser dans certaines activités comme le commerce et l'artisanat (travail des métaux et notamment de l'argent, tannage etc.). Leur situation dans la hiérarchie sociale restait ambiguë : à la fois situés au bas de l'échelle, mais également mis à part et comme exclus de la hiérarchie « traditionnelle » qui distingue les couches sociales musulmanes.

semble avoir observé surtout les Aït-Atta n'Oumalou et négligé ceux du sud de l'Atlas qui, pourtant, vénèrent tout particulièrement la zaouïa Aḥanṣāl et entretiennent des rapports étroits avec leurs frères du versant nord de la montagne ; cela s'observe particulièrement en été, chaque année, lorsque les Aït-Atta du sud amènent leurs troupeaux sur les pâturages du versant nord de l'Atlas. Or, si l'on examine le territoire dans lequel se meut l'ensemble de la confédération, on constate immédiatement sa diversité écologique. En effet, nombreux sont, à côté des pâturages, les ilôts d'agriculture irriguée et de sédentarisation (vallée du Dadès, vallée du Todhra, Oussikis, oasis du Tafilalt, du Dra et du Tazzarine). La complémentarité entre les oasis et les parcours est évidente. Depuis la constitution de leur confédération, les Aït-Atta ont réussi à conquérir progressivement une grande partie des oasis : d'où les rapports de dépendance qu'ils ont réussi à imposer aux groupes sédentaires, d'où leur intégration dans une organisation sociale inégalitaire qui probablement leur préexistait.

A la lumière du cas Aït-Atta nous avons pu voir jusqu'à présent que le caractère segmentaire de ce groupe s'accommode apparemment bien d'une hiérarchie, d'une stratification sociale, qui traverse les segments sociaux. Nous avons tenté de montrer que les saints sont eux-mêmes partie intégrante de cette stratification. Parvenus à ce point de l'analyse, il semble qu'on puisse maintenant, toujours en s'inspirant de l'exemple fourni par les Aït-Atta, centrer l'attention sur les caractères de la chefferie et du pouvoir laïque. Ernest Gellner, après D.M. Hart, insiste sur les limites imposées au pouvoir des chefs dans la structure segmentaire des tribus du Haut-Atlas Central. On se rappelle que, d'après eux, ces limites sont le fait de la rotation de la fonction et de son caractère temporaire (annuel), que le chef laïque n'a d'autres pouvoirs que ceux que lui concèdent ses contribules, qui l'ont élu. Cette élection, d'après ces deux auteurs, s'effectue selon les deux principes de la rotation et de la complémentarité ([25]). Chaque année, en effet, et à chaque niveau de la segmentation, un groupe fournit le candidat tandis que les autres l'élisent.

(25) D.M. Hart : *op. cit.*, pp. 83-85. E Gellner : *Saints...* : *op. cit.*, p. 82 et 55. et p. 174.

Tout d'abord, une précision de vocabulaire s'impose. Il semble qu'on doive parler de désignation plutôt que d'élection, comme le font Hart et Gellner, car ce dernier terme décrit un processus inconnu des Aït-Atta ; le chef est donc désigné au moyen d'un consensus qui se fait jour lors d'une réunion où sont représentés les principaux groupes et où l'on présente le candidat. Même en admettant le principe de la rotation, qui souffre néanmoins de nombreuses exceptions, que signifirait-il exactement du point de vue qui nous occupe, de la diffusion et de la concentration du pouvoir ? En d'autres termes, qui a qualité, parmi les Aït-Atta, de prétendre à l'autorité suprême ? C'est là que les critères du prestige fonctionnent. Quand on les aligne, on se rend compte alors que les candidats ne peuvent être très nombreux. Il faut exclure tous ceux qui ne font pas partie du noyau fondateur : les clients, les descendants de fugitifs intégrés par le moyen connu du sacrifice, les ḥaraṭin, les esclaves, etc. En fait les chefs possibles sont connus d'avance. Ils exercent en général, et de façon permanente, d'autres prérogatives qui sont interdites au commun ; l'accès à l'autorité annuelle n'est alors que l'aboutissement et le couronnement de ces prérogatives permanentes. En effet, par leur origine, et par leur fortune, les chefs des grandes familles sont les seuls à remplir certaines fonctions interdites aux autres ; parmi celles-ci, nous citerons la garantie des accords passés entre les groupes, celle des biens et des personnes que leurs propres groupes accueillent et s'attachent, la garantie de la sécurité des routes et la défense des voyageurs moyennant finances, enfin la défense et le respect des biens et des personnes des lignées saintes, ainsi que la sécurité de leurs établissements. Ce sont ces chefs de familles puissantes qui également, de temps à autre, se portent responsables devant le Makhzen de la sécurité des convois sur les grandes routes. Dans de nombreuses archives familiales que nous avons réunies concernant les Aït-Atta ([26]), ces garants, appelés *mazrag*, ne sont jamais plus de trois ou quatre par tribu ; c'est dire le peu de gens qui se sentent à la hauteur de telles charges. Un autre fait qui mérite d'être noté à ce propos est que dans certains documents apparaît clairement l'idée de l'hérédité ou, du moins, de la permanence de ces fonctions dans certaines familles. Les textes stipulent en effet qu'à la mort d'un

(26) Fonds personnel dont l'analyse est en cours.

« *mazrag* », ses prérogatives seront exercées par ses descendants ou ses parents proches, par ordre de proximité dans la parenté. La confrontation de ces données avec de nombreux témoignages permet d'affirmer qu'en général, les chefs, ou les candidats à la chefferie, étaient fournis par les familles où se recrutaient les *mazrag*.

La question de la garantie des accords intertribaux nous amène à discuter du principe de complémentarité. En effet, d'après Gellner et Hart, les chefs étaient désignés par les autres groupes, leur propre groupe se limitant à présenter leur candidature. Ainsi, désignés par des groupes qui ne sont pas les leurs, les chefs ne sauraient abuser de leur pouvoir. Cependant, le principe de complémentarité peut, au contraire, signifier que le candidat doit disposer d'influence et de prestige non seulement dans son propre groupe mais également dans les autres, ceux qui constituent avec le sien l'unité politique qu'il est censé diriger. C'est ici qu'apparaît clairement l'importance des prérogatives permanentes que nous avons signalées plus haut. Un chef est accepté par les autres groupes lorsqu'il a, en particulier, fait la preuve qu'il est capable d'exercer une autorité suffisante sur le sien propre, pour l'amener à respecter des engagements pris vis-à-vis des autres. Cela ne va pas non plus sans une fréquentation assidue des chefs religieux avec lesquels le chef laïque potentiel a intérêt à tisser des liens. Enfin, des échanges matrimoniaux avec les autres groupes permettent au candidat à la chefferie d'élargir son audience. La norme d'endogamie lignagère invoquée par Gellner, à propos des segments sociaux, paraît à ce niveau toute relative.

La thèse du caractère éphémère, temporaire et faible du pouvoir des chefs laïques, répond, dans la théorie de Gellner, à celle du pouvoir durable que les saints (ou plutôt les lignages investis parmi eux) concentrent entre leurs mains. N'étant pas partie prenante dans les oppositions segmentaires, les saints arbitrent les conflits qui surgissent entre les laïques et intègrent les sociétés segmentaires dans l'ensemble de la communauté musulmane marocaine. Ils peuvent jouer ce rôle grâce à leur prestige religieux et au pacifisme qui les distingue des laïques. Notre propos n'est pas ici de discuter cette thèse dans son ensemble. Nous nous bornerons à montrer que les saints, non seulement intègrent les sociétés segmentaires dans un ensemble idéologique et religieux plus large, mais également dans le jeu

politique qui se joue entre les entités locales et régionales d'une part, et le pouvoir central de l'autre ; ce faisant, les saints paraissent déborder les catégories dans lesquelles la théorie de la segmentarité tente de les enfermer et, notamment, le *pacifisme* qu'elle leur attribue.

IV) *Le pacifisme des saints et leur place dans le jeu politique*

Partout dans l'Atlas Central, comme d'ailleurs dans d'autres régions du Maroc, la tradition abonde d'indications sur l'activité que déploient les saints et leurs descendants comme arbitres dans les guerres et querelles tribales. Traditionnellement, la norme voulait également que les lignages sacrés ne portassent point les armes alors que les laïques étaient toujours armés. Les sanctuaires et les tombeaux des saints sont des lieux de pèlerinage neutres, des lieux où l'on ne se bat pas. Chemins, marchés, *agadir*, sont établis à proximité des sanctuaires. C'est cette neutralité des saints qui les met au-dessus des querelles et qui fait d'eux des arbitres tout désignés. Cependant cette norme est-elle toujours respectée ? Plus précisément le pacifisme des saints a-t-il toujours été effectif ? L'examen des traditions orales, complété par quelques données historiques, nous permet de répondre en partie à la question en ce qui concerne la zaouïa Aḥanṣāl.

L'histoire et la tradition orale nous restituent parmi les fondateurs de la zaouïa Aḥanṣāl deux figures intéressantes : il s'agit d'abord du premier fondateur que la tradition hagiographique donne comme contemporain d'Abū Muḥammad Ṣālaḥ (XIII[e] siècle). Le second personnage, qui va retenir davantage notre attention, est Sidi Yūsaf u-Saʿīd Aḥanṣāl ; sa vie et son action nous sont mieux connues grâce à l'intéressant livre de Magali Morsy ([27]).

Sur le premier Ḥanṣāli, la tradition rapporte des démêlés sanglants avec ses hôtes. En effet, en arrivant dans la région, Dadda Saʿīd se serait installé chez les Aït-Taguella. Ceux-ci l'auraient bien accueilli mais leurs

(27) Magali MORSY : *Les Ahansala, examen du rôle historique d'une famille maraboutique de l'Atlas marocain*, Paris, Mouton, 1972.

parents Aït-Wasser auraient tenté de l'expulser. Dadda Saʿīd aurait fait appel alors à Dadda ʿAṭṭa qui serait arrivé avec ses partisans et aurait chassé et les Aït-Wasser et les Aït-Taguella...

Ce n'est pas le lieu ici de relever les questions que pose l'interprétation de cette légende ; en particulier on ne voit pas comment Dadda Saʿīd a pu faire appel aux Aït-ʿAṭṭa dont la confédération ne s'est formée qu'au XVI[e] siècle, donc plusieurs centaines d'années après la mort de Dadda Saʿīd (XIII[e] siècle) ([28]) : Ce qu'il faut retenir, en revanche, c'est que la fondation de la zaouïa elle-même part d'un fait de violence. Le saint appelle ses « clients » qui expulsent et déracinent les anciens habitants ; saints et guerriers laïques s'allient et se partagent les dépouilles des vaincus. Le cas n'est pas isolé : en d'autres lieux, non seulement les saints jettent leurs fidèles sur les récalcitrants, mais on les voit eux-mêmes se battre. Au pied du Taẓararhte, le saint de l'Azzaden, Sidi Brahim ou Nacer, envoyé dans la vallée par ses patrons de Tamesloḥt, se heurte aux habitants d'un village qui prétendent l'expulser ; il s'en suit une série de querelles et de guerres entre la zaouïa et les laïques, dans laquelle ce ne sont pas uniquement ses dons de thaumaturge que le saint utilise ; on le voit bel et bien manier le fusil pour défendre sa zaouïa et venger les siens.

Si, en ce qui concerne Dadda Saʿīd, nous sommes réduits à scruter la légende, pour trouver quelques échos sur le rôle que la violence aurait joué dans sa vie et son action, l'activité guerrière de Sidi Yūsaf Aḥanṣāl nous est, en revanche, davantage connue. Il est inutile de reprendre l'ensemble des faits auxquels Magali Morsy a déjà consacré une partie importante de son livre ([29]). On se bornera ici à résumer uniquement ce qui intéresse notre propos. En effet, dans les guerres de succession qui ont suivi la mort de Moulay Ismaïl, Sidi Yūsaf Aḥanṣāl soutient l'un des prétendants au trône Moulay Ahmed ad-Dahbi. Après la mort de son candidat, on trouve le saint en révolte ouverte contre son successeur Moulay Abdallah b. Ismaïl. Thomas Pellow, dont M. Morsy cite le témoignage, décrit le saint comme un véritable chef de guerre, dirigeant des troupes

(28) *Ibid.*, pp. 5 et ss.

(29) M. Morsy : *op. cit.*, pp. 10-11, 14 et surtout pp. 20-23.

nombreuses, descendues dans la plaine du Tadla et s'y comportant avec la dernière insolence. Il a fallu une grande ḥarka, conduite par le sultan en personne, pour réduire la révolte fomentée par le saint.

Sidi Yūsaf, saint et chef de guerre, ne constitue pas, du reste dans l'histoire du Maroc, une exception. On connaît les luttes féroces entre Yaḥya de Taroudant et Abou Maḥalli et, par la suite, celles qui opposèrent les Alaouites en pleine ascension dynastique aux descendants du saint du Tazerwalt et, plus tard, à la zaouïa de Dila. Alouites, émirs du Tazerwalt, chefs dilaïtes, appartiennent tous à des zaouïa qui, à un certain moment, ont tenté la conquête de l'Empire.

La personnalité et le rôle de Sidi Yūsaf, saint et chef de guerre, paraissent difficiles à interpréter dans le cadre de la théorie de la segmentarité. Pour revenir au « pacifisme » des saints, il nous paraît plus judicieux de considérer chaque cas dans sa propre trajectoire historique. En ce qui concerne les Aḥanṣāla, deux niveaux devraient être envisagés : le niveau local où les saints commencent par tisser des liens d'allégeance et de clientèle, et où ils se tiennent effectivement en marge des querelles pour rallier le maximum de suffrages ; là, l'arbitrage semble être en effet leur principale fonction et le pacifisme compte parmi les principaux caractères de la sainteté ; le second niveau, régional et national, où le saint tente l'aventure macro-historique et où l'arbitrage ne disparaît pas, mais passe au second plan ; le saint joue alors des liens ambigus entre le sacré et le politique, prêche la foule, lève une armée, et s'installe dans les processus dynastiques. Les Aḥanṣāla semblent bien ressortir de ce type de sainteté.

L'action politique de la zaouïa Aḥanṣāl semble déborder les limites étroites de leur pays d'origine. Tel paraît être le cas pour la période située entre 1690 et 1733, sur laquelle en dehors des indications qu'apporte l'ouvrage de M. Morsy, nous disposons de quelques documents récemment découverts à Demnate et provenant de la zaouïa de Tanaghmalt (30). Les faits fournis par ces documents corroborent d'autres données issues des dictionnaires biographiques et d'une chronique dont l'auteur vivait au

(30) Nous tenons à remercier très vivement M. Taoufiq, historien enseignant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat, qui a bien voulu nous communiquer ces documents.

XVIII[e] siècle. L'ensemble documentaire dont nous venons de parler permet, d'une part, de préciser les liens entre la poussée Aït-Atta et l'action des Aḥanṣāla et, d'autre part, de jeter quelque lumière sur les rapports que ceux-ci semblent avoir entretenus avec le pouvoir central.

Deux zaouïa bénéficient d'une faveur particulière auprès des Aït-Atta : Aḥanṣāl et Tamesloḥt. Les rapports privilégiés avec la zaouïa Aḥanṣāl sont observables dans la tradition orale, dans la pratique des pèlerinages et, enfin, dans les documents écrits. Nous avons déjà signalé l'action que la tradition prête aux Aït-Atta dans la défense de la zaouïa ; nous n'y reviendrons pas ; précisons simplement que Dada Sa'īd n'est peut-être pas le disciple d'Abū Moḥammad Ṣālaḥ, comme la tradition hagiographique le rapporte ; les liens du personnage avec les Aït-Atta permettent de penser qu'il s'agirait d'Abū 'Uṭmān Sa'īd Aḥanṣāl — l'un de ses descendants — dont la vie est rapportée par certains dictionnaires biographiques. L'hypothèse paraît plausible : Abū 'Uṭmān Sa'īd est bien contemporain de Moulay Rachid et Moulay Ismaïl, et la poussée Aït-Atta a lieu, précisément, sous les règnes de ces deux souverains. Nous y reviendrons à propos de la vie du saint, telle qu'elle est rapportée par ses biographes.

Les Aït-Atta en effet, vénèrent tout particulièrement deux familles maraboutiques : celle des Banī Amġār de Tamsloḥt et celle des Aḥanṣāla. Ces deux zaouïa drainent l'essentiel des pèlerins et des dons que les Aït-Atta réservent aux saints. De fréquents pèlerinages en été et une *ziara* annuelle illustrent les rapports entre les transhumants Aït-Atta et les saints Aḥanṣāla. Dans le Dadès, ils fréquentent la zaouïa Aḥanṣal de Tidrit et, dans la vallée du Dra, celle de Sidi 'Abd-al-'Alī dont les descendants se réclament à la fois de Moulay 'Abdallāh b. Ḥsaïn et de Sidi Sa'īd Aḥanṣāl (31). Le *moussem* de Sidi 'Abd-al-'Alī est le grand moussem des Aït-Atta du Dra et du sud de l'Atlas. Les liens observables dans la pratique des *moussem* et des pèlerinages apparaissent comme le prolongement d'une tradition dont témoignent les documents écrits.

(31) AL-IFRĀNĪ : *Safwat man 'intašar*, Ms BG Rabat, n° D 54, pp. 212-214. — Muḥammad AL-MAKKI IBN NASIR : *Ad-Durar al muraṣṣa'a fi aḫbār a'yān Dar'a*, Ms BG Rabat, n° K 265, pp. 272-276. — AL-ḤUḌAYGUI : *Ṭabaqāt 'Ulama' Sūs*, Ms BG Rabat, n° D 1124, pp. 162-163.

En premier lieu la vie de Sidi Saʿīd u-ʿUṭmān, telle que la rapportent ses biographes, fournit quelques indications intéressantes sur les rapports entre Aït-Atta et Aḥanṣāl ; en effet après de multiples pérégrinations, le saint se serait établi auprès d'un autre saint, déjà célèbre à l'époque, Sidi ʿAlī b. ʿAbd-ar-Raḥmān ad-Darʿī. Il aurait succédé à son maître (mort en 1680 ; 1091 H.), à la tête de la zaouïa de Wawizaght, fondée par Sidi ʿAlī. Les biographes rapportent également que Sidi ʿAlī serait enterré dans les « montagnes des Aït-Atta ». Enfin un chroniqueur du XVIIIe siècle, mentionne que les Aït-Atta auraient emporté la dépouille du saint pour l'enterrer chez eux, prétendant que Sidi ʿAlī était un des leurs (32). La notation d'aḍ-Ḍuʿayyif est d'autant plus digne d'intérêt que sa chronique, pour les périodes qui ont précédé sa propre vie, semble être une simple copie de *taqāīd*, laissées par ses prédécesseurs et qu'il se serait contenté de recopier. Si l'on en croit ces divers témoignages, le maître de Sidi Saʿīd, celui qui lui aurait légué sa zaouïa, serait enterré chez les Aït-Atta et fortement revendiqué par eux. Lui succédant, héritant de sa sainteté et de sa zaouïa, il paraît très probable que Sidi Saʿīd ait maintenu et prolongé les liens étroits que son maître semble avoir eus avec les Aït-Atta.

Les indications fournies par les biographes de Sidi Saʿīd, pour intéressantes qu'elles soient, paraissent, malgré tout, fort succinctes. Elles sont cependant corroborées par une lettre que le ḫalifa de Moulay Ismaïl dans le Tadla, Aḥmad ad-Dahbī, envoya au chef des Aḥanṣāla au sujet des Aït-Atta (33).

Datée de juillet 1702 (24 ṣafar 1114 H.), la lettre est rédigée dans des termes très respectueux. Moulay Aḥmad ad-Dahbī demande à Sidi Saʿīd « al-Ḥanṣālī » d'intervenir auprès des Aït-Atta pour que ceux-ci cessent leurs incursions dans la plaine. Le prince ajoute qu'il s'adresse à lui sachant la grande autorité que le saint exerce sur cette tribu ; « ils t'écoutent et obéissent à tes ordres », dit le prince, qui se plaint et s'indigne par ail-

(32) Aḍ-Ḍuʿayyif : *Tārīḫ ad-dawla as-saʿīda*, Ms BG Rabat, nº D 758, pp. 33 et 55. Sur Sidi Saʿīd cf. également Al-Qādiri : *Našr al-maṯānī*, cité par M. Morsy, pp. 16-17.

(33) Fonds communiqué par M. Taoufiq.

leurs que ces gens osent commettre leurs forfaits si près des villes du Makhzen ! « A une journée ou une journée et demie de marche de la ville sultanienne » (!) (34).

Les Aḥanṣāla ont donc une grande influence sur une puissante confédération qui semble évoluer aisément entre le Présahara et le versant nord de l'Atlas Central, et menacer la plaine du Tadla. La lettre d'ad-Dahbī met en évidence ces faits de même qu'elle nous introduit d'emblée dans le jeu politique qui semble s'être établi, à l'époque, entre les *Igurramen,* soutenus par de puissantes tribus et le Maḫzen.

Sidi Saʿīd u-Uṭmān succéda, comme on le sait, à Sidi ʿAlī b. ʿAbd-ar-Raḥmān à la tête de la zaouïa à Wawizaght en 1680, donc sous le règne de Moulay Ismaïl qui, on le sait, succède à Moulay Rachid en 1772. Sur les rapports entre l'Etat Ismaïlien et la zaouïa Aḥanṣāl, l'historiographie officielle ne nous apprend rien. Magali Morsy a insisté, à juste titre, sur ce point et tenté d'expliquer le silence des historiographes (35). Les dictionnaires biographiques non plus ne peuvent nous être d'aucun secours. En revanche les archives de la zaouïa de Tanaghmalt donnent des indications utiles sur les rapports entre la zaouïa Aḥanṣāl et le Maḫzen de Moulay Ismaïl. Nous ne reviendrons pas ici sur la première lettre, que nous avons déjà citée concernant les incursions en plaine des Aït-Atta, si ce n'est pour noter qu'elle indique clairement le rôle d'intermédiaire que la zaouïa joue entre pouvoir central et tribus. Trois autres lettres ainsi qu'un *dahir* permettent de mieux préciser ces premières indications.

La première lettre est datée de 1698-1699 (1110 H.) ; elle est adressée par Moulay Ismaïl à un certain Ghāzi Bū Ḥufra (36). Le sultan informe celui-ci qu'un neveu de Sidi Saʿīd lui a rendu visite pour lui demander un terrain dans le Tadla ; le sultan précise que le saint désire installer une zaouïa dans cette région et termine sa lettre en recommandant le neveu de Sidi Saʿīd à son représentant, et en suggérant à ce dernier de lui faire un don en grain.

(34) La lettre ne précise pas de quelle ville il s'agit. On peut penser à Kasba-Tadla ou Meknès.

(35) *Op. cit.*, pp. 16 et ss.

(36) Nous n'avons pas pu identifier les Aït ou Saʿīd. La fin de cette lettre est, d'autre part, fort obscure.

La deuxième lettre a été écrite environ onze années plus tard, en 1710 (1122 H.) ; elle émane d'Aḥmad ad-Dahbī alors Khalifa du sultan dans le Tadla ; elle est adressée à Sidi Yūsaf b. Sa'īd al-Ḥanṣālī, qui a succédé à son père à la tête de la zaouïa en 1702 (36*). L'auteur de la lettre informe le saint qu'il serait prêt à libérer des prisonniers Aït ou Sa'īd si celui-ci accompagne leurs proches auprès de lui. Le gouverneur du Tadla rappelle enfin que ses prisonniers avaient été auparavant amenés par le saint lui-même. Enfin, la troisième lettre, dont la date a été malheureusement effacée est adressée par Moulay Ismaïl au gouverneur du Tadla (37). Le sultan y rend compte d'une visite que les murābiṭīn descendants de Sidi Sa'īd lui ont rendue. Le monarque se félicite des dispositions d'esprit dans lesquelles il affirme avoir trouvé les Aḥanṣāla surtout, dit-il, « qu'ils ont dit beaucoup de bien de toi et de ta générosité envers eux ». Le sultan précise qu'il a répondu à leur requête et qu'il les a renvoyés chez eux en leur recommandant d'obéir à leurs chefs. Moulay Ismaïl ajoute qu'il a rappelé, à ses visiteurs, les droits du « *Pouvoir Légitime* » (38) ainsi que les devoirs des sujets envers lui, et qu'il a souligné le fait que « seuls réussissent parmi les *Murābiṭīn* ceux qui aiment le « *Pouvoir Légitime* » et exhortent les gens du commun à l'obéissance ». Le quatrième document, nous l'avons déjà dit, est un dahir daté du mois de novembre 1704 (rajab 1116 H.) par lequel le gouverneur du Tadla renouvelle des dahirs antérieurs reconnaissant les privilèges de la zaouïa. Le texte recommande les Aḥanṣāla au représentant d'Aḥmad ad-Dahbī dans la région (39).

Que peut-on conclure à l'examen de ces textes ? Plus précisément, comment l'action des saints apparaît-elle à la fin du XVII^e^ siècle et pendant la première décennie du XVIII^e^ siècle ?

On les voit tout d'abord attirés par la plaine et, pour cela, ne pas hésiter à s'adresser au pouvoir central. Si l'on ne connaît pas la réponse de celui-ci, l'on sait par contre qu'il les ménage et fait preuve de générosité envers

(36*) Sidi Sa'īd est mort en 1701-1702. Al-Ifrānī : *Safwa*..., op. cit., p. 244 ; également Al-Qādirī : *Našr*..., cité par M. Morsy, p. 16.

(37) Aḥmad ad-Dahbi.

(38) Le sultan emploie le mot *Ḫilāfa*.

(39) Il s'agit d'un certain 'Abdallah Bū Grīn ou Bū Grayn.

eux. Les Aḥanṣāla sont séduits par le *Dir* du Tadla qui est, bien entendu, tout à la fois zone de contact entre la plaine et la montagne, mais aussi entre le Maḫzen et la Dissidence.

En second lieu, les saints ont réussi à tisser avec le pouvoir central des liens apparemment cordiaux. Ils sont reçus par le sultan et entretiennent avec le gouverneur du Tadla des relations suivies. Ils ne semblent pas, d'autre part, si rebelles aux vœux du sultan et au rôle que celui-ci entend leur faire jouer : user de leur influence sur les tribus insoumises pour les amener à l'obéissance. Ils y répondent à leur façon en s'instaurant comme intermédiaires entre le *Maḫzen* et les tribus. Enfin, comme toutes les zaouïa, Aḥanṣāl semble solliciter régulièrement les dahirs par lesquels le pouvoir central d'ordinaire, exempte les zaouïa de certains impôts et des corvées qu'il exige des gens du commun.

Les documents que nous venons d'examiner ont été émis, pour ceux qui sont datés, entre 1698-1699 et 1710. A l'époque, le pouvoir du sultan est bien assis. En effet, la révolte d'al-Ḥarrān a été écrasée de même qu'il a été mis fin à celle conduite par Moulay M'ḥammad. Le mouvement Ṣanhāja dans le Moyen-Atlas et le jbel Ayachi a été brisé. Ce bloc désormais paraît comme un ilôt qu'enserrent les garnisons maḫzeniennes. En revanche, et bien que l'Etat semble solidement implanté dans le Dra et à Skoura, les Aït-Atta dominent une vaste région située entre le Tafilalt et le Dra et semblent progresser par le Dadès et le Todrha vers les hauts pâturages du versant nord de l'Atlas Central. La période où se situent nos textes est bien postérieure aux luttes que le sultan a menées contre les Aït-Atta. Moulay Ismaïl a en effet tenté contre eux une grande expédition en 1678 (40). Celle-ci, selon toute vraisemblance, a eu pour but de couper les Aït-Atta du sud de ceux du versant nord de l'Atlas, et non seulement de leur barrer le chemin des hauts pâturages mais peut-être plus encore celui du Tadla. Les grandes batailles entre les Aït-Atta et les armées du Maḫzen ont eu lieu précisément dans le sillon sud-atlasique de la Fayja où aboutissent les pistes qui, du Saghro et de l'Ougnat, mènent aux vallées du

(40) Lt de la Chapelle : *Le sultan Moulay Ismaïl et les berbères Sanhaja du Maroc central*, « Archives marocaines », *op. cit.*, p. 22. — Brignon et collab. : *Histoire du Maroc*, Paris, Hatier, 1967, pp. 243-244.

Todrha et Dadès et de là aux cols qui permettent d'accéder à l'asif Aḥanṣāl. On sait que c'est là, en effet, l'une des routes traditionnelles du Tadla (41). Les Aït-Atta se sont installés, par la suite, plus solidement dans le Dadès, dans le Dra et dans le Todrha où ils ont exercé une forte domination sur les habitants des *ksour*. Leur organisation sociale et notamment la distribution spatiale des segments qui forment la confédération, explique l'importance qu'il peut y avoir pour le Maḫzen à tenir les oasis de la Fayja. En effet, les tribus Aït-Atta se distribuent de façon discontinue dans l'espace ; les segments qui les composent ne vivent pas nécessairement groupés sur un territoire continu ; le plus souvent, ces unités se scindent pour former des groupes qui vont s'établir dans divers endroits avec des distances souvent considérables entre eux. Ceci, sans que le sentiment d'unité et les devoirs et droits qui en découlent soient fortement altérés.

Les rapports que les Aït-Atta entretiennent entre eux, malgré leur dispersion, expliquent le mordant que des groupes qui paraissent être isolés peuvent cependant montrer face au pouvoir central ou à d'autres tribus. Malgré la dispersion territoriale, les tribus Aït-Atta se mobilisent rapidement chaque fois que l'une d'elles se trouve engagée dans un conflit. De ce point de vue, l'installation de groupes Aït-Atta sur le versant nord du Haut-Atlas Central a de quoi inquiéter le pouvoir central. Les remarques précédentes donnent le cadre général dans lequel il convient de situer les données fournies par les documents que nous avons analysés plus haut. Le pouvoir central, on le sait, manie dans ses rapports avec les insoumis, simultanément la force et la diplomatie. C'est dans ce sens qu'il faudrait interpréter les rapports entre le Maḫzen et les Aḥanṣāla. Il est nécessaire en effet de ménager des saints pour ralentir la poussée Aït-Atta, voire même les amener à l'obéissance. Il n'y a pas de solution de rechange. Tenter d'établir une autorité directe sur les insoumis, est tout à la fois coûteux et risqué : cela reviendrait à concurrencer les saints dans leur propre fief et à courir le risque de les voir transformés en adversaires. Les Aḥanṣāla quant à eux peuvent trouver de multiples avantages à cette situation. Leur influence, ils la doivent en premier lieu à leur prestige

(41) J. Célérier : *L'Atlas et la circulation au Maroc*, « Hespéris », t. VII, 4e trimestre 1927, pp. 483 ss.

parmi les tribus dissidentes ; mais ils la doivent également aux relations qu'ils entretiennent avec le sultan ou ses représentants. Ces relations ne sauraient être mises en cause par leurs fidèles. Représentants locaux de l'Islam, n'ont-ils pas d'obligations envers le prince qui est tout à la fois chef politique et religieux ? Leur influence auprès des insoumis politiques peut être avantageusement monnayée auprès du Maḫzen : d'où les générosités du pouvoir central et les requêtes « d'apanage » que les Aḥanṣāla n'hésitent apparemment pas plus que d'autres à faire auprès de celui-ci.

Des rapports entre le pouvoir central et la zaouïa Aḥanṣāl après 1711, nous ne savons à peu près rien. Ceux-ci ne feront parler d'eux que bien plus tard en 1732-33 dans l'affrontement entre Sidi Yūsaf Aḥanṣāl et Moulay 'Abdallāh b. Ismaïl alors sultan du Maroc ([42]). Le saint a-t-il voulu profiter de la faiblesse du pouvoir central et des troubles que connaît le pays pour tenter une aventure politico-militaire et conquérir le pouvoir ?

Nous n'avons pas de preuves positives directes qui permettent de donner une réponse tranchée à la question. Nous nous bornerons à signaler certains faits qui paraissent aller dans le sens d'une aventure dynastique.

Les documents officiels que nous avons analysés donnent l'impression qu'une véritable négociation s'est instaurée entre le pouvoir central et les Aḥanṣāla. Mais il apparaît à travers ces textes que les rapports entre les deux parties restent ambigus. Le sultan essaie en effet de convaincre ses visiteurs que seules les zaouïa qui se mettent au service du Maḫzen réussissent. Cela indique que tout n'allait peut-être pas pour le mieux entre pouvoir central et Aḥanṣāla. L'hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que le sultan se félicite des bonnes dispositions d'esprit dans lesquelles il dit avoir trouvé ses interlocuteurs. La remarque indique au minimum que ces derniers n'avaient peut-être pas toujours eu bonne réputation dans l'entourage du souverain. Cela, d'autre part, rejoindrait le fait que les saints entretiennent des rapports étroits avec la dissidence. Enfin le souvenir de Dila n'est pas loin et la tentative de Sidi Yūsaf Aḥanṣāl le rappelle fortement.

(42) M. Morsy : *Op. cit.*, p. 14.

Peut-on considérer Aḥanṣāl comme un prolongement de Dila ? M. Morsy développe cette hypothèse (43). On se limitera ici à signaler quelques faits qui lui confèrent un peu plus de vraisemblance. Ces faits concernent les sentiments qu'on peut prêter à Sidi Sa'īd Aḥanṣāl vis-à-vis du pouvoir central. Là-dessus, les dictionnaires biographiques offrent des indications intéressantes quoique indirectes. Elles ne concernent pas Sidi Sa'īd Aḥanṣāl lui-même mais son maître Sidi 'Alī b. 'Abd-ar-Raḥmān. La vie de celui-ci ainsi que sa formation peuvent nous éclairer sur l'héritage qu'il a pu communiquer à son disciple et successeur Sa'īd Aḥanṣāl.

D'après ses biographes Sidi 'Alī b. 'Abd-ar-Raḥmān naquit en 1609 dans la vallée du Dra (44). Après avoir appris le Coran, il s'initia aux pratiques mystiques à Tamgrout, auprès de 'Abd-allāh b. Ḥusayn ar-Ragui, qui fut aussi le maître de M'ḥammad b. Nāṣir, fondateur de la Nāṣirya.

Sidi 'Alī mena par la suite, comme tous les candidats à la sainteté, une vie errante et fit de longues pérégrinations. Il alla d'abord dans le Sous où il se mit au service de l'émir du Tazerwalt. Celui-ci se l'attacha un moment en lui confiant la responsabilité de son trésor. Il quitta ensuite le Sous pour accomplir un pèlerinage au célèbre sanctuaire d'Abū Ya'za. Dans un rêve, le grand saint lui enjoignit de se rendre à Dila où Sidi °Alī séjourna un moment avant d'aller s'établir à la zaouïa de Wawizaght auprès de Sidi M'ḥammad ad-Dādsi, un ancien élève d'Abū Bakr ad-Dilā'ī.

A la mort d'ad-Dādsī, Sidi 'Alī dirigea la zaouïa qu'il légua, à son tour, à Abū 'Uṯmān Sa'īd Aḥanṣāl en 1680 (45). Sidi °Alī b. °Abd-ar-Raḥmān a donc connu et fréquenté les deux centres politiques et religieux les plus

(43) *Op. cit.*, pp. 32 et ss.

(44) Al-Ifrāni : *Op. cit.*, p. 244.

(45) — Sur tous ces points, al-Ifrāni, Muḥammad al-Makki b. Nāsir, al-Hudaigui, *op. cit.* ;

— sur la vie de Sidi °Alī b. °Abd-ar-Raḥmān voir également, Aḥmad b. M'ḥammad b. M'ḥammad b. Ya'qūb al-Wallali : ***Mabaḥith al-anwār***, Ms BG, Rabat, n° D 390, pp. 13-14 ;

— sur al-Wallali (qui fut un contemporain de Sidi °Alī, et qui enseignait à Dila) cf. Muḥammad Ḥajji : *Az-zāwiya ad-dilā'ya* (en arabe), al-Maṭba'a al-Waṭanya, Rabat, 1964, pp. 123-124 ;

— sur Ad-Dādsi, cf. Muḥammad al-Mahdi al-Fāsi, ***Mumti° al-asmā'***, Ms BG, Rabat, n° 2297, p. 122.

actifs de la première moitié du XVII[e] siècle. De ces deux centres, c'est avec Dila qu'il semble avoir noué les relations les plus étroites. C'est sans doute le souvenir de la grande zaouïa, qui lui valut des difficultés avec le sultan Moulay Rachid quand celui-ci eut conquis définitivement le trône. Le saint en effet inquiéta le prince par sa popularité et le nombre de ses fidèles. Les biographes rapportent que la zaouïa fut pillée et son chef jeté en prison à Marrakech. Seule la mort subite du prince l'en délivra. Difficultés avec le pouvoir central donc, et rapports prévilégiés avec les Aït-Atta, attachement à Dila, tel paraît être l'héritage que Sidi ʿAlī b. ʿAbd-ar-Raḥmān a pu communiquer à Saʿīd. L'aventure politique et militaire de son fils et successeur Sidi Yūsaf Aḥanṣāl, quelque trente années plus tard, s'en trouve éclairée. Ne serait-elle pas l'aboutissement d'une action qui trouve ses racines à Dila et ses troupes parmi les tribus dissidentes du Haut-Atlas Central ?

Cette tentative évoque d'autres tentatives dynastiques. Si l'on ignore tout des visées lointaines de Sidi Yūsaf, l'on est cependant sûr qu'il a été mêlé aux luttes qui ont opposé les fils de Moulay Ismaïl pour la conquête du pouvoir. D'autre part, à la révolte ouverte contre Moulay ʿAbdallāh il paraît difficile de trouver des motifs autres que des ambitions personnelles, car il ne semble pas que le saint ait soutenu, à l'époque, un prétendant au trône. Quoi qu'il en soit, l'action de Sidi Yūsaf réunit les principaux atouts politiques et militaires des candidats au pouvoir : la légitimation par le chérifisme (les Aḥanṣāla comme d'autres zaouïa puissantes chez les Aït-Atta se réclament de la lignée Idrisside), et un fort parti constitué de tribus dissidentes dont les puissants Aït-Atta. La tradition locale est peut-être bien fondée lorsqu'elle parle des Aḥanṣāla comme d'anciens rois (*igueldan*, sing. : *aguellid*). En tout état de cause, avec la tentative de Sidi Yūsaf et les circonstances qui l'entourent, nous sommes là en face d'un de ces seuils évoqués par J. Berque ([47]) où l'action des saints dépasse les limites du sacré pour devenir profane. Plutôt que de projeter sur le saint l'image immuable d'un arbitre pacifique comme le font les tenants de la segmentarité, ne faudrait-il pas le concevoir dans cette dynamique

(47) *Structures sociales du Haut-Atlas, op. cit.*, p. 90 ; également *Al Youssi ou problèmes de la culture marocaine au* XVII[e] s., Paris-La Haye, Mouton, pp. 85-86.

qui le mène du pacifisme à l'action politique à découvert, et de là à la guerre et à la conquête du pouvoir ? Dès lors la dissidence elle-même, ce fameux bled siba qui fournit au saint ses troupes, apparaîtrait non pas comme un état de fait permanent fondé sur des sentiments ethniques et le refus de payer l'impôt, comme on s'est souvent plu à le décrire, mais plutôt comme un réservoir de renouvellement politique et de contestation des pouvoirs établis. Ce serait alors autre chose qu'une simple « anarchie » segmentaire.

Pour restituer ce va-et-vient des saints entre le pacifisme, l'action politique et la guerre, il est nécessaire de procéder à de longues recherches historiques qui permettent de mieux situer les indications fournies par les informateurs. Le paradoxe chez Gellner c'est qu'il tente une reconstitution en écartant d'emblée l'histoire. C'est bien, en effet, à une reconstitution que procède cet auteur, car à l'époque où il a mené sa recherche, le pays Aḥanṣāl a déjà vécu un demi-siècle d'une histoire nouvelle qui a commencé avec l'installation de l'administration coloniale. La structure sociale et le rôle qu'y joue le saint ne pouvaient être, à l'époque, ce qu'il eût pu observer s'il avait vécu dans la région à la fin du XIX^{e} siècle, tant sont grands les bouleversements qu'elle a connus. Là-dessus, il est inutile d'insister.

Pour conclure nous voudrions, comme il a été annoncé au début de ce travail, formuler quelques réflexions sur le rapport entre l'histoire et la structure à propos d'une question particulière : celle des facteurs qui déterminent le choix des ancêtres définissant les segments sociaux. Traitant de ce point, en ce qui concerne le principal lignage actuel des Aḥanṣāla, Gellner dit sa préférence pour l'hypothèse structuraliste ([48]). Pour la justifier, il donne deux arguments :

a) l'ancêtre n'est là que comme point de convergence abstrait ; il est soit genre, soit différence spécifique dans une définition (ex. : les Oulad X des Oulad Y),

(48) E. GELLNER : *Saints...*, *op. cit.*, pp. 184-185

b) les légendes relatives aux ancêtres reconnus ont plus de réalité que les personnages eux-mêmes ; Gellner en donne comme preuve le fait qu'une légende peut sauter d'un personnage à l'autre, attribuer à l'un les qualités qu'elle a attribuées à d'autres, confondre les personnages, sans que le narrateur soit gêné par la contradiction.

De ces deux arguments, Gellner tire la conclusion que c'est le rôle présent des ancêtres (identification des groupes définissant du même coup la place et les obligations de chacun ainsi que les lignes préétablies de mobilisation en cas de conflit ouvert), qui explique l'histoire et non l'inverse.

Autrement dit, les ancêtres retenus par une généalogie peuvent bien avoir joué un rôle historique, cela ne constitue jamais la raison essentielle pour laquelle ils figurent comme ancêtres d'un groupe.

La nécessité d'un ancêtre pour définir les groupes dans la société tribale est bien connue. Système de classification comme un autre. Mais l'on remarquera que la référence commune d'un groupe n'est pas toujours constituée par un nom de personne (49). Ce fait en lui-même pourrait être interprété dans le sens de l'hypothèse de Gellner pour qui l'ancêtre n'est qu'une abstraction nécessaire à une définition. Mais il peut aussi bien signifier que lorsqu'on ne se réfère pas à une personne, c'est que l'on n'en trouve pas et que la mémoire historique du groupe ne connaît pas de personnage ayant suffisamment marqué la vie de celui-ci ; cette question nous amène à la discussion des deux arguments développés par Gellner.

Il est vrai que dans le cas discuté par lui, nous n'avons pas de documents sur la vie réelle des personnages. Cependant, d'autres ancêtres plus anciens ont été bel et bien des personnalités historiques, ayant eu une action concrète qui a marqué leurs contemporains et leurs successeurs. Tel est le cas de Sidi Saʿīd u-ʿUṭmān et Sidi Yūsaf u-Saʿīd, ceux-là mêmes qui ont défini le groupe Aḥanṣāl et dont l'existence, comme on l'a développé, a été à l'origine du destin de la zaouïa. La généalogie les retient

(49) Les groupes portent souvent des noms de lieux, de plantes et quelquefois des noms d'animaux.

comme définition bien sûr, mais l'on peut difficilement soutenir que leur action et leur personnalité aient été étrangères aux privilèges que leur accorde la mémoire généalogique. La nécessité de définir un groupe en formation semble bien avoir rejoint, dans leur cas, l'histoire concrète.

Le deuxième argument invoqué par Gellner semble plus convaincant. Le discours hagiographique et la légende traversent, si l'on peut dire, leur héros, les modèlent au gré des circonstances, peut-être aussi des intérêts du narrateur et des préoccupations des destinataires du discours. Mais prenons-y garde ; il semble que Gellner n'ait pas suffisamment distingué la légende en tant qu'elle reprend, illustre ou même crée une norme, de ce qui, en elle, peut au contraire renvoyer à l'histoire réelle. Que les légendes traversent et « soutiennent » leurs héros, c'est en effet vrai. Il n'est que d'examiner superficiellement les récits hagiographiques, les légendes que l'on raconte à propos de l'un ou l'autre saint, les dictionnaires biographiques pour s'en convaincre. Cependant, lorsqu'on s'interroge sur ce fait particulier, une idée s'impose à l'esprit : la nécessité pour le saint et pour la norme de sainteté de s'exprimer l'un dans l'autre. Voilà qui pourrait expliquer que des personnages investis de sainteté et éloignés les uns des autres dans l'espace et dans le temps, se trouvent dépeints dans les mêmes termes, que les miracles et les qualités qu'on leur attribue, à peu de chose près, relèvent du même type. La légende range le saint avec ses pairs dans des catégories préétablies (vertueux, priant la nuit, jeûnant le jour, généreux, s'abandonnant totalement à Dieu, etc.). Tout se passe comme si ces catégories n'étaient point établies pour un saint particulier, qu'elles constituaient tout simplement une norme dans laquelle les pieux hagiographes voudraient à tout prix ranger leurs héros.

Certes, tout cela, comme on dit, est joué d'avance. Il demeure cependant que la norme s'exprime souvent dans des discours relatifs à une action, que celle-ci se projette dans des lieux souvent nommés, en présence de personnages et au sein de groupes eux aussi nommés. Le récit exprime également des comportements et des attitudes. Tout cela intéresse l'historien. Les situations évoquées, les personnages, les groupes, de même que les lieux où la légende projette son héros, fournissent à l'histoire ses matériaux ; ceux-ci, après un traitement adéquat et confrontés à d'autres faits, tirés des autres sources documentaires, se trouvent, la plupart du temps,

relever de l'histoire réelle. C'est là qu'une juste prédilection pour l'histoire pourrait éviter des interprétations par trop systématiques qui forcent la réalité.

Prenons quelques exemples. Sidi Saʿīd u-ʿUṭmān avant de mourir conseille à son fils Sidi Yūsaf de ne pas répondre aux demandes d'un solliciteur qui va se présenter un jour à lui et s'asseoir sur une pierre qui se trouve devant la zaouïa. Mais Sidi Yūsaf ne suit pas le conseil ; en effet un sultan de Meknès se présente à la zaouïa pour demander à son chef de l'aider à reprendre son trône. Le saint accède à sa requête. Mais l'aventure se termine mal, car, en son absence les Aït-Atta attaquent la zaouïa et la brûlent (50).

Voilà un beau miracle de Sidi Saʿīd Aḥanṣāl. Il prévoit l'avenir. Le récit est légendaire. Cependant des lieux et un temps se profilent : Meknès, capitale du Maroc au XVII^e siècle ; d'autres noms sont cités, les Aït-Atta (51) par exemple. Il est clair que la légende livre son message historique une fois lue à la lumière d'autres documents, et une fois mieux connu le rôle de Sidi Yūsaf dans les querelles de succession qui ont suivi la mort de Moulay Ismaïl. Elle livre également son message historique si on la lit en gardant à l'esprit les liens qui existent entre Aït-Atta, Aït Sokhmane, et Aḥanṣāla. On sait quel danger les deux tribus ṣanhaja ont dû représenter pour les Aït ʿAttab, probablement poussés de plus en plus vers la plaine et coincés entre la dissidence et le pouvoir central. La légende, enfin, rejoint l'histoire grâce à la quête ethnographique qui permet d'établir l'existence parmi les Aït ʿAttab de groupes ayant fait partie d'une ancienne tribu, les Aït-Wasser, chassés de leur territoire par les Aït ʿAttab et les Aḥanṣāla. La question de la participation des Aït ʿAttab à la défaite de Sidi Yūsaf Aḥanṣāl se trouve ainsi en grande partie éclairée.

Prenons maintenant un autre exemple dans lequel, comme le dit Gellner, la légende semble confondre les personnages. Dadda Saʿīd, l'ancêtre de Saʿīd u-ʿUṭmān et de Si Yūsaf, arrive dans la région après avoir suivi l'enseignement du célèbre Sidi Abū Muḥammad Ṣālaḥ. Les Aït Ta-

(50) Sur cette légende M. MORSY : *op. cit.*

(51) Tribu installée actuellement sur le dir de Beni-Mellal.

guella le reçoivent bien mais une partie de la tribu lui est hostile. Dadda Saʿīd appelle Dadda ʿAtta à son secours et les deux groupes sont chassés du pays. Encore un autre miracle, Dadda Saʿīd appelle à distance. D'autres saints l'ont fait avant lui, et la légende est ici plus réelle que le personnage. Bien plus, la légende semble confondre les deux Saʿīd Aḥanṣāl, celui du XIII^e^ siècle et celui du XVII^e^ siècle. En effet, la confédération des Aït Atta n'existe pas au XIII^e^ siècle. Cependant, quelles que soient les contradictions du récit, il restitue malgré tout un fait d'histoire : le lien entre expansion Aḥanṣāla et expansion Aït-Atta dans la région. D'autres sources documentaires l'ont prouvé.

En Sidi Saʿīd u-ʿUṭmān comme en Sidi Yūsaf, le rôle « classificateur » de l'ancêtre rejoint son rôle historique. L'histoire s'insinue dans la légende et quoiqu'en dise Gellner, les ancêtres retenus par la généalogie ne sont pas toujours des points abstraits, des « personnages » sans épaisseur historique.

Abdallah HAMMOUDI

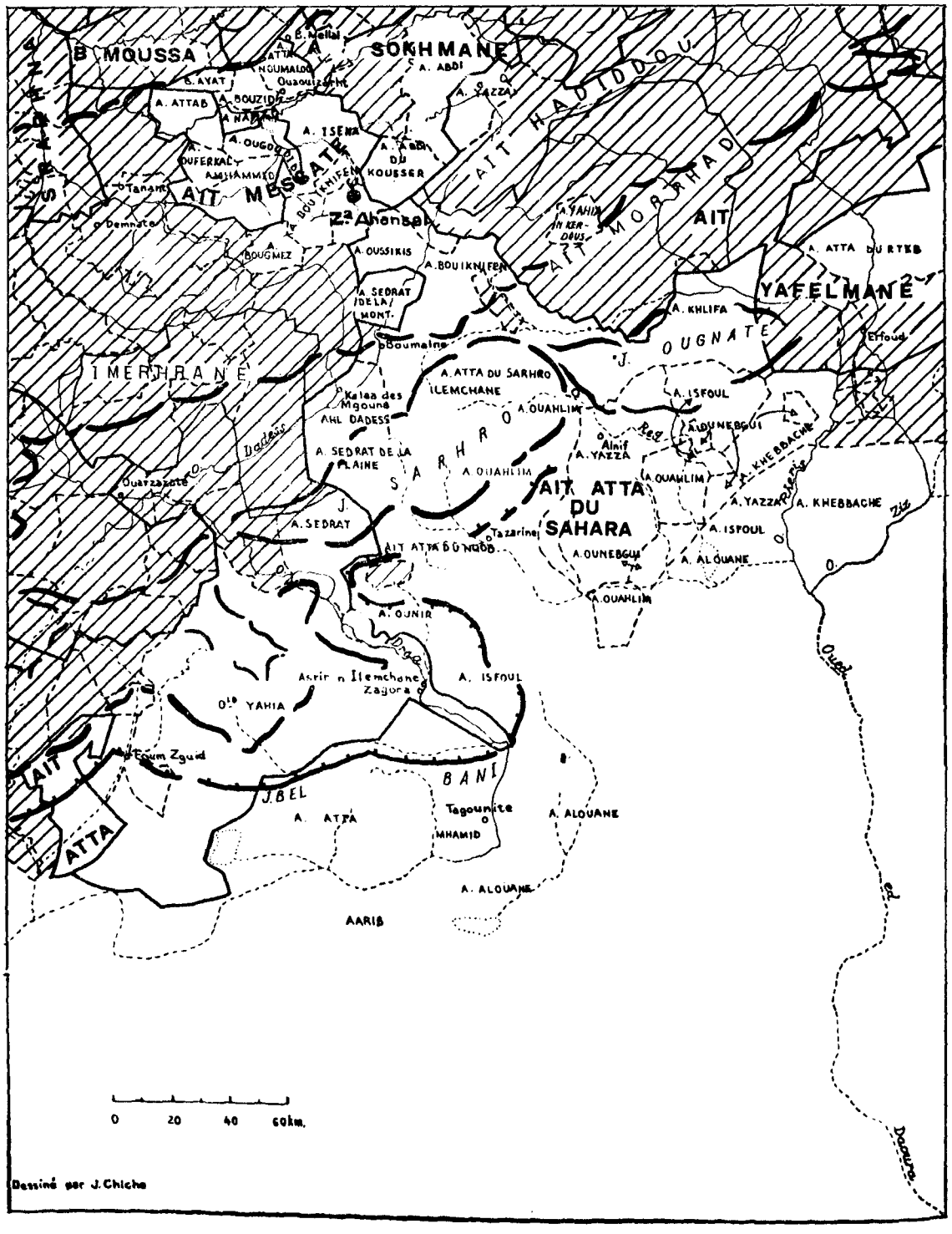
B MQUSSA
SOKHMANE
AIT HADDOU
AIT MORHAD
AIT MESGATE
Zª Ahansal
YAFELMANE
IMERHRANE
SARHRO
AIT ATTA DU SAHARA
BANI
J.BEL
AARIB
Dadès
Ziz
Oued
Dra
Dasura
Dessiné par J.Chicha

LES IMPLICATIONS INTERNATIONALES DE LA GUERRE DU RIF

(1921-1926)

Dans l'été 1921, le monde était surpris par un événement dont l'histoire, à l'époque, n'avait peut-être connu aucun exemple et qui, au XX[e] siècle tout au moins, semblait inconcevable : vingt mille soldats européens, des Espagnols en l'occurrence, instruits, armés et commandés à la moderne, anéantis par des tribus fort primitives, et non dans quelque brousse perdue d'un lointain continent, mais juste en face de Gibraltar, dans le Maroc tout proche, sur un terrain conquis, tenu, organisé par eux. C'était, comme on le voit, la « question marocaine » qui, de façon tragique, ainsi rebondissait, une question qui avait bien été au premier plan pendant un demi-siècle, mais qu'on croyait réglée depuis longtemps, et que la guerre mondiale avait d'ailleurs plongée dans un profond oubli.

Ce retour imprévu fut accueilli diversement, mais on pensa généralement, et l'on resta parfois obstinément dans cette idée, que le problème était toujours posé dans les mêmes termes où il l'avait été dans le passé, qu'il suffisait en somme, de raccorder les mailles pour reprendre l'ouvrage partiellement défait. On dut pourtant se rendre compte, avec le temps, que les données avaient changé. La partie, autrefois, s'était jouée entre gouvernements de quatre ou cinq puissances européennes ayant chacun ses coudées franches. Quant au Maroc, enjeu de la partie, il n'était pas assurément inerte, mais l'expérience avait montré qu'avec du savoir faire, il suffisait pour le réduire, de la menace plus que de l'usage même de la force. Or, cette fois, la réaction était brutale. Et quoique, désormais, débarrassés, depuis Versailles, de concurrents aussi gênants que les Allemands, et soutenus, de plus, par les Anglais jadis rivaux, Français

et Espagnols, déjà gagnants en apparence, de la partie, voyaient des adversaires d'un type nouveau surgir de tous les horizons, y compris sur leur sol et dans leurs propres rangs.

Les Marocains furent à la fin vaincus, mais au terme seulement d'une guerre de cinq ans, la « Guerre du Rif », ainsi nommée de la région où elle se déchaîna, et que menèrent d'abord l'Espagne seule, puis la France avec elle, une guerre faite non pas de petites escarmouches, à la mode coloniale, mais de batailles sanglantes livrées comme en Europe, à grand renfort de régiments, d'artillerie, d'aviation et de vaisseaux de ligne. Une guerre enfin, qui peu ou prou, faisait perdre la face à l'Europe coloniale tout entière, et où l'on ne parvint à la victoire qu'en revisant hâtivement des attitudes traditionnelles. L'heure n'était plus à profiter des embarras de partenaires ni même de rivaux. Pour l'avoir vu trop tard, la France avait frisé la catastrophe. Or, sans vouloir dramatiser, comment une rupture au point vital de son Empire n'aurait-elle pas conduit à des à-coups sérieux dans tout le reste du monde colonial ? D'où le réflexe nouveau de solidarité qui se fit jour et prévalut entre les puissances concernées.

S'il en fut bien ainsi, et si, en conséquence, par sa durée, par son ampleur et son acharnement, comme par l'immense écho qu'elle éveilla et le réflexe correspondant de solidarité dans les sphères dirigeantes, la Guerre du Rif a bien marqué le coup d'envoi dans la lutte qui s'achève aujourd'hui seulement, par la liquidation des dernières colonies, on est en droit d'être surpris du peu de place qui lui est fait quand elle n'est pas absolument escamotée. C'est une lacune qu'il faudra bien un jour essayer de combler. Mais nous nous proposons ici un dessein plus modeste en n'abordant de la question qu'un aspect à vrai dire important, mais tout à fait partiel, à savoir l'attitude des Puissances directement intéressées par le conflit, et son évolution à mesure que la guerre et ses répercussions prenaient un tour plus dangereux et, pour tout dire, plus révolutionnaire (1).

***

(1) S'agissant ici d'un article préliminaire devant être suivi d'une étude générale et plus poussée, on comprendra qu'il n'était ni facile, ni indispensable de faire connaître dès maintenant nos références dans leur totalité ou même avec la précision ailleurs requise. De même, avons-nous renoncé à mettre ici déjà en œuvre tous les documents inédits disponibles.

Ce n'était pas d'hier que les Etats européens s'intéressaient de près à la position du Maroc et aux profits éventuels de son exploitation. Certes, à la fin de l'autre siècle et même jusqu'au début de celui-ci, le pays avait pu rester indépendant. Mais avec son état social retardataire malgré les restes d'une civilisation urbaine jadis brillante, il était clair qu'il tomberait bientôt sous domination étrangère. Et pour savoir à qui il reviendrait d'en effectuer la conquête, une rivalité ouverte s'était instituée entre Français, maîtres déjà de l'Algérie, Anglais dont l'influence près du Sultan était ancienne, Espagnols détenteurs de prétendus « droits historiques » et même géographiques, et enfin Allemands, derniers venus, mais d'autant plus fébriles dans leur besoin de combler leur retard.

Pourtant, il apparut que les Français, les mieux placés, étaient aussi bien décidés à aller jusqu'au bout, y mettant tout le prix. Dès lors, la politique de leurs rivaux ne tendit plus en fait, qu'à les mettre en demeure de partager leurs titres de propriétaires virtuels, ou bien de consentir à des compensations à la mesure des prétentions abandonnées. Mais même ainsi, les choses ne se firent pas sans mal. Il y fallut quelque dix ans de négociations fort laborieuses avec des crises parfois aiguës. Ainsi lorsqu'en 1905, Guillaume II débarqua en personne à Tanger pour signifier qu'il s'opposait aux prétentions françaises, et en 1911, lorsque, dans le même but, il dépêcha un bâtiment de guerre à Agadir.

Au bout du compte, la France finit par se frayer la voie par une série d'accords bilatéraux. Déjà, le 8 avril 1904, la Grande-Bretagne lui avait laissé les mains libres au Maroc, moyennant la pareille pour elle-même en Egypte, mais moyennant aussi, l'engagement de renoncer au littoral en face de Gibraltar. En foi de quoi, il fallut bien, la même année, promettre aux Espagnols de leur abandonner tout le nord du pays. Quant à l'opposition allemande, la plus tenace et la plus vive, elle fut enfin levée contre cession de territoires en Afrique noire, par la reconnaissance anticipée, le 4 novembre 1911, du Protectorat de la France auquel l'Allemagne « n'opposerait aucun obstacle ».

Restée maîtresse du terrain, la France, dès le 30 mars 1912, imposait au Sultan un traité qui le maintenait bien en place, mais pour servir de

couverture et pour légitimer dans le même temps, l'autorité de l'étranger qui s'y substituait en fait. Le subterfuge était visible mais non inefficace. Sans lui, l'armée française déjà présente depuis 1907 aux deux bouts du pays, Oujda, à l'est, Casablanca, sur l'Atlantique, et aventurée depuis lors jusqu'à Fès, n'aurait pas pu mater si prestement la première vague de résistance, achever en deux ans l'occupation des plaines et des villes principales, et faire jonction avec ses bases en Algérie. En 1914, quand la guerre commença en Europe, tous les centres vitaux étaient tenus solidement. Il ne resterait qu'à réduire les massifs montagneux, importants, redoutables, mais isolés et encerclés, et que l'on pourrait patiemment grignoter.

Ce succès même rendait moins supportables les restrictions à la conquête française qui s'imposaient de l'extérieur. C'était bien sûr à contre cœur, que les hommes du « Parti colonial » avaient dû s'incliner devant la volonté anglaise, lors de l' « Entente cordiale », et introduire en conséquence, les Espagnols dans un domaine si longtemps convoité. Il est vrai que depuis, on avait limité la place de ces intrus en les excluant du traité que le Sultan avait signé avec les seuls Français. Les Français étant donc les Protecteurs en titre du Maroc tout entier, l'Espagne recevrait de leurs mains une « zone d'influence » où elle serait « sous-locatrice » sans plus. Quant à la zone elle-même, cédée aux conditions sus-indiquées, elle avait pu aussi, lors de l'accord final, être rognée notablement par rapport aux promesses de 1904. Cependant, même ainsi, un sentiment de frustration continuait à travailler le partenaire français.

Or, nul plus que le général Lyautey, choisi dès le début, comme représentant de la France au Maroc, n'éprouvait un pareil sentiment, comme nul n'était moins fait non plus, pour s'en accommoder. Que son pays fût lié à l'Espagne par un accord signé avec la caution des Anglais le stimulait plutôt qu'il ne le retenait. Car il regardait toujours l'Angleterre avec les yeux de Fachoda, et de l'Espagne, il ne parla jusqu'à la fin, qu'avec exécration. Est-ce qu'il n'avait pas d'autre part, fait lui-même, dans son commandement aux frontières marocaines, depuis 1903, la preuve qu'on peut, « si l'on veut jouer avec art », mener sa propre politique « à la barbe

des traités » (2), ceux-ci étant « toujours interprétables » (3), et que même à défaut de la liberté de traiter et ainsi, « d'engager le gouvernement »... « c'est pourtant à cela qu'il (devait) aboutir » (4) ? Jamais au cours des treize années où il fut le vrai maître au Maroc, il ne perdit de vue, en pensant à l'Espagne présente dans le nord, ou aux autres nations, présentes à Tanger, ces deux articles de son formulaire politique.

⁂

Dès l'instant même où elle signait avec la France pour avoir sa place au Maroc, l'Espagne se ménageait une position fâcheuse. Aux termes du traité, « il lui appartenait... de veiller à la tranquillité » dans sa « zone d'influence... et de prêter son assistance au Gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes... dont il avait besoin » (5). C'étaient là des formules qui rappelaient sans doute celles par lesquelles la France elle-même s'était « engagée » déjà à l'égard du Sultan. Mais quel rapport entre, d'une part, la France qui imposait sa « protection » à un monarque dont elle escamotait le pouvoir souverain, et, d'autre part, la faible Espagne qui s'engageait envers un Etat marocain devenu la chose des Français ? S'agissait-il, pour la seconde, d'un privilège ou bien d'une sujétion ? N'allait-elle pas, pour faire honneur à cet engagement, être pressée par le puissant co-protecteur français, duquelle elle tenait d'ailleurs son mandat, de lui servir d'exécutant docile et bénévole ?

Elle avait vu le risque et, pour le conjurer, elle avait obtenu dans sa zone, l'institution d'un « Khalifa », manière de vice-roi à la mesure de son petit domaine. L'investiture serait donnée par le Sultan, mais l'homme serait choisi par elle. En lui, et en lui seul, s'incarnerait dès lors cet Etat marocain qu'elle devait assister, ce qui lui permettrait, en séparant sa cause de celle des Français, d'agir selon ses propres intérêts.

(2) Rapport du général Lyautey au Gouverneur de l'Algérie, Jonnart, dix jours après sa prise de commandement de la subdivision d'Aïn Sefra, en novembre 1903. Inclus par Pierre Lyautey dans le recueil de lettres et de documents de la main de Lyautey, publié par lui en 1937 sous le titre « Vers le Maroc : Lettres du Sud oranais, 1903-1906 », p. 17.

(3) Lettre au Commandant Pein, le 12 octobre 1905, *ibid.*, p. 288.

(4) Lettre au comte E.M. de Vogüé, le 13 janvier 1904, *ibid.*, p. 34.

(5) Traité franco-espagnol du 27 novembre 1912, art. 1, alinéa 1.

Sous cet angle du moins, le moyen était bon. Mais vis-à-vis des Marocains, quel serait le crédit d'une pareille créature, roitelet de rechange que ne pouvaient voir d'un bon œil ni le Sultan en titre, ni les populations auxquelles on l'imposait comme un double symbole de soumission à l'étranger et de partage de la nation ? Obéir aux Français n'était encore que demi-mal puisque le Sultan se trouvait avec eux. On pouvait donc à la rigueur s'y résigner. Mais accepter les Espagnols, c'était en plus, se séparer de la communauté. Or çà, jamais. Bien plus, pour l'empêcher, la France elle-même apparaissait comme un recours.

Tel était donc dès le départ, le dilemne espagnol : s'en remettre à la discrétion des Français, ou bien, faisant cavalier seul, se lancer à visage découvert dans une aventure militaire qui pouvait bien, en fin de compte, servir encore l'image de la France.

Chargé des intérêts français, Lyautey eut bientôt fait de le comprendre ainsi, et, dès octobre 1913, venu parler avec les responsables à Madrid, il leur mit le marché en mains. Si on l'en croit, le Roi Alphonse et le Premier Romanonès s'étaient laissé convaincre. Il n'en posa pas moins comme préalable à l'accord tout verbal qu'il conclut avec eux, la condition impérative suivante : « Pas de coopération militaire sous quelque forme que ce soit ». Et d'ajouter en commentaire : « C'est nettement entendu » (6). Autant que le refus, le ton qui l'accompagne indique assez dans quelles limites se serait cantonnée la coopération « loyale et très sincère » qu'il disait proposer. Mais à quoi bon le supputer ? Quelques semaines plus tard, Romanonès tombait, et depuis lors, racontera Lyautey, « les sottises n'ont pas cessé et n'ont fait que s'accroître » (7). Autrement dit, sur l'heure, les Espagnols eux-mêmes le déliaient une fois pour toutes de tout engagement et lui donnaient de quoi légitimer la méprisante hostilité dont il ne devait plus se départir. Et puisque le point faible, en face, c'était le Khalifa, c'est là aussi qu'il portera ses coups, dénonçant âprement les attributs de souveraineté dont, paraît-il, le titulaire était indûment revêtu. Pourtant,

(6) Compte rendu de Lyautey au Gouvernement, publié par Pierre Lyautey dans l'important recueil en quatre volumes, de lettres et de documents de Lyautey durant sa présence au Maroc, sous le titre de « Lyautey l'Africain », T. I, p. 284.

(7) Note privée de Lyautey au Commandant de Puverville, attaché militaire français à Madrid, le 4 mars 1924.

alors qu'il s'enflammait ainsi pour l'intégrité politique du Royaume, il s'employait, plus efficacement d'ailleurs, à le scinder économiquement en détournant vers l'Algérie le commerce régional qui de tout temps s'était effectué entre la zone dévolue à l'Espagne et tout le reste du pays. Une telle contradiction ne l'embarrassait guère puisque le but, dans les deux cas, était le même : rendre intenable la position déjà fort malaisée des Espagnols.

Pour être exact, il y eut un moment où il songea à relâcher cette pression multiple. Mais c'était à la veille de la guerre. Le 30 juillet, il écrivait à Viviani : « Des considérations de politique générale d'un ordre supérieur nous conseillent d'aider nos voisins à se tirer pour le mieux de leurs difficultés marocaines » (8). C'était, on l'a compris, une référence au choix que l'Espagne devrait faire au début du conflit. Mais comme de tels propos éclairent aussi les dispositions de Lyautey avant que ne s'imposent ces considérations « d'un ordre supérieur », ou dès qu'elles cesseraient de s'imposer. Dans l'intervalle, soit pendant les quatre ans de la guerre, il se retint de mettre en cause le statu quo, sauf pourtant à Tanger qui devait être maintenue sous régime international, et dont il souhaitait faire une base de la marine française (9). Mais pas un seul instant, il ne perdit de vue cette question, accumulant une liste impressionnante de griefs contre les Espagnols qu'il accusait de transformer leur zone en base allemande d'opérations contre la France. Et, patiemment, il attendit l'heure du règlement.

***

Sur trois cents kilomètres d'ouest en est, de l'Atlantique à l'Algérie, et moins de cent du nord au sud, la zone qu'avait reçue l'Espagne est occupée pour l'essentiel, par la chaîne rifaine dont le versant abrupt est tourné vers le nord et surplombe la mer, tandis qu'au sud, l'autre versant s'incline doucement en mammelons fertiles vers le Maroc des plaines tenu

(8) Lettre du général Lyautey, à Viviani, ministre des Affaires étrangères, le 30 juillet 1914, in Lyautey l'Africain, T. II, p. 150.

(9) Lyautey à de Peretti, sous-directeur des Affaires d'Afrique au ministère des Affaires étrangères, le 17 novembre 1915, in Lyautey l'Africain, III. 88.

par les Français. Tous les cours d'eau de ce versant dévalent du nord au sud pour se jeter dans l'Ouergha qu'on avait pris pour base de la frontière interzonale dans l'accord de 1912.

Depuis toujours, Lyautey lorgnait vers ces vallées par delà la frontière. Lorsque la victoire fut acquise aux alliés, avant même l'armistice, il tenait prête la requête qu'il demandait à son Gouvernement de soumettre à la Conférence de la Paix. Puisque, explique-t-il crûment, il n'y a plus comme aux premières années de guerre, à ménager l'Espagne pour la mettre dans son jeu, que par ailleurs, tout un dossier existe sur la mise de sa zone au service de l'Allemagne, deux hypothèses seulement sont à envisager : ou « la cession de la totalité de la zone espagnole » à la France, et ce serait la seule « consécration logique et complète de l'intégrité de l'Empire chérifien », ou bien cession partielle de ladite zone, et dans ce cas, « le minimum » demandé par la France engloberait tout ce qui est à l'ouest, au sud et à l'est de la ligne des sommets, sans en exclure Tanger et sa zone internationale. Autrement dit, le maximum à laisser à l'Espagne, ce serait la muraille qui de Ceuta à Melilla, en gros, s'élève sur la mer. Comme on le voit, d'une hypothèse à l'autre, la différence n'était pas grande ([10]). Et l'on comprend que l'une, pas plus que l'autre, ne pouvait être retenue par une Conférence où siégeaient les Anglais. En effet, comme Curzon l'écrivait à Balfour, l'Angleterre s'en tenait au traité franco-espagnol de 1904 auquel elle avait « virtuellement » adhéré. On ne pouvait donc prendre en considération les demandes françaises ([11]).

Lyautey pourtant n'était pas homme à demeurer sur un échec, et dès juin 1919, il relançait l'affaire en écrivant à Clemenceau :

« Si la Conférence de la Paix n'a pu envisager le rétablissement complet de l'intégrité de l'Empire chérifien [par la cession de toute la zone espagnole à la France]... nous devons cependant espérer que des négociations directes avec le Gouvernement de Madrid aboutiront tôt ou tard, au moins à une rectification de la frontière actuelle entre la zone française et la zone espagnole du Maroc » ([12]).

(10) Lettre de Lyautey au ministre des Affaires étrangères, le 5 novembre 1918.

(11) De Lord Curzon à Balfour, le 26 février 1919.

(12) Bilan adressé par Lyautey à Clemenceau, le 15 juin 1919, in Lyautey l'Africain, III. 347. — 348.

Et de préciser aussitôt que la « rectification » désirable signifie toujours l'annexion du « minimum » qu'il réclamait six mois plus tôt, soit, en gros, les trois quarts du territoire voisin.

Il ne semble pas qu'à Paris, l'idée soit apparue déraisonnable. Soit qu'elle y fût dans l'air grâce aux amis actifs qu'avait Lyautey dans les Services, soit que sa lettre ait été prise immédiatement en considération, juste à ce moment-là un sondage fut effectué à Madrid. Et le 20 juin, soit quatre jours après la lettre de Lyautey, Hardinge, ambassadeur de Grande-Bretagne, annonçait de Madrid à son Gouvernement : « Le Ministre d'Etat espagnol m'a dit aujourd'hui que le Gouvernement français semble démasquer maintenant ses batteries au sujet du Maroc ». Alapetite, ambassadeur de France, venait juste en effet, de suggérer au Roi, au cours d'une entrevue, d'acheter sa zone à l'Espagne (13). Alapetite se vit répondre que l'opinion espagnole ne comprendrait pas un marché de ce genre. Et l'on perçoit, d'après la confidence faite à Hardinge, comme par les termes plutôt critiques dont elle est assortie dans sa retransmission, que l'Angleterre aussi était toujours derrière l'Espagne en cette affaire.

Ainsi, ni la Conférence de la Paix, ni une entente directe avec l'Espagne n'avaient fait aboutir le projet de Lyautey. Mais que l'idée en fût abandonnée soit à Paris, soit surtout à Rabat, comment y croire même si des occasions multiples n'avaient prouvé qu'elle était là toujours présente ? Lyautey avait dit : « Tôt ou tard ». Eh bien, on attendrait les circonstances, mais sans cesser un seul instant, faut-il le préciser, de peser sur leur cours.

***

A dire vrai, les circonstances n'étaient pas pour l'instant très propices. Comme les Anglais l'avaient compris, le seul moyen de se débarrasser des importunités françaises, consistait pour l'Espagne à s'installer elle-même de façon effective, sur tout le territoire que les traités lui accordaient. Elle avait trop tardé à le faire, et les Français avaient beau jeu à parler de carence. Mais depuis le début de 1919, elle avait au Maroc, pour la représenter, un nouveau chef, actif et décidé, le général Damasso Berenguer.

(13) De Hardinge, ambassadeur à Madrid, à Lord Curzon, le 20 juin 1919.

Aidé de l'est par son second, le général Silvestre qui commandait à Melilla, et dirigeant lui-même l'opération menée de l'ouest, il entreprit de rapprocher en un mouvement patient mais continu, les deux branches de l'étau. A l'ouest, la seule ville importante, Chechaouen, était prise, et Risouni, chef de la résistance, cerné dans les montagnes. A l'est, les choses allaient plus rondement encore, et les plans étaient prêts déjà pour la dernière campagne qui conduirait jusqu'à la Baie d'Alhucemas toute proche. Des deux côtés ainsi, on dissipait « certaines légendes » ([14]), entendez celles que certains voisins intéressés entretenaient sur la nullité espagnole. Et l'on ne peut nier que ce cours imprévu allait forcer Lyautey à repenser tout le problème.

C'est alors que survint l'événement encore plus imprévu : des deux branches de l'étau espagnol, celle de l'est brusquement, venait de se briser, bien mieux, de disparaître. Plus de front, plus d'arrière, plus d'armée, plus même de général Silvestre. Le tout en quelques heures, littéralement évanoui.

Supposer qu'à Rabat la nouvelle fut reçue avec indifférence, ou qu'elle désappointa, ne serait pas, on l'admettra, près de la vraisemblance. De là à dire que l'on s'en réjouit, au moins sur l'heure, il n'y a rien non plus qui l'autorise. Il y eut tout d'abord un moment de stupeur incrédule devant le vide énorme qu'on avait tout d'un coup devant soi. Qu'allait-il en sortir ? Un nom bientôt en émergeait, un certain Abdelkrim dont on ne savait rien Que voulait-il ? Après l'Espagne, que réservait-il à la France ? Mais assez vite, les premiers traits du personnage se dessinèrent. Ce n'était pas « un fanatique vulgaire préoccupé surtout de rapines faciles », mais un vrai chef qui « sait qu'on fait la guerre pour préparer la paix » ([15]). Et il n'avait rien eu de plus pressé que de faire connaître par écrit à Rabat, sa sympathie et ses intentions pacifiques à l'égard de la France. Mais si la profession était en soi-même apaisante, le politique habile qui s'y livrait ne laissait pas, par contre, d'être inquiétant : « Le caractère de « lutte pour l'indépendance » donné par Abdelkrim à son combat contre les Espagnols

(14) Selon les termes du général Silvestre au cours du Te Deum célébrant ses victoires, à Melilla, le 31 décembre 1920.

(15) Bulletin du Comité de l'Afrique française de septembre 1921, (B.C.A.F.).

n'est pas fait pour nous rassurer quelque opinion qu'on ait sur la sincérité de ses manifestations de sympathie à notre égard ». C'est en ces termes que la Résidence formulait à Rabat son premier commentaire ([16]). Et revenant sur le sujet un peu plus tard, elle exprimait ses préoccupations : « Alors qu'en juillet on disait que les Fassis s'intéressaient plus au conflit gréco-turc qu'aux événements de Melilla, maintenant toutefois, dans certains milieux, quelques commentaires ont été faits qui prouvent que l'aventure espagnole a, dans le monde de l'Islam, ouvert des horizons et motivé des espoirs nouveaux » ([17]).

Notons qu'extraites d'un document strictement intérieur et tout à fait confidentiel, les lignes qui précèdent, contrairement à ce qu'il adviendra souvent plus tard, méritent d'être reçues pour véridiques dans l'appréciation des faits, et pour sincères dans les sentiments qu'elles expriment. Aussi doit-on rendre à Lyautey cet hommage de dire qu'avec ses collaborateurs, il a été, et de loin, le premier à percevoir ce caractère nouveau, inquiétant pour les uns, exaltant pour les autres, donc subversif ou révolutionnaire, qu'a eu dès sa naissance, la Guerre du Rif. Et l'on ne peut en conséquence, être surpris de voir que, dans un premier temps, il fut bien soulagé lorsque les Espagnols se ressaisirent parvenant même à regagner un peu de leur terrain perdu : « Il semble, écrit alors le même commentateur confidentiel, que nous ayons beaucoup à gagner de ce rétablissement » ([18]).

Mais là alors, Lyautey se montra moins lucide en acceptant trop volontiers l'augure de premiers succès espagnols. S'il avait bien compris ce que la résistance rifaine présentait d'exemplaire au dehors, et d'abord dans le monde musulman, il ne soupçonna pas par contre, la puissance intérieure qu'en elle-même elle portait. Il avait trop, depuis vingt ans, en gagnant à tout coup, joué sur la division des tribus qu'il provoquait à volonté. Comment aurait-il cru que cette fois, l'union pourrait se faire, ou en tout cas, se maintenir ? Dès le 14 octobre, il avait retrouvé sa confiance : « Les succès récents » des Rifains, écrivait-il, sont « tout locaux » et « ne doivent

(16) Rapport mensuel du Protectorat, août 1921.
(17) *Ibid.*, septembre 1921.
(18) *Ibid.*, octobre 1921.

pas illusionner sur la profondeur et la durée de l'agitation » ([19]). Ses services, dont le diagnostic était sûr, ne l'informaient-ils pas que les tribus rifaines reprenaient leurs querelles ([20]) ?

Dès lors, son parti était pris. L'affaire qui retombait ainsi dans la norme usuelle était d'un bon recours vis-à-vis de l'Espagne. Déjà, un agent sûr était mandé dans l'entourage d'Abdelkrim pour essayer d'en orienter la politique. Tel journal de Paris lançait l'idée de la médiation personnelle de Lyautey comme susceptible d'arrêter le conflit. Le même journal disait un peu plus tard, qu'on était déçu dans le Rif, de ne pas obtenir l'appui des autorités françaises du Maroc ([21]). Bientôt, Lyautey lui-même sortit de sa réserve. Au début des événements, un appel qu'on disait émaner du Commandement rifain, et adressé à tous les Marocains, leur demandait d'intervenir auprès de « Notre Maître Moulay Youssef, le Prince des Croyants pour qu'il nous donne ce qu'il nous faut pour mener notre lutte. Qu'il nous applique les lois qu'il voudra et par l'intermédiaire de quelle nation il voudra, sauf l'Espagne » ([22]).

Même s'il n'est pas possible de décider de l'authenticité, dans tous ses termes, de cet appel, il est certain qu'il traduisait pour l'essentiel, un état d'esprit réel dans le Rif. Il permit en tout cas à Lyautey de déclarer, le 11 novembre, en présence du Sultan :

« Des points de l'Empire où se sont passés de graves événements, sont venus à Votre Majesté des appels à sa pitié, à son appui, dont son cœur, je le sais, s'est vivement ému, et auxquels il n'était pas possible de donner suite, mais qui n'en ont pas moins témoigné quelle autorité et quel prestige exerce partout la Majesté chérifienne » ([23]).

(19) Lyautey à Louis Barthou, ministre de la Guerre, le 14 octobre 1921, Lyautey l'Africain, IV. 182.

(20) Rapport mensuel du Protectorat, novembre 1921.

(21) « L'Intransigeant » des 10 septembre et 4 octobre 1921.

(22) Appel affiché à la mosquée de Tanger et daté de la date hégirienne correspondant au 21 juillet 1921, soit le jour même du fameux désastre espagnol d'Anoual, in B.C.A.F., 1921, pp. 270-271.

(23) Texte in B.C.A.F., 1921, pp. 431-432

Comment les Espagnols n'auraient-ils vu dans ces paroles, une expression publique de sympathie envers leurs adversaires rifains, et une remise en cause à peine voilée, de la partition du Maroc dont ils étaient bénéficiaires ?

Cinq mois plus tard, alors que dans le Rif on était tout de bon installé dans la guerre, la visite au Maroc du Président français, Alexandre Millerand, fournit une nouvelle occasion d'affirmer, et de façon plus solennelle encore, la même position. Et pour plus de clarté, tous les représentants des nations étrangères à Tanger, furent conviés aux réceptions, sauf celui de l'Espagne. Quant au Haut Commissaire au Maroc, Berenguer, de rang correspondant à celui de Lyautey, il fit, malgré l'affront, le voyage de Tétouan jusqu'à Fès pour saluer le Président et exprimer discrètement, dans son allocution, l'espoir d'une collaboration française. Millerand répondit sèchement, réservant son « Protectorat » à la France et renvoyant l'Espagne dans sa « zone d'influence » (24).

On le voit, pour le vieux « Parti colonial » et pour Lyautey qui, désormais, en est figure de proue, pour le Gouvernement aussi, rangé une fois de plus à leur façon de voir, la Guerre du Rif est alors l'occasion attendue de ramener à soi toute la couverture dont on avait jadis, sous la pression anglaise, dû céder un pan à l'Espagne. Là où n'avaient servi ni la persuasion, avec l'allié anglais, ni l'intimidation mêlée de marchandages, avec la partie espagnole, on parviendrait peut-être si, avec à propos, on mettait en jeu le bélier rifain. Il suffirait d'une part, de le garder solidement en mains, et d'autre part, de n'en user jamais à découvert. Or, à ce double égard, Lyautey et ses Services étaient des virtuoses. Un agent, on l'a dit, se trouvait dans le Rif et, très tôt, les contacts s'établirent puis se multiplièrent à Oujda, à Port Say, à Taourirt, à Fès, voire à Paris, mais toujours par des voies subalternes ou, en tout cas non officielles, afin que ni Anglais ni Espagnols n'éventent le manège et que jamais, de leur côté, les Rifains puissent se dire ou se croire reconnus. Jamais non plus, on ne permit à un délégué d'Abdelkrim de venir à Rabat rencontrer le Sultan. En effet, l' « unité de l'Empire » offrait un bon cheval de bataille si c'était pour soumettre le pays tout entier à la France, mais non pas s'il devait

(24) Renseignements coloniaux, 1922, pp. 114 et 118.

conduire le souverain à parrainer lui-même des Marocains dressés contre la mainmise étrangère. D'ailleurs, en interdisant le contact, on finirait par dresser une partie contre l'autre, et l'on jouerait ainsi des deux. Enfin, à la périphérie du Rif, on gonfla deux ou trois petits chefs ambitieux que l'on pourrait jeter dans les jambes d'Abdelkrim s'il venait à se révéler dangereux.

En observant ces précautions, il fut possible de faire savoir à Abdelkrim, dès le début de 1922, qu'on ne ferait aucune difficulté pour la circulation des biens et des personnes entre le Rif, la zone française et l'Algérie. Une lourde hypothèque était ainsi levée pour les Rifains. Le Rif est pauvre et même d'économie très primitive. Il ne vivait alors qu'en important certaines denrées fondamentales, et en exportant en échange une main-d'œuvre abondante qui se rendait en Algérie au début des moissons et qui en revenait à la fin des vendanges. Depuis la guerre, les Espagnols séquestraient au passage tous les travailleurs de retour. Ils maintenaient par contre, les transactions avec le territoire rifain où leurs agents pouvaient dès lors, entrer et opérer à volonté. Par ailleurs, la menace d'un blocus retenait les Rifains de s'engager à fond dans le conflit. C'est cette situation paralysante que fit cesser la décision française : à la saison prochaine, les travailleurs pourraient se rendre en Algérie en faisant un crochet par le sud. Quant aux denrées, elles proviendraient de Fès au lieu de Melilla. La ligne du front serait fermée et l'on pourrait durcir l'effort de guerre autant qu'il le faudrait. La décision fut prise un peu avant que Berenguer ne vînt à Fès y essuyer une rebuffade. Le 19 mars, les artilleurs rifains, auparavant sur la réserve, avaient ouvert le feu et coulé un navire espagnol ravitaillant la place d'Alhucemas. La guerre entrait dans une phase nouvelle qui aggravait considérablement les problèmes de l'Espagne. Quant à Lyautey, l'heure approchait pour lui d'agir.

En 1919, ses troupes avaient subi un échec assez grave en essayant de s'implanter au nord de l'Ouergha, rivière qui, on l'a vu, devait servir de base à la frontière interzonale. Elles s'y étaient heurtées à un rassemblement où figuraient déjà des contingents rifains, et avaient dû se replier au sud avec des pertes. Depuis, ce front avait été un front d'attente. Or, aujourd'hui, le Rif était aux prises avec les Espagnols, et les tribus de l'Ouergha aussi, avaient toutes leurs regards tournés de son côté. C'était

donc l'occasion de réparer l'échec de 1919. Il était sage aussi de profiter de l'embarras croissant des Espagnols, car c'était eux surtout, qu'il s'agissait de prendre de vitesse en occupant des territoires que leur réservait le traité, du moins, avant d'avoir subi l'exégèse de Lyautey. C'est donc dans le second semestre de 1922 que fut dressé le plan d'une campagne qui, par un premier bond, devait pousser la ligne des postes français au nord de la frontière des cartes espagnoles. Prévue pour 1923, l'opération n'eut lieu que dans l'année suivante. A ce moment, l'Etat rifain ayant pris consistance et étendant son influence jusque dans la région, le coup fut ressenti d'abord par Abdelkrim sur lequel il était en effet désormais dirigé. Ainsi, sans que lui-même l'ait décidé, sans même, on le verra qu'il en ait eu une conscience très claire, l'action où s'engageait Lyautey était en train de changer de nature. Mais avec ou sans Abdelkrim, il est certain que l'objectif avait été dans le principe et demeurait pour lui, de confiner les Espagnols toujours plus vers le nord.

***

A ses débuts, la résistance rifaine n'avait que l'objectif très limité de s'opposer à la progression espagnole. Il n'y avait derrière, aucune doctrine, pas de vues politiques, et encore moins l'idée d'édifier un Etat. C'est leur victoire inattendue et aux dimensions exaltantes qui força les Rifains à poursuivre la lutte, à l'élargir, à la diversifier, à en élever le niveau. Alors seulement, pour répondre aux nécessités du combat, le chef exceptionnel qu'ils avaient su choisir, celui qu'on nomme inexactement Abdelkrim, mit sur pied une armée, un Etat, élabora une politique interne, et s'aperçut avec le temps, qu'il occupait lui-même une case sur l'échiquier mondial au milieu d'autres pièces qu'une après l'autre, il découvrait.

Non pas qu'il fût un ignorant, ni même ce semi-lettré campagnard d'assez pauvre figure, nous dit-on, au regard du génie de Lyautey. Depuis 1907, Abdelkrim n'avait cessé de suivre très attentivement, les événements dans le monde. Et, associé lui-même, à un très haut niveau, à la politique espagnole au Maroc, il en savait tous les ressorts, comme il avait appris à en jauger les hommes. Mais, du monde moderne qu'il connaissait par les journaux et les revues tant de l'Espagne que de l'Orient, il n'avait jamais vu de ses yeux, vivant à Melilla, qu'une petite ville de garnison. Ce qui

est peu pour avoir de ce monde une connaissance pratique. Il y avait surtout un élément qu'il ne pouvait connaître puisqu'il naissait à peine autour de lui, dans les tribus, sans que l'équivalent en eût existé autre part jusque-là : le combat populaire offensif contre l'Europe coloniale. Du moins, sut-il en découvrir très tôt le caractère nouveau et, à chaque phase de son développement, en évaluer la puissance. Ce dont Lyautey, qui jouait pourtant au plus fin avec lui, se révéla bien incapable.

Quand Abdelkrim se retrouva avec une vraie guerre sur les bras, son premier geste fut de lever les yeux vers son souverain le Sultan. Il dépêcha un émissaire, mais celui-ci fut refoulé par les autorités françaises. Il se trouva alors un journaliste et affairiste également français, pour entraîner jusqu'à Paris ce messager qui y eut la surprise d'être mis en présence d'un second de Lyautey. C'est ce dernier qui, témoignant beaucoup de sympathie, lui assura que les Rifains pourraient venir très librement et commercer tant au Maroc français qu'en Algérie. Ainsi, le tour qu'avait pris la mission faisait comprendre à Abdelkrim que vers Rabat, il ne devrait compter qu'avec le seul Lyautey, mais en même temps, que celui-ci, pour se servir de lui, était prêt à l'aider. A lui donc, de n'accepter cette aide qu'en veillant bien à n'être pas réduit à l'état d'instrument. D'où l'opportunité de rechercher d'autres amis ou plus sincères ou, s'ils devaient être aussi intéressés, dont l'aide pût lui servir aussi de contrepoids. C'est dans ce but qu'en juillet 1922, il dépêcha deux délégués en Angleterre.

Pouvait-il, à l'époque, savoir précisément le jeu que l'Angleterre menait dans la partie ? Non sans doute. Mais il sentait que, sans paraître, elle y avait sa place et qu'elle tenait à l'œil le partenaire français. N'allait-elle pas, pour lui faire pièce, comme pour soigner son influence dans le monde musulman, se ménager aussi l'amitié des Rifains ?

La réponse, sur ce point, ne se fit pas attendre. Au Foreign Office d'abord, la délégation d'Abdelkrim trouva les portes closes. Puis, aux Communes où un Représentant soulevait la question, le Leader, Chamberlain, s'en expliqua en termes clairs. Le Rif était une région que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique regardait comme une zone d'influence espagnole au Maroc. Les Rifains étaient donc des rebelles envers une Puissance amie. On ne devait ni reconnaître leurs émissaires,

ni avoir de contacts avec eux. Et, au Représentant qui insistait pour suggérer au moins d'offrir ses bons offices aux deux parties car l'Angleterre était la première des Puissances à sujets musulmans, Chamberlain rétorqua : « Non, Monsieur, je ne vois pas l'utilité d'une suggestion pareille » (25)

La déception était amère. Loin de rien accorder, l'Angleterre prenait parti publiquement pour l'Espagne ennemie en acceptant le détriment que son crédit en subirait peut-être dans le monde musulman. Cependant, la mission n'était pas tout à fait un échec. L'affaire rifaine s'était bien imposée à l'attention mondiale durant quelques semaines au moment d'Anoual, le désastre espagnol de l'année précédente. Mais elle était depuis, retombée dans l'oubli et, sauf bien sûr, en Espagne même et au Maroc, on ignorait qu'une guerre était en cours. Voilà alors qu'au Parlement anglais, quelqu'un s'était levé pour en parler. Il soutenait que la cause était juste puisque le Rif ne se battait que pour rester indépendant. Il révélait que des avions là-bas, pilonnaient des villages. Il éventait les tractations en vue de livrer à l'Espagne de nouveaux bombardiers (25*). Si bref qu'il ait été, un tel débat dans une telle assemblée, était la première brèche dans le mur de silence. D'ailleurs, en amenant le Cabinet à déclarer sa position et à la justifier par des principes désormais contestés, n'allait-il pas aussi, par réaction, gagner un peu partout des sympathies aux combattants rifains ? Or, justement, c'était l'un des objets de la mission à Londres. Les délégués reçurent un bon accueil des travaillistes, dans les milieux orientalistes et l'intelligentsia en général. On les fit parler en public. Il y avait aussi à Londres, un grouillement de personnalités des pays musulmans, dont Chakib Arsalan, le publiciste tant écouté. Par eux, ils firent entendre à ses destinataires l'appel dont ils étaient porteurs et qu'Abdelkrim lançait vers le Moyen-Orient. La religion qui nous unit, y disait-il, vous oblige à entendre notre voix, surtout que le monde musulman est aujourd'hui levé pour défendre ses droits et pour avoir sa place parmi les peuples civilisés. Nous

(25) Séance aux Communes du 4 août 1922.

(25*) *Ibid.*

nous battons pour une indépendance qui soit admise par les grandes Puissances. Appuyez-nous auprès des Etats de l'Europe auxquels nous-mêmes, nous nous sommes adressés ([26]).

Et en effet, les délégués rifains étaient aussi porteurs d'une lettre « au monde civilisé ». Le Rif, disait-elle en substance, avait certes besoin d'une « protection », mais ce n'était que contre l'Espagnol qui ravageait son sol et massacrait ses gens. Il demandait donc aux nations, celles notamment qui ont des liens avec l'Islam, de réunir une conférence avec sa participation pour rétablir la paix et reconnaître au Rif le droit de vivre libre dans le respect des intérêts d'autrui. Elle adressait alors la mise en garde suivante :

« Si notre appel est entendu, on peut vous croire quand vous parlez « d'humanité », de « civilisation ». Autrement, on saura que l'Europe n'a qu'un but, c'est de combattre les Musulmans avec tous les moyens et toutes les armes en son pouvoir » ([27]).

Des deux messages que nous venons de résumer, un examen superficiel ne retiendrait peut-être que ce lien religieux au nom duquel le chef rifain espère obtenir l'aide de certains peuples et qui l'amène, apparemment, à réduire la question coloniale à un antagonisme entre l'Europe et les pays d'Islam. On parlerait alors de vue étroite, de sentiments retardataires. Mais ce serait faire bon marché de la chronologie. Si l'on s'avise que, dans les conditions du monde, il y a cinquante ans, rien ne pouvait autoriser même un esprit ouvert comme Abdelkrim, à escompter l'appui du monde colonisé dans son entier, on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas tenté de gagner à sa cause, au moins les peuples dominés qui éprouvaient déjà pour lui un sentiment de parenté. Or, notons qu'en se référant à l'Islam, jamais il ne désigne ni les Européens, ni même les Espagnols comme étant des chrétiens, ce que, bien sûr, n'eût pas manqué de faire un homme prisonnier du passé. Bien au contraire, l'Europe « civilisée » est le modèle que la

(26) Le texte de cet appel a été publié dans l'original arabe dans la presse d'Orient et repris par Omar Abou-l-Nasr dans son livre publié à Damas probablement en 1934, sous le titre : « Batal our-Rif, Al amir Abdul Karim ».

(27) Document demeuré dans les archives de la Société des Nations dans la version qui en avait été transmise en anglais.

Renaissance musulmane propose à son émulation. Loin de se fermer à l'Europe, et encore plus, de se dresser contre elle, Abdelkrim se dit prêt à recevoir et à donner. Il ne veut rien de plus que son indépendance. Mais il y tient. Et si il se propose de mettre sur ce point la sincérité de l'Europe à l'épreuve, c'est simplement le signe d'une perspicacité qu'ont éveillée les déceptions de l'après guerre. Sans doute, dès cette époque, certains avaient du cours futur des choses une vue plus large et plus complète. Mais c'était encore une minorité contestée. Et disons tout de suite que parmi eux ne figuraient ni Alphonse XIII qui vint, l'année suivante, à Rome, proposer au Pape son épée pour une nouvelle croisade contre les infidèles ([28]), ni le Président Painlevé qui fera frissonner le Sénat, deux ans encore plus tard, en évoquant « la barbarie » de « ces populations obscures... qui diffèrent de nous par la couleur de la peau », et qui, ayant « tout à apprendre de l'Europe », n'en menacent pas moins « la civilisation européenne » ([29]). Voilà plutôt où se situeraient fanatisme et racisme, et l'on conviendra qu'à l'inverse, les appels d'Abdelkrim, qui en sont dépourvus, rendaient dès 1922, un accent que le monde, de façon générale, n'avait pas eu encore le temps d'apprendre. Des deux appels, l'un, le premier, reproduit dans la presse en Orient, y devait avoir un écho, mais encore limité aux lecteurs peu nombreux des journaux, et long à se répercuter. Quant au second, parvenu à Genève, il s'effaça sur l'heure dans l'ombre des archives au Palais des Nations.

Les quelques résultats acquis par la mission à Londres étaient par conséquent d'ordre moral et ne devaient porter leur fruit que dans la suite. Ils ne pouvaient encore être perçus. Dans l'immédiat, par contre, l'échec était patent après la position hostile que prenait l'Angleterre au grand jour. Celle-ci, face à la France dont l'objectif demeurait inchangé, s'en tenait donc elle-même, comme l'écrivait Robert Cecil en 1919, à la ligne tracée depuis 1904. Et loin de voir en Abdelkrim un élément à mettre dans son jeu, elle remarquait surtout que, consciemment ou non, il servait les desseins de la France contre les Espagnols. Or, en restant présente dans le

(28) Allocution prononcée au Vatican le 15 novembre 1923.

(29) Discours à la tribune du Sénat, le 2 juillet 1925.

nord du Maroc, l'Espagne avait mission d'empêcher les Français de s'installer en face de Gibraltar. C'est elle qui, à tout prix, devait poursuivre sa mission

***

Nous avons vu comment, vis-à-vis de la France et vis-à-vis des Marocains, l'Espagne était dans une situation fâcheuse. Elle ne l'était pas moins vis-à-vis de sa propre opinion. Certes, après l'humiliant traité de Paris qui la priva des derniers restes de son glorieux Empire, l'expansion au Maroc devait pouvoir panser les blessures d'amour propre. Sans doute aussi, permettrait-elle de justifier, par son emploi au moins partiel, l'existence d'une armée, ou plutôt d'une caste militaire inutile, pléthorique, turbulente, intouchable. Mais le rôle de planton au service des Anglais n'était pas lui non plus reluisant. En outre, loin de rien rapporter, il ruinait les finances de l'Etat. Le peuple en souffrait doublement en payant les impôts et en alimentant un contingent moins disposé que ne l'étaient les officiers, à franchir le Détroit. Fait très particulier, les gros industriels qui, en Espagne, ne livraient à l'Etat qu'assez peu d'armement, le gros venant de l'étranger, n'approuvaient pas non plus l'aventure marocaine. Même pour l'armée enfin, celle-ci était une pomme de discorde, car les galons se gagnaient bien plus vite à Melilla ou à Ceuta que dans la Péninsule. Aussi, malgré les beaux efforts des hommes politiques pour expliquer que le sol national se défendait d'abord sur la côte marocaine, personne ne les croyait. La guerre était tellement impopulaire, que tout échec sur le terrain retentissait dans la nation entière. Et les événements qui, en 1909 déjà, marquèrent à Barcelone la « semaine sanglante », avaient montré jusqu'où les choses pouvaient aller.

On pouvait donc s'attendre au pire lorsque, douze ans plus tard, survint non pas l'échec, mais le désastre d'Anoual dont nous parlions en commençant. En fait, hormis quelques mouvements dans les usines ou dans la rue, à Bilbao et à Madrid, il ne se passa rien. « Indifférence » ou « léthargie », selon les termes de la presse socialiste ? ([30]) Ou bien plutôt,

(30) Voir Marie Rose de Madariaga : « Le Parti Socialiste Espagnol et le Parti Communiste d'Espagne face à la révolte rifaine », Colloque international à l'occasion du cinquantenaire de la République du Rif tenu à Paris en janvier 1973.

est-ce que l'hostilité ne pouvait s'exprimer par manque d'une organisation et de chefs résolus ? Le fait est que, après avoir, dans l'immédiat, permis le maintien du régime sans dommage, l'inertie de la masse devint vite un boulet paralysant l'action de gouvernements éphémères tout en exaspérant les contradictions existantes : entre civils et militaires comme entre militaires eux-mêmes, entre les partisans d'une politique de force et ceux du compromis. Tous ces tiraillements ne règlant rien, on zigzagait à reculons. Un exemple frappant en fut celui des prisonniers, presque tous officiers de haut rang, qu'on prétendit obstinément délivrer par la force et qu'on finit par racheter contre rançon, au bout de dix-huit mois, quand plus d'un tiers avait déjà péri de maladie. Comme cependant, le sang coulait toujours plus au Maroc, d'elles-mêmes, les classes les plus touchées, éléments populaires, petits bourgeois aussi, que la conscription à leur tour atteignait, sortirent de leur passivité. L'enquête sur la responsabilité du désastre fut l'occasion de mettre en cause publiquement, tout le régime avec, au sommet, le Roi. Des mutineries éclatèrent. Incités par les femmes ameutées, des hommes, qu'on embarquait à Malaga, tuèrent un de leurs chefs, et bien que condamné, le principal meneur fut libéré comme un triomphateur. C'était la cote d'alerte. Quelques semaines plus tard, un coup d'Etat installait la dictature militaire.

Le régime était sauf, mais c'était de justesse, et s'il avait frôlé ainsi la catastrophe, c'était la conséquence du combat des Rifains qui, se répercutant hors du Maroc et sur le continent européen, prenait un tour déjà révolutionnaire plus marqué. A titre de confirmation, notons que le nouveau maître de l'Espagne, Primo de Rivera, était un général connu depuis longtemps pour avoir réclamé le retrait espagnol du Maroc. On voit, d'une part, que le régime, pour se sauver, avait lâché du lest, et, d'autre part, que les Rifains voyaient par là, s'ouvrir devant eux de nouvelles perspectives.

Et en effet, Primo de Rivera partait bien décidé à se débarrasser du Protectorat qui, pour lui, conduisait l'Espagne au suicide. En fait, à l'heure des réalisations, il lui fallut compter avec l'opposition des officiers d'Afrique, et lui-même redoutait de déplaire aux Anglais. D'où ses hésitations et ses revirements qui l'amenaient à négocier tout en poursuivant les combats. La guerre en 1924, prit même des dimensions encore jamais atteintes.

Mais c'était pour l'Espagne des combats en retraite. Et lorsque les canons se turent en décembre de cette année-là, la zone espagnole presque entière, hormis les places de la côte, se confondait avec l'Etat rifain. Dès lors, les seules questions qu'on se posait à Rabat, à Paris, et à Londres, mais ailleurs aussi dans le monde, ne concernaient que les délais et les modalités du prochain abandon espagnol dont les suites surtout, encore mal prévisibles, étaient un grave sujet de préoccupation.

***

Dans cette attente, c'est vers Rabat surtout qu'on tournait les regards. Car on savait quel intérêt la France portait à cette affaire. Or, le jeu de la France, c'était Lyautey qui le jouait. On pensait même généralement, qu'il l'inspirait. Et l'opinion se justifiait. Car le temps était loin où Lyautey faisait très humblement hommage à ses « patrons » du Parti colonial. Désormais, c'était lui qu'on nommait « le Patron ». Avec plus de bonheur que Napoléon III en Algérie, il s'était taillé au Maroc un Royaume mi-français, mi-arabe. Sans être Roi, il était Maire du Palais. Choisis, promus par lui, les officiers et les hauts fonctionnaires étaient ses hommes liges. Bien sûr, pour les crédits, les effectifs et la politique générale, il était dépendant de Paris. Mais n'avait-il suffisamment prouvé, en s'acquittant avec brio, depuis dix ans et plus, de la mission dont on l'avait chargé, qu'on pouvait lui laisser la bride sur le cou ? Et si dans l'opinion ou bien au Parlement des résistances se faisaient jour, le « lobby » colonial était là qui veillait, en relation étroite avec Lyautey, achetant le concours des journaux, poussant ses hommes à la tribune et dans les commissions, les faufilant dans l'entourage des principaux ministres. Et avant tout débat qui s'annonçait comme difficile, Lyautey lui-même adressait des rapports lumineux que le Gouvernement n'avait qu'à démarquer pour être sûr de traverser l'orage.

Lyautey, nous l'avons vu, avait choisi, sans l'avouer bien sûr, de se servir des événements dans le Rif. Tant qu'il n'avait en face de lui que le partenaire espagnol, il se trouvait bridé par un traité qui en dépit des « interprétations », ne permettrait jamais de se pousser très loin. Mais avec Abdelkrim, se découvraient deux possibilités. Ou bien — et c'était là le plus probable — on parvenait à le domestiquer. Alors, on l'aiderait autant

qu'il le faudrait et, par personne interposée, la zone entière serait reprise un jour ou l'autre aux Espagnols. Ou bien il s'entêtait dans son indépendance, et on le laisserait quand même grandir et acculer les Espagnols. Mais on aurait alors toute latitude, puisqu'avec lui on n'avait pas traité, et qu'il n'avait même pas d'existence juridique, d'user de tous moyens appropriés — et l'on n'en manquait pas — pour le réduire ou même le liquider, mais une fois les Espagnols vraiment éliminés par lui.

Il est certain que, de Lyautey lui-même, on citerait vingt textes contredisant absolument l'existence de tels plans, surtout dans ses rapports adressés à Paris avec la suggestion pour le Ministre, d'en faire état « devant les commissions parlementaires ». Ainsi, le mot fameux qu'ont répété tous les échos : « Ne pas mettre les pieds dans le Rif. C'est un guépier » (31). Force est pourtant de constater que, de façon constante, l'action était à l'opposé de ces slogans pour « le front parisien », un front qu'en bon stratège il lui fallait aussi neutraliser.

En refusant de se soumettre au Khalifa nommé par le Sultan, les Rifains, dans l'esprit du traité entre Français et Espagnols, comme aussi dans sa lettre, étaient en rébellion contre leur souverain. Si donc, toujours aux termes du traité, c'est à l'Espagne qu'il revenait de les réduire, la France, puisqu'elle était la protectrice du Maroc tout entier, se devait tout au moins de ne pas les aider. Or, invoquant un « droit commun » ainsi nommé sans que l'on sache quel est le code écrit ou non écrit auquel il se réfère, Lyautey allait, durant près de deux ans, permettre à ces « rebelles », comme eût dit Chamberlain, de se ravitailler chez lui et dans l'Oranie proche, en vivres, en matériel et en équipement. Il leur en parvint même des armes, quoique fort peu et sans qu'on puisse en l'occurrence, bien situer les responsables. Enfin, le propre frère d'Abdelkrim, qui était aussi son second, put se rendre à Paris où le Gouvernement, moins à l'aise il est vrai, le laissa néanmoins séjourner et prendre tous contacts pendant quelque six mois. Etait-ce inadvertance si, de la rébellion, Lyautey ne distinguait ainsi que le visage hostile aux Espagnols ?

(31) Télégramme de Lyautey à Herriot, ministre des Affaires étrangères et à Nollet, ministre de la Guerre le 11 décembre 1924, et son rapport à Herriot du 20 décembre 1924.

D'ailleurs, en 1923, à la fin de l'été, l'heure lui sembla venue de récolter le fruit de cette amitié clandestine. Le chef rifain tentant alors, une fois de plus, mais toujours vainement d'obtenir un tracé de leur frontière commune, il saisit l'occasion pour lui offrir toute l'aide militaire, technique et financière dont il aurait besoin, pourvu qu'il consentît à faire publiquement allégeance au Sultan. C'était l'épreuve décisive, car de son résultat allait dépendre toute la politique à venir. Or, Abdelkrim comprit fort bien où on souhaitait l'entraîner. Lorsque lui-même, trois mois plutôt, avait voulu faire acte d'allégeance au souverain directement, l'autorité française s'était interposée et avait retenu son message. En le conviant maintenant à refaire la démarche, mais sous l'égide de la France, Lyautey ne visait donc en fait qu'à étendre sur le Nord sa propre autorité. Ce n'est pas pour cela que le Rif se battait. Son chef ne répondit même pas ([32]). Réaction décevante mais non pas imprévue et qui montrait tout simplement la nécessité, pour le faire venir à composition, de recourir à une manière plus forte.

Aussi, dès lors, fini pour les Rifains le bénéfice du fameux « droit commun ». On retint à Oran deux avions, trois autos, des postes téléphoniques en cours de livraison. A Port Say, on saisit de l'essence. Ailleurs, des pelles, des pioches ou des bougies. Ordre en effet, était donné de ne rien tolérer qui « fournirait aux dissidents rifains une assistance quelconque » ([33]). Ce n'était là qu'un premier temps. Le suivant fut la subversion. Quelques foyers couvant de longue date à la lisière du Rif, on les activa brusquement obligeant Abdelkrim à accourir pour les réduire, en relâchant l'étreinte qu'il resserrait à ce moment sur des positions espagnoles. Fait remarquable, il avait pu ainsi, plus ou moins parer ces coups bas, mais tout en sachant bien de qui ils provenaient, il ne riposta pas. Il sentait donc bien sa faiblesse, et l'on pourrait sans risque franchir un nouveau pas. Et ce fut en effet, l'avance au nord de l'Ouergha.

(32) Ce fait fondamental mais naturellement inconnu est établi par un témoignage direct sur lequel nous apporterons toutes les précisions nécessaires dans la prochaine publication précédemment annoncée.

(33) Télégramme du Ministre des Affaires étrangères au Gouverneur Général de l'Algérie, le 17 janvier 1924.

Les plans, nous l'avons dit, en étaient prêts dès 1922. Le but était alors de devancer les Espagnols dans une région que le traité leur accordait, mais que Lyautey leur contestait. Or, maintenant, les Espagnols étant tenus au loin par Abdelkrim, c'est celui-ci dont l'influence arrivait jusque-là. C'était donc lui qu'il fallait prendre de vitesse en occupant le territoire des tribus de l'endroit avant qu'elles ne se joignent au combat des Rifains. C'était en 1924. Le 29 février, sans même en référer à son gouvernement, Lyautey prescrit la mise en place de son dispositif. Le 22 mars, Paris est avisé. Hésitation de Poincaré que préoccupe la situation financière : l'opération coûtera cher. Mais le 21 mai, il finit par céder. Cinq jours plus tard, alors que par ailleurs, on amusait le chef rifain en négociant pour lui faire espérer un accord, les 12 000 hommes déjà massés sur leur ligne de départ, franchissaient la rivière et occupaient, dix kilomètres au nord, la ligne des hauteurs.

Evidemment, l'opération n'était pas faite pour plaire aux Espagnols. Pourtant, vu la nouvelle situation où elle venait de s'accomplir, Lyautey put s'offrir l'avantage — et il n'y manqua pas — de leur prouver qu'ils lui devaient un fier service : il décongestionnait leur front, il privait Abdelkrim d'une région où il puisait contre eux des ressources et des hommes, il lui coupait enfin ses communications (34). Et le plus fort, c'est que cela était absolument exact. Il n'en restait pas moins que l'Espagne s'en trouvait évincée d'une part de son lot.

Voilà sans doute qui peut mieux nous instruire sur la vraie politique de Lyautey que ses nombreuses déclarations par lesquelles en effet, ce qu'il recherche, c'est de servir l'action qu'il mène et non d'en révéler les fins. Ainsi, combien de fois n'a-t-il sonné l'alarme face au péril rifain qui, disait-il, menaçait la présence de la France dans toute l'Afrique du Nord. Mais on remarquera qu'alors, il noircit le tableau de traits résolument imaginaires et que, par une coïncidence troublante, ces morceaux de bravoure arrivent toujours à l'heure où il faut préparer le Président, Poincaré ou Herriot, à la nouvelle d'une mesure importante qu'il leur en coûtera de cautionner. Un épouvantail efficace, voilà à leur endroit, ce qu'est pour

(34) Lettre de Lyautey au Ministre des Affaires étrangères, le 7 juin 1924.

lui le Rif. Quant à le redouter lui-même, il est trop sûr de lui pour en arriver là. Bien au contraire, c'était la pièce maîtresse de son jeu qu'il avait pu déjà pousser et qu'il comptait pousser encore avec profit pour ne l'écarter qu'à son heure. N'avait-il pas, au point où nous en sommes, obtenu grâce au Rif, mais déjà contre lui, un des plus beaux succès de sa carrière puisqu'il pouvait prétendre à la gratitude de l'Espagne en lui soufflant un bien qu'elle revendiquait ? Et, en effet, l'Espagne ne broncha pas, non plus d'ailleurs que l'Angleterre, ce qui comptait au moins autant. Trois mois plus tard, un autre bond eut lieu, le 4 septembre, au nord de l'Ouergha, tout aussi réussi, sans réaction ni d'Abdelkrim, ni de l'Espagne, ni des Anglais. Eprouvée par deux fois, la méthode était bonne. Il n'y avait par conséquent, qu'à s'y tenir, en en dosant l'application suivant les circonstances.

***

Or justement, le cours des circonstances allait en se précipitant. A la fin de l'automne, les Espagnols ne conservant que quelques villes côtières, avaient pratiquement cédé la place aux troupes rifaines. Sur le terrain par conséquent, la situation était claire et tout à fait propice à l'action de Lyautey. Mais ailleurs, en revanche, beaucoup d'incertitudes s'accumulaient. Et tout d'abord, qu'attendre de la nouvelle équipe gouvernant à Paris ? La Gauche avait gagné les élections sur le mot d'ordre de la paix. La déroute espagnole avait, de son côté, rendu la France attentive et sensible aux affaires du Maroc. Les radicaux ne gouvernaient qu'avec le soutien socialiste et l'on se souvenait des anathèmes de Jaurès contre l'entreprise marocaine. De plus, les communistes menaient une campagne inouïe, n'hésitant pas à soutenir directement la cause des Rifains, appelant les soldats à fraterniser avec eux. Dans cette ambiance, il n'était pas facile de mener la partie. Des coups comme ceux de mai et de septembre, sur l'Ouergha, ne pourraient plus passer inaperçus. D'ailleurs, le général Weygand venait d'être relevé en Syrie. Lyautey aussi était visé. Des députés venaient s'enquérir au Maroc. Ils se disaient inquiets des desseins agressifs que mûrissait Rabat. Avec Primo de Rivera, ils exploraient les voies d'un compromis reconnaissant l'Etat rifain, mais en maintenant l'Espagne au Maroc. Exactement l'inverse des aspirations de Lyautey.

L'autre inconnue, c'était la position anglaise. Londres n'avait rien dit en voyant les Français se pousser vers le nord. Mais ce silence, en y réfléchissant, pouvait aussi être inquiétant. Qu'adviendrait-il de ce côté quand, au lieu d'une avance dans la zone frontalière, serait lancée une incursion profonde ?

Avec l'appui actif du « Parti colonial », Lyautey ne désarmait pas pour autant. Venu personnellement pour trois mois à Paris, il put faire à loisir le siège du Président Herriot qu'il réussit à émouvoir par l'imminence du grand péril que faisait courir Abdelkrim à la France. Mais en même temps, il le réconfortait par la sûreté et la discrétion des parades que lui-même, mais lui seul, était capable de déployer, pourvu bien sûr, qu'on lui en fournît les moyens. Dans les premiers jours de novembre, Herriot, malgré toutes les pressions contraires qui s'exerçaient sur lui, était résolument acquis aux thèses de Lyautey. Le retrait de l'Espagne étant inévitable, il fallait que la France prît sur elle de réduire Abdelkrim. S'il refusait de se soumettre à « l'autorité du Sultan » — entendez « à la France » —, Lyautey se faisait fort en deux années d'opérations localisées, discrètes et peu coûteuses, de soumettre toute la zone qu'abandonnait l'Espagne.

Il ne restait donc plus qu'à voir comment faire accepter la chose par l'Angleterre.

***

Londres à la vérité, était plongée dans l'embarras. Le grand principe auquel on s'y tenait depuis 1904, c'est que « la côte du Maroc en Méditerranée devait être dans les mains de l'Espagne ou, en tout cas, ne devait pas tomber sous l'emprise de la France ». Ainsi le rappelait encore, de Tanger, Codrington à Curzon dans l'été 1923, avant que la situation ne prît un tour si grave. D'où la réponse négative de l'année précédente aux demandes d'Abdelkrim qui d'abord, menaçait la présence espagnole, mais dont surtout, on soupçonnait qu'il tirait en fait, les marrons pour la France, dans le rôle qu'un Thami el Glaoui remplissait pour elle dans le sud.

Cette ligne très claire aussi longtemps que les Français marquèrent leur complaisance envers le Rif, ne pouvait pas manquer de se brouiller quand on vit qu'Abdelkrim, en sus des Espagnols, avait maille à partir

aussi avec la France, et plus encore en 1924, quand en dépit des coups déjà sévères que leur portait Lyautey, les Rifains obtenaient sur l'Espagne leurs plus nettes victoires. C'était un fait nouveau, et l'inquiétude qu'il éveilla très tôt chez les Anglais se perçoit çà et là, et par exemple, dans la façon dont un de leurs consuls rend compte d'un entretien avec Heusch, chef d'Etat major de Lyautey. Notant d'abord que Heusch attend allègrement les prochains heurts prévus contre les gens du Rif, il observe, en même temps qu'il répète ce qu'il a entendu :

« Le sentiment qu'a le colonel Heusch de sa pleine aptitude à faire face à la situation sur cette frontière, [celle du Rif], ne le rend pas du tout aveugle cependant, devant le très réel danger auquel les succès des Rifains d'Abdelkrim contre l'Espagne protectrice, exposent les armées française, espagnole, italienne et anglaise confrontées au même type de problème indigène. Quoique à l'échelle d'une « politique mondiale », ils ne soient pas grand chose, ils exercent cependant un effet insidieux dans tout le monde musulman... Hier, Abdelkrim n'était rien, mais aujourd'hui, il est connu... Ses succès sont des coups assénés par les sectateurs du Prophète à l'ennemi chrétien... de Calcutta jusqu'à Dakar » ([35]).

Si Heusch, auteur de ces paroles, ne croyait guère lui-même à ce qu'il racontait, surtout qu'il l'émaillait d'informations très fantaisistes — ainsi ces émissions radio du Rif vers tout le monde arabe et jusqu'à Tombouctou — et si son but était d'impressionner d'abord le diplomate anglais, on voit, à la manière dont celui-ci reprend tout à son compte pour en référer à ses chefs, qu'il offrait un terrain préparé.

En tout cas, à mesure que s'approche l'effondrement des Espagnols, on voit que les Anglais sont tiraillés entre l'opposition traditionnelle à la mainmise française, et la nécessité où ils seront peut-être, de l'accepter s'il est vrai que l'on doit étouffer ce que bientôt, eux-mêmes désigneront comme « un foyer d'intrigue et de rébellion ». Un document interne du Foreign Office qui, en septembre notait avec humeur : « Le Parti colonial dessine sans doute dès à présent, un destin français pour le Rif », enchaînait en disant : « Nous ne saurions permettre que l'avenir de cette zone

(35) Du consul De Lomas, à Rabat, à Codrington, consul général de Grande-Bretagne à Tanger, le 15 septembre 1924.

soit fixé d'une façon jugée par nous contraire à nos intérêts ». Voilà certes un ton ferme, mais pour affirmer quoi ? Où se situent ces intérêts que l'on prétend défendre ? C'était là la question et l'on n'y répond pas. L'indécision déjà, est manifeste.

D'ailleurs, deux mois plus tard, en pleine débacle de l'Espagne, quand Giraudoux, Chef du Bureau de Presse au Quai d'Orsay, « confie » crûment à un correspondant du Daily Telegraph que « les Français occuperaient la totalité de la zone s'il le fallait et qu'ils se sentaient libres de le faire », on en prit note à Londres, mais on ne broncha pas (36). Sept jours plus tard, Chamberlain à Paris, rencontre Herriot qui, parlant du Maroc, lui laisse présager l'ouverture du conflit entre la France et les Rifains. Herriot n'est pas allé bien sûr, jusqu'à lui dire expressément qu'il souhaitait « poursuivre les Rifains dans la zone espagnole. Mais il est clair que c'est ce qu'il avait dans la tête ». Or, Chamberlain, bien loin d'avoir à cet instant le moindre haut le corps, se fait on ne peut plus compréhensif. La France a tout à fait le droit de défendre son Protectorat. Pour elle, « c'est une question d'ordre intérieur ». Néanmoins, Chamberlain « supplie » le Président français (« I begged him ») » de ne pas transformer cette affaire domestique en problème international » (37).

On sent déjà chez lui — Herriot dut le sentir aussi — le désarroi que, deux semaines plus tard, exprimeront en clair ces lignes de sa main :

« Jusqu'ici, ma politique a été d'user de toute notre influence pour empêcher la question de devenir internationale, autrement dit, pour empêcher les Français d'entrer en zone espagnole. Mais cette politique peut s'effondrer d'un moment à l'autre, et il faut que je sache quel langage tenir avec la France, l'Espagne et même avec l'Italie » (38).

En vérité, au moment même où il la formulait ainsi, la politique de Chamberlain n'avait plus guère de consistance. S'il ne justifiait sa supplique à Herriot que par la crainte de voir d'autres nations, l'Amérique,

(36) De Knatchbull, conseiller à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris, à Gerry Villiers, au Foreign Office.

(37) Compte rendu par Chamberlain de son entrevue avec Herriot à Paris le 5 décembre 1924.

(38) Note manuscrite de Chamberlain, le 19 décembre 1924, relative à la transmission du Memorandum du 10 décembre.

l'Italie, intervenir dans une affaire jugée par lui comme « domestique », n'en devait-on induire que, quant à elle, la Grande-Bretagne ne faisait plus d'opposition spéciale à l'entrée des Français dans le Rif ? Or, c'était bien cela. Alors que Chamberlain s'entretenait avec Herriot, on achevait à Londres, dans ses Services, la rédaction d'un long mémorandum circonstancié pour justifier une révision de la politique anglaise au Maroc. On s'avisait soudain que Gibraltar n'avait plus l'importance d'autrefois, que d'ailleurs, les Français, avec l'aviation, l'atteindraient désormais aussi bien de leur zone que de la côte rifaine. Donc, plus d'obstacle majeur à leur présence sur cette côte même. Comme par ailleurs, l'Espagne se retirait, par qui la remplacer ? Le Portugal, l'Italie ou la Grèce ? Allons donc ! La Grande-Bretagne elle-même ? Quelle aventure ! Restait la France. Or, observait le document, c'est elle qui « est habilitée en droit et moralement pour étouffer à sa frontière un foyer d'intrigue et de rébellion et établir ainsi l'ordre et la paix dans la zone espagnole ». Et de conclure : « C'est l'intérêt de toute l'Europe qui le demande. Et, soit dit en passant, nous n'avons pas à envier la France ni à la chicaner face à une tâche aussi ingrate et aussi difficile » (39).

Ainsi, en 1923, la thèse du Foreign Office était encore que « la côte du Maroc en Méditerranée... ne devait en tout cas pas tomber sous l'emprise de la France ». Mais dix-huit mois plus tard, fin 1924, c'est l'inverse qui est vrai. Non seulement les Français ont le droit d'occuper toute la zone espagnole, mais l'Angleterre et l'Europe avec elle, lui en devront de la reconnaissance. Voilà une volte face, pour ne pas dire une reculade, dont les Anglais, s'agissant de l'Empire, n'étaient pas coutumiers. Et notons bien qu'avant d'en venir là, ils auraient pu sans doute, tenter d'autres recours. Déjà alors, maint émirat « indépendant » de par le monde, n'avait pour raison d'être que de sauvegarder tel intérêt anglais. Un émirat du Rif n'aurait-il pu fort bien remplir le même office ? Il est symptomatique de voir que le mémorandum passe en revue les hypothèses les plus cocasses, y compris celle d'un protectorat grec, excepté celle-là qui pourtant ne l'est pas. N'est-ce un signe assez clair que cet Etat rifain, né de la lutte armée, spontanée, victorieuse, contre une Puissance colo-

(39) Memorandum du 10 décembre 1924.

niale, était jugé à Londres comme réfractaire à toute méthode de récupération et donc, plus dangereuse à terme, pour tout l'Empire atteint par les brandons de ce « foyer de rébellion », que les Français ne sauraient l'être pour Gibraltar ? Si l'on était capable de surmonter localement les rivalités impériales, n'était-ce pas qu'on décelait dans la révolution rifaine une menace dont la portée était globale ?

***

Du côté de la France, on n'en était pas là. Lyautey et ses seconds, comme on l'a vu, jouaient bien les Cassandre, mais c'était plus par une tactique chez eux délibérée que par inspiration réelle. Ainsi parvenaient-ils à émouvoir Paris ou Londres. Eux-mêmes, qui imposaient en fait leurs vues dans cette affaire, ne l'étaient nullement. Avec tout le Parti colonial derrière eux, ils voyaient poindre enfin cette occasion tant attendue de couronner la conquête française dans toute l'Afrique du Nord. Des revues, des journaux influents et dûment chapitrés par Rabat, argumentaient sur les droits déchus de l'Espagne et sur ceux de la France à prendre la relève. Organe reconnu du Parti colonial, le « Bulletin du Comité de l'Afrique Française » écrivait dès octobre, sous le titre : « Et si l'Espagne abandonnait ? » : « En cas de défaillance reconnue, on peut à la rigueur abandonner. Mais rendre et retenir ne vaut. Il faut choisir » (40). Le 15 décembre, la « Revue des Deux Mondes » écrira :

« L'Espagne liquide... L'Espagne se croit par là « libérée du cauchemar marocain ». Mais l'échec d'une armée de cent mille hommes, forcée, après dix ans de lutte, à une retraite définitive par les montagnards du Maroc du Nord, est un événement qui n'intéresse pas que l'Espagne... Les droits de l'Espagne survivent-ils à la cessation de fait de son occupation ? La France, si une propagande de révolte cherche à se répandre du Rif dans tout le Maroc, ne sera-t-elle pas obligée par les circonstances à intervenir par les armes, bien qu'elle n'en soit guère tentée » ? (41). Cette concessive finale et la conditionnelle la précédant de peu, perdent

(40) X... : « Si l'Espagne abandonnait », B.C.A.F., octobre 1924, pp. 527-528.

(41) René Pinon, « Chronique de la Quinzaine » dans la Revue des Deux Mondes, le 15 décembre 1924.

beaucoup de leur crédit lorsque l'on sait qu'au même moment, Lyautey, fort de l'appui accordé en principe par Herriot, achevait le rapport qui annonçait ses plans. Rapport fameux, cité partout, mais en en conservant les seules parties nobles après amputation de celles qui l'étaient moins. Ayant pour commencer, fait le tableau d'un Rif regorgeant d'armes, de munitions.... et aussi d'argent que l'Espagne y a jeté à « pleines mains », et montré les « Rifains grisés par leurs succès, se regardant comme invincibles », annonçant même, comme ses espions l'ont entendu « textuellement » dans l'entourage d'Abdelkrim, qu'ils attaqueraient les Français dès que les pluies seraient finies, ayant noté enfin qu'outre Ankara, il y a derrière Abdelkrim les Allemands dont un message heureusement « intercepté » disait qu'ils « comptent sur le Rif pour en faire une base d'action contre la France au Maroc », Lyautey conclut « qu'il faudrait être d'un aveuglement et d'une imprévoyance impardonnables pour... méconnaître la gravité de la menace... et pour ne pas prendre... sans délai, les mesures qu'elle commande ».

Pourtant, qu'on se rassure, Lyautey n'envisage pas une expédition militaire dans le Rif. Bien au contraire, c'est à ses yeux, la dernière chose à faire : « Ne pas mettre les pieds dans le Rif », prévient-il, « c'est un guêpier... D'ailleurs, ce n'est pas chez nous ». Formule sacramentelle qui permettait d'exorciser tous les démons parlementaires et qui valut d'ailleurs, quarante-cinq jours plus tard, le vote d'un copieux supplément de crédits. Mais en réalité, à quoi engageait-elle ? Lyautey avait, de longue date, repéré une grande tribu, celle des Beni Zeroual, avec un territoire très allongé du sud au nord, et se fichant profondément comme une sonde dans le flanc de l'Etat rifain, mais dont la pointe, très effilée au sud, venait mourir à l'Ouergha : « C'est le filon, s'écrie Lyautey, qui pour l'instant, paraît le plus efficace et le plus immédiat à exploiter ». Si en effet, on se prévaut de ce menu contact au sud, et que l'on « interprète » toujours « très largement » le traité existant, il suffira de se couler dans ce « filon » en déclarant sur un ton résolu : « nous sommes là bien chez nous », pour se trouver bientôt au cœur du Rif sans y avoir « mis les pieds ». De là, enchaîne Lyautey, il y aura « une action politique à mener, *s'appuyant sur notre force* [souligné dans le texte] et venant s'insérer entre Chechaouen et le Rif oriental, c'est-à-dire entre les deux champs d'action

d'Abdelkrim ». Dispositif à couronner par un blocus à la fois maritime et terrestre, blocus toujours cruel pour un Rif sans ressources, mais plus encore en cette année de sécheresse où la récolte a été nulle. Ainsi, en « s'abstenant de toute provocation à l'égard d'Abdelkrim », on pourra voir que seule, la faim « poussera selon toute probabilité (les Rifains) à... sortir (de chez eux) » pour se ravitailler en zone française : « Facteur des plus favorables s'ils y trouvent dès l'abord une résistance qui les arrête net ». Pour terminer enfin, la remarque que voici :

« Je ne veux pas développer davantage, les actions politiques de cette sorte ne peuvent pas s'énoncer d'avance comme dans un roman. C'est affaire d'occasions à saisir au jour le jour ».

Sans doute, mais il faut rendre cet hommage que même sans autres détails, l'affaire est déjà très limpide. Pourtant, restait un point à préciser. A la question qui tracassait bien des esprits, « est-ce qu'Abdelkrim ne désire pas s'entendre avec la France », Lyautey répond, ce sont ses termes, « pour le moment non ». C'est donc qu'il n'exclut pas du tout que ce désir puisse, un jour ou l'autre exister. Voici même qu'on perçoit que le vrai but de tout son plan c'est justement et seulement de faire naître ce désir aux conditions bien sûr, qu'on entend lui dicter. C'est Lyautey qui, lui-même, l'explicite en résumant ses thèses :

« Alors, en exploitant ces points faibles, en réalisant un blocus entravant effectivement son ravitaillement, peut-on concevoir... de l'amener à passer de son attitude actuelle d'intransigeance à une attitude plus modeste et, éventuellement, à des ouvertures conciliables avec la souveraineté intégrale du Sultan [c'est-à-dire, ne l'oublions pas, la domination de la France] » (42).

En d'autres termes, et c'est très important, son plan n'est pas du tout d'écraser Abdelkrim et de l'éliminer, mais c'est toujours, comme l'année précédente, et en déployant la série des moyens, de le domestiquer. On comprend la raison. Abdelkrim assagi et se pliant au mors, c'était, aux moindres frais, tout le Rif à la France. Mais le faire disparaître après l'avoir battu, c'était lever sans plus, l'obstacle à la présence des Espa-

(42) Rapport de Lyautey à Herriot, le 20 décembre 1924.

gnols que l'on réinstallait en en faisant soi-même les frais. C'est bien ainsi d'ailleurs que, dix-huit mois plus tard, les choses devaient se terminer. Mais il aura fallu auparavant, se défaire de Lyautey qui, même parti et par personnes interposées, persistera obstinément dans son refus. En attendant, dans son plan de décembre, il évitait de se donner même « l'apparence d'une coopération avec les Espagnols que tous au Maroc, exècrent ». Tous, y compris lui-même, en pourrait-on douter ?

Ainsi, à Londres, on avait bien compris qu'il s'imposait, devant l'affaire rifaine, de mettre un terme, localement du moins, aux rivalités impériales. Mais à Rabat, Lyautey, protagoniste de la pièce, demeurait quant à lui, le prisonnier de ses anciennes passions et d'une pensée que vingt ans de succès continus et sans doute trop faciles, avaient fini par scléroser. Pour lui, c'était toujours l'Espagne l'adversaire principal. Quant au Rif, bien que criant au loup à son sujet, il comptait fermement, comme en tant d'autres cas, auparavant, y entrer à son heure, sans esclandre, comme le renard au poulailler.

***

Nous n'avons pas à relater ici par le menu, les événements qui suivirent. Il suffit d'indiquer que le plan de Lyautey, cette fois, échoua. Alors que les moyens pour la conquête du territoire Beni Zeroual devaient être à pied-d'œuvre le 20 mai 1925, les Rifains informés, et gagnant de vitesse, s'y infiltrèrent le 13 avril en provoquant une levée en masse de la tribu. Dès lors, il n'était plus possible de rééditer la promenade militaire de l'année précédente, et Lyautey fut contraint de déchaîner les forces qu'à l'ordinaire, il se contentait d'étaler. Or, il le fit sans les avoir encore tout entières dans sa main. Et les Rifains, loin de rester, selon la tradition des guerres coloniales, dans une attitude défensive, contre attaquèrent avec une stratégie déconcertante de décision, d'adresse et de mobilité. De plus, au lieu de s'essouffler dans leur avance, comme les armées classiques, ils grossissaient leurs forces dans les tribus qui, aussitôt atteintes, se retournaient contre l'occupant étranger. Ainsi, c'était une véritable guerre, ce dont Lyautey n'aurait jamais voulu à cause du contre coup en France et dans le monde. Et c'était même une guerre révolutionnaire, ce qui décidément, était hors de sa conception.

Sur le plan militaire, le résultat fut qu'en quelques semaines, l'armée française, noyée en pays ennemi, fut bien près du désastre. La dissidence battait déjà les murs de Fès et de Taza. Tout l'édifice de la conquête allait se disloquer.

En France, moins de sept ans après la guerre européenne, l'émotion fut profonde. L'opinion alarmée par les envois de troupes et par les pertes déjà nombreuses, ne fut pas insensible à la campagne d'obstruction que les communistes menèrent tant à la Chambre et par la presse, que dans les entreprises ou dans la rue et jusque dans l'armée. La position des socialistes, qui soutenaient encore le Cabinet, devenait intenable. De sorte qu'après l'Espagne, voilà qu'en France aussi, la Guerre du Rif menait à une crise politique et sociale.

Quand on se demandait comment on en était arrivé là, on ne pouvait, tant au Gouvernement qu'à l'Etat major de l'armée, ne pas se dire qu'on s'était laissé mener par Lyautey. C'était bien lui en fin de compte, qui s'était fourré au « guêpier ». Or, il n'avait pas eu du tout conscience de la tempête qu'il allait récolter. Mieux, il s'était condamné à l'affronter tout seul en refusant obstinément même l'ombre d'une coopération avec les Espagnols. Décidément le charme était rompu. A relire ses rapports, on s'étonnait d'y avoir cru aveuglément. Pour combler la mesure, les communistes ne venaient-ils de publier, sinon de lui, du moins de ses Services, une lettre on ne peut plus désagréable ? Son Chef de cabinet y révélait sans fard, comment on exploitait la lutte entre Rifains et Espagnols, et comment, de Rabat, on tirait les ficelles des plus hauts personnages, politiciens et journalistes du monde parisien (42*). Le mythe évanoui, la dépossession de Lyautey ne pouvait pas tarder. Le plus urgent était pourtant de redresser sa politique. C'est donc Paris qui, par degrés, allait reprendre la direction en mains.

(42*) Lettre de Vatin Pérignon, chef de cabinet du Résident général, à Pierre Lyautey, neveu du maréchal, le 25 mai 1925. Cette lettre, lue à la tribune de la Chambre des Députés et publiée par le journal « L'Humanité », se trouve reproduite par P. Semard dans « La guerre du Rif », Paris, 1925.

Et d'abord, il fallait au plus vite, obtenir le soutien espagnol. Tâche humiliante et difficile. Après avoir soi-même si longtemps refusé son aide avec mépris, comment se présenter en quémandeur dans un pays tout ulcéré d'avoir été raillé dans son malheur et qui savourait maintenant sa revanche à voir les « colonistes » français proprement étrillés à leur tour ? De plus, les Espagnols jugeaient la guerre finie pour eux. Primo de Rivera ne leur disait-il pas le 30 avril encore, comme ils le pensaient tous, eux-mêmes, qu'il était « insensé de gaspiller dans cette affaire et l'or de la patrie, et la vie de ses enfants », ajoutant que « la fin était déjà très proche » ? (43). On savait par ailleurs, qu'à ce moment précis, des pourparlers de paix étaient en cours avec le Chef rifain. Le « cauchemar » se dissipait. Allait-on le revivre pour servir de « Sénégalais » aux Français ?

Mais voilà qu'un Français justement, à la mi-mai, débarquait à Madrid, discrètement, sans même être annoncé. C'était monsieur Malvy, un homme connu là-bas pour y avoir vécu plusieurs années d'exil, et qui s'était lié avec Primo de Rivera autour des tables de baccara (43*). Faisant visite au dictateur, il lui remit une lettre de Painlevé avec les souhaits de la France.

Personnellement, Primo de Rivera était sur la réserve. Mais de Londres, Chamberlain lui avait adressé des conseils de sagesse en prévision des avances françaises. De plus, autour de lui, des collaborateurs, dont l'amiral Magaz, pensaient que l'occasion se présentait « de frapper Abdelkrim pour de bon et d'en finir une fois pour toutes avec lui ». Sentiment rejoignant celui des militaires qui répugnaient à demeurer sur leur défaite et dont quelque succès avant toute paix, même séparée, eût au moins pansé l'amour propre. Aussi, lorsque Malvy eut fait connaître la requête de Paris, le dictateur daigna passer l'éponge. Il proposa lui-même qu'on se réunît à Madrid pour discuter de la semonce à adresser à Abdelkrim avant de lancer contre lui une action militaire combinée. Et puis, comme si quelque démon se réveillait en lui, voici qu'il devenait soudain plus impatient que les Français empêtrés à son gré dans les problèmes que leur

(43) Discours prononcé à Séville le 30 avril 1925.

(43*) Confidence de Briand à Austin Chamberlain : « They had become friends over the green table » (Chamberlain à W. Tyrrell, 11 juin 1925).

créait leur opinion. Car il découvrait qu'Abdelkrim « et sa royauté avortée pouvaient être le foyer d'un mouvement religieux et social d'un effet décisif en Orient » (44). Depuis les grands revers éprouvés par l'Espagne en 1924, « tous les professionnels de la révolution et des idées perturbatrices avaient fixé les yeux sur Abdelkrim, lui envoyant leur sympathie et leur appui, grandissant sa figure chaque jour davantage » (45). Il fallait donc agir non plus pour traiter, mais bien pour imposer ses conditions à un vaincu. Le temps pressait. Peut-être qu'il serait trop tard l'an prochain. « Graves seraient alors les maux qui surviendraient aux peuples d'Occident » (46).

Ainsi, cet homme devenu maître du pouvoir notamment pour arrêter la guerre dont mourait son pays, touchait déjà le but. Voilà qu'en lui pourtant, à ce moment précis, l'Espagnol faisait place au général et au propriétaire foncier, au disciple de Mussolini qui, par delà l'Espagne, mesurait le danger représenté par la révolution rifaine pour l'assise coloniale d'une Europe dont il se sentait solidaire.

***

Mais à Paris aussi, des idées de ce type hantaient déjà certains esprits, notamment Painlevé, mais avant tout Pétain, maréchal victorieux, Inspecteur général de l'Armée, dont l'influence allait de jour en jour, en s'affirmant. On peut, pour ce dernier, se demander dans quelle mesure des questions de personne ne l'auraient pas déterminé. C'est vrai que l'on était, parmi les « métropolitains », assez caustique envers le « maréchal civil » qui tenait la scène à Rabat. N'avait-il obtenu son bâton en gagnant sans grand risque, de menues escarmouches ? Or maintenant, trouvant enfin à qui parler, il laissait fondre les bataillons qu'on lui donnait. Pétain lui-même n'a pas toujours dissimulé à son endroit certain mépris. Mais si le fait peut se noter, il n'est pas essentiel. Surtout, Pétain s'opposait à Lyautey parce que vraiment, il voyait les choses autrement.

Le problème était double. Avec l'Espagne, il était d'ordre diplomatique. Avec le Rif, il était militaire, sans aucun doute. Mais comme on le verra, la politique y tenait bien sa place.

(44) Communiqué officiel publié le 11 juillet 1925.
(45) Lettre de Primo de Rivera à Lyautey le 3 juillet 1925.
(46) *Ibid.*

Avec l'Espagne, le règlement fut simplifié du fait que l'on pouvait traiter sans la participation de Lyautey. Côté français, on ne marchanda pas, car il fallait se racheter. Engagement fut pris de rester côte à côte jusqu'au bout, et de ne pas traiter séparément. Des unités de la marine française viendraient combattre sous les ordres espagnols. Si les Français, en cours d'opérations, étaient contraints de pénétrer chez leurs voisins, ils se retireraient dans les six mois après rétrocession à l'armée espagnole du terrain occupé. Quant aux limites de cette zone, on y inclut d'ores et déjà, sans aucune équivoque, le territoire de la tribu Beni Zeroual, celui-là même, on s'en souvient, que Lyautey voulait annexer. Comment imaginer un désavœu plus éclatant ?

Sur le terrain bien sûr, l'affaire était plus malaisée, d'abord du fait que la situation elle-même empirait chaque jour, ensuite, du fait de la présence de Lyautey que l'on n'osait sans doute destituer en plein combat. Il était clair pourtant, que le temps n'était plus où celui-ci était seul maître en son domaine. En mai déjà, un général était dépêché de Paris pour renseigner directement l'Etat major. En juin, Painlevé, Président du conseil, arriva en personne par avion, fait rare à cette époque, et non comme Millerand, trois ans plus tôt, en hôte d'apparat. Son irruption était celle d'un patron mécontent de ses gens. Après trois jours passés au front où il trouva des officiers amers et très critiques, Painlevé repartit avec la conviction que l' « unité mobile » mise au point par Lyautey dans sa guerre coloniale, était inadaptée à la vraie guerre que livraient les Rifains. On devait donc jeter dans la bataille des divisions entières avec tous les moyens d'artillerie, d'aviation et de blindés. Mais il faudrait bien sûr, pour commander l'ensemble, un autre chef que Lyautey.

Quand celui-ci comprit qu'on le dépossédait, il réagit farouchement, se débattant un mois durant au bout du fil que l'on tenait ferme à Paris. On refusait la démission dont il menaçait si souvent, mais on ne lâchait pas non plus, sur le point des pouvoirs militaires. Il devait donc rester et se plier tout à la fois. Pourtant, comme il restait mais ne se pliait pas, le chef de toute l'armée dut se faire annoncer pour venir prendre lui-même le commandement. Mesure extrême, mais elle ne suffit pas encore à faire céder Lyautey. C'était en août, Le front s'étant enfin stabilisé, et les sept divisions de renforts se trouvant à pied-d'œuvre, l'heure arrivait de la

contre offensive. Or, pendant qu'à Paris, Pétain mettait la dernière main à son plan général, Lyautey, sur le terrain, plaçait hâtivement les unités en vue d'un plan tout différent. Pétain voulait lancer l'attaque sur le front est. Mais il trouva en arrivant, les effectifs massés au centre. Bien plus, l'Etat major local résistait à ses vues. Même en usant d'autorité, il fut réduit à un compromis détestable, se résignant à n'appliquer son plan qu'après exécution au moins partielle de celui de Lyautey. Point n'est besoin d'être stratège pour juger de l'effet.

Quand, avec mille précautions, l'histoire militaire aborde ce conflit, elle veut n'y voir qu'une opposition de doctrines : sur la nature et sur l'emploi des unités, le choix des matériels et des méthodes, compte tenu ou non de leur terrain d'application qui, en Europe ou au Maroc, est sensiblement différent. Pourtant, si le débat s'est en effet volontiers situé sur le plan des techniques, il ne fait guère de doute qu'en profondeur, l'antagonisme était de nature politique. Les deux chefs étaient en désaccord sur les voies et moyens. C'est vrai. Mais c'est qu'ils divergeaient d'abord sur le but même de la guerre.

Pétain, nous l'avons dit, était de ceux qui mesuraient la gravité de la révolution rifaine. Il n'alla pas peut-être, comme le faisait Primo de Rivera, jusqu'à parler d'une menace contre « les peuples d'Occident ». Mais on note sous sa plume que « les musulmans ont suivi avec un intérêt passionné les péripéties de la lutte », que « le prestige de la France a été ébranlé » et que, même sur le continent, sa puissance militaire a souffert de l'important transfert de matériel et d'effectifs. Aussi, dès le moment où il a décidé d'intervenir, sa politique, à en juger d'abord par sa conduite puis, peu à peu, par les écrits où il la justifie, est clairement fixée et il l'imposera avec une inflexible ténacité. Le but, écrira-t-il, c'est « de mettre le Maroc pour toujours à l'abri des tentatives d'Abdelkrim. Pour l'atteindre... il n'y a qu'un moyen : occuper la tribu dont il est le chef, afin de l'obliger soit à se rendre, soit à disparaître. Il faut en un mot, arriver à la paix, mais sans Abdelkrim. Toute autre solution entraînerait pour notre prestige un grave échec... Abdelkrim refoulé sur son territoire mais non vaincu, apparaîtrait comme le symbole de la résistance insaisissable... en même temps que la France se révèlerait impuissante... On ne saurait trop souligner la gravité d'une telle éventualité qui serait de nature à favoriser

le réveil de dangereuses ambitions » (47). Voilà la tâche, et pour l'exécuter sans trop de sacrifices, il faut veiller avec un soin jaloux à l'alliance espagnole. Elle est « en quelque sorte, la dominante des plans d'action... français depuis le mois de juillet 1925 [date de l'entrée en scène de Pétain] ». On devra donc, « surtout, tenir fidèlement les engagements pris vis-à-vis de l'Espagne » (48).

Qu'on se souvienne alors de la politique de Lyautey, non pas bien sûr : telle qu'il la professait — car comment l'aurait-il déclarée avec la franchise de Pétain — mais telle qu'elle se découvre dans tous ses actes, dans ses silences et dans ses allusions : son refus absolu de tout contact avec les Espagnols, sa complaisance d'abord, pour les Rifains, son objectif toujours, d'amener Abdelkrim sous sa houlette par le biais de « l'autorité » usurpée du Sultan, en clair, son espérance de faire chasser les Espagnols par Abdelkrim pour intégrer ensuite l'ensemble du Maroc au domaine de la France. Voilà une politique que peut-être Pétain n'aurait pas condamnée, et qui d'ailleurs, reçut le plein soutien de Poincaré et de Herriot, aussi longtemps qu'on méconnut le grand danger de la révolution rifaine, qu'on ne vit pas en Abdelkrim le mal prioritaire. Mais si les yeux étaient depuis longtemps déjà, ouverts à Londres et à Madrid, s'ils se désillèrent à Paris lorsque Lyautey eut déchaîné l'orage, est-ce que lui-même, ce dernier, confessa jamais, ou comprit seulement, qu'il était l'apprenti sorcier ? Nullement. Bien sûr, en constatant que Paris renversait la vapeur, il jugea bon de consentir de menues concessions. Ainsi s'astreignit-il, après l'inspection au Maroc effectuée par Painlevé, à faire pour le dictateur espagnol, une lettre aimable au point d'y dire : « La vraie, la seule solution pratique pour vous comme pour nous, c'est d'en finir avec Abdelkrim » (49). En foi de quoi, il demandait à son correspondant de risquer un débarquement à Ajdir pour arrêter le flot rifain qui déferlait sur Fès.

Mais il se trouve que le jour même où Lyautey rédigeait cette lettre, son émissaire Gabrielli était au Rif où Abdelkrim, le lendemain, eut un long entretien avec lui. C'était d'ailleurs, la suite de contacts antérieurs

(47) Rapport adressé au Gouvernement le 13 février 1926.
(48) *Ibid.*
(49) Lettre de Lyautey à Primo de Rivera, le 25 juin 1925.

que Lyautey justifiait en disant : « L'existence d'Abdelkrim, son autorité..., la puissance dont il dispose sont des faits indéniables... Je conclus qu'on puisse être amené à causer » (50). Et en effet, Gabrielli causait. A son retour, le 5 juillet, Lyautey suggère par télégramme à son gouvernement de négocier un armistice, en précisant trois jours plus tard, qu'il suffirait à cet effet, qu'Abdelkrim reconnût, même de façon toute « nominale », le Sultan comme son souverain. Devant la réprobation exprimée à Paris, Lyautey se reprit vivement, disant qu'il y avait « malentendu », que seule la gravité de la situation lui avait fait envisager quelques instants, de pareilles concessions. Pourtant, deux mois plus tard, à un moment où non seulement l'avance rifaine était stoppée, mais où lui-même mettait en place son offensive qui contrecarrait le projet de Pétain, il formula l'avis pressant qu'on devait « écarter à priori toute pénétration profonde, en direction d'Ajdir par exemple ». Et d'ajouter que la raison majeure résidait en un mot : « Pas d'aventure » (51). Il n'est guère explicite pour justifier une position aussi tranchée. Heureusement, il le sera bien davantage trois jours plus tard quand, s'adressant non pas à son gouvernement, comme dans l'occasion précédente, mais à Harris, correspondant du Times et confident des heures décisives, il lui dira : « Les Français tâcheront de repousser les Rifains sur leurs lignes de départ. L'avance s'arrêtera alors. En aucun cas absolument, les Français n'entreront dans le Rif. Une fois revenus à la situation initiale, ils entreront en pourparlers avec les tribus limitrophes pour rétablir des relations commerciales normales ». Puis, ajoutant qu'il accepterait une délimitation de la frontière chez les Beni Zeroual, Lyautey pouvait conclure: « Alors , aucun des territoires déclarés par Abdelkrim comme relevant de sa juridiction ne reviendra à la zone française. Ce qui devrait faciliter les relations à venir ». Harris résume ainsi l'impression qu'il retire du message de Lyautey : « Il est à peu près évident que pour Lyautey, la crise, en ce qui concerne la France, cessera dès que les Rifains auront été refoulés sur leurs lignes de départ. Après quoi, il laisse entendre que ce sera plus l'affaire de l'Espagne que de la France » (52).

(50) Lettre à Briand, ministre des Affaires étrangères, le 13 mai 1925.

(51) Lyautey au Président du Conseil, ministre de la Guerre, le 14 août 1925.

(52) Message de Lyautey en date du 17 août 1925, transmis à Harris par le Capitaine Panabières.

Voilà deux documents qui se complètent en s'éclairant. Loin de vouloir écraser Abdelkrim et « en faire un proscrit », selon les termes de Pétain, Lyautey veut au contraire établir avec lui des relations meilleures qu'avant la guerre. Et ce n'est pas pour lui, un pis aller, un programme minimum, puisqu'il s'oppose à ce qu'un autre, Pétain en l'occurrence, ne lance une offensive « profonde, en direction d'Ajdir par exemple ». Lyautey ne se résigne pas au maintien d'Abdelkrim : il l'exige. Ce n'est pas avec peine qu'il laisserait l'Espagne se charger seule de la suite. Bien au contraire, c'est là son but, aujourd'hui comme hier.

Faut-il ne voir alors qu'une divergence de doctrine militaire lorsque Lyautey veut attaquer au centre, chez les Beni Zeroual — encore eux — cependant que Pétain se préparait à l'est, en direction d'Ajdir, le quartier général d'Abdelkrim ? La raison est ailleurs et elle est politique. Pétain voulait « la paix sans Abdelkrim », donc dans l'alliance avec l'Espagne, tandis que Lyautey, à l'inverse, ne voulait la paix qu'avec Abdelkrim parce qu'il était contre l'Espagne.

On sait qu'en fin de compte, l'obstruction de Lyautey échoua. Battu, humilié, déchu, il décida enfin de s'en aller, et il partit comme un quidam sans que Pétain daignât aller le saluer. Mais il laissait sur place une innombrable équipe qui pleurait « le Patron ». Quand Steeg, son successeur, un civil sans panache, se présenta à elle, il jugea bon, peut-être pour se faire adopter, de demeurer dans le sillage du disparu : une fois Abdelkrim refoulé, négocier avec lui, mais non pas l'écraser. D'ailleurs, ne répondait-il pas ainsi, dans une certaine mesure, au grand désir de paix qui existait en France ? Aussi, après l'avance pourtant modeste effectuée à l'offensive d'automne, demanda-t-il qu'on s'en tînt là, sans reprendre les opérations au printemps. Mieux valait un « régime de paix » qui « propagerait dans le Rif cette neutralité rigoureuse qui s'est si vite, dans notre zone, changée en relations amicales » (53). Voire, observa Pétain en formulant l'avis que le Gouvernement lui demandait, mais, « dans le programme de monsieur Steeg, il n'est fait allusion ni à l'attitude à adopter à l'égard d'Abdelkrim, ni à la collaboration avec l'Espagne » (54). D'un seul regard,

(53) Rapport au Gouvernement en date du 29 janvier 1926.

(54) Rapport à Briand, Président du Conseil, le 26 février 1926.

Pétain avait ainsi perçu la marque de fabrique. Il eut d'ailleurs bien moins de mal à neutraliser Steeg qu'il n'en avait fallu pour faire lâcher Lyautey. Il dut pourtant compter encore avec une opinion qui exigea et qui obtint des négociations. Elles eurent lieu à Oujda, fin avril 1926. Mais, de Paris, Pétain qui les suivait au jour le jour, et qui pesait à tout instant sur le Gouvernement, les mena à l'échec. Le lendemain, à l'aube, les divisions françaises et celles de l'Espagne, se ruaient sur le Rif. Quelques semaines plus tard, Abdelkrim se rendait. Dans le cours de l'été, fidèle à ses engagements, l'armée française se retirait et, réduisant quelques îlots épars de résistance, l'Espagne, enfin, après quinze ans d'échecs, s'installait pour de bon, pour longtemps dans sa zone. On ne peut dire ce qu'en pensa Lyautey dans sa retraite de Thorey. Mais pour Pétain, elle le méritait bien pour sa loyale contribution à la défaite de la révolution rifaine.

***

Comme les hésitations de Chamberlain et de Primo de Rivera, le heurt de ces deux hommes est fait pour mettre en évidence le double caractère contradictoire qu'a revêtu la Guerre du Rif. Survenant à une heure où l'époque coloniale n'est pas tout à fait close, elle suscite autour d'elle, suivant les vieux réflexes, des appétits, des réactions et des rivalités comme ceux dont est remplie l'histoire du dernier siècle et le début du nôtre : convoitise des Français, opposition anglaise, soumission espagnole aux vues de l'Angleterre, rapprochement de l'Italie et de l'Espagne que nous n'avons pas évoqué car son effet demeura nul aux différents niveaux où se jouait le drame.

Mais peu à peu, des éléments firent leur apparition, qu'on ne connaissait pas encore. La « rébellion » rifaine était en fait, une guerre populaire offensive contre la colonisation européenne. Bien plus, c'était une guerre victorieuse, donnant naissance à un Etat organisé, capable de durer et réfractaire aux tentatives de récupération. Les grands revers qu'il infligeait à deux Etats européens dont il troublait l'ordre social et grevait les finances, éveillait chez les peuples colonisés des idées dangereuses, en Algérie, en Tunisie, mais aussi en Egypte et aux Indes. On fut alors conduit à opiner que le devoir n'était plus de se battre ni de se quereller pour le Rif ou à son sujet, mais plutôt, de faire front contre lui. Dans l'ère qui sem-

blait poindre, plus que d'accroître les conquêtes, il s'agirait peut-être de savoir faire la part du feu pour sauver les Empires, bases d'une société ébranlée déjà depuis peu, par la guerre et la subversion. Ce passage de l'ancien au nouveau que la Guerre du Rif amorça, ne se fit pas sans luttes soit à l'intérieur des consciences, comme chez Primo de Rivera ou Chamberlain, soit entre individus dont les uns s'accrochaient au passé, tandis que d'autres s'en détachaient pour le défendre. Tel est le sens profond du combat singulier où Lyautey fut vaincu par Pétain.

Germain AYACHE

CONTRIBUTION
A L'ETUDE DE L'ART DE LA BRODERIE AU MAROC

QUATRIÈME PARTIE

LES BRODERIES DE CHÉCHAOUEN

D'après ce que nous croyons savoir, la broderie dite de « Chéchaouen » était primitivement exécutée dans la ville du Maroc qui porte ce nom. Avec le temps, elle s'est confectionnée aussi dans la ville de Tétouan, apportée là par les femmes, vraisemblablement, à l'occasion d'unions avec des Tétouanais et aussi par l'exode de familles quittant Chéchaouen et venant s'installer à Tétouan, apportant avec elles leurs coutumes particulières, leur broderie traditionnelle. Ceci explique que cette technique ne se soit pas « éteinte », mais que son exécution se soit poursuivie, toujours désignée sous le nom de broderie de Chéchaouen, pour la différencier sans doute de la production locale.

Certes, on ne peut rien conclure d'absolu, nous ne savons rien des débuts de cette production. Les spécimens les plus anciens parvenus jusqu'à nous paraissent dater du XVIII[e] ou du début du XIX[e] siècle. Des ouvrages, trouvés chez les antiquaires de Tétouan, qui nous font connaître les prolongements de cette technique et qui semblent appartenir à la deuxième partie du XIX[e] siècle, indiqueraient que leur fabrication était encore de quelque importance dans cette ville à cette époque.

Mlle J. Jouin (1), qui désigne ces ouvrages sous le nom de « broderies de Tétouan-Chéchaouen », note à ce propos :

« Frappé par la ressemblance qui existe entre les broderies de Tétouan-Chéchaouen et des broderies hispano-mauresques conservées au musée de Cluny et à celui de la Chambre de Commerce de Lyon, M.P. Ricard proposait déjà de voir dans les pièces marocaines des « réminiscences » de pièces andalouses. La chose ne fait plus aucun doute quand on connaît les riches collections de broderies hispano-mauresques des Musées de Barcelone et de Madrid... On ne saurait être autrement surpris de voir Tétouan perpétuer une tradition andalouse du XV^e^ siècle. Fondée au début du XIV^e^ siècle, puis détruite en 1400 par le roi de Castille Henri III, qui en emmena les habitants en Espagne, Tétouan fut en effet repeuplée à l'époque de la chute de Grenade, en 1492, par des réfugiés juifs et musulmans, après avoir reçu un premier contingent de réfugiés de Cadix, de Baeza et d'Almeria (célèbre par ses tissus), lors de l'abandon de ces places aux troupes chrétiennes en 1489. Quant à la petite ville de Chéchaouen, elle fut fondée en 1471, par un pieux chérif, pour tenir en échec les garnisons portugaises de Ceuta et de Qsar es-Seghir. Malgré l'absence de textes, tout concourt à nous la représenter comme ayant été le refuge d'exilés andalous : sa qasba moyennageuse, si semblable aux forteresses maures d'Espagne ; ses maisons couvertes de tuiles comme celles du village de Testour (en Tunisie) bâti, nous le savons, par des Musulmans chassés de la péninsule ; le nom de Rif el-Andalous porté par l'un de ses quartiers ; le souvenir encore vivace parmi ses habitants, d'un temps lointain où la culture du mûrier et l'élevage du ver à soie (si prospères dans l'Espagne musulmane) florissaient aussi sous ses murs »...

Parmi les ouvrages de Chéchaouen conservés dans les collections du Musée des Arts Africains et Océaniens à Paris, 11 pièces ont été retenues pour illustrer cette technique. Toutes se rapportent à l'ameublement :

— Une grande tenture, demeurée dans sa forme primitive ;

— Un fragment d'une tenture semblable ;

(1) JOUIN (J.) : *Les thèmes décoratifs des broderies marocaines. Leur caractère et leurs origines*. « Hespéris », tome XXI, 1935, 2^e^-4^e^ trimest., fasc. I-II, pp. 152-153.

— Trois pièces de proportions plus réduites, dont nous ignorons l'utilisation d'une façon précise et que l'on nous a désignées comme étant des « dessus de coffre » (?), et dont l'ordonnance semble bien souvent dériver du décor des grandes tentures ;

— Six coussins ou fragments de coussins.

De plus, en vue de réunir le maximum de renseignements sur ces broderies, et en dehors des ouvrages sélectionnés dans les collections du Musée des Arts Africains et Océaniens, nous avons également fait appel à des spécimens de Chéchaouen conservés dans divers autres établissements : Musée des Arts Décoratifs à Paris, Musée des Antiquités à Alger, Museo del Pueblo Español à Madrid, susceptibles d'élargir le champ de nos investigations. Toujours dans cet esprit, une broderie hispano-mauresque du Musée de Cluny de Paris, sera étudiée ici, afin de dégager les liens qui peuvent exister entre elle et les broderies qui nous occupent.

Supports

En règle générale, les pièces paraissant les plus anciennes utilisent des supports épais et résistants à fils apparents, en toile de lin de ton naturel ou blanchi, faits de plusieurs lés ; les ouvrages plus récents offrent un support de cotonnade.

Étude de la technique

Au sujet de la technique de ces broderies et notamment des grandes tentures, Mlle J. Jouin (2) indique que : « Ces ouvrages rejoignent les ouvrages de tapisserie, la soie recouvre entièrement le support, les parties unies sont travaillées en jeu de fond — la file des points s'enroule en grecque dessinant des sortes de petits casiers (chaque casier porte le nom de *bit* = maison ou chambre) » (Pl. LXVIII — Ph. n° 133).

(2) Jouin (J.) : *Idem.*, p. 17.

Les points fondamentaux varient. Deux techniques existent pour le remplissage des grandes zones monochromes : l'une fait appel au point de trait bouclé (Pl. LXVIII — Ph. n° 132), l'autre au point natté (Pl. LXVIII — Ph. n° 133). Dans les ouvrages employant le point de trait bouclé, la soie, de calibre assez fort en général, est laissée lâche sur la face antérieure, ce qui confère aux surfaces ainsi traitées un aspect bouclé, un peu confus, rendant la lecture des éléments décoratifs assez malaisée sur cette face, ceux-ci demeurant néanmoins lisibles sur la face postérieure de la broderie (Pl. LXIX — Ph. n° 134).

Sur cette technique particulière, Mlle J. Jouin (3) communique des renseignements fort intéressants. Elle écrit :

« C'est à l'influence copte que nous rattacherons la technique du bouclé qui caractérise certains ouvrages au point de trait... Nous voyons le procédé en œuvre dans la broderie copte de la salle de Bawit au Musée du Louvre. Exécutée à l'aiguille avec des brins de laine, la pièce égyptienne utilise le point de trait simple, les pièces marocaines, le point de trait quadrillé ; là se bornent les divergences de techniques ; dans les deux cas, la boucle n'est fixée par aucun point d'arrêt. Les tissus bouclés étaient très en faveur chez les Coptes qui en avaient transmis la pratique aux Musulmans. Adoptée des provinces conquises par les Arabes, la fabrication de ces tissus à boucles s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Sicile, en Calabre, aux Baléares et en Andalousie... ».

Les points bouclé et natté, exécutés à fils comptés, se trouvent souvent réunis dans certaines pièces anciennes : le point bouclé sert au remplissage des zones monochromes (ou bicolores, dans les « dessus de coffre »), le point natté à l'exécution des surfaces colorées (Pl. LXX — Ph. n° 135).

Dans d'autres ouvrages qui semblent plus récents, le point natté est utilisé à la fois pour le remplissage des masses monochromes et pour les surfaces polychromes (Pl. LXX — Ph. n° 136). Dans ces mêmes ouvrages, il est fait appel au point de croix, exclusivement réservé à la confection de certains détails des motifs arborescents (dans les tentures notamment) et, accessoirement, au point de piqûre simple, servant à souligner certains listels décorant les coussins.

(3) Jouin (J.) : *Idem.*, « Hespéris », 1932, tome XV, fasc. 1, 2e trimestre, p. 13.

Etude des éléments du décor

Très compact et assez étonnant, le décor qui s'ordonne en hauteur, fait intervenir : l'élément géométrique — que nous oserons souvent qualifier ici d'architectural — ; l'élément végétal et floral — abstraits à l'extrême — ; l'élément arborescent enfin — extraordinairement stylisé et géométrisé —, trouvant son meilleur champ d'application dans l'ornementation des coussins. Tels sont les éléments essentiels.

Dans la plupart des cas, la tâche décorative, en ce qui concerne plus particulièrement les tentures et les « dessus de coffre », se répartit en deux masses semblables, constituées chacune de motifs identiques, reliées entre elles à la partie médiane par des éléments intermédiaires. La broderie s'étend d'un bord à l'autre de la pièce, dans le sens de la largeur, occupant le plus souvent près d'un cinquième du champ.

A. *Le décor des grandes tentures*

Selon les renseignements recueillis sur place par Mlle Jouin (4), ces grandes tentures, désignées sous le nom de « °arid », étaient suspendues, les jours de grandes cérémonies, à la planche étagère qui traverse l'alcôve faisant face au lit.

Nous croyons savoir aussi que ces tentures étaient disposées au-dessus des grands coffres de mariage, en bois peint et sculpté, qui meublent ces salles.

Par leur style très particulier et leur caractère robuste, le décor de ces grandes tentures s'impose à notre attention ; il fait appel à des sortes de thèmes architecturaux très simples, fondés sur d'importants rectangles à bords rectilignes.

La composition se divise en trois zones ou registres, établis dans le sens de la hauteur (Pl. LXXI — Ph. n° 137).

(4) Jouin (J.) : *Idem.*, « Hespéris », 1932, tome xv, fasc. 1, 2e trimestre, p. 13.

L'examen de ces grandes silhouettes fait apparaître à la partie supérieure des rectangles, des décrochements d'utilité décorative, pensons-nous, servant de base à des ornements qui apportent à l'ensemble une note plus légère : carrés sur pointes aux contours dentelés, motifs arborescents s'inscrivant en filigrane...

Entre les grands éléments architecturaux, viennent s'insérer des motifs intermédiaires en léger retrait, de moyennes dimensions : sortes de « tours flanquantes » (Pl. LXXI — Ph. n° 138), comme celles que nous pouvons voir sur une demi-tenture du Musée des Arts Africains et Océaniens (MN.AM.1961.12.2) ; dômes côniques, ainsi que nous avons pu l'observer sur une demi-tenture conservée au Musée des Antiquités d'Alger, que nous publions ici avec l'aimable autorisation de ce Musée (Pl. LXXII — Ph. n° 139) ; de motifs arborescents.

Tous ces éléments prennent une disposition rayonnante autour de figures carrées à bords finement dentelés, traités de manière à former un arrière plan, servant de cadre à des polygones étoilés (Pl. LXXI — Ph. n° 138).

Ces motifs étoilés à huit ou six pointes qui agrémentent la partie médiane des grandes tentures, et ceux parfois rencontrés dans d'autres ouvrages de Chéchaouen, tel le dessus de coffre (n° MN.AM.1962.2.28) conservé au Musée des Arts Africains et Océaniens, peuvent être :

— soit brodés à fils tirés travaillés à l'aiguille (Pl. LXXII — Ph. n° 140),

— soit brodés au fil de soie — ceci dans les ouvrages qui nous paraissent les plus authentiquement anciens, comme celui qu'il nous a été donné d'admirer et d'identifier, dans les collections du Museo del Pueblo Español de Madrid, témoignage de grande valeur, que nous croyons pouvoir dater de la fin du XVIII[e] ou du début du XIX[e] siècle, et que nous reproduisons ici avec le gracieux agrément de cet établissement. Dans cette très intéressante pièce, entièrement exécutée au point natté, (portant le numéro d'inventaire 9 361), les étoiles, qui retiennent particulièrement notre attention, sont de formes diverses. Elles s'enrichissent de détails intérieurs aux nuancements délicats, dont certains évoquent des rosaces (Pl. LXXIII — Ph. n° 141).

— soit appliqués ; confectionnés, nous apprend encore Mlle Jouin (5), par les femmes israélites, dans du velours de soie rouge, tendu sur âme de cuir, décorées de broderies, exécutées aux fils d'or et d'argent ronds, et ornées de paillettes dorées qui en rehaussent l'éclat (Pl. LXXI — Ph. n° 138) et (Pl. LXXII — Ph. n° 139).

La substitution de ces étoiles permet de constater la transformation qui s'est élaborée dans ces ouvrages, vraisemblablement vers le milieu du XIX^e siècle et de l'évolution du goût à cette époque.

Le ton fondamental de ces tentures, en général neutre ou assez sombre : jaune moutarde foncé, bleu-vert soutenu ou bleu marine violacé, le plus souvent —, communique à ces compositions une espèce d'austérité. La monotonie et la sécheresse sont cependant évitées par l'introduction dans ces grandes masses, de listels et de cartouches colorés d'environ 30 centimètres sur 40, — sortes de « mosaïques » au décor géométrique, végétal et floral très stylisé —, qui donnent à chaque ouvrage une physionomie particulière. Ces « mosaïques », dont le style s'apparente quelque peu à celui des dessus de coussins de Daghestan (Caucase) (6), sont, dans les pièces présumées anciennes, bien finement brodées sur deux ou trois fils de chaîne, voire même sur un seul fil, ainsi que nous avons pu l'observer sur un très beau fragment, conservé au Musée des Arts Décoratifs de Paris, que nous publions avec l'aimable autorisation de cet établissement (n° d'inventaire 35 954 — point de trait bouclé pour les surfaces monochromes, et natté pour la mosaïque ; pièce de la fin du XVIII^e siècle) (Pl. LXXIV — Ph. n° 142).

Dans la plupart des cas, les éléments décoratifs de ces « mosaïques » prennent une disposition rayonnante, autour d'un motif central géométrique : croix, rosace, étoile... Un spécimen conservé au Musée des Antiquités d'Alger nous fournit un bel exemple de ces « mosaïques » à décor d'éléments géométriques (Pl. LXXIV — Ph. n° 143). Sur certaines autres pièces, on note la présence de figures géométriques simples, enfermant

(5) JOUIN (J.) : *Idem.*, « Hespéris », 1932, tome XV, 2^e trimestre, p. 17.

(6) A.J.B. WACE : *Mediterranean and near eastern embroïderies - from the collection of Mrs. F.H. COOK.* Halton and Company Ltd. 57 Haymarket. London, 1935, p. 76, fig. n° 107, Pl. CXXII.

quelques-uns des éléments décoratifs, ainsi qu'on peut le voir dans un ouvrage provenant du même musée (Pl. LXXV — Ph. n° 144), et sur un fragment conservé au Musée des Arts Décoratifs de Paris (Pl. LXXV — Ph. n° 145), (inscrit sous le numéro d'inventaire 35 953 — points de trait bouclé et natté), paraissant dater de la fin du XVIII^e^ ou du début du XIX^e^ siècle ; et, enfin, sur un ouvrage du Musée des Arts Africains et Océaniens à Paris (Pl. LXX — Ph. n° 136), de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, portant le n° MN.AM.1961.12.4. D'autres mosaïques s'ornent de motifs cruciformes, disposés en semis dans le champ — Musée des Arts Décoratifs de Paris, n° d'inventaire 35 952, points de trait bouclé et natté, pièce de la fin du XVIII^e^ siècle (Pl. LXX — Ph. n° 135).

Sur les différentes pièces étudiées, nous avons pu observer :

— que le champ de ces « mosaïques » est invariablement teinté en jaune soutenu ;

— que les divers éléments de la composition sont toujours cernés de soie noire ou brune ;

— que, le plus souvent, dans les pièces anciennes, ces éléments sont colorés en tons amortis : vieux rouge, bleu et vert pâle et sombre, et les petits détails exécutés en touches légères dans divers autres tons accessoires : ivoire, violet, brun violacé, mauve rose..., alors que dans les ouvrages de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, la palette s'élargit et perd de sa finesse, les tons devenant plus éclatants.

La présence dans les collections du Musée des Arts Africains et Océaniens d'une de ces grandes tentures demeurée dans sa forme primitive nous permet de connaître leurs dimensions approximatives : 2,100 m sur 1,950 m.

Inscrite sous le n° MN.AM.1961.12.4, la pièce, qui est faite de trois lés rassemblés, offre un support épais et résistant de toile de lin, de ton naturel, à fils très apparents. Exécutée au point natté, la broderie, qui utilise une soie naturelle à brin assez épais, bleu marine violacé profond, occupe un cinquième du champ (Pl. LXXI — Ph. n° 137). Les éléments architecturaux offrent une surface « briquetée » par un jeu de fond, fait de petits compartiments rectangulaires juxtaposés (Pl. LXVIII — Ph. n° 133). Cette surface monochrome est animée vers la partie inférieure par des

listels, dessinant un vague motif triangulaire partagé en deux, dont le fond jaune est décoré de petits éléments géométriques, blanc, vert, bleu. Ces listels prennent appui sur une vaste « mosaïque » formant la base de l'élément architectural. Au nombre de quatre, ces « mosaïques » présentent plusieurs types de décor, dont les éléments, également travaillés au point natté, s'inscrivent en violet, rose corail, vert mauve violacé, bleu vif et pâle, blanc — cernés de noir sur un fond jaune. Un mince galon bleu marine, décoré de croix en réserve, souligne les « mosaïques » (Pl. LXX — Ph. n° 136 ; Pl. LXXVI — ph. n° 146). Trois étoiles d'inégales dimensions, en velours rouge, agrémentées de broderies exécutées aux fils d'or et d'argent ronds, rehaussées de paillettes, viennent s'appliquer à la partie médiane de la composition, sur un jeu de fond fait de motifs architecturaux et arborescents. Pièce de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle.

Le second spécimen est une moitié de tenture, inscrite sous le numéro MN.AM.1961.12.3, comprenant seulement deux motifs architecturaux et les éléments intermédiaires, ainsi que les deux « mosaïques » correspondantes (Pl. LXXVI — Ph. n° 147). Support de cotonnade blanche, soie naturelle de calibre moyen, bleu marine violacé. Le décor est entièrement exécuté au point natté. Les éléments décoratifs des « mosaïques » sont presque essentiellement des fleurettes et des feuillages déchiquetés, extrêmement géométrisés (Pl. LXXVII — Ph. n^os^ 148-149). Application à la partie médiane des trois étoiles devenues traditionnelles, confectionnées en velours rouge, et brodées aux fils d'or et d'argent ronds, agrémentées de paillettes. Pièce du milieu du XIX^e^ siècle.

B. *Le décor des dessus de coffre (?)*

Par leur conception, deux de ces ouvrages sont assez proches du style ornemental des grandes tentures ; le troisième offre une formule décorative toute autre. Les trois constituent des témoignages de valeur pour l'étude de cette broderie.

Le premier spécimen, inscrit sous le n° MN.AM.1962.2.28, se distingue par son décor, dans lequel entrent des points ajourés. Il est en effet caractérisé par une très vaste rivière à fils tirés, travaillés à l'aiguille, dont les

fils de chaîne ont été tirés (Pl. LXXVIII — Ph. n° 150). La définition de cette technique particulière nous est donnée par P. Ricard (7), qui la désigne sous le nom de « points coupés », et écrit à ce propos :

« Les fils de trame ou de chaîne étant tirés, les fils de trame ou de chaîne sont emprisonnés, par groupes de trois, quatre ou cinq..., dans un même brin de soie passé à l'aiguille à la façon d'un point de reprise. Un faisceau ou fragment de faisceau est ainsi formé. Du groupement et de la forme des faisceaux dérive le dessin de la rivière à jour ».

Sur l'excellent spécimen qui nous occupe, cette technique fort simple et d'un curieux effet décoratif, est représentée par une rivière assez remarquable et d'une grande rareté (nous n'en connaissons pas d'autre). Compartimentée en dix cartouches rectangulaires longitudinaux, la surface s'orne de divers éléments traités en tons fins : losanges, lignes obliques à redans, motifs cruciformes... auxquels viennent se mêler des motifs de mains stylisées (Pl. LXXIX — Ph. n° 151). L'ouvrage, en dépit des atteintes qu'il a subies — : la broderie a été découpée et appliquée sur un nouveau support —, est fort intéressant. Demeuré entier, le décor offre des éléments architecturaux, brodés au point de trait bouclé, en soie naturelle de calibre épais, en deux tons qui déterminent la tonalité générale de la pièce : carmin éteint et vert bleuté. La surface des grandes masses est occupée par de grands motifs arborescents de forme rectangulaire, dont seule la cime émerge : tronc fin auquel viennent s'adapter des rameaux fleuris, en forme de « v » renversé, extrêmement géométrisés. Le décor est interrompu à la partie inférieure par un triangle (traité dans les mêmes tons), présentant une surface compartimentée par de minuscules réseaux losangés, délimitée par un étroit listel. A la partie inférieure de la rivière, s'insèrent deux bandeaux d'inégales dimensions, ornés de motifs végétaux traités au point de trait bouclé, dans un ton de bleu sombre. A la partie supérieure, les éléments architecturaux offrent deux décrochements, dont l'un s'agrémente d'un motif arborescent. Une étoile meuble l'espace entre les deux éléments architecturaux ; ce dernier ornement, qui a été appliqué, offre une curieuse variation de ce thème : à six branches — chacune représentée par un motif arborescent brodé au point de trait

(7) Ricard (P.) : *Arts Marocains. Broderies*. Alger, 1918, J. Carbonel, pp. 127-128.

bouclé, en soie bleu sombre —, il s'orne d'un rectangle central, à fils tirés (points coupés), dont la technique et le décor rappellent de très près ceux de la rivière. Ouvrage du XVIII[e] siècle (Pl. LXXVII — Ph. n° 140).

Assez différent de la pièce précédente, le second dessus de coffre offre de grandes dimensions (2,600 m sur 0,750 m). Il est caractérisé par la forme un peu particulière de ses éléments architecturaux, présentant des décrochements angulaires vers la partie médiane, et par le décor de ses « mosaïques » (Pl. LXXIX — Ph. n° 152). La pièce qui présente un épais support de toile de lin de ton naturel, à fils très apparents, utilise une soie naturelle de fort calibre. Brodée au point de trait bouclé en deux tons : rouge brique et vert, clair et sombre, la surface des éléments architecturaux est scindée en quatre parties et entièrement meublée de lignes en dents de scie obliques. On note trois décrochements à la partie supérieure des éléments architecturaux — deux s'ornent de motifs arborescents assez larges, dont la silhouette évoque un palmier, surmonté par un motif en forme de main stylisée —. La « mosaïque », de forme rectangulaire, se divise en quatre cartouches longitudinaux, meublés de petits damiers colorés : jaune, rouge, bleu pâle, vert clair et foncé, blanc, brodés au point natté. Un large bandeau bicolore, décoré de lignes obliques, sert de base à la composition qui s'achève sur des éléments intermédiaires venus s'insérer entre les éléments architecturaux : un rectangle central orné de damiers colorés, flanqué de deux losanges, dont l'un rouge et l'autre vert. Bandeaux et « mosaïques » sont soulignés par une légère frise constituée de motifs cruciformes. Pièce du début du XIX[e] siècle, inscrite sous le n° : MN.AM.1961.10.49 (Pl. LXXIX — Ph. n° 153).

D'un style très différent, la dernière pièce inscrite dans cette série, porte le n° d'inventaire MN.AM.1961.10.48. Elle s'orne d'une composition originale, fine et très aérée, délicatement nuancée de rouge brique éteint et de gris violacé, constituée de motifs à répétition : rectangles meublés de petits damiers colorés : blanc, rouge, bleu pâle et vif, jaune — autour desquels s'ordonnent des éléments arborescents — arbres de forme losangée, brodés en rouge brique —. Tous ces motifs sont reliés les uns aux autres par des lignes sinueuses dessinant des losanges, brodés en gris violacé — sortes de tiges pourvues de minuscules feuilles aiguës — venant se greffer aux angles des motifs rectangulaires, et petits éléments

cruciformes, brodés en gris violacé, reliant les motifs arborescents entre eux (Pl. LXXX — Ph. n° 154). La pièce, qui offre un support de toile de lin ivoire, est brodée en soie naturelle à brin assez épais. Ouvrage travaillé sur trois fils, utilisant les points de trait bouclé et serpentant (damier) et parfois aussi, la technique dite du « jugé » (fils non comptés). Bords effrangés, soulignés par un léger galon bicolore. Ouvrage de la fin du XVIII[e] ou du début du XIX[e] siècle (Pl. LXXX — Ph. n° 155).

Avant de clore cette partie consacrée à l'analyse des ouvrages dits « dessus de coffre », il nous a paru opportun et intéressant d'introduire deux ouvrages dont nous venons d'avoir connaissance. L'un présente un caractère très nouveau : il appartient au Musée des Antiquités d'Alger ; l'autre, nouvellement entré dans les collections du Musée des Arts Africains et Océaniens, offre un décor un peu différent de ceux précédemment étudiés.

Reproduite ici avec l'aimable agrément de la direction de cet établissement, la pièce conservée au Musée des Antiquités d'Alger, nous apparaît comme étant un spécimen rare et précieux, venu enrichir notre connaissance du décor des broderies de Chéchaouen. Ce décor, qui semble se rattacher au décor hispano-mauresque, paraît en effet présenter des analogies avec celui d'une broderie hispano-mauresque conservée à l'Institut Valencia de Don Juan de Madrid. C'est à Mlle J. Jouin ([8]) que nous devons de connaître cette pièce dont elle a publié un détail dans son intéressante étude sur les broderies marocaines, déjà cité. Il s'agit d'une grande étoile très caractéristique, dont les huit branches se découpent sur un jeu de fond, fait de petits triangles diversement colorés, et dont la surface, divisée en compartiments, est ornée de combinaisons géométriques dans lesquelles l'entrelacs, cher aux Omeyyades, occupe une place d'honneur. Il est curieux de noter que les pointes de l'étoile, et aussi certains triangles du jeu de fond, sont terminés par de petits motifs arborescents côniques très schématisés (Pl. LXXXI — Ph. n° 156).

L'ouvrage conservé au Musée d'Alger paraît être une pièce entière. Il offre un champ rectangulaire, entièrement orné, dans lequel s'inscrivent des formes nouvelles : cinq importants éléments, disposés très près les uns

(8) JOUIN (J.) : *Idem.*, « Hespéris », 1935, 2e-4e trimestres, tome XXI, fasc. I-II, p. 152, Pl. XXII, fig. a.

des autres : trois grandes étoiles octogonales et deux grands motifs hexagonaux de forme étirée (Pl. LXXXI — Ph. n° 157). Par leur forme générale, ces étoiles sont très proches du type de celle figurant dans l'ouvrage que détient l'Institut Valencia de Don Juan de Madrid, avec laquelle elles paraissent avoir une réelle parenté. Celle qui occupe la partie médiane de l'ouvrage d'Alger compte treize compartiments, sortes de carrés sur pointe, dont certains à redans, et des amorces d'autres carrés. Quelques-uns sont colorés en bleu pâle ou en bleu soutenu et décorés de motifs cruciformes rose carmin, soulignés de jaune pâle ; d'autres sont à fond rose et ornés de losanges, de carrés, de petits éléments hexagonaux. Ces derniers sont agrémentés d'une ligne ondulante. En ce qui concerne le décor de ces petits cartouches hexagonaux, il est permis de supposer, avec les réserves d'usage, qu'à une certaine époque, ils ont pu renfermer des formules épigraphiques, et que celles-ci avec le temps, se sont transformées et simplifiées à l'extrême. Cette hypothèse nous est venue à l'esprit, en étudiant un très intéressant fragment de broderie hispano-mauresque, conservé au Musée de Cluny (signalé par M. P. Ricard et Mlle J. Jouin), que nous publierons à la fin de ce chapitre, et dont le décor assez complexe comprend de petits cartouches hexagonaux (très proches de ceux qui nous occupent), meublés de motifs épigraphiques (Pl. LXXXX — Ph. n°s 172 et 173). Aussi posées sur un jeu de fond, fait de triangles diversement colorés, les étoiles qui décorent l'ouvrage conservé au Musée d'Alger, voient leurs pointes prolongées par de petits motifs arborescents, de même nature que ceux qui terminent les pointes de l'étoile de l'ouvrage de l'Institut Valencia de Don Juan de Madrid. Les étoiles en cause, ont conservé cette ordonnance primitive, mais elles ont manifestement subi la force de l'influence locale, sous l'impulsion de laquelle le décor intérieur s'est considérablement modifié. En effet, le décor primitif fait d'entrelacs géométriques, a été remplacé par des compositions à base de figures géométriques particulières, dans lesquelles nous reconnaissons certains éléments décoratifs typiquement berbères, rencontrés plus particulièrement dans le décor des tissages et des tapis ruraux du Maroc (motifs à redans, croix...). Les deux étoiles qui décorent encore l'ouvrage appartenant au Musée des Antiquités d'Alger, offrent un décor identique, différent de celui qui orne l'étoile centrale décrite plus haut. La surface est divisée en une multitude de petites figures : carrés, étoiles octogonales, motifs cruciformes entrela-

cés —, évoquant une mosaïque, (exécutés en rose carmin) jaune pâle, jaune moyen, carmin vif, bleu intense. Les grands motifs hexagonaux séparant les étoiles, présentent une surface divisée en trois cartouches — celui du centre, de forme carrée, offre un décor comprenant de fins réseaux losangés, dessinés par de minces frises, teintées de rose pâle, dont les compartiments s'ornent d'étoiles et d'éléments cruciformes, brodés en bleu pâle et foncé, et en jaune clair —, les deux autres cartouches, de forme triangulaire, s'agrémentent de lignes superposées exécutées en bleu sombre ; une frise en dents de scie aiguës, traitées en rose et bleu, sépare ces deux derniers cartouches de celui du centre (Nous ignorons, malheureusement, tout de la technique utilisée pour la confection de cet intéressant ouvrage). (Pl. LXXXIII — Ph. n° 160).

Appartenant au Musée des Arts Africains et Océaniens, l'autre ouvrage (MN.AM.1969.2.3) échappe quelque peu à la tradition, tant par la technique particulière que par les couleurs choisies pour son exécution. Son ornementation —, visiblement inspirée du décor des grandes tentures, auxquelles elle a emprunté l'ordonnance et les éléments architecturaux, et également du décor de pièces anciennes (semblables à celle que nous venons de décrire plus haut), auxquelles elle a repris l'élément hexagonal —, comprend en outre un motif médian, d'une grande rareté (Pl. LXXXIII — Ph. n° 161). L'ouvrage, qui mesure 2 mètres de long sur 0,750 m de large, présente un support de fine cotonnade blanche. Soie naturelle de calibre moyen, offrant une dominante de rouge brique soutenu, des touches de vert mousse et de violet aubergine (tons inusités ordinairement dans ces sortes d'ouvrages), et des notes blanches, jaunes, bleu sombre et beige foncé. La tache décorative, qui porte sur les extrémités et, très exceptionnellement, sur la partie médiane de la pièce, comprend : deux éléments architecturaux, présentant des décrochements ornés de motifs arborescents et, disposée à la partie inférieure, une « mosaïque » ; un grand motif hexagonal étiré, vient s'insérer entre les deux éléments architecturaux, tous les motifs sont brodés en rouge. Deux techniques se cotoient : le remplissage des masses a été réalisé au point natté et au point biaisé — lignes successives alternées —. Les détails de la composition, « mosaïques » et motifs arborescents, sont exécutés au point natté. Le centre de l'ouvrage (lequel demeure en général sans ornement) est occupé

ici par un grand motif dessinant un vague losange, dont la plus grande partie du champ est meublée par deux motifs allongés s'entrecroisant, l'un brodé en vert mousse, l'autre en violet aubergine. La partie centrale de cette croix est occupée par une petite « mosaïque », à décor de damiers polychromes, encadrés d'une ligne en dents de scie en réserve. Le champ du losange, demeuré visible autour du motif cruciforme, s'orne de petits carrés sur pointe polychromes, exécutés, tout comme le décor en damier, au point natté. Sur le pourtour du losange, viennent se fixer de petits motifs arborescents de forme losangée, extrêmement géométrisés. Pièce de la deuxième moitié du XIX[e] siècle (Pl. LXXXIV — Ph. n° 162).

c. *Le décor des coussins*

De forme allongée, les coussins mesurent en général un peu plus d'un mètre de long, sur 40 centimètres de large. Le décor porte sur les extrémités. Presque exclusivement arborescent et d'une stylisation très poussée, il comprend :

— un bandeau

— des listels ou entre-deux

— une frise

Trois tendances peuvent se dégager : on distingue des compositions extrêmement compactes, des compositions moins denses, des compositions plus aérées.

Les bandeaux

Assez peu larges dans leur ensemble, les bandeaux s'ornent d'arborescences occupant souvent des espaces rectangulaires. Dans certains types de décor, ces arborescences prennent l'apparence d'arbustes au feuillage cilié fort caractéristique, qui, souvent, sont pourvus de petits éléments de forme cônique, évoquant la pomme de pin. Dans la plupart des cas, ces arbustes semblent faire partie de la frise arborescente terminale — frise qui présente les mêmes particularités — et dont ils ne sont séparés que par d'étroits listels ou entre-deux.

Les listels ou entre-deux

Les listels ou entre-deux apparaissent comme étant les éléments du décor qui allègent et donnent de l'intérêt à la partie médiane et inférieure de la composition. Ils apportent souvent quelques nuances dans ces ensembles presque toujours monochromes et peuvent présenter plusieurs aspects. On rencontre :

a) de légères frises ou entre-deux monochromes, décorés de grêles rinceaux, faits de tiges minces pourvues de minuscules éléments floraux, exécutés aux points de trait et de piqûre simple ;

b) d'étroits listels polychromes, à base d'éléments géométriques, exécutés au point natté ;

c) de fines rivières, comportant des points ajourés : fils tirés travaillés à l'aiguille, employant les « points coupés » et le point de reprise, souvent délicatement colorées.

Les frises terminales

Par l'importance qu'elles occupent dans le décor, les frises terminales déterminent le type de composition. Il semble que l'on puisse les classer en trois groupes :

1. Premier type : compositions extrêmement compactes ;
2. Second type : compositions moins denses ;
3. Troisième type : compositions plus aérées.

Dans chacun de ces trois types, les arbres, fort stylisés, offrent une certaine raideur.

1. Premier type de décor : compositions extrêmement compactes.

Un coussin, demeuré dans sa forme primitive, illustre ce premier type qui échappe totalement à la règle commune. La composition très simple ne comprend qu'une frise ; celle-ci, de type arborescent, est polychrome. Inscrite sous le n° MN.AM.1961.10.50, la pièce offre un support de toile

de lin épais, de ton bis. La broderie, en soie naturelle de calibre assez fort, utilise le point de trait bouclé, et aussi le point de chausson ou natté allongé pour l'exécution du galon. Les tons choisis sont ceux voués à alternance, souvent rencontrés dans certains ouvrages anciens de Rabat : jaune vieil-or, aubergine violacé, carmin, vert mousse. Onze motifs et demi composent cette frise arborescente, dont les éléments décoratifs sont d'une géométrisation si poussée, qu'ils apparaissent à première vue comme étant de type géométrique. Juxtaposés et de forme carrée, ces éléments comprennent : un tronc vertical très fin — couronné d'une arborescence surmontée par un motif en forme de main stylisée —, se glissant entre quatre motifs de forme carrée, de nature un peu semblable à ceux qui animent la surface des éléments architecturaux des grandes tentures étudiées plus haut (Pl. LXXXIV — Ph. n° 163). (Les détails de la composition demeurent visibles sur la face postérieure de la pièce.) Cette frise arborescente prend appui sur un galon constitué de trois lignes horizontales superposées, servant de base à la composition. Pièce du début ou du milieu du XIX^e^ siècle (Pl. LXXXV — Ph. n° 164).

2. Second type de décor : compositions moins denses.

Dans les trois spécimens retenus pour illustrer les compositions moins denses, le tissu de fond demeure peu visible. Les motifs arborescents, de forme rectangulaire, sont nettement plus structurés. Ils se composent d'un tronc vertical très fin, auquel viennent se rattacher des rameaux rigides et ciliés, disposés à l'oblique.

Constitué de deux extrémités réunies par une couture médiane, le premier ouvrage, inscrit sous le n° MN.AM.1961.10.29, offre un support de fine toile de lin ivoire ; une soie naturelle à brin moyen, bleu marine violacé, a été choisie pour l'exécution de la broderie, d'une technique parfaite, travaillée sur deux et trois fils de chaîne et de trame, employant le point de trait bouclé. Le bandeau et la frise présentent les mêmes caractéristiques et couleurs. Une étroite rivière à fils tirés, travaillés à l'aiguille au fil de soie, en tons délicats — ivoire, vert tilleul, bleu soutenu —, encadre le bandeau et se poursuit sur une partie des bords, fermant la composition. Pièce de la fin du XVIII^e^ siècle — assez remarquable, très finement exécutée (Pl. LXXXV — Ph. n° 165) et (Pl. LXXXVI — Ph. 166).

Le second ouvrage de cette série porte le n° MN.AM.1961.10.28 ; il est représenté par une extrémité de coussin. Support de cotonnade blanche ; soie épaisse, bleu pétrole assez éteint. Ouvrage travaillé sur trois fils, employant le point de trait bouclé et le point natté, le premier pour l'exécution des masses, le second pour le listel. Le bandeau et la frise présentent les mêmes caractéristiques et le même ton. Un étroit listel décoré d'éléments géométriques à base de losanges (éléments voisins de ceux figurant au répertoire décoratif des ouvrages de Salé), brodés en tons vifs — jaune, rouge, bleu clair et foncé, bleu violacé et ivoire —, encadre le bandeau, mettant quelques nuances dans cette uniformité. Le listel se poursuit sur une partie des bords, fermant la composition. De la frise arborescente terminale, seules les cimes des arbres émergent, couronnées par un motif en forme de main stylisée. Pièce du début du XIX^e^ siècle (Pl. LXXXVI — Ph. n° 167) et (Pl. LXXXVII — Ph. n° 168).

La troisième broderie est un coussin entier, inscrit sous le numéro MN.AM.1961.10.47, qui offre un support de fine cotonnade ivoire. Nettement exécutée au « jugé », au point de trait bouclé, la broderie utilise une soie naturelle assez épaisse, vert bleuté soutenu. Le bandeau et la frise présentent des caractères communs — motifs arborescents au feuillage cilié, composés de troncs fins, pourvus de rameaux disposés à l'oblique, dessinant un motif cruciforme (Pl. LXIX — Ph. n° 134). Le bandeau et la frise terminale sont séparés par une mince frise ou entre-deux de même tonalité, présentant un décor confus. Pièce du milieu du XIX^e^ siècle.

3. Troisième type de décor : compositions plus aérées.

Deux styles :

— compositions à base d'arbres minces,

— compositions à base d'arbres larges.

Compositions à base d'arbres minces. — Un coussin entier illustre ce type, inscrit sous le n° MN.AM.1961.10.45, qui présente un support de toile de lin assez mince, ivoire. La broderie, travaillée sur quatre fils, emploie une soie naturelle de grosseur moyenne, d'un ton de vieux rouge, et fait appel, pour l'exécution des masses, au point de trait bouclé, et au point de piqûre simple, pour l'encadrement de la frise ou entre-deux,

limitant le bandeau. Ce dernier s'orne d'une suite d'arborescences ciliées, disposées à l'oblique, tantôt penchées vers la droite, tantôt penchées vers la gauche. La frise encadrant le bandeau est décorée d'un rinceau assez grêle, constitué d'une tige sinueuse, pourvue de minuscules organes végétaux. Particulièrement fine et attrayante, la frise terminale arborescente, vouée à alternance, offre : des arbustes minces dont la silhouette évoque celle du cyprès, à la cime surmontée par une main stylisée, à six doigts, et dont le tronc s'orne de deux fleurs à la base —, et de fines tiges feuillées et fleuries, dont le type semble emprunté à celui du lys. Pièce du début du XIX[e] siècle (Pl. LXXXVIII — Ph. n° 169).

Compositions à base d'arbres larges. — Ce second style est représenté par deux ouvrages assez remarquables, qui appartiennent : l'un au Musée des Arts Africains et Océaniens —, l'autre au Musée des Arts Décoratifs de Paris.

L'ouvrage appartenant au Musée des Arts Africains et Océaniens, inscrit sous le n° MN.AM.1961.10.44, est fait de deux extrémités réunies. Support de cotonnade blanche, soie naturelle carmin, à brin moyen ; points de trait simple, serpentant, et de trait bouclé. Broderie travaillée sur quatre fils. Le bandeau offre un décor très rarement rencontré : suite de losanges de deux sortes, alternés, les uns circonscrits par de petits appendices ciliés, les autres traversés par des motifs cruciformes. Ce bandeau, peu ordinaire, est délimité par une mince frise ou entre-deux, qui s'orne d'un décor un peu confus : ligne ondulante munie de minuscules organes végétaux. De grandes dimensions — 17 centimètres de haut, — la frise terminale présente une splendide stylisation d'arbres : deux types alternés, tous deux fourmillant de petits appendices ciliés ou terminés par des crochets — arbres fuselés reposant sur un monticule triangulaire, dont la cime, largement épanouie, s'achève sur un motif en forme de main stylisée, s'accompagne de quatre rameaux émergeant nettement au-dessus de la ligne générale — et arbres assez larges — 7 centimètres —, dont les rameaux feuillus se développent en « V », et dont la base s'accompagne de deux appendices côniques, disposés à l'oblique. Composition assez exceptionnelle. Ouvrage que nous croyons pouvoir dater de la fin du XVIII[e] siècle (Pl. LXXXIX — Ph. n° 170).

Le fragment conservé au Musée des Arts Décoratifs de Paris, comprend une extrémité de coussin, dont le tissu de fond a été coupé au ras de la broderie. Inscrit sous le n° 15 578, il offre un support de cotonnade ivoire. La broderie, qui utilise les points de trait bouclé et de piqûre simple, a été exécutée en soie de calibre assez fort, de ton rouille vif. Assez proche de celle de la pièce décrite plus haut, la composition comprend un bandeau au décor confus, fait d'arborescences disposées à l'oblique, encadré par une mince frise ornée d'un rinceau feuillu. Particulièrement intéressante, la frise terminale offre une alternance d'arbres rectangulaires, abondamment pourvus d'appendices trifourchus, de rameaux en « V » —, et d'arbres de forme cônique, reposant sur un monticule triangulaire, agrémentés de petits appendices cruciformes, et de deux rameaux émergeant nettement à la partie supérieure.

Tout au long de cette étude du décor des coussins de Chéchaouen, nous avons pu voir le rôle primordial attribué à l'élément arborescent ; la variété et la richesse des stylisations qui en diversifient l'aspect, et tout le développement qu'il pouvait prendre.

Liens avec les broderies hispano-mauresques

Dans le but de parfaire notre connaissance des broderies hispano-mauresques, et afin de dégager si possible d'autres liens que ceux que nous croyons avoir découverts, lesquels nous conduisent à penser qu'il peut y avoir des points communs entre les broderies hispano-mauresques et des broderies de Chéchaouen — (on ne saurait manquer de relever le style de quelques éléments décoratifs les apparentant), (Pl. LXXXI — Ph. n° 157 ; Pl. LXXXII — Ph. n° 158 et Pl. LXXXI — Ph. n° 156) —, nous avons pensé qu'il était utile et intéressant d'examiner, dans le cadre de cette étude, les ouvrages hispano-mauresques conservés au Musée de Cluny, pièces mentionnées par P. Ricard (9) et Mlle J. Jouin (10) dans leur savante étude respective sur les Broderies Marocaines, comme pouvant offrir des analogies avec les ouvrages de Chéchaouen.

(9) Ricard (P.) : *Arts Marocains. Broderies.* Alger, 1918, p. 120.

(10) Jouin (J.) : *Idem.*, « Hespéris », 1935, 2e-4e trimestres, tome xxi, fasc. i-ii, pp. 152-153.

L'une des pièces conservées au Musée de Cluny a éveillé en nous un intérêt tout spécial. Nous croyons bon de la présenter dans les pages qui vont suivre, bien que, dans l'état actuel de nos connaissances, elle ne nous paraisse pas présenter de rapports avec les broderies de Chéchaouen connues de nous — sa comparaison avec ces dernières soulignant des différences. (Exception faite des éléments épigraphiques enclos dans les motifs hexagonaux, si l'on admet l'hypothèse selon laquelle certains ouvrages de Chéchaouen auraient pu comporter autrefois des éléments épigraphiques, devenus par la suite linéaires.)

En conclusion, au terme de cette étude des broderies de Chéchaouen, à l'instar de P. Ricard et de Mlle J. Jouin, nous inclinons à croire qu'il peut y avoir des analogies troublantes entre les deux sortes de broderies. Nous pensons toutefois qu'il est sage de s'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, à ce qui est prouvé.

Broderie hispano-mauresque du XV^e^ siècle dite de la Comtesse Ghisla

Le Musée de Cluny de Paris conserve dans ses collections une remarquable broderie hispano-mauresque du XV^e^ siècle, inscrite sous le n° Cluny. Inv. 3165 - DS 6422.

Au dossier de la pièce, on peut lire les mentions suivantes : Don Achille Jubinal. « Broderie de soies de couleurs, fond de lin, exécutée selon la tradition par la Comtesse Ghisla (femme du Comte de Cerdagne), pour l'Abbey de St. Martin du Canigou. Travail musulman en Espagne, XV^e^ siècle. (Trace de cette légende dans « Guillermy »). Bibliographie : Farcy, Fasc. 3, Pl. 72.

Cette belle production du passé, qui fait honneur à la Comtesse Ghisla, est représentée par un fragment de 0,595 m de long sur 0,335 m de large, offrant un support de mince toile de lin blanc, à fils peu apparents.

Broderie de soie naturelle polychrome, brillante et duveteuse, à brin ténu Très belle harmonie de couleurs soutenues faisant ressortir la finesse et la subtilité des tons intermédiaires : brun-noir, bleu nattier, bleu-vert soutenu, bleu-marine clair, jaune-vieil or, jaune pâle, rouge carmin, bois de rose orangé éteint, blanc ou bleu très pâle, vert feuille.

Pièce fort finement exécutée, dans laquelle plusieurs techniques se côtoient :

— Point natté ;
— Point natté allongé ou de piqûre double à l'envers ;
— Point de tige.

Tous ces points, sauf le point de tige, s'exécutent à fils comptés, et offrent un envers.

Point natté

Le point natté est notamment employé pour la confection des listels ou entre-deux et pour l'exécution de quelques menus détails de la composition.

Point natté allongé ou de piqûre double à l'envers

Le point natté allongé ou de piqûre double, employé à l'envers, sert à la confection de la plupart des éléments décoratifs, et aussi au remplissage du fond de la composition.

Point de tige

Le point de tige est utilisé pour cerner la plus grande partie des éléments du décor.

On note encore dans l'ouvrage la présence de quelques points de croix isolés.

Intéressante composition dans laquelle les sinuosités des entrelacs forment un contraste avec la rigueur des motifs rectilignes, et où le décor fort complexe, introduit presque essentiellement des éléments géométriques et épigraphiques, l'élément végétal n'y tenant qu'une place extrêmement réduite.

Le décor qui s'ordonne en hauteur, présente trois registres — bandes horizontales, meublées de compartiments géométriques — séparés par des listels : deux galons assez larges, et un bandeau central important, dans

lesquels les formes s'emboîtent les unes dans les autres, ne laissant entre elles qu'un mince sillon, faisant apparaître les motifs comme cernés par un vigoureux trait brun-noir, figurant le fond du décor (Pl. XC — Ph. n^{os} 172 et 173).

Listels

Exécutés au point natté, les listels sont brodés en bleu-vert soutenu. Ils sont monochromes et constitués de petits motifs vaguement triangulaires, à crochets, réunis à la partie médiane horizontale, par une mince ligne. Au-dessus et au-dessous de cette tige, s'inscrivent deux amorces de motifs semblables. Deux listels encadrent le premier galon ; le troisième listel sépare le bandeau central du deuxième galon.

Au-dessus du premier listel qui ouvre la composition, le décor s'organise : un galon, un listel — un bandeau central, un listel — un galon, laissant peu apparaître le tissu de fond.

Galons

Les deux galons entrant dans la composition présentent un décor semblable. L'analyse révèle des motifs curvilignes : sorte de tresse assez lâche, constituée par la réunion de trois rubans ondulants entrelacés, brodés en rouge carmin, cerné de blanc bleuté, se détachant sur fond brun-noir. Ces motifs de tresse forment un jeu de fond sur lequel s'inscrivent divers éléments : des cartouches oblongs, dont les extrémités accusent une avancée dentelée, dessinés par des lignes jaune-vieil or, cernées de lignes bois-de-rose orangé très pâle — ; une étoile à entrelacs —. Les cartouches oblongs renferment (vers les extrémités) : un motif de rosace dentelée, dessiné par un ruban formant des boucles, exécuté en jaune-vieil or, cerné de bois-de-rose, dont le champ, demeuré en réserve, contient une croix (mêmes tons), se détachant sur le fond du cartouche, traité en bleu soutenu ; des motifs en forme d' « U » s'ordonnent autour de la rosace, ainsi qu'une amorce de rinceau très grêle, composé d'une tige sinueuse, pourvue de minuscules organes végétaux ; la partie médiane du cartouche est occupée par un motif en forme d' « X », entre les branches duquel se

glissent notamment deux petits éléments, brodés en tons clairs, dessinant une boucle, semblant reproduire la forme d'une lettre ; de part et d'autre de ce motif central en forme d' « X », s'inscrivent deux motifs carrés à bords dentelés, sorte de fleur géométrisée, en réserve, limitée par une ligne bleue, cernée de brun-noir. Ces cartouches oblongs sont séparés entre eux par des sortes de grandes étoiles à entrelacs, traités en rouge carmin, dont les ondulations, soulignées par de minces traits clairs, se détachent sur un fond brodé en bleu-vert. Soulignés par un trait brun-noir, les motifs étoilés sont encadrés par quatre éléments cruciformes fleuronnés, traités en jaune-vieil or et bois-de-rose très pâle ou jaune tilleul, dont trois branches seulement sont visibles.

Bandeau central

Dans les divisions du champ du bandeau central, interviennent en alternance, de larges cartouches rectangulaires et des cartouches plus étroits, présentant des avancées triangulaires à redans.

Les cartouches rectangulaires, assez vastes, sont posés sur un jeu de fond fait de tresses brodées en rouge carmin, faisant office de bandes d'encadrement, (en tous points semblables à celles du galon décrit plus haut), offrent un champ meublé, au centre d'un ensemble de motifs comprenant quatre éléments étoilés encadrés d'entrelacs, de même nature que ceux déjà rencontrés dans le décor du galon, séparés par cinq éléments cruciformes fleuronnés, déjà vus. Les angles des cartouches sont occupés par un petit cartouche hexagonal étiré, à fond brun-noir, sur lequel apparaissent des motifs épigraphiques, traités en réserve, et relevés de bleu pâle, disposés tantôt droits, tantôt renversés.

A propos d'inscriptions semblables relevées sur des broderies hispano-mauresques de l'Institut Valencia de Don Juan de Madrid, Mlle J. Jouin ([11]), s'appuyant sur les travaux de M. E. Osma ([12]), nous éclaire

(11) JOUIN (J.) : *Les thèmes décoratifs des broderies marocaines. Leur caractère et leurs origines.* « Hespéris », 2e-4e trimestres 1935, tome XXI, fasc. I-II, pp. 152-153, Pl. XXIV, fig. 2.

(12) OSMA (G. de) : *Los titreros ornementales en la cerámica morisca del siglo* XV. Madrid, 1906.

sur ce point. Elle nous apprend en effet, que c'est vers le XV^e^ siècle que l'expression العافية الدائمة « la prospérité éternelle », à la suite de diverses simplifications graphiques, en vient à prendre, sous la main de l'artisan andalou passionné de symétrie, la forme : لعا

Dans les espaces ménagés dans le champ du cartouche qui nous occupe, entre le décor médian — étoiles à encadrements d'entrelacs et motifs cruciformes fleuronnés —, et les cartouches à décor épigraphique, s'insèrent encore des amorces de petits cartouches oblongs (dont seul un angle demeure visible), sur lesquels figurent d'autres éléments épigraphiques, dessinés en jaune-vieil or, sertis de bois-de-rose orangé, se découpant sur un fond bleu soutenu. Entre tous ces cartouches épigraphiques, se glissaient autrefois des lignes ondulantes, aujourd'hui entièrement dépourvues de fil de soie, laissant apparaître le tissu de fond.

Les cartouches, alternant avec ceux que nous venons de décrire, sont bien plus étroits, et accusent quatre avancées triangulaires, disposées deux à deux, aux extrémités ; à degrés soulignés de crochets, elles se détachent nettement. Le champ de ces derniers cartouches s'orne d'éléments décoratifs divers, dont certains déjà rencontrés dans le décor des galons, lesquels par leur groupement, engendrent un ensemble d'une grande richesse de tons. Le centre du cartouche est occupé par un vague rectangle, meublé en sa partie médiane, d'une étoile octogonale, dont quatre pointes sont prolongées par des motifs en forme d' « X », largement soulignés de brun-noir. L'étoile est dessinée par une suite de lignes de points de différentes couleurs : bois-de-rose orangé très doux, vert-bleuté, bois-de-rose, se détachant sur un fond traité en bleu-vert cerné de carmin. Une étoile très schématisée, simplement dessinée au fil jaune, dont le champ demeure en réserve, s'inscrit encore au centre, contenant une rose des vents, brodée en bois-de-rose orangé. Entre les branches du motif en « X » de l'étoile principale, viennent se glisser de petits triangles et des motifs qui évoquent la forme d'une lettre (semblables à ceux déjà rencontrés dans les premiers cartouches décrits). Dans les angles du champ apparaissent des fleurs très géométrisées, de forme carrée (déjà décrites sur le galon). Au-delà du champ rectangulaire, dans les écoinçons ou angles du cartouche, constitués par les avancées, s'insèrent des rosaces (déjà vues) dessinées par une ligne ondulante formant des boucles, disposées au-dessus d'un rinceau très

grêle (déjà décrit plus haut). Tous ces motifs sont dessinés en tons très doux sur un fond bleu-vert. Le trait brun-noir qui marque la limite, découpe avec une telle netteté les contours de la plupart des différents éléments décoratifs entrant dans la composition de ce bandeau central, que ces derniers paraissent comme posés sur un fond brun-noir.

Au cours de nos recherches sur les broderies hispano-mauresques, nous avons eu la bonne fortune de trouver un document photographique reproduisant l'une de ces broderies. Il s'agit en l'occurrence d'une broderie, choisie par Mlle J. Jouin, parmi les très belles pièces de cette sorte, que possède l'Institut Valencia de Don Juan de Madrid, pour illustrer ces fameux ouvrages, dans le précieux travail que l'auteur a consacré aux Broderies Marocaines, travail maintes fois cité dans cette étude.

La broderie de Madrid (Pl. XCI — Ph. n° 174), nous semble présenter des rapports assez étroits avec celle que conserve le Musée de Cluny. En effet, l'ouvrage de l'Institut Valencia de Don Juan, offre un décor à base d'étoiles octogonales, de médaillons et de cartouches, enfermés dans une frise d'encadrement ornés de motifs épigraphiques. Ces motifs sont très proches de ceux enclos dans les cartouches hexagonaux de l'ouvrage conservé au Musée de Cluny (Pl. XC — Ph. n^{os} 172 et 173).

Par ailleurs et autant qu'on puisse en juger d'après la photographie que nous possédons de l'ouvrage de Madrid, les deux pièces semblent offrir une identité de technique — nous croyons reconnaître sur ce document, l'effet particulier obtenu par le point de piqûre double à l'envers (ou point natté allongé) —, ce qui permet de supposer que la broderie de Madrid aurait, comme celle de Cluny, été exécutée à l'aide de ce point caractéristique.

(à suivre)

Martha GUÉRARD

Ph. n° 132. — Extrémité de coussin (détail des points sur la face antérieure). Point de trait bouclé et points coupés. Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIII^e s.
(Coll. MM. Dias et Chabert)

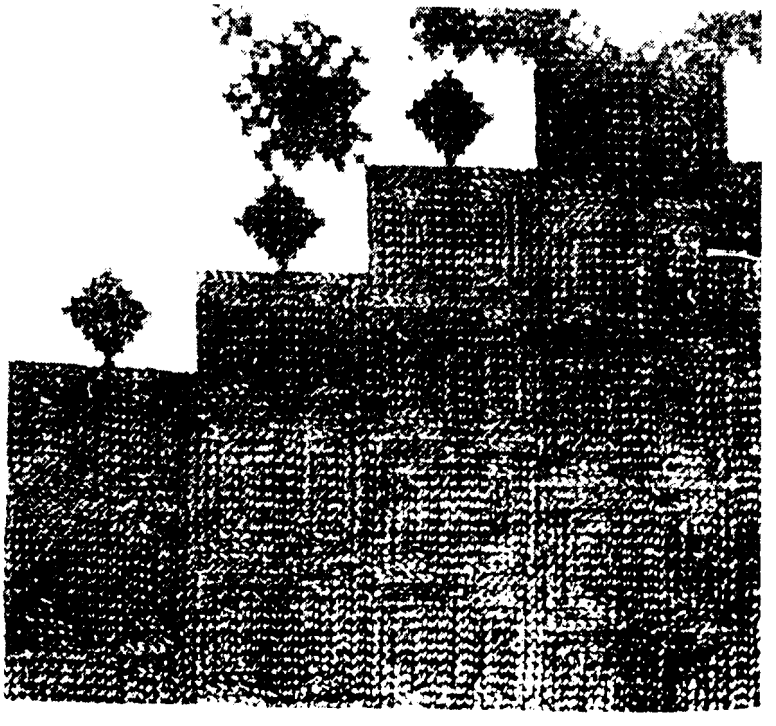

Fig. n° 133. — Couture murale (détail des points sur la face antérieure). Points natté et de croix. Broderie de Chechaouen. Milieu du XIX^e
(Coll. M. Chabert)

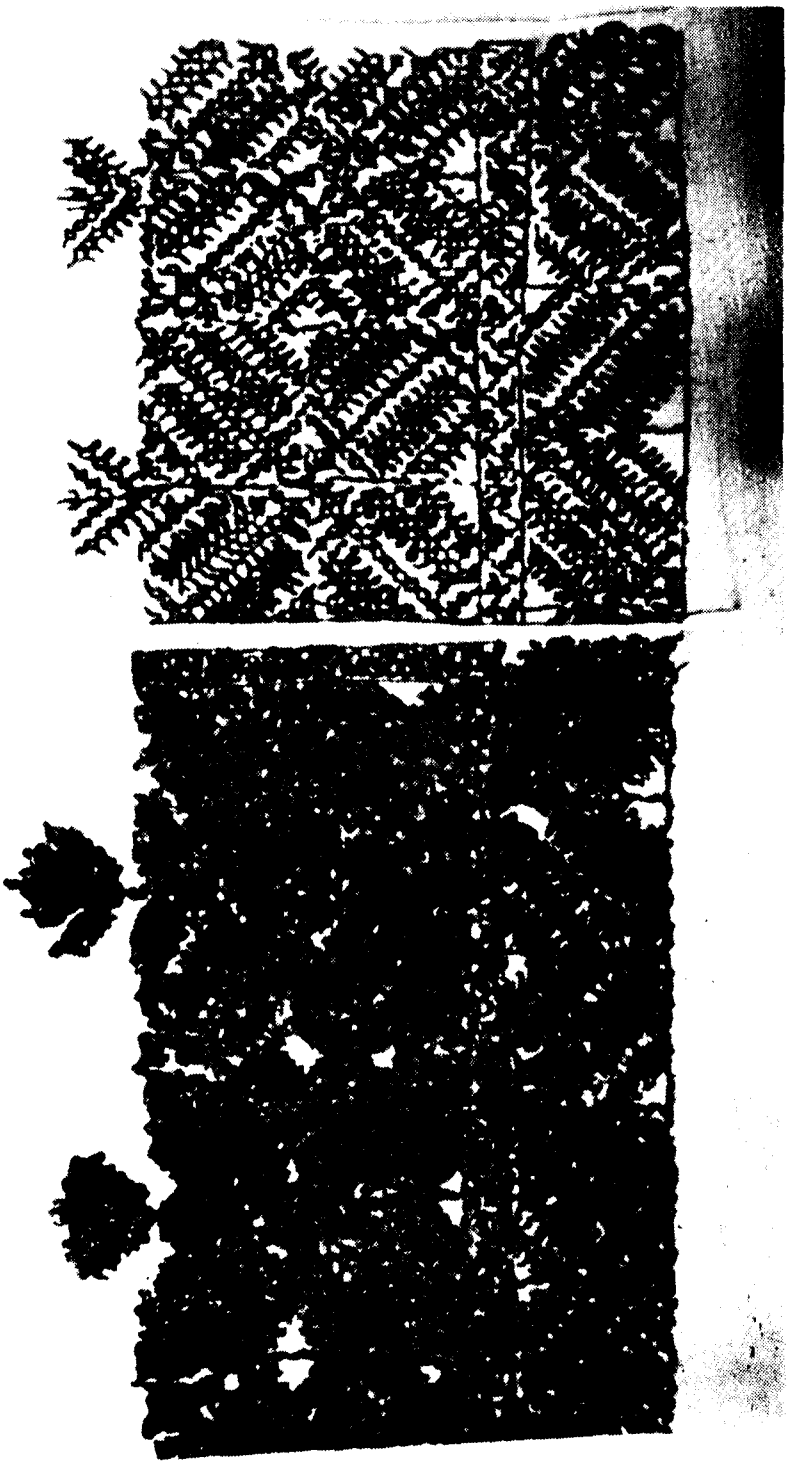

Pl. n° 134. — Cours et détails du point sur les faces antérieure et postérieure. Point de tenu (couche). Broderie de Cacheumen. Milieu du XIX^e^ s. (coll. M. Gravet).

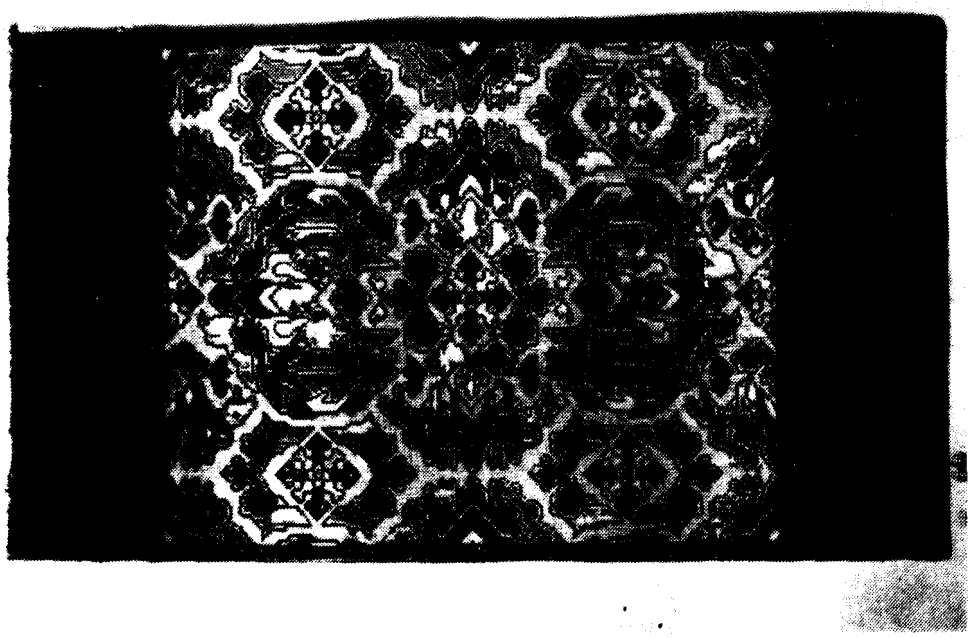

Ph. nº 135. — Grande tenture, fragment. « Mosaïque » et amorce du champ. Points de trait Louclé et nattié. Broderie de Chéchaouen. Début du XIXe s.
(Musée des Arts décoratifs à Paris.)

Ph. nº 136. — Grande tenture. « Mosaïque », amorce du champ et ja tet. Point nattié. Broderie de Chéchaouen. Deuxième moitié du XIXe.
(Coll. M. Gacon.)

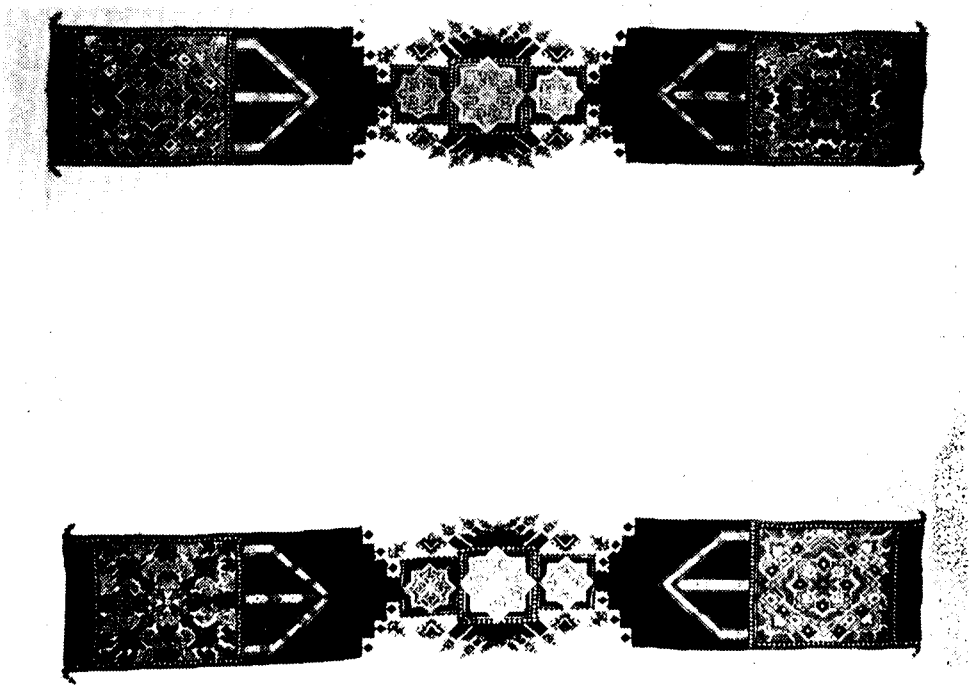

Ph. nº 137. — Grande tenture. Point natté. Étoiles appliquées. Broderie de Chéchaouen. Deuxième moitié du XIXe s.
(Coll. M. Gharbi)

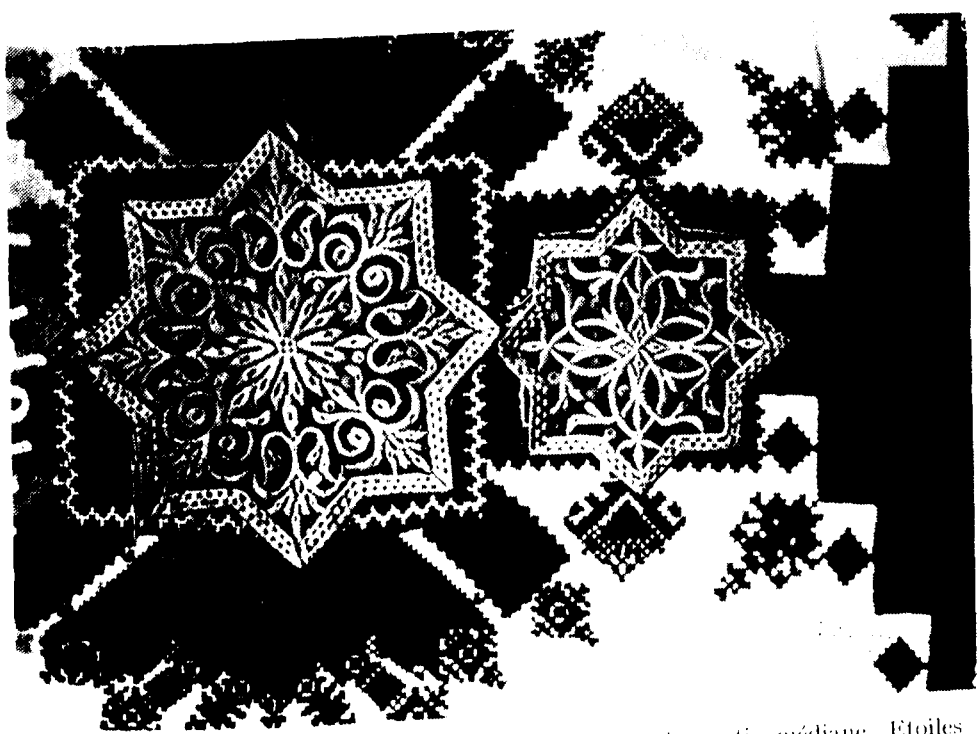

Ph. nº 138. — Grande tenture (fragment). (Détail de la partie médiane. Étoiles appliquées, « toute flamquante », motifs arborescents. Points natté et de croix.
Broderie de Chechaouen). Deuxième moitié du XIXe s.
(Coll. M. Gharbi)

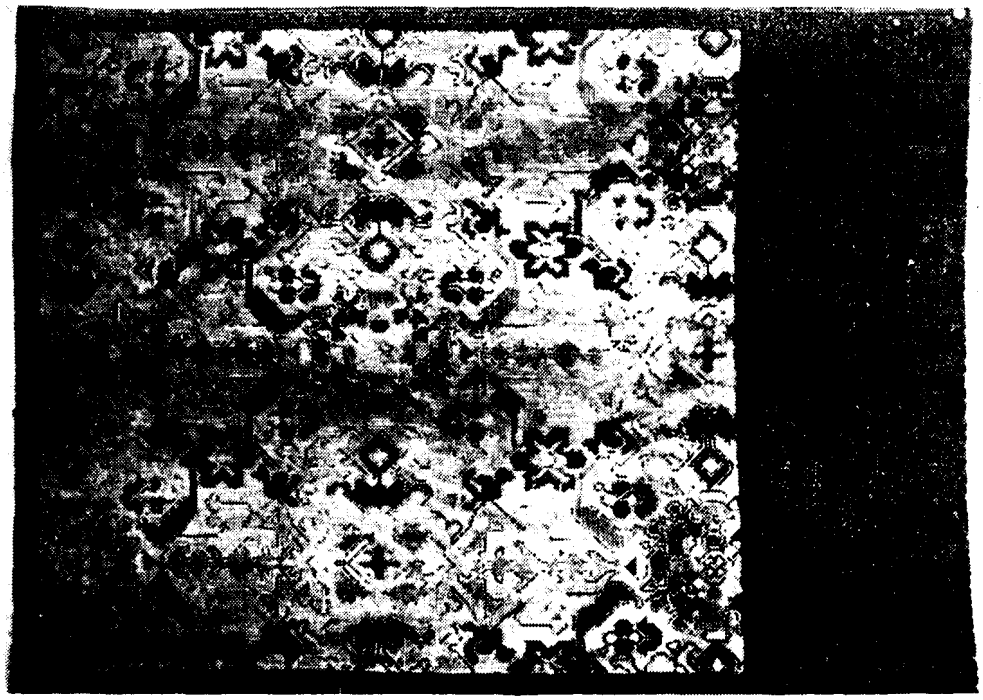

Ph. n° 142. — Tenture (fragment) « Mosaïque » et amorce du champ. Points de trait bouclé et natté. Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIII^e s.
(Musée des Arts décoratifs à Paris)

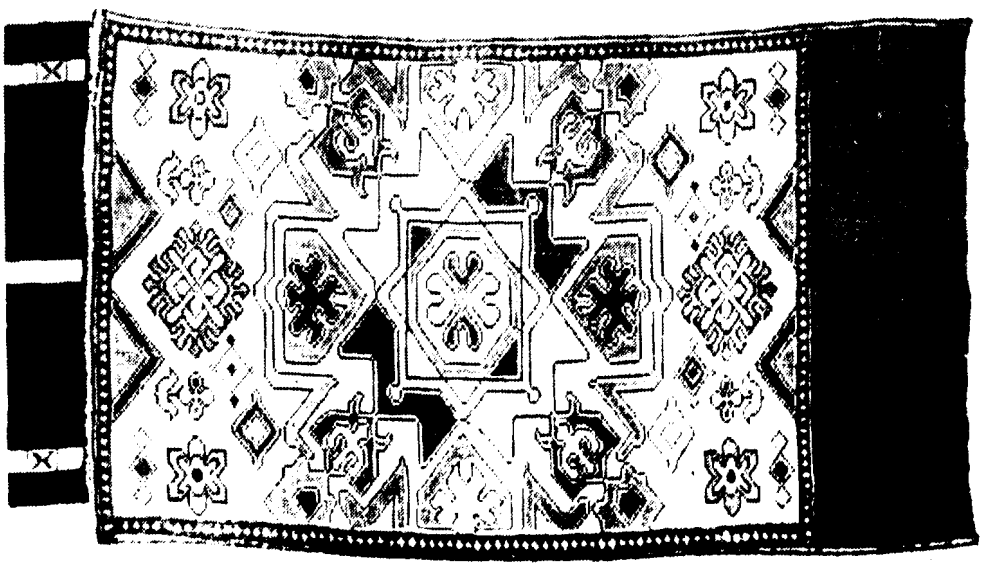

Ph. n° 143. Tenture (détail) « Mosaïque » Point natté
Broderie de Chéchaouen XIX^e
(Musée des Arts décoratifs à Paris)

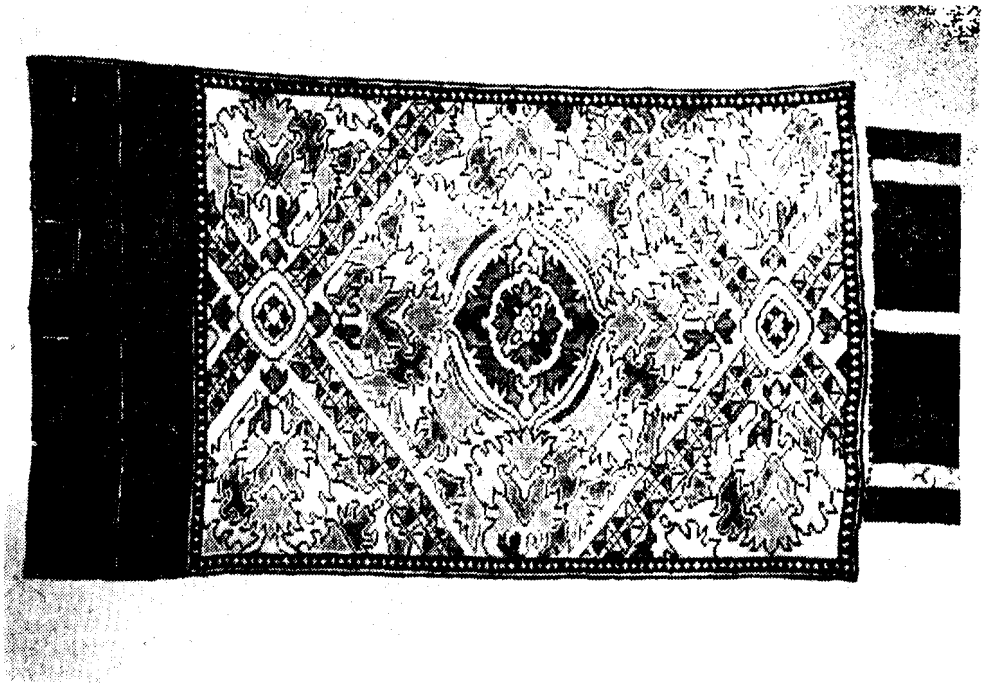

Ph. n° 144. Tenture (fragment). « Mosaïque » point natté.
Broderie de Chéchaouen. XIX^e^ s.
(Musée des Antiquités d'Alger)

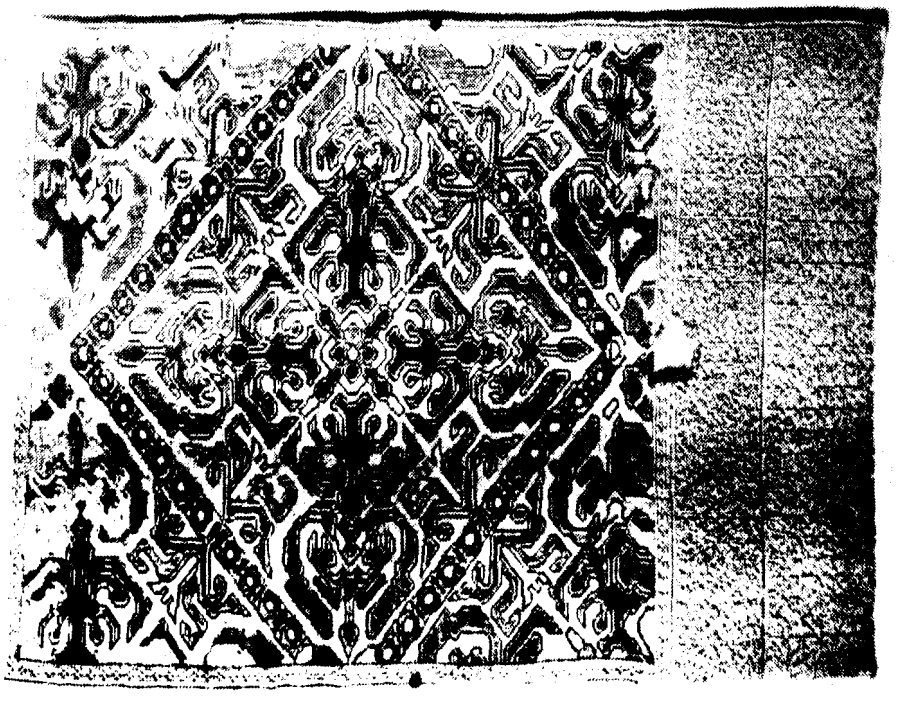

Ph. n° 145. Tenture (détail). « Mosaïque », point natté.
Broderie de Chéchaouen. Fin XVIII^e^ s.
(Musée de Art décoratif à Paris)

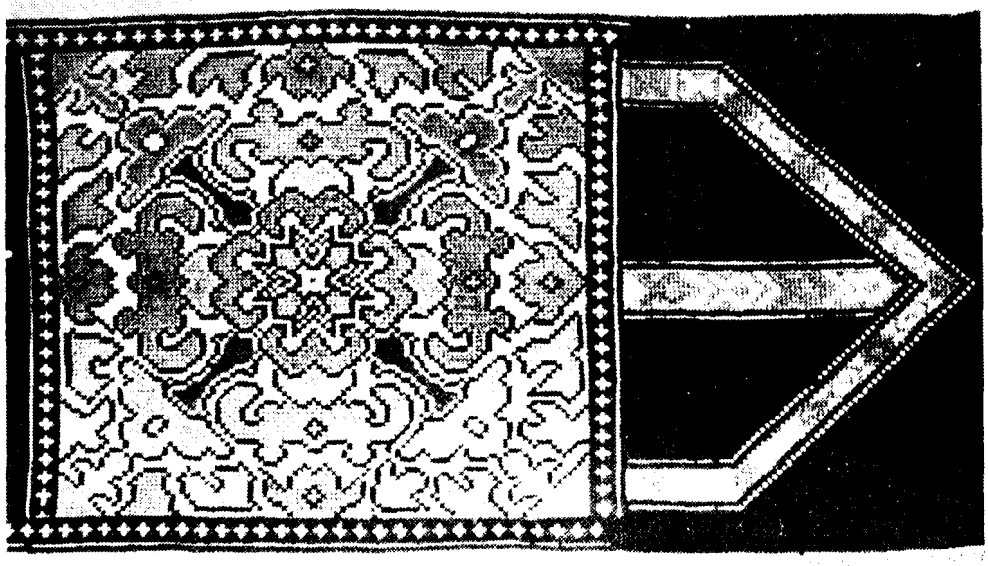

Ph. nº 146. — Tenture (détail). « Mosaïque » et listel. Point natté. Broderie de Chéchaouen. Deuxième moitié du XIXe s.
(Coll. Mr. Ghaleb)

Ph. nº 147. Tenture (moitié). Point natté. Broderie de Chéchaouen. Milieu du XIXe s.
(Coll. M. Gaseni)

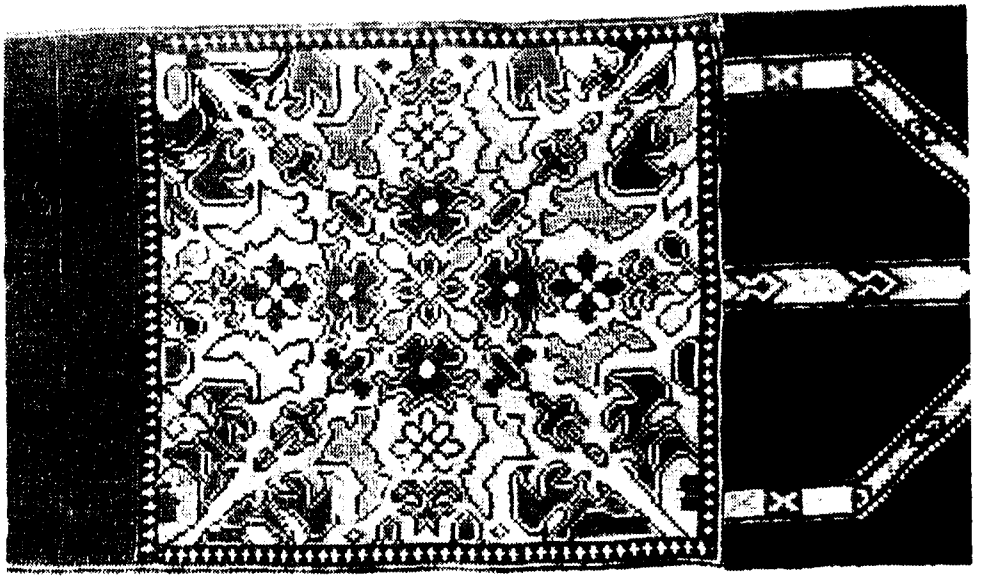

Ph. n° 148. — Tenture (moitié) détail de la « Mosaïque ». Point natté. Broderie de Chéchaouen. Milieu du XIX^e^ s.
(Coll. M. Gharbi)

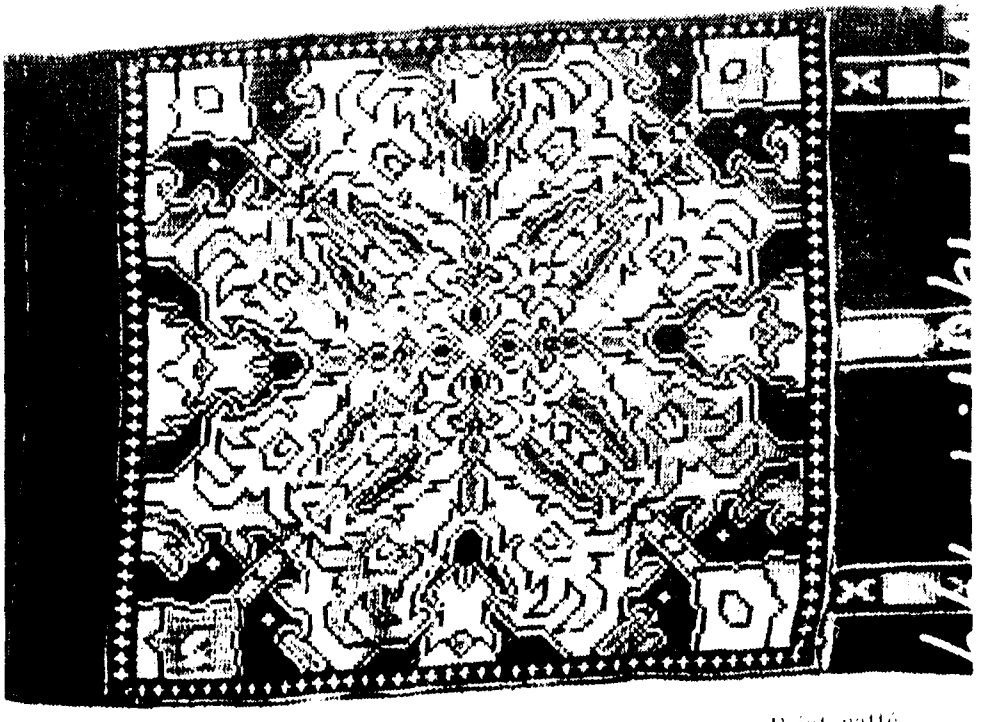

Ph. n° 149. — Tenture (moitié) détail de la « Mosaïque ». Point natté. Broderie de Chechaouen. Milieu du XIX^e^ s.
(Coll. M. Gharbi)

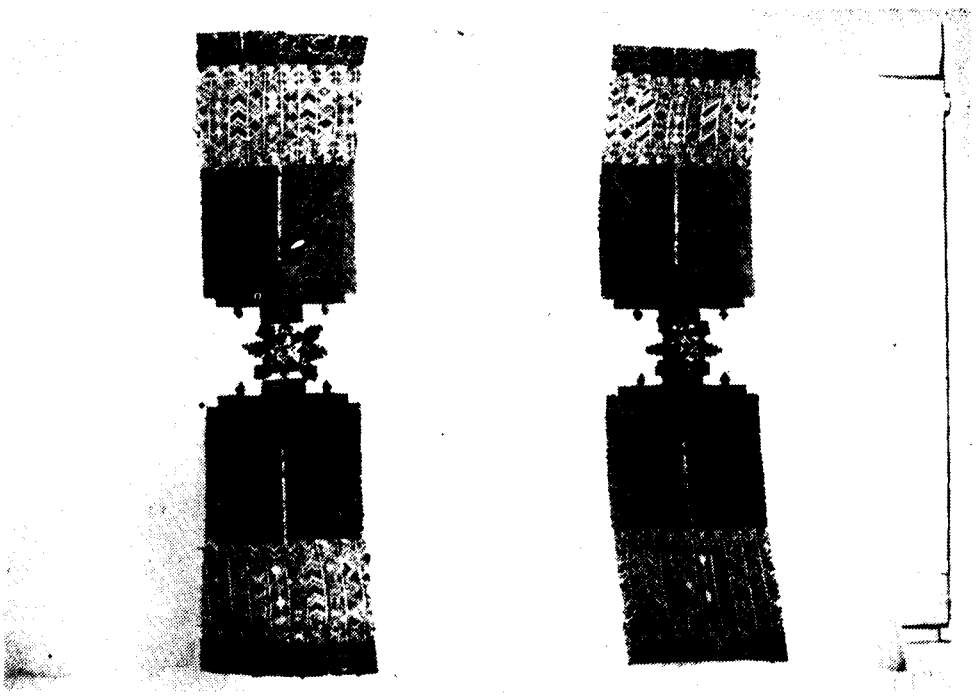

Ph. nº 150. — Dessus de coffre ? Point de trait bouclé et points coupés. Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIIIe s.
(Coll. MM. Ricard et Delfy)

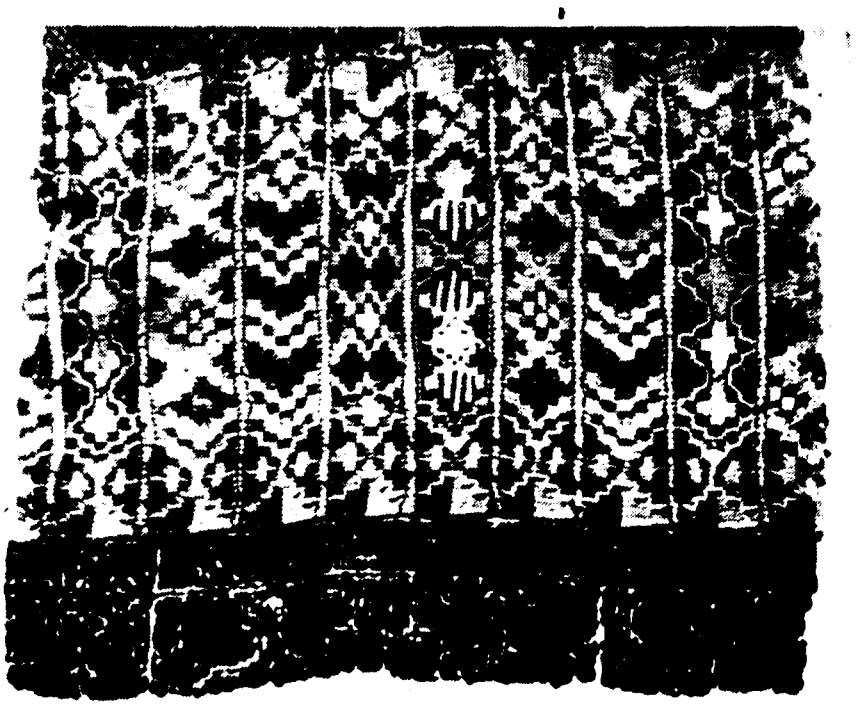

Ph. nº 151. — Dessus de coffre ? Points coupés. Détail de la rivière à fils tirés travaillés à l'aiguille. Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIIIe s.
(Coll. MM. Ricard et Delfy)

Ph. nº 152. Dessus de coffre ? Points de trait bouclé pour la surface monochrome et tatté pour la « Mosaïque ». Broderie de Chéchaouen. Début du XIXe s.
(Coll. M. Ghambu)

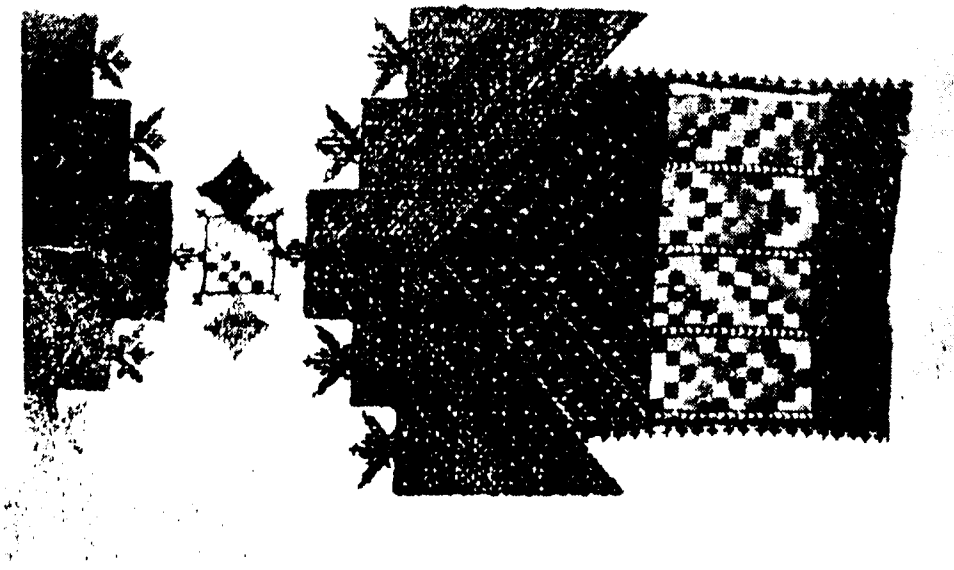

Ph. nº 153. Dessus de coffre ? (détail). Broderie de Chéchaouen. Début du XIXe s.
(Coll. M. Ghambu)

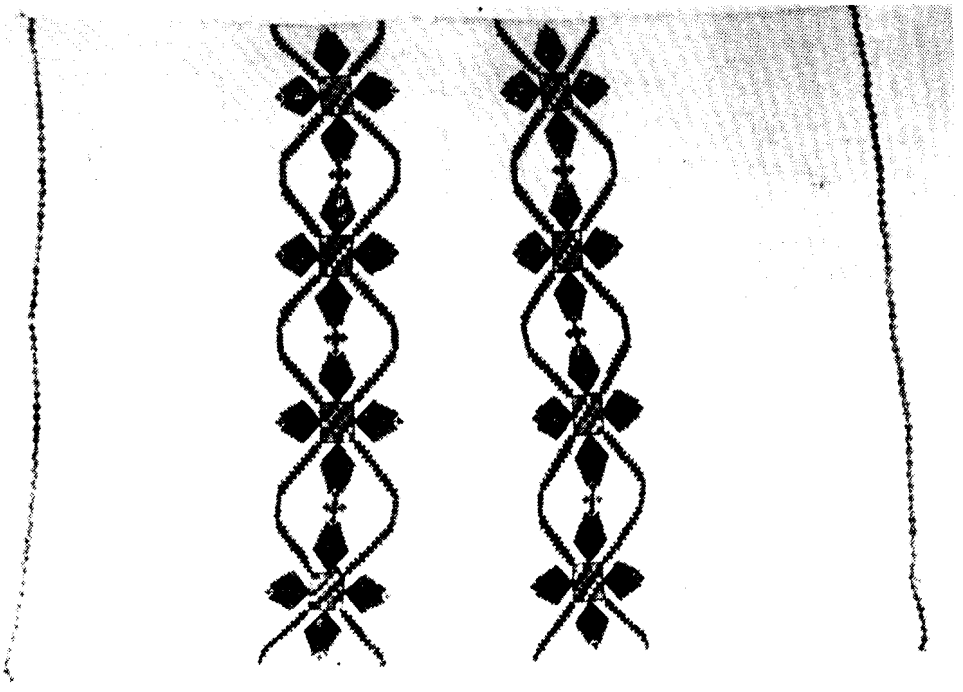

Ph. n° 154. — Dessus de coffre ? Points de trait bouclé et natté. Broderie de Chéchaouen. Fin XVIII^e s./Début du XIX^e s.
(Coll. M. Ghabbi)

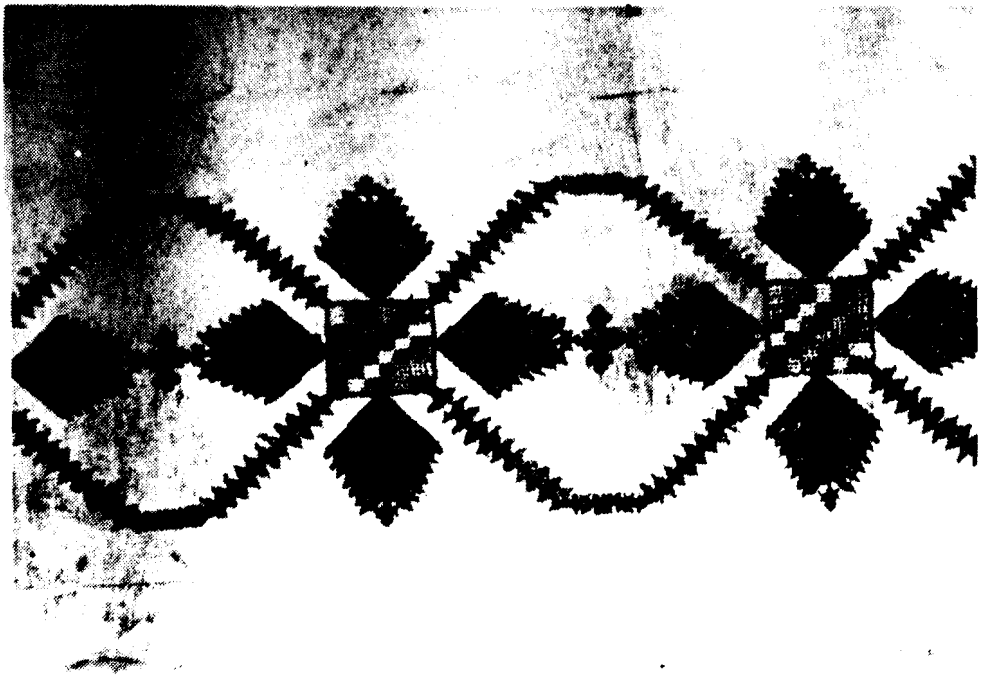

Ph. n° 155. — Dessus de coffre ? (détail). Broderie de Chéchaouen. Fin XVIII^e début XIX^e s.
(Coll. M. Ghabbi)

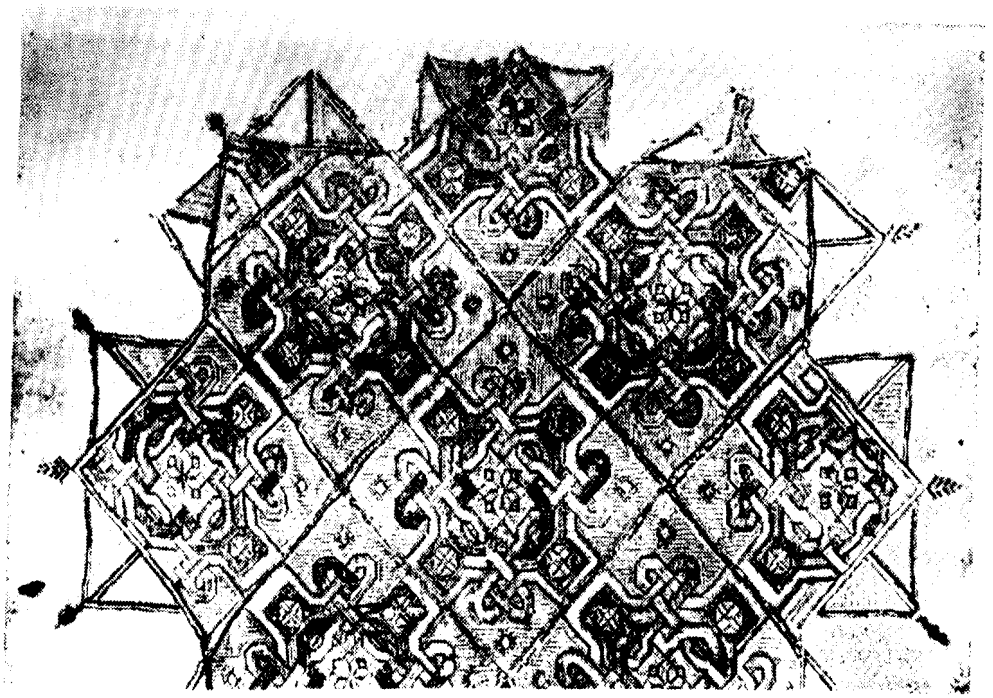

Ph. n° 156. — Broderie hispano-mauresque (détail), publié avec le gracieux agrément de Mlle J. Jouin et tiré d'*Hespéris* 2e-4e trim., 1935, tome XXI, fasc. 1.
(Institut Valencia de Don Juan de Madrid)

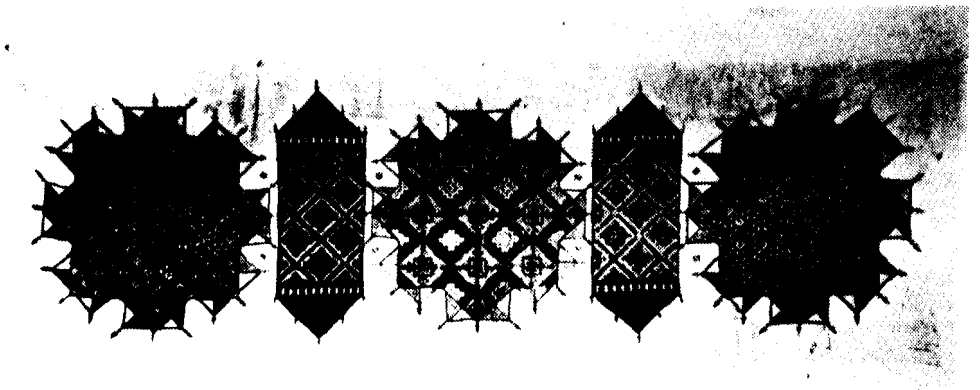

Ph. n° 157. Dessus de coffre ? Broderie de Chéchaouen. XVIIIe s. ?
(Musée des Antiquités d'Alger)

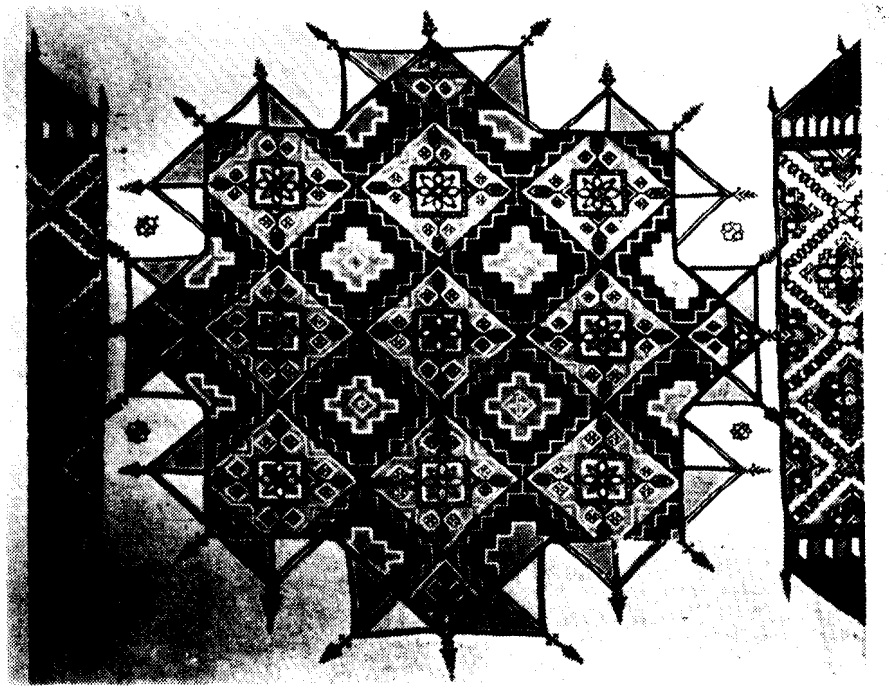

Ph. nº 158. — Dessus de coffre ? (détail, étoile centrale).
Broderie de Chéchaouen. XVIIIe s. ?
(Musée des Antiquités d'Alger)

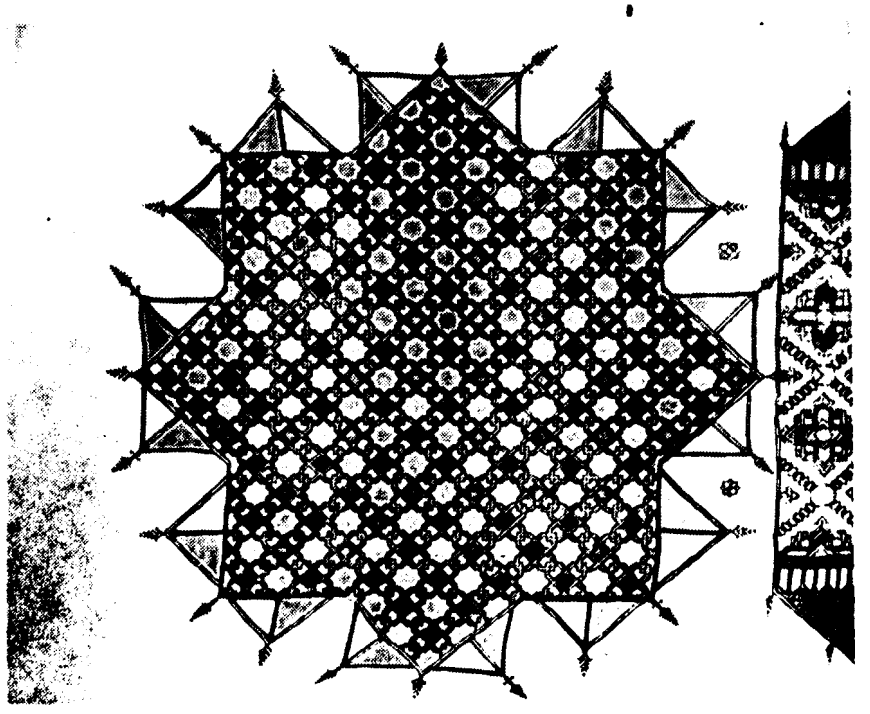

Ph. nº 159. — Dessus de coffre ? (détail étoiles)
Broderie de Chéchaouen. XVIIIe s. ?
(Musée des Antiquités d'Alger)

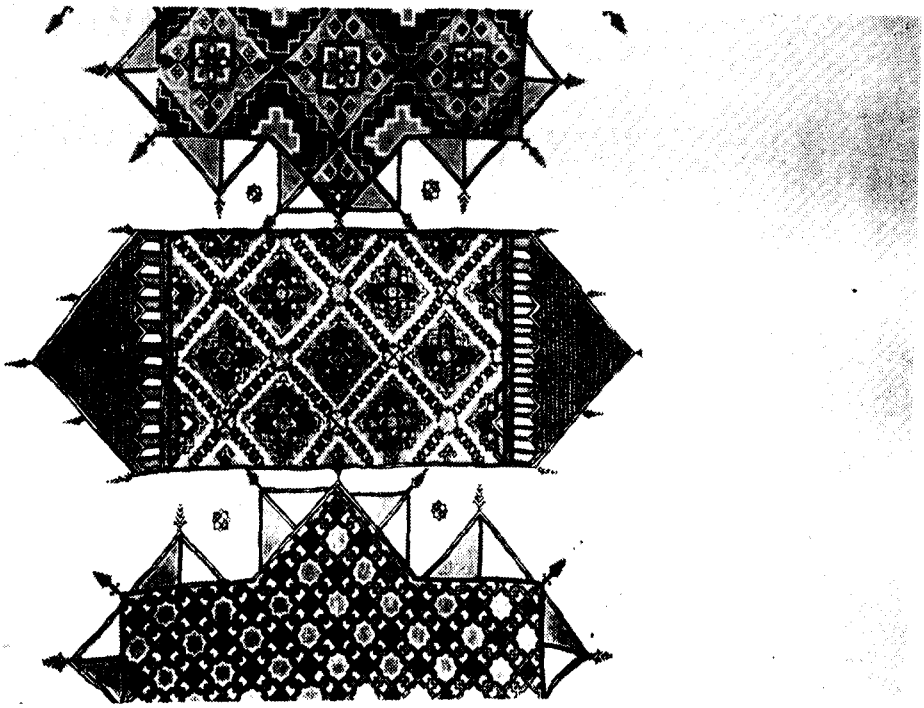

Ph. n° 160. — Dessus de coffre ? (détail motifs hexagonaux).
Broderie de Chéchaouen. XVIII[e] s. ?
(Musée des Antiquités d'Alger)

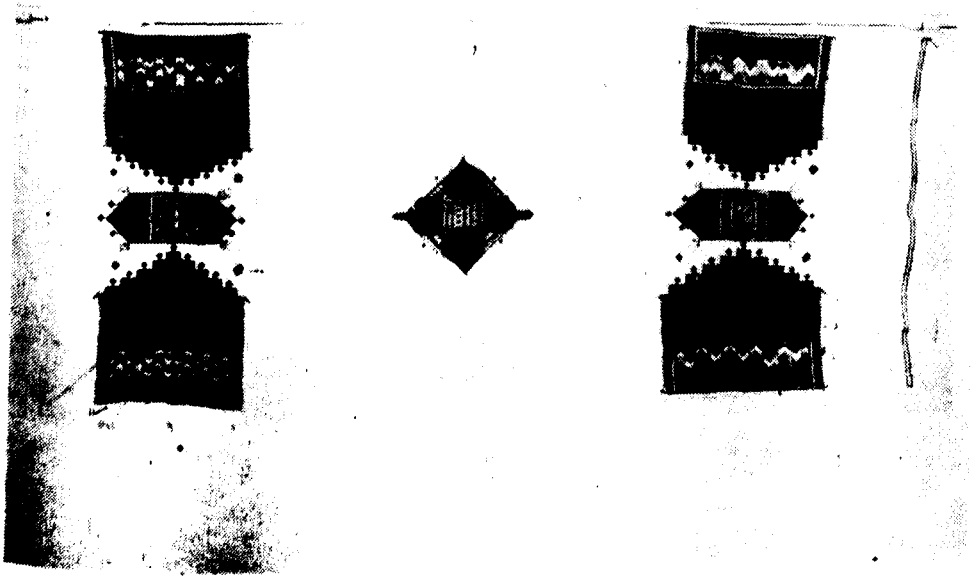

Ph. n° 161. — Dessus de coffre ? Points natté et passé biaisé.
Broderie de Chéchaouen. Deuxième moitié du XIX[e] s.
(Coll. M[me] Lecomte du Nouy)

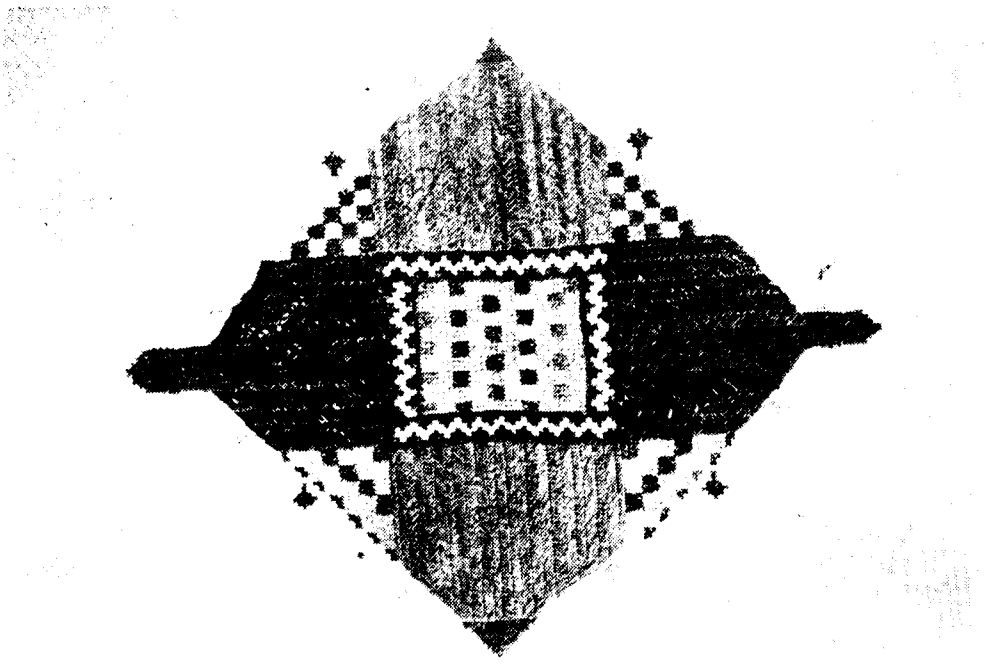

Ph. n° 162. — Dessus de coffre ? (détail du motif central). Broderie de Chéchaouen. Deuxième partie du XIX^e^ s.
(Coll. M^me^ Lecomte du Nouy)

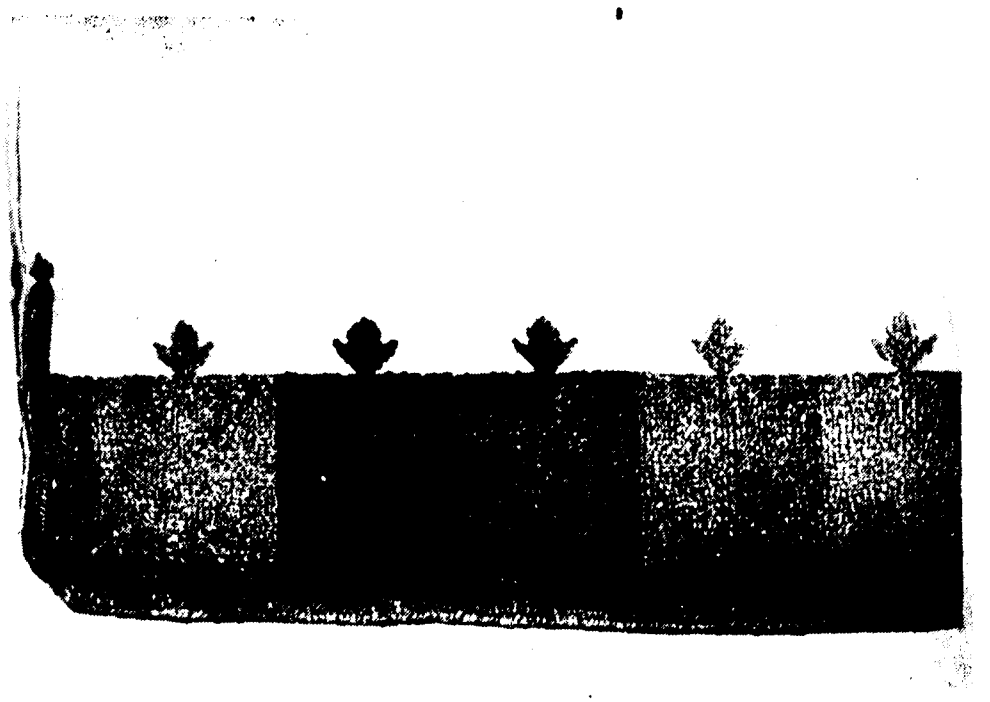

Ph. n° 163. — Coussin (détail d'une extrémité). Face antérieure. Point de trait boucle et point de chausson (ou natté allongé). Broderie de Chéchaouen. Milieu du XIX^e^ s.
(Coll. M. Gravere)

Ph. n° 164. — Coussin (détail d'une extrémité). Face postérieure. Broderie de Chéchaouen. Milieu du XIX^e s.
(Coll. M. Gharbi)

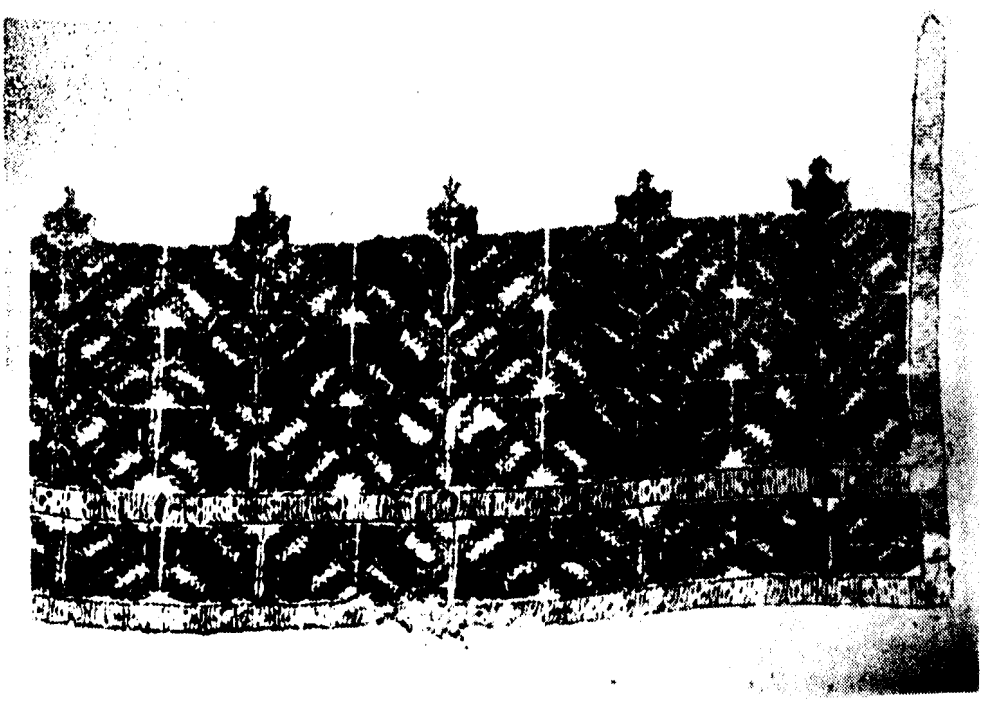

Ph. n° 165. — Coussin (détail d'une extrémité). Face antérieure. Points de trait bouclé et points coupés. Broderie de Chéchaouen. Fin XVIII^e s.
(Coll. MM. Dias et Gharbi)

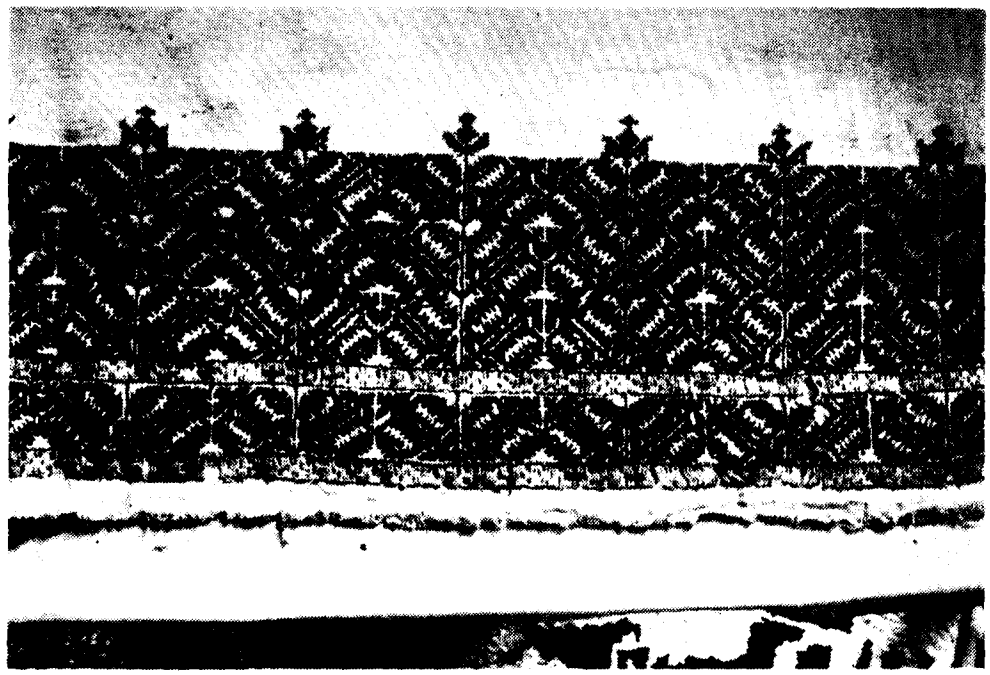

Ph. nº 166. — Coussin (détail d'une extrémité). Face postérieure.
Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIIIe s.
(Coll. MM. Dias et Gharbi)

Ph. nº 167. — Coussin (détail d'une extrémité). Face antérieure. Points de trait bouclé et point natté. Broderie de Chéchaouen. Début du XIXe s.
(Coll. MM. Dias et Gharbi)

Ph. n° 168. Coussin (détail d'une extrémité). Face postérieure.
Broderie de Chéchaouen. Début du XIX^e^ s.
(Coll. MM. Dieu et Gharbi)

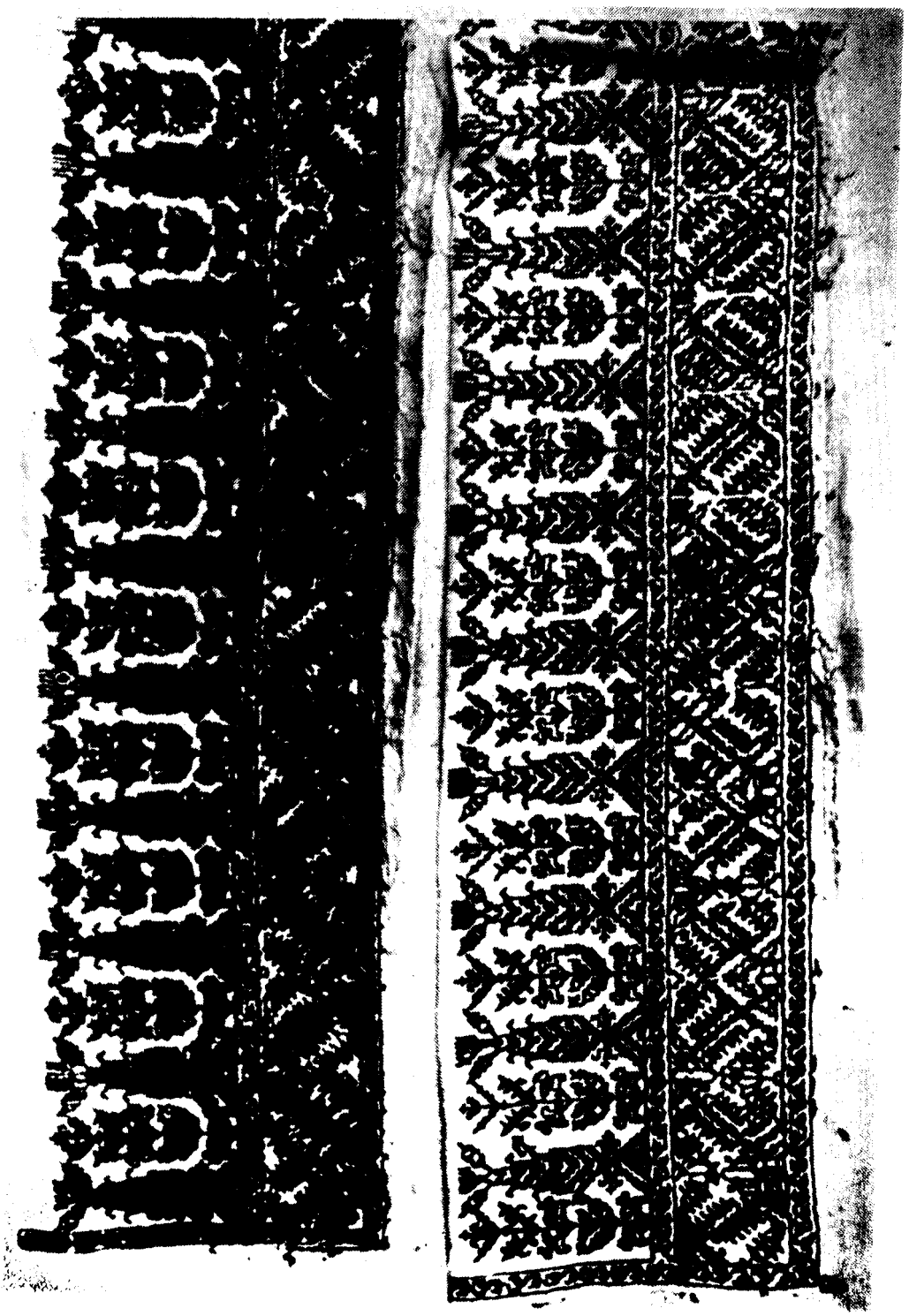

Ph. nº 169. — Coussin. Faces antérieure et postérieure. Points de trait bouclé et de piqûre. Broderie de Chéchaouen. Début du XIXe s.
(Coll. M. Gravier)

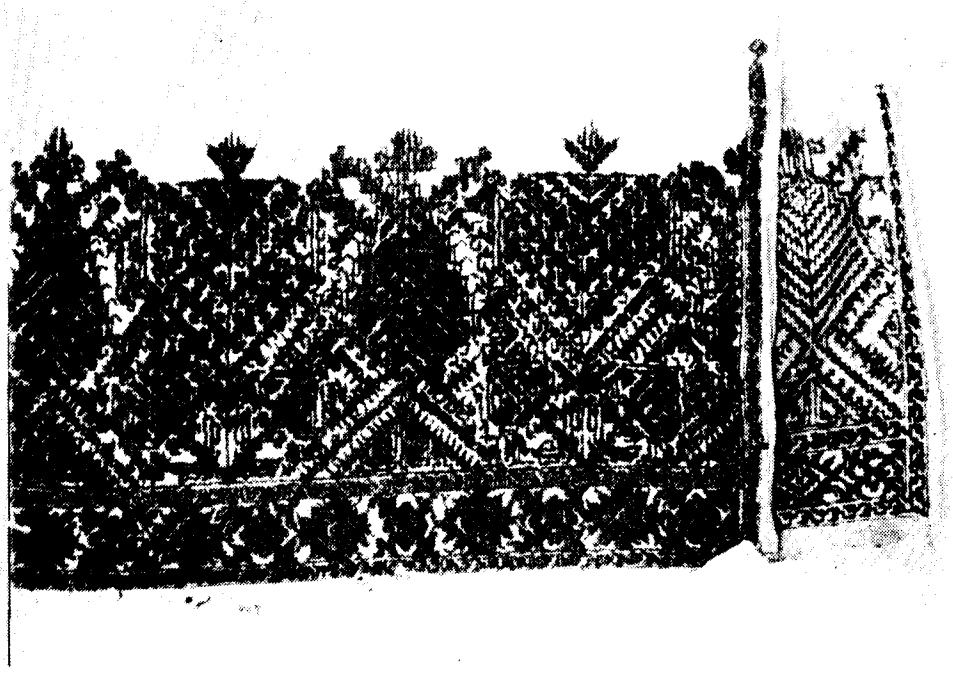

Ph. nº 170. — Coussin (détail des extrémités). Face antérieure et amorce de la face postérieure. Points de trait simple, serpentant et bouclé. Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIIIe s.
(Coll. M. Gharbi)

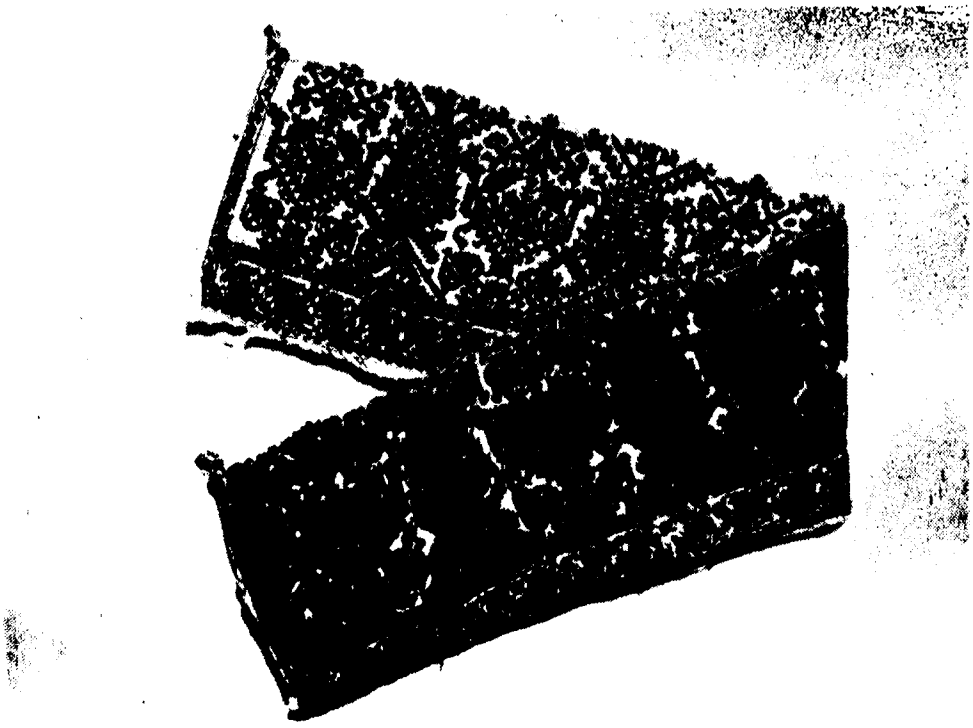

Ph. nº 171. — Coussin (fragment). Une extrémité. Faces antérieure et postérieure. Points de trait bouclé et de piqûre. Broderie de Chéchaouen. Fin du XVIIIe s.
(Musée des Arts décoratifs à Paris)

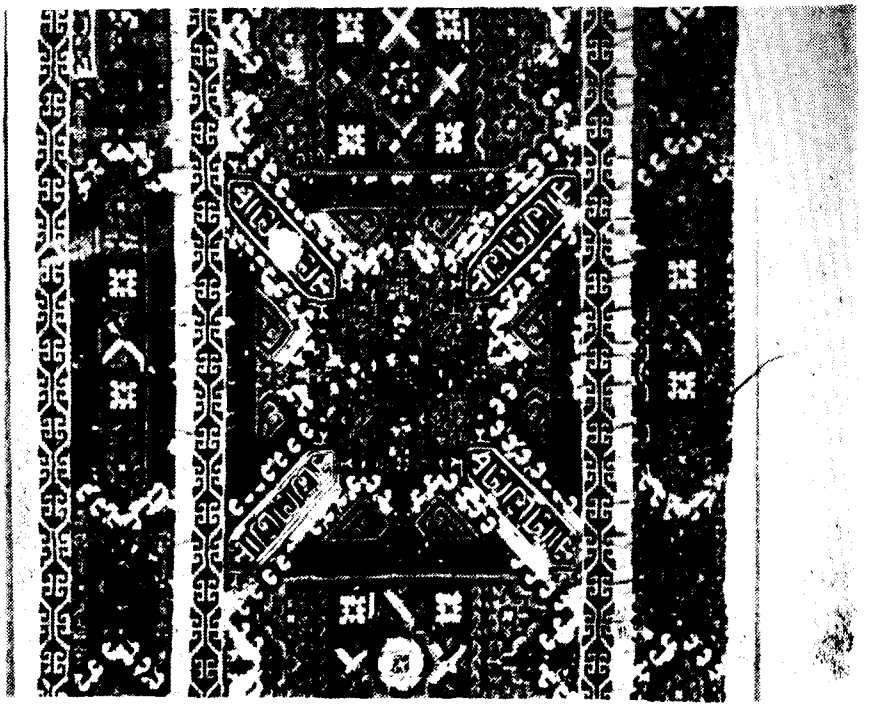

Ph. nº 172. — Fragment de broderie hispano mauresque (détail de la composition, cartouches les plus vastes, décor épigraphique). Points natté allongé ou de piqûre double à l'envers. XVe s.
(Musée de Cluny à Paris — Coll. A. Jubinal)

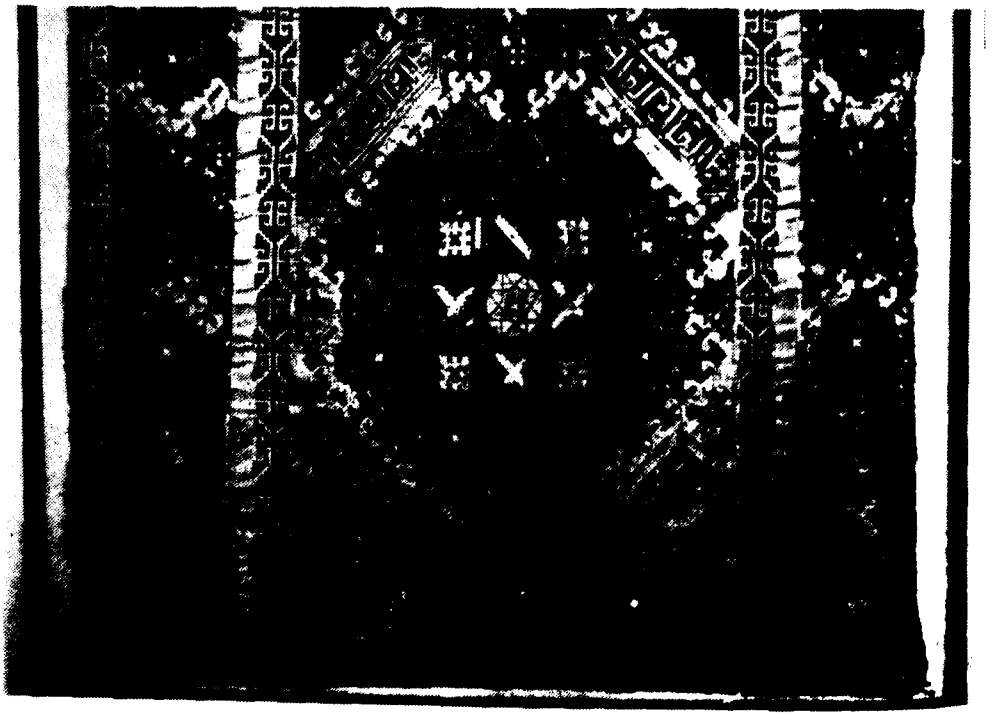

Ph. nº 173. — Fragment de broderie hispano mauresque (autre détail, cartouches les plus étroits). XVe s.
(Musée de Cluny à Paris — Coll. A. Jubinal)

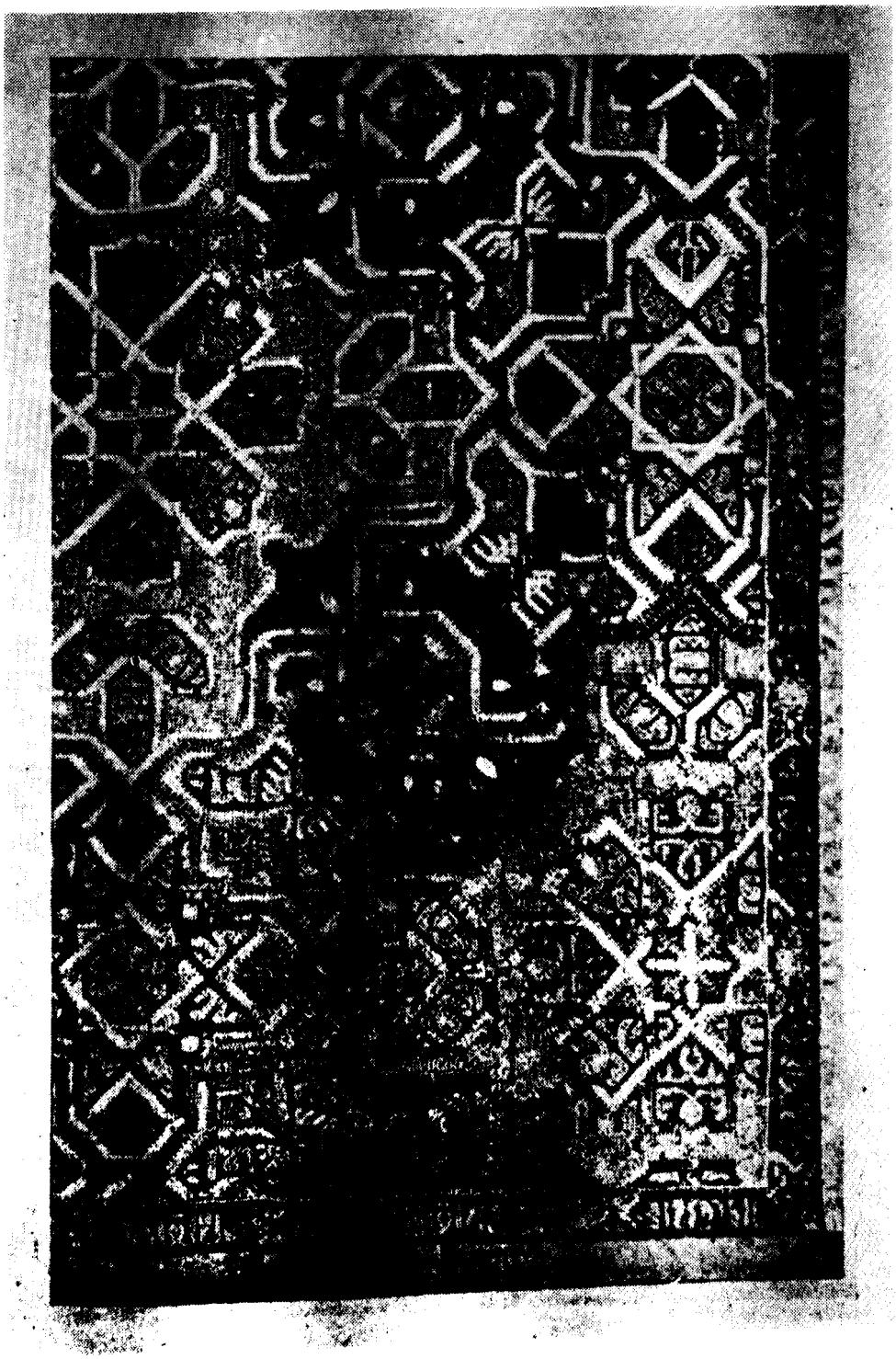

Ph. nº 174. Broderie hispano mauresque (détail), publié avec le gracieux agrément de Mlle J. Jouin et tiré d'*Hesperis*, 2e 4e trim., 1935, tome XXI, fasc. 1.
(Institut Valencia de Don Juan de Madrid)

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

H.-J. HUGOT. — *Le Sahara avant le désert.* — Editions des Hespérides, Toulouse, 1974. Texte 2 couleurs, 344 p., 206 illustrations, 9 quadrichromies en double page, 9 cartes 2 couleurs. (Collection archéologie, horizons neufs.)

Il reste évident que le *Sahara* recèle de grandes richesses préhistoriques encore inexploitées. Dans l'immédiat, un ouvrage qui mettrait l'accent sur les acquisitions les plus récentes de la recherche préhistorique saharienne s'imposait ; cette synthèse, nécessairement prématurée, restait pourtant indispensable, en tant que précieuse base de travail pour les équipes de chercheurs actuelles et futures. H.-J. Hugot, spécialiste qualifié de la Préhistoire du Sahara, était tout désigné pour mettre au point un tel ouvrage. Dans celui-ci se trouvent synthétisés les travaux accomplis par des équipes multi-disciplinaires de grande valeur, comme, par exemple, celles de Balout, Camps, H. Alimen, Graziosi, Mori, la sienne propre, sans oublier celles de Monod, Mauny, Lhote...

Après avoir défini géographiquement le Sahara et indiqué ses limites, M. Hugot rappelle les principales étapes de la recherche préhistorique saharienne : celle-ci débute dès le milieu du XIX[e] s. et connaît quelques noms célèbres, tels F. Foureau, L. Frobenius, V. Obermaïer... ; mais des fouilles véritablement scientifiques ne commencèrent à être effectuées au Sahara qu'à partir de 1958, comme c'est le cas des fouilles du prodigieux ensemble de villages néolithiques de Tichitt, dans l'Aouker maurétanien.

Le Sahara connut, tout d'abord, un stade *pré-Acheuléen* ou *Paléolithique archaïque* au cours duquel se développa la « *civilisation des galets aménagés* « (*Pebble Culture*). A ce sujet, l'auteur fait remarquer que la majorité des ensembles de galets qui ont pu jusqu'à présent être mis en évidence, n'ont pas de fondement stratigraphique et que les vestiges anthropologiques contemporains de cette industrie sont quasiment rares, ce

qui ne permet pas d'établir une chronologie sûre ; on dispose, néanmoins, d'un sérieux élément d'appréciation grâce à la thèse de J. Chavaillon intitulée « *Etude stratigraphique des formations quaternaires du Sahara Oriental* » dans laquelle l'auteur souligne que les galets aménagés sont « à la limite inférieure de la chronologie européenne » ; de plus, sur un plan régional, la civilisation des galets aménagés serait au Sahara, plus récente qu'en Afrique Orientale.

Le Paléolithique inférieur saharien (*Acheuléen*) (dont l'outillage est constitué par des bifaces, mais aussi par des hachereaux et des éclats caractéristiques au Sahara) constitue un « ensemble de faciès de l'ensemble de *l'Acheuléen africain* ». A l'intérieur même du domaine saharien, on peut distinguer diverses aires où les industries acheuléennes représentent des niveaux d'évolution dissemblables, que séparent des dizaines ou même des centaines de milliers d'années. Tout essai de datation de ces industries reste impossible en l'absence de documents anthropologiques, botaniques ou zoologiques ; l'origine de leurs auteurs reste non moins problématique, mais il semble probable que ceux-ci soient originaires de l'Est, du moins si l'on se base sur les connaissances acquises au Kenya et en Ethiopie. Enfin, il existe divers indices dont l'étude permettra de connaître le genre de vie des occupants acheuléens du Sahara qui avaient connu alors une période de grande humidité.

Des néanderthaliens venus de Palestine, déferlèrent sur la bande septentrionale de l'Afrique (de l'Egypte au Maroc) et créèrent le *Moustérien* du Maghreb (dont *Hauta Phteah* en Cyrénaïque et *Jbel Irhoud* au Maroc constituent deux stations caractéristiques). Ce sont les descendants de ces néanderthaliens qui fondèrent *la civilisation atérienne*, laquelle se répandit dans l'ensemble du Maghreb et du Sahara, sans toutefois dépasser la ligne des grands lacs. L'industrie atérienne (caractérisée surtout par de belles pièces pédonculées et par l'utilisation d'une matière très variée) présente des formes de plus en plus évoluées à mesure que l'on s'avance en direction du Sud. La population atérienne, dont on n'a découvert jusqu'à présent aucun fossile humain, vivait principalement de la chasse, dans un pays très arrosé où la forêt et les lacs occupaient de vastes étendues et où prédominait la faune dite « éthiopienne ». L'Atérien aurait duré de — 20 000 ou — 15 000 à — 7 000.

« *La révolution* » *néolithique* au Sahara était bien partie. Un véritable « croissant fertile africain » s'était instauré. Cependant, dès la fin de l'Atérien (— 7 000), se déclencha un processus de dessèchement progressif du climat du Sahara, dû principalement au « verrouillage de ses deux sources d'humidité : le front froid polaire avec ses pluies hivernales et la

mousson du Golfe de Guinée avec ses tornades étésiennes », et c'est ce phénomène qui serait vraisemblablement responsable de la disparition subite des Atériens. Le processus de désertification du Sahara néolithique allait inexorablement s'accélérer entre —4 000 et —2 000. Devant le Désert envahissant, les hommes néolithiques refluent vers les marges du Sahara et principalement les marges méridionales. Vers —1 000 le Sahara était devenu un Désert... Le néolithique allait être à l'origine d'une civilisation éblouissante ; la sécheresse la fit avorter. Auparavant, cette civilisation devait connaître des débuts foudroyants.

Le Néolithique du Sahara (plus ancien que son homologue européen) aurait débuté vers —7 000 et se répandit progressivement dans l'ensemble du territoire saharien, tout en restant en deçà de la ligne des grands lacs.

Soulevant le problème de la mise en place du néolithique au Sahara (passage de l'économie de chasse — pêche à l'économie agricole pastorale et à l'urbanisation), l'auteur souligne que l'influence du Moyen-Orient (Les Envahisseurs de l'Est) semble avoir été exagérée, d'autant plus que des arguments de plus en plus nombreux viennent témoigner en faveur de l'existence d'un Epipaléolithique manifestement saharien.

Le néolithique saharien se caractérise par plusieurs faciès : le néolithique littoral, le néolithique de tradition capsienne, le néolithique de tradition soudanienne, le ténéréen, le néolithique de Tichitt.

Les Ibéromaurusiens du Maghreb (—14 000 à —8 000), à assise ethnique cromagnoïde, s'étaient progressivement déplacés vers l'Atlantique et donnèrent naissance à un *néolithique littoral*. Celui-ci ne devait d'ailleurs toucher que très légèrement les franges sahariennes du nord et de l'ouest.

C'est sur la base du *Capsien* d'Afrique du Nord (—7000 à —4 500) qui avait envahi le Sahara que se constitua le *Néolithique de tradition capsienne* (N.T.C.) qui dura du VI^e^ au II^e^ millénaire av. J.-C. et qui couvrit une zone correspondant au nord-ouest et au centre du Sahara. A l'intérieur même de ce domaine, on doit souligner l'existence de plusieurs « faciès ».

La civilisation néolithique de tradition capsienne est caractérisée sur le plan ethnique par un métissage des éléments cromagnoïdes, conséquemment à l'assimilation du substrat autochtone africain et sur le plan typologique par un microlitisme foisonnant (notamment des armatures des têtes de flèches en silex jaspés du Sahara). Plus que la céramique et le polissage de la pierre, ce sont la pratique très probable de l'élevage, de la protoculture (la multiplication des analyses polliniques devant permettre une meil-

leure compréhension de « l'économie agricole » de ce faciès) ainsi que l'institution du village, témoin d'une organisation sociale relativement évoluée, qui traduisent le mieux la néolithisation de cette zone.

Les « Envahisseurs de l'Est » (*Eastern invaders*) venus d'Arabie, après s'être installés au Soudan actuel, progressèrent par vagues successives et selon un axe presque horizontal, en direction de l'Ouest, pour atteindre finalement le territoire mauritanien même ; ils diffusèrent ainsi la *civilisation néolithique de tradition soudanienne* (la zone soudanienne concernée correspond au Sahara méridional, domaine des grands lacs et de la savane) qui dura du VII[e] au début du I[er] millénaire avant notre ère.

Les néolithiques de tradition soudanienne (N.T.S.) présentent une certaine hétérogénéité sur le plan racial, avec toutefois une dominante africaine.

Sur les plans industriels, les N.T.S. vont pouvoir, à la différence des N.T.C., se soustraire aux rigueurs du déterminisme minéralogique et faire preuve d'une extraordinaire fantaisie et de grandes qualités d'adaptation : en effet s'ils ont eu, certes, recours à l'importation des matériaux durs (silex pour haches), ils ont, par contre su, avec une rare habileté, utiliser les matériaux les plus pauvres, là où ils avaient décidé de s'installer. Cette industrie est représentée notamment par des têtes de flèches (récoltées par centaines de milliers) présentant une grande variété de formes et de dimensions ; leur perfection laisse deviner chez ces néolithiques de sérieuses connaissances balistiques. Notons que dans le domaine typologique, il reste évident qu'une large utilisation des méthodes comparatives est de nature à améliorer singulièrement notre connaissance du néolithique saharien. En bijouterie, comme dans la production d'objets divers, le travail des N.T.S. dénote incontestablement des qualités de véritables experts.

Sur le plan religieux, les néolithiques de tradition soudanienne croyaient en la vie surnaturelle et pratiquaient le culte de la fécondité. Les N.T.S. ont excellé dans la confection de la céramique (contrairement à la céramique des N.T.C. qui disparut dès la Protohistoire, celle des N.T.S. a persisté jusqu'à nos jours, ce qui témoigne de son caractère spécifiquement africain) et la maîtrise qu'ils ont acquise dans cette technique artisanale est d'autant plus louable que celle-ci était une création toute nouvelle, et non la continuation d'essais antécédents.

La richesse en déchets des couches archéologiques des sites néolithiques de la zone soudanienne jusqu'ici étudiés, a permis de bien connaître le régime alimentaire des N.T.S. ; par contre, nous sommes encore loin de connaître toutes les espèces végétales de l'époque. Le statut économique

des N.T.S. fut celui de « pasteurs - chasseurs - pêcheurs - cueilleurs » et non d'agriculteurs. Les N.T.S. ont, en effet, pratiqué une protoculture et non une agriculture au sens technique du terme. Le Sahara néolithique « ne semble pas avoir joué un rôle remarquable dans la sélection des espèces ».

L'un des faciès les mieux étudiés du N.T.S. est le *Ténéréen* (—4 000 à —3 000) dont le domaine se trouvait à l'est de l'Aïr et au sud du Tibesti. L'étude de ce faciès permet de démontrer que l'influence de l'Egypte fut assez limitée (l'une des preuves les plus solides à l'appui de cette thèse, est le caractère foncièrement africain de la céramique ténéréenne. Les Ténéréens ont laissé une extraordinaire industrie microlithique en jaspe vert et un imposant et remarquable matériel de meunerie dont la destination n'est pas encore bien définie ; quant à leur mode de vie, il est relativement bien connu.

Le *Néolithique de Tichitt* (Dahr Tichitt, bordant l'ancien lac de l'Aouker mauritanien) est un autre faciès du néolithique saharien ; c'est le produit de la conjonction de groupes du N.T.S. et de groupes du *néolithique de tradition guinéenne*, lesquels sont des autochtones africains provenant du domaine de la forêt tropicale. A une époque (vers —2 000), où la sécheresse devenait de plus en plus impitoyable dans le reste du monde saharien, la région de Tichitt constituait encore une région privilégiée, grâce à « l'arrivée annuelle des queues de moussons et à des précipitations d'origine atlantique » ; c'est ce qui assura le maintien de cette civilisation. Ces Néolithiques furent des pasteurs bovidiens et vivaient dans des villages fortifiés situés sur le sommet de Dahr (Falaise) Tichitt (le nombre de ces villages semble très élevé : 127 ont été jusqu'à présent reconnus ; de cet ensemble unique au monde, qui témoigne de conceptions urbanistiques assez élaborées, d'imposantes ruines subsistent encore et sont l'objet, depuis 1967, de fouilles effectuées par l'équipe de H.-J. Hugot). Il est à souligner que de nombreuses preuves témoignent en faveur de l'existence, à Tichitt, d'une organisation sociale assez poussée.

Ce dernier « paradis » néolithique dura de la fin du III^e^ au milieu du I^er^ millénaire avant le Christ.

Après cette présentation chronologique des civilisations préhistoriques sahariennes, l'auteur aborde l'étude du merveilleux et riche répertoire des *rupestres* et *sculptures* du Sahara.

La datation des rupestres s'avère être une entreprise particulièrement délicate. Les méthodes et procédés de datation utilisés jusqu'à présent ont fourni des résultats d'une valeur douteuse. Quelques points semblent

ples de la forêt néolithique, à mesurer la vitesse de la progression vers l'ouest des N.T.S., à apprécier le « rythme des poussées dont ceux-ci étaient à la fois l'objet et le ressort », à préciser la date vers laquelle l'une de leurs vagues introduisit l'élevage du bœuf au Sahara, ou à rechercher l'origine des Tebbous du Tibesti ou celle des pasteurs bovidiens du Tassili...

S'agissant de la datation des rupestres, il reste évident que la classification stylistique des rupestres a une valeur chronologique toute relative ; un pas sérieux sera franchi, quand on saura « dater scientifiquement la patine des traits, le vieillissement ou l'altération des roches »...

Plusieurs tableautins évoquant le genre de vie des Sahariens n'ont pas encore été l'objet d'une interprétation satisfaisante ; des rupestres peints (groupes des têtes rondes des pasteurs bovidiens) semblent contenir de poignants messages ; la clef de ceux-ci est-elle cachée dans les vieilles légendes encore transmises par les Peuls ?

Notons aussi que d'importants travaux en cours vont permettre de résoudre nombre de problèmes relatifs aux chars...

L'une des grandes qualités de cet ouvrage est, il faut le redire, d'avoir tracé ces directions de recherches, d'avoir posé ces problèmes dont la solution reste, bien sûr, tributaire des résultats et succès des travaux actuels et futurs.

Nous n'oublierons pas de souligner que ce livre est d'une lecture agréable par sa clarté et sa présentation aérée. Les illustrations (elles concernent le Tassili, la Nubie, le Fezzan, le Tadrart, l'Acacus, l'Aïr, la Mauritanie, l'Atlas) sont nombreuses et de haute qualité et permettent de suivre la réflexion de l'auteur à travers cette exquise synthèse de la préhistoire du « plus beau désert du monde ».

Saïd NEJJAR

Recueil d'études sur les moriscos andalous en Tunisie, préparé par Miguel de Epalza et Ramón Petit. — Madrid, Instituto Hispano-Arabe de Cultura — Tunis, Centre d'Etudes Hispano-Andalouses. — Madrid, 1973. — 385 págs. + 41 láms. + 2 mapas + 1 plano + 16 hojas. — 235 mm.

Esta obra está constituida, como lo indica su título, por una selección de estudios que versan sobre los moriscos emigrados o expulsados de España que se establecen en Túnez. Todos estos estudios se presentan en lengua francesa, bien hayan sido redactados originalmente en ella, bien se hayan traducido de las redacciones originales o de extractos de las mismas en otras lenguas, a fin de ponerlos al alcance de los interesados por el tema que emplean habitualmente el francés como lengua de trabajo, especialmente los tunecinos.

Aparte de la presentación general de la obra, que corre a cargo de Miguel de Epalza, cada uno de los estudios va provisto de su presentación particular, en la que se hace constar también si se trata de una primera publicación o de una reedición, indicándose en este caso las oportunas referencias bibliográficas.

El punto de partida lo constituye el trabajo de HASAN HUSNI ABDUL-WAHAB titulado « *Coup d'œil général sur les apports ethniques étrangers en Tunisie* », del cual se reproduce todo lo relativo a los andalusíes.

La parte que podríamos llamar básica está constituida por la traducción de un largo artículo del profesor J.D. LATHAM, que es una « *Contribution à l'étude des immigrations andalouses et leur place dans l'histoire de la Tunisie* », para completar el cual se ha incluido la traducción de dos estudios de JAIME OLIVER ASÍN, en que se ocupa de « *Un morisco de Tunis, admirateur de Lope. Etude du Ms. S. 2 de la Collection Gayangos* » y de « *Le 'Quichotte' de 1604* » y la reedición de uno de GEORGES MARÇAIS sobre « *Testour et sa Grande Mosquée. Contribution à l'étude des Andalous en Tunisie* », por considerar que no estaban suficientemente recogidos en el trabajo de Latham.

Complemento de estos estudios son otros trabajos posteriores relativos al tema, entre los cuales se han seleccionado los siguientes :

la reseña de JEAN PIGNON que bajo el título de « *Une Géographie de l'Espagne morisque* » dedica al libro « Géographie de l'Espagne morisque » de Henry Lapeyre (París, 1959) ;

dos trabajos de LOUIS CARDAILLAC, el primero su artículo « *Morisques en Provence* » y el segundo titulado « *Procès pour abus contre les Morisques en Languedoc* », en que recoge dos capítulos de su tesis doctoral ;

la traducción extractada del artículo de ABDELMAJID TURKI en que se ocupa de varios « *Documents sur le dernier exode des Andalous vers la Tunisie* », publicado originalmente en árabe ;

el artículo de HENRI PIÉRI que versa sobre « *L'accueil par des Tunisiens aux Morisques expulsés d'Espagne : un témoignage morisque* » ;

el de DENISE BRAHIMI en que nos habla de « *Quelques jugements sur les Maures andalous dans les régences turques au* XVII^e *siècle* » ;

la traducción del amplio estudio de MIGUEL DE EPALZA sobre « *Moriscos et Andalous en Tunisie au* XVII^e *siècle* », publicado originalmente en castellano ;

la traducción de un resumen de las conclusiones de la tesis doctoral en castellano de JUAN PENELLA, en que estudia la « *Littérature morisque en Espagnol en Tunisie* » ;

la traducción de los extractos de dos capítulos de la tesis de L.P. HARVEY en inglés, en que se ocupa de « *Textes de littérature religieuse des Moriscos tunisiens* » ;

la traducción de una parte de un artículo en italiano de CLÉLIA SARNELLI CERQUA sobre « *L'écrivain hispano-marocain al-Ḥaŷarī et son 'Kitāb Nāṣir al-Dīn'* » ;

la traducción de otro extracto de la tesis doctoral en castellano de JUAN PENELLA, que constituye una « *Introduction au manuscrit D. 565 de la Bibliothèque Universitaire de Bologne* », del que, en parte, es autor el mismo al-Ḥaŷarī del estudio anterior ;

la traducción de unas páginas de la introducción de MUHAMMAD AL-HABIB AL-HILA a su edición árabe de « al-Ḥulal al-sundusiyya », con el título de « *L'élément andalou en Tunisie, selon le 'Ḥulal al-sundusiyya' d'al-Sarrāŷ al-Andalusī* » ;

una parte del discurso pronunciado por SLIMANE-MUSTAFA ZBISS el 27 de marzo de 1969 con motivo de declararse gemelas las ciudades de Túnez y Barcelona, en el que trata de la « *Présence espagnole à Tunis* » ;

el artículo original de ABDELAZIZ DAOULATLI en que estudia una « *Inscription à la Mosquée andalouse d'El-'Aliya* », citada por J.D. Latham ;

unos extractos de las obras « Palais et demeures de Tunis (XVI^e et XVII^e siècles) » y « Palais et demeures de Tunis (XVIII^e et XIX^e siècles) » de JACQUES REVAULT, bajo el título de « *Aspects de l'élément andalou dans les palais et demeures de Tunis* » ;

la traducción de una parte del original árabe de un artículo de MUHAMMAD AL-ANNABI sobre « *La chéchia tunisienne* » ;

el artículo de PAUL TEYSSIER en que recoge « *Le vocabulaire d'origine espagnole dans l'industrie tunisienne de la chéchia* » ;

el artículo de FATHIA SKHIRI en que nos describe « *Deux couvertures de Testour* » ;

el de CLÉMENCE SUGIER que trata de « *Les coiffes féminines de Tunisie* » ;

otro artículo de FATHIA SKHIRI relativo a « *Les traditions culinaires andalouses à Testour* » ;

una aportación original de AHMED KASSAB respecto de « *L'évolution d'un village 'andalou' : Testour* » ;

el artículo de HAFEDH SETHOM en que analiza « *L'apport andalou à la civilisation rurale de la presqu'île du Cap Bon* » ;

el estudio preparado por MUHAMMED EL AOUANI para esta colección, titulado « *A la recherche des influences andalouses dans les campagnes tunisiennes : essai de mise au point* » ;

y, por último, dos comunicaciones, una de *Alfonso de la Serna*, dedicada a la memoria de Sidi Hassen Hosni Abdulwahab, en que nos habla de « *La Tunisie et l'Espagne à l'heure actuelle* » y otra que contiene la « *Allocution au I^er^ Colloque d'historiens tuniso-espagnol, à Hammamet* », celebrado los días 21 a 29 de marzo de 1969, pronunciada por CHEDLY KLIBI, vienen a cerrar este volumen.

Es de gran utilidad el repertorio de fuentes impresas y manuscritas que ha recogido RAMÓN PETIT bajo la rúbrica de « *Bibliographie générale* ».

Completan la obra los correspondientes índices geográfico, de lugares urbanos, de nombres de personas y de colectividades y el de materias, seguidos del índice general.

Como hemos podido apreciar a través de esta enumeración, en esta obra podemos seguir la emigración de los moriscos de España hacia Túnez desde los puntos de vista geográfico e histórico y sus consecuencias de tipo literario, artístico, artesano, etc. Por ello esta recopilación habrá de proporcionar una base para todos cuantos aspiren a profundizar en el futuro los estudios relativos a la aportación de los moriscos al desarrollo de Túnez a partir del siglo XVI.

La obra está cuidadosamente editada por la Dirección General de Relaciones Culturales, de Madrid, corriendo su distribución a cargo de la Société Tunisienne de Diffusion, de Túnez.

Mariano ARRIBAS PALAU

Lhachmi BERRADY. — *Les Chorfas d'Ouezzane, le Makhzen et la France* (1850-1912). — Thèse de doctorat de 3e cycle soutenue à l'Université d'Aix-en-Provence en 1971. (Un vol. ronéotypé 294 pages.)

Nul ne met plus en doute l'utilité des études monographiques et leur rôle dans une appréciation plus objective des faits historiques. C'est par ce seul biais que les traits généraux connus de l'Histoire du Maroc peuvent être nuancés et éventuellement réinterprétés.

De ce point de vue la thèse de L. Berrady sur les Chorfas d'Ouezzane mérite de retenir l'attention, d'autant plus que la zaouïa d'Ouezzane qui a joué un rôle non négligeable dans l'histoire religieuse, sociale, politique et diplomatique du Maroc, n'a jamais été, si l'on excepte les travaux fragmentaires de Michaux-Bellaire et de G. Drague par exemple, l'objet d'une étude aussi fouillée.

Pour ce faire L. Berrady a abondamment puisé dans les archives diplomatiques en particulier la correspondance du Quai d'Orsay avec la Légation de France à Tanger et le gouvernement général de l'Algérie. Il a également utilisé de nombreuses relations de voyages, dont celle du Comte de Chavagnac qui a séjourné à Ouezzane et traité affaires avec les Chorfas, ainsi que des Mémoires, notamment « My life story », ouvrage autobiographique d'Emily Keen, épouse anglaise du grand Chérif Sidi Abdeslam. Parmi les autres matériaux exploités il faut mentionner les archives privées de Dar Damana et la tradition orale.

A partir de la documentation ainsi rassemblée, la réflexion de L. Berrady s'est ordonnée autour de trois thèmes fondamentaux dont il s'est consacré à montrer à la fois l'individualité et l'interconnexion :

— 1er thème : l'importance intrinsèque de la zaouïa

— 2e thème : les relations des Chorfas d'Ouezzane avec le Makhzen

— 3e thème : les relations des Chorfas avec la France.

L'interférence de ces trois thèmes fondamentaux constitue, quand elle n'est pas soulignée explicitement, la toile de fond des événements et des faits exposés.

L. Berrady commence tout d'abord par noter les étapes les plus marquantes dans la fondation, les progrès et l'épanouissement de l'Ordre de Moulay Tayeb. Il rappelle au passage la concordance des phases de désarroi religieux, social et politique et celles d'essor du phénomène mystique et maraboutique ; comme il évoque la profonde et latente animosité que nourrissent les descendants des Chorfas Idrissides à l'égard des Chorfas

Alaouites avec lesquels ces derniers sont amenés à composer d'autant plus qu'au XIX[e] siècle la puissance des Ouazzaniyines s'est notablement renforcée.

Le poids de la zaouïa est basé, en premier lieu, sur la formidable emprise spirituelle qu'elle exerce sur des milliers d'adeptes disséminés au Maroc, en Algérie, en Tunisie et même en Tripolitaine. Tout un réseau de filiales enserre ces vastes territoires et permet à la zaouïa-mère de « tenir », entre autres, quelques zones névralgiques comme les confins algéro-marocains. Les adeptes de la « tariqa » ne se cantonnent pas dans une dévotion béate mais matérialisent leur attachement par des « ziaras » qui viennent gonfler le trésor des Chorfas assurant ainsi à Sidi Abdeslam par exemple les moyens de mener un train de vie princier largement ouvert aux influences occidentales.

Toutefois ce sont les « azibs », quel que soit leur statut juridique du point de vue régime de propriété, qui forment l'assise matérielle la plus stable des Chorfas. L. Berrady en dresse une nomenclature détaillée comprenant la superficie des domaines, le nombre d'attelées de labours, le cheptel ainsi que la liste nominative des moqadem-gérants. L'auteur a essayé d'établir l'historique de la constitution de ces domaines. Il ressort de son enquête que « les Chorfas n'achètent pas d'azibs » : ceux-ci sont issus soit de concessions octroyées par les Sultans, notamment à titre usufruitier, soit d'expropriations « manu militari » des propriétaires légitimes initiaux, collectivités ou particuliers.

Les revenus considérables ainsi assurés à la zaouïa sont nets de tout impôt puisque l'Ordre bénéficie, outre l'immunité judiciaire, de l'exemption fiscale.

En échange de ces privilèges, la zaouïa peut être qualifiée, du moins jusqu'à un certain point, de Zaouïa-Makhzen. En effet les Ouazzaniyines se joignent aux autres dignitaires du pays lors des cérémonies de la « Béïa », ils sont chargés de missions délicates auprès de tribus révoltées (comme celle de Oulad Sidi Cheikh) etc. L'auteur retrace les hauts et les bas des rapports entre les Chorfas et le Makhzen en particulier la phase de détérioration amorcée au lendemain de la « guerre de Tétouan » dont une part de responsabilité dans le déclenchement fut imputée au «jusqu'auboutisme » des Ouazzaniyines. Les rapports se tendent encore plus lorsque, sous le règne de Moulay el Hassan, la zaouïa bascule plus nettement encore dans le camp français et met ouvertement son influence au service de la France.

Les relations entre les Chorfas, la France et le Makhzen constituent le troisième volet du travail de L. Berrady.

En entreprenant les Chorfas, Sidi Abdeslam en particulier, la France poursuivait des objectifs « stratégiques » précis :

— La « conquête morale » de l'Algérie et donc l'enracinement de la domination française sur des bases autres que militaires ;

— La « pacification » des confins algéro-marocains et l'amorce du grignotage territorial du Maroc à partir du S.-E. ;

— Le parachèvement de ce grignotage par la mainmise sur le reste du pays, mainmise rendue aisée par l'installation d'un mini-protectorat à Ouezzane.

En vue de la réalisation de ces objectifs, la Légation de France à Tanger et le gouvernement général de l'Algérie, en particulier les cercles militaires de la région d'Oran, ont tout mis en œuvre pour amener les Chorfas à se faire les instruments dociles et efficaces des visées françaises. Sidi Abdeslam, d'ailleurs favorablement prédisposé, est l'objet d'attentions toutes particulières qui vont des marques les plus ostentatoires de respect jusqu'à l'octroi du statut de protégé français en passant par les facilités de perception des ziaras en Algérie, la remise de fonds prélevés sur le budget du ministère des Affaires étrangères et du gouvernement général, la proposition de concessions foncières en Algérie et les réceptions en France organisées en l'honneur du « Prince d'Ouezzane ».

Au total donc L. Berrady dresse un tableau assez complet de la vie religieuse, sociale, économique, politique et diplomatique de la Zaouïa d'Ouezzane au XIX[e] siècle avec une insistance particulière sur un personnage de premier plan : le grand Chérif Sidi Abdeslam.

Cependant le travail de L. Berrady appelle quelques remarques qui ne diminuent en rien, bien entendu, l'intérêt de sa thèse.

Au niveau bibliographique par exemple, une confiance excessive semble avoir été accordée aux documents diplomatiques dont il aurait été utile de « pondérer », au sens statistique du terme, les renseignements. La même opération s'imposait pour les matériaux fournis par « My life story ». D'autre part, le recours à l'interview, méthode qu'affectionnent les sociologues mais objet de nombreuses controverses parmi les historiens, a permis de recueillir des renseignements discutables. Affirmer que « l'alliance sacrée » entre l'Ordre de Moulay Tayeb et le Makhzen se fondait sur le principe intangible de « Pas de Sultan de chez nous mais non pas sans nous » reviendrait à accorder une importance excessive à la Zaouïa et à minimiser considérablement l'autorité et les efforts centralisateurs d'un Moulay el-Hassan par exemple. On comprendrait difficilement alors les angoisses du grand Chérif Sidi Abdeslam, ses interventions pressantes au-

près de Tissot pour l'aider à s'établir hors du Maroc, son désir d'acquérir la protection voire la citoyenneté françaises. Un plus large recours à des sources marocaines comme l' « Ithaf Alam Nas » d'A. ibn Zidane, dont il n'est fait mention nulle part dans le travail de L. Berrady, aurait permis une interprétation plus prudente des renseignements recueillis. Sans parler de la documentation d'archives marocaines qui, elle aussi, est totalement ignorée.

D'autre part, dans le chapitre consacré à l'étude des fondements économiques de la puissance des Ouazzaniynes, l'auteur décrit les relations entre les Chorfas, les gérants et les travailleurs des azibs ; cependant l'utilisation indistincte des termes de « azzabas » et « ouvriers », pour qualifier les travailleurs de ces domaines, montre les hésitations de l'auteur quant à l'interprétation, en termes sociaux de dépendance, du sens profond des liens Chorfas-azzabas. Ces derniers, sur lesquels les Ouazzaniynes, en particulier le Chérif au nom significatif de Bou Zerouata, font régner un régime de terreur, sont-ils des « serfs » (les azibs étant assimilés à des « fiefs »), des khammass, des paysans locataires, ou des ouvriers agricoles ? L. Berrady n'évoque pas explicitement le mode de rétribution de ces travailleurs. Il présente, en outre, le gérant des azibs comme un personnage, propriétaire rural lui aussi, qui ne reçoit aucune rémunération pour ses services et se contente de la seule bénédiction des Chorfas, bien plus, il agrémente d'offrandes chacune de ses visites à Ouezzane. Dans quelle mesure peut-on suivre l'auteur sur ce terrain et ne pas supposer que ce gérant procède, d'une manière ou d'une autre, à des prélèvements si non sur les récoltes et le croît du bétail, du moins sur la force de travail des azzabas ? En définitive les azzabas sont-ils l'objet d'une exploitation exclusive au bénéfice des seuls Chorfas ou d'une exploitation beaucoup plus complexe ?

Dans le même ordre d'idées, L. Berrady montre la volonté des Chorfas d'accroître leurs ressources notamment par la conclusion de contrats avec le capitaliste français Jaluzot en vue d'intensifier la mise en valeur de vastes domaines agricoles et par l'amorce, avec le Comte de Chavagnac, de négociations ayant trait au secteur minier. Il aurait été intéressant de chercher le sens profond de ces tentatives de « rationalisation » de l'exploitation des biens des Chorfas. D'où vient l'impulsion initiale ? Faut-il l'attribuer à la seule volonté moderniste de Sidi Abdeslam et se limiter donc à un facteur psychologique ? En outre, comment interpréter cet « entreprenariat seigneurial » qui combine des traits relevant du féodalisme et des traits, embryonnaires certes, s'apparentant à des méthodes capitalistes ? S'agit-il d'un processus porteur de germes féconds et novateurs ou d'un simple phénomène marginal sans effet notable sur les structures pro-

fondes servant de base au pouvoir des Chorfas ? Ou bien faut-il y voir simplement l'ébauche de ce que sera la politique du Protectorat : asseoir la domination française en partie sur la collaboration agissante des forces conservatrices, notamment rurales, collaboration payée d'avantages économiques substantiels ?

Autant de questions auxquelles il est certes difficile de répondre mais qui doivent être posées et susciter par conséquent un approfondissement de la recherche.

En définitive, l'apport de L. Berrady, quelles que soient les réserves qu'il peut susciter, est largement positif surtout si l'on a présentes à l'esprit les difficultés auxquelles se heurte la recherche historique au Maroc. La thèse sur les « Chorfas d'Ouezzane » constitue donc une référence : on peut s'y reporter utilement pour se documenter sur un des aspects du Maroc du XIX[e] siècle. Notons d'ailleurs pour finir — et cela a son prix — que la lecture en est aisée et même agréable.

Mohamed KENBIB

Dr Mohammed SIJELMASSI. — *Les Arts traditionnels au Maroc*. Préface de J. Duvigneau. Flammarion, éd., Paris 1974, 258 pages, 303 photos noires et couleurs, dessins in-texte. Bibliographie.

Le luxueux album que le Dr M. Sijelmassi vient de publier aux Editions Flammarion nous offre un vaste tour d'horizon sur toutes les formes d'art traditionnels du Maroc, présentées par leurs exemplaires les plus typiques, commentées dans un style qu'anime l'amour de l'auteur pour les choses dont il parle. L'ouvrage est abondamment illustré par d'admirables photographies et de nombreux croquis à la plume.

Certes, depuis un demi-siècle, chaque variété de l'artisanat marocain a été étudiée et décrite en ses moindres détails. Par maints travaux exhaustifs — que cite le Dr M. Sijelmassi — nous en connaissons les sources et la matière, les formes et les significations sociales ou magiques du décor. Ces études sont éparses sous forme d'articles ou de notes dans des publications spécialisées — *Hespéris* tout particulièrement — que l'on n'a pas toujours sous la main. Le Dr M. Sijelmassi nous les donne toutes ensembles, de page en page, réunissant pour notre information et notre plaisir, l'essentiel de toutes les expressions de l'art marocain (berbère-rural et

arabe-citadin). Ce rassemblement dans un même recueil est un élément d'intérêt très important parce que, facilitant les comparaisons immédiates, il nous rend plus sensibles les liens secrets qui unissent les objets, les techniques et les styles, en même temps qu'il met en évidence les contrastes qui les séparent.

Toutes ces formes d'art, l'auteur les partage en *rural* et *sédentaire,* qu'il englobe sous les qualificatifs d'arabo-musulman, arabo-maghrébin et arabo-marocain. Mais les Berbères étaient établis dans l'Ouest-africain bien avant l'arrivée d'Oqba ben Nâfî, et ils y avaient trouvé les peuples obscurs, mais industrieux de la Préhistoire. De ce lointain passé, ils ont gardé de mystérieuses suprestitions ancestrales, des modes d'expression artistiques, occultes, magiques, avec la fidélité têtue que je connais bien dans mon propre pays, enracinée dans l'âme bretonne qui a tant de points communs avec l'âme berbère. Ensemble, des Indes à l'Ecosse, en passant par le Sahara ou la Méditerranée, ils ont couvert une immense partie du monde de leurs mégalithes, de leurs tumulus, de leurs « roues de vie », de leurs soleils rayonnants, de leurs spirales, entourés de zigzags et de chevrons.

Art rural ?... Mais les bijoutiers sédentaires de la grande ville de Marrakech façonnent toujours les colliers d'ambre, de corail et de calcédoine, les massifs bijoux d'argent ciselés, niellés, torsadés, alourdis de symboles magiques des femmes Chleuh. Pour elles, l'or était une matière impure, maléfique, et les caravaniers qui l'apportaient du Soudan aux comptoirs européens du littoral le donnaient à égalité de poids contre l'argent des mines du Bâni et de l'Atlas.

Les matériaux différents suscitent des techniques différentes. Quelle parenté y a-t-il entre ces massives parures berbères et les délicats bijoux d'or, légers, ajourés, de l'art hispano-mauresque, ciselés à Fès et à Meknès ? Quelles origines communes peut-on déceler entre la richesse des tapis de Rabat et de Médiouna (dont la légende fait venir le modèle d'Asie mineure dans le bec d'une cigogne !) et les rudes et pourtant somptueux tapis des Ouled-Bou-Sba'a ou des Zaïans ?

On sait que les belles céramiques de Fès et de Meknès sont les héritières de la vieille Rhagès iranienne qui, elle-même, en avait reçu les modèles de Chine. Revenant d'Extrême-Orient, et chargé d'une ambassade à Grenade par le Sultan Abou-Inân, en 1351, Ibn Batouta retrouva, en Andalousie comme à Fès, des industries de luxe qu'il avait vu pratiquer en Asie. « On fabrique à Malaga la belle poterie en faïence dorée que l'on exporte dans les contrées les plus lointaines ».

Encore aujourd'hui, les cruches, les jarres, les plats, façonnés sur les tours primitifs de la Tiremt de Tata, nous restituent, très purs et bien vivants, les galbes antiques des poteries que les Carthaginois apportaient à Mogador et à Assa, où se tenait leur Foire des Conges.

Et les archéologues exhument des tombes du Louristan, des poteries identiques à celles du Rif et du Zerhoun, décorées en brun sur l'argile beige rosé, avec les mêmes zigzags, les mêmes jeux de lignes encadrant les motifs floraux des métopes.

Alors que les peuples eux-mêmes étaient, à l'origine, mouvants, il est naturel que leurs arts se soient enrichis par de mutuels emprunts. Et c'est fort heureux : aucun art ne peut vivre et se développer harmonieusement en vase clos. Pour créer, l'artiste a sans cesse besoin de perspectives nouvelles, de contacts et d'échanges stimulants. C'est un jeu passionnant que de remonter aux sources. Combien de symboles, de thèmes décoratifs, de styles d'architecture, d'industries primitives ont fait le tour du monde, traversant les mers et les montagnes, si bien qu'on ne sait plus d'où ils sont partis.

Il n'y a point là de « pillage ». L'artiste — et je prends ce mot dans son sens le plus vaste — ne « s'empare de rien » ; il donne. L'accusation que lance M. J. Duvigneau dans la préface a de quoi surprendre. Je ne pense pas qu'un artiste de la taille d'Eugène Delacroix soit accessible à de mesquins sentiments « impérialistes » au moment même qu'il s'abandonne avec bonheur à son enthousiasme pour le peuple et les paysages qu'il découvre.

En 1830, il n'existait pas de peintres arabes. Qu'est-ce que les Marocains sauraient de l'allure imposante du Sultan Abd-er-Rahman si Delacroix ne l'avait peint entrant à Meknès, noble, tout blanc sur son cheval, pressé par une foule fervente ?

« Pillage » ? Delacroix n'a rien emporté que ses notes, ses souvenirs et le désir de révéler à l'étranger la beauté de ce monde inconnu. Et, finalement, c'est l'honneur d'un pays que d'avoir inspiré de grandes œuvres et contribué à l'évolution de l'art de son temps.

Mais revenons à l'ouvrage lui-même du Dr M. Sijelmassi. Les arts traditionnels, les plus humbles comme les plus riches, qu'il nous présente avec une égale piété, expriment l'âme profonde d'un peuple. Au Maroc, ce peuple semble s'y intéresser de plus en plus volontiers, ému de s'y reconnaître. Les expositions se multiplient dans le cadre du Ministère de la Culture. On trouve une preuve de cet intérêt dans la création du nouveau Musée de l'Artisanat, à Rabat, qui rassemble toutes les formes par lesquelles cette âme populaire s'est exprimée au cours des siècles. La pièce

maîtresse de ce Musée-pilote est sans doute un immense tapis ancien d'une exceptionnelle beauté, un tapis royal donné par S.M. Hassan II.

Il faut donc accueillir avec sympathie tout ce qui attire l'attention sur ces arts traditionnels avant qu'ils ne disparaissent de notre vie quotidienne sous la montée inéluctable du plastique, du « textile », de la verroterie, du faux-cuir, de la fausse-laine, du faux-bois, de tous les faux-semblants qui remplacent un peu plus chaque jour le goût, l'habileté, la fidélité de l'artisan et l'honnêteté de ses matériaux.

A ce point de vue, les quelques dernières photos de l'album du Dr M. Sijelmassi, en contraste avec toutes celles, si belles, qui précèdent, nous avertissent clairement du danger...

Odette DU PUIGAUDEAU

Ce compte rendu concernera le numéro 4-5 du « *Bulletin de la Société d'Histoire du Maroc* », ainsi que le numéro 22 de la Revue en langue arabe « *Al-Baḥt al-ʿIlmī* ».

I) *Bulletin de la Société d'Histoire du Maroc* (1)

Dans « *Inscriptions libyques à Irherm de l'Anti-Atlas* », (pp. 7-11, 1 pl. phot., 1 croquis), Robert Letan donne une analyse d'un certain nombre d'inscriptions libyques d'Irherm (petit village de l'Anti-Atlas marocain, situé à mi-distance entre Tafraout et Taroudant) dont certaines ne sont pas signalées *in* L. Galand « Inscriptions libyques — Inscriptions antiques du Maroc », et dont l'une semble être inédite au Maroc. Ces inscriptions seraient bien antérieures à la conquête arabe et postérieures à la venue des chars, dits libyques.

M. El-Mostapha Moulay Rachid conclut, dans « *Eléments d'histoire ancienne de la région d'Oujda* », (pp. 13-19, 2 cartes), à l'indépendance de cette région (comprise entre le camp militaire romain de Bou Hellou et Numerus Syrorum) qui était restée durant 5 siècles (1er-Ve s. av. J.-C.) soustraite à la domination romaine et qu'il fallait probablement la considérer comme la région où nomadisait la puissante tribu des Baquates, « formant ainsi barrage à la puissance romaine et l'empêchant de joindre ses deux provinces africaines, la Césarienne et la Tingitane ».

(1) Nos 4-5, Rabat, 1972-73, 160 p.

Dans « *Une énigme : les ruines du Jebel Mahseur* », (pp. 21-36, 6 photos, 2 croquis, 1 pl. phot.), Georges Samuel situe tout d'abord géographiquement le Jebel Mahseur, puis présente les principaux vestiges archéologiques que comporte cette éminence, ainsi que les divers objets qui ont pu, jusqu'à présent, y être trouvés.

Il démontre par la suite que les caractéristiques de la position fortifiée assiégée par Marius en 106 av. J.-C., non loin de la Moulouya, dans le cadre de la lutte menée par celui-ci contre Jugurtha et telle que l'a relatée Salluste dans le « *Bellum Jugurthinum* », concordent d'une manière très satisfaisante avec celles que présente le Jebel Mahseur (toutes les autres éminences de la région répondant très peu à la description de Salluste) et qu'en plus, les particularités des lieux entourant la position fortifiée, s'accordent avec les manœuvres exécutées par les combattants.

Il soutient enfin que le Jebel Mahseur dut recevoir, d'une manière épisodique, une garnison d'auxiliaires durant l'époque romaine et qu'on doit, de même, l'identifier avec la forteresse de *Temzezdekt*, bastion avancé des Abdelouadides de Tlemcen.

L'auteur fait néanmoins remarquer que si l'identification du Jebel Mahseur avec le *Castellum* de Salluste et *Temzezdekt* semble probable, elle doit cependant être confirmée par des fouilles archéologiques approfondies sur la plateforme du Jebel et à ses alentours immédiats.

Dale F. Eickelmann dans « *Quelques aspects de l'organisation politique et économique d'une zâouïa marocaine au* XIX^e^ *s. Un essai sociohistorique* », (pp. 37-54, 1 tableau et 1 carte hors-texte), nous fournit de précieuses indications sur les activités économiques et politiques de la zâouïa Sherqâwiyya de Boujad (petite ville du Tadla marocain) au XIX^e^ et au début du XX^e^ s.

L'auteur fait tout d'abord remarquer que les sources traditionnelles ne donnent que très peu de renseignements sur ces activités, ce qui l'amène à passer en revue les principales raisons expliquant la discrétion de ces sources à l'égard du mouvement maraboutique en général ; il souligne ensuite qu'il s'est basé, pour une telle étude, sur une catégorie documentaire relativement négligée : les sources locales (2).

(2) Consistant principalement en des documents d'archives : correspondance (*bra-s*), proclamations (*dahīr-s*) des sultans concernant les Sherqāwa, correspondance des Sherqāwa avec leurs clients et les fonctionnaires du Makhzen, rapports militaires et histoire locale.

Après avoir défini le rôle des Sherqâwa en tant « qu'intermédiaires dans les affaires commerciales et politiques », l'auteur indique que l'influence de ceux-ci est fonction de l'importance de leurs revenus, ce qu'il démontre d'ailleurs par le biais de l'analyse de l'un de ces revenus, assez important du reste, consistant dans les contributions des *ʿazib-s* (fermes ou fermiers selon les documents). A cet effet, sont tout d'abord situés les ʿazib-s et les zâouïas secondaires des Sherqâwa (carte accompagnée d'un tableau descriptif) tels qu'ils existaient au cours de la période allant de la fin du règne de Moulay Hassan (1873-1894) à la veille de Protectorat (3). La documentation utilisée indique que les habitants des *ʿazib-s* n'étaient pas soumis directement à l'autorité des qaïd-s du Makhzen, qu'ils n'étaient assujettis, « ni aux corvées, ni aux levées de troupes et qu'ils payaient leurs impôts (zakat et ʿashâr) directement au chef (muqaddam) des Sherqâwa de Boujad ». Avec l'intervention française, le statut privilégié des *ʿazib-s* Sherqâwa fut aboli (vers 1910) et ils furent soumis aux impôts, à la corvée et au contrôle du Makhzen comme le reste de la région. Ainsi, « une partie substantielle de la base économique des Sherqâwa et leur rôle d'intermédiaires politiques leur furent brusquement enlevés » ; leur rôle fut réduit à une stricte influence religieuse.

La deuxième partie de la section française du Bulletin (pp. 55-66) ainsi que la première partie de la section arabe (pp. 5-27) ont été consacrées au Colloque organisé par « l'Union des Ecrivains du Maghreb » (section de Rabat) et la « Société d'Histoire du Maroc » sur le thème « *Conscience historique au Maroc* » (4).

(3) De l'examen de la carte, il ressort que « la plupart des *ʿazib-s* étaient concentrés dans la Shāwya et complètement entourés par les tribus soumises au contrôle direct du Makhzen », contrairement à l'opinion admise selon laquelle la plupart de ces *ʿazibs* étaient en marge de ces régions.

(4) Ce colloque s'est déroulé dans le Grand Amphithéâtre de la Faculté des Lettres de Rabat les 25, 26 et 27 mai 1971. Le programme était comme suit :

25 mai — Discours d'ouverture de MM. Abbès Berrada et Saïd Nejjar.
— Communication de M. Mohammed Zniber sur « Conscience historique chez les historiens arabes ; fondements géographiques de l'histoire du Maroc musulman ».

26 mai — Communication de MM. Aït ben Ali Sghir, Mohamed Kably, Germain Ayache, sur le thème « Méthodologie et sources de l'histoire du Maroc ».

27 mai — Communications de MM. Allal el-Fassi, Jacques Cagne, Abdallah Laroui, sur « Conscience historique et colonialisme ».

N'ont été publiés dans le Bulletin que les textes des conférences qui ont été communiqués à la rédaction.

Sous le titre, « *Conscience historique au Maroc* » (pp. 61-66), Jacques Cagne souligne que, si par conscience historique, on entend « cette certitude d'appartenir à une communauté spécifique, distincte des autres communautés, et dont il est nécessaire de connaître l'évolution », cette conscience est, par conséquent, fonction de la connaissance même de l'histoire nationale.

Or, au Maroc, cette histoire (la période antéislamique comme la période qui suit la conquête arabe) est mal connue, très souvent « examinée à travers le prisme déformant de l'idéologie coloniale » (allant même parfois jusqu'à refuser aux Marocains toute dimension historique originale) et est, par suite, difficilement à même de développer cette conscience.

L'auteur fait néanmoins remarquer que le développement de la conscience historique des Marocains a été seulement entravé mais non arrêté : l'action nationaliste, en particulier, devait, par son exaltation du passé national et son adoption des principes du mouvement salafi, contribuer à faire découvrir ou raffermir aux Marocains leurs conscience historique ; de plus, de nombreuses études historiques d'une haute teneur scientifique sont de nature à forger et consolider cette conscience.

Mohammed Zniber, dans « *Conscience historique chez les historiens arabes* » (en arabe, pp. 11-16), souligne que la conscience historique est « cette capacité de saisir et de définir les différentes forces qui commandent la marche de l'histoire humaine », qu'elle est un concept éminemment moderne, et que les historiens arabes ont contribué, dans une certaine mesure, à l'élaboration de cette conscience.

En effet, les auteurs des « Histoires du Monde » tels Mas'ūdī, Dīnawarī (III^e^ s.) avaient déjà une vue globale du devenir humain ; cette conscience allait s'affiner, par la suite, chez Ibn Miskawayh, Ibn Ḥayyān al-Qurṭubī (V^e^ s.) et plus encore, à la suite des crises qu'a connues le monde musulman à partir du VII^e^ s. H. chez des historiens orientaux et maghrébins, comme Ibn al-Athīr, Ibn Kathīr... et surtout chez Ibn Ṭaqṭuqī, Ibn Khaldūn, Ibn al-Khaṭīb, al-Maqrīzī, Ibn Tagribardī...

Dans « *Le Maroc a encore besoin d'historiens* » (en arabe, pp. 17-24), Germain Ayache indique que les jeunes Marocains connaissent fort mal l'histoire de leur pays et que cette méconnaissance est liée, non pas à certaines anomalies des programmes ou des méthodes d'enseignement, mais à une insuffisance notoire de la matière historique relative aux différentes périodes de l'histoire marocaine.

Il souligne ensuite qu'ils doivent puiser, dans leur passé national, les éléments de leur authenticité et de leur fierté pour leur pays, considérées comme la source de leur attachement à celui-ci ; la réalisation de cet attachement reste largement tributaire d'une meilleure connaissance de l'histiire nationale et, par conséquent, d'un intérêt plus grand porté au domaine de la recherche historique.

Sous le titre « *A propos de la méthode d'enseignement de l'histoire du Maroc dans le Supérieur* » (en arabe, pp. 25-27), Mohamed Kably fait remarquer que la méthodologie historique doit occuper, dans l'enseignement supérieur, une place de choix ; le but à atteindre, consiste essentiellement à initier l'étudiant à l'étude des textes, à lui apprendre à poser les vrais problèmes et choisir les documents pertinents (heuristique), à développer en lui l'esprit de synthèse...

L'étudiant devra, souligne l'auteur, s'exercer à cette réflexion historique en étudiant, surtout, l'histoire de son pays. D'abord parce que celle-ci comporte un certain nombre d'interprétations appelant une révision soit totale, soit partielle, ainsi que des périodes entières dont l'étude reste à faire ; ensuite parce que l'étudiant aura l'occasion d'accomplir un travail fécond de comparaison entre des sources nationales et des sources étrangères ; enfin, parce que la documentation relative à l'histoire du Maroc et au Moyen Age en particulier, est riche et variée, l'analyse devant porter davantage sur des sources telles que les recueils de *nawāzil-s*, de *manākib-s*, les récits de voyages, les ouvrages biographiques...

Dans « *Umrān et Géographie* » (en arabe, pp. 67-73), Ali Oumlil nous rappelle qu'Ibn Khaldoun a fait ressortir que seules les régions tempérées (le monde méditerranéen plus exactement) son favorables au développement *d'al-ᶜUmrān* et que les habitants de ces régions « sont les seuls disponibles pour produire la civilisation et recevoir les messages divins ». Il souligne ensuite que les régions désertiques situées dans le monde tempéré et habitées par les nomades conservent, d'après l'auteur de la *Muqaddima*, un rôle fondamental consistant en leur « potentialité pour de grandes mobilisations historiques ».

Sous le titre « *Les grandes phases de l'histoire d'Oujda* » (en arabe, pp. 30-38), El Mostapha Moulay Rachid donne une vue d'ensemble de l'histoire de la ville d'Oujda, des origines à nos jours.

Dans « *Essai de Bibliographie historique sur Oujda et sa région* » (pp. 77-81), Mustapha Moulay Rachid présente les principaux travaux historiques concernant Oujda et sa région (chapitres traités : Généralités -

Préhistoire - Antiquité et Moyen Age - Période contemporaine - Economie et Société - Urbanisme - Beaux-Arts - Géographie physique - Cartographie).

Mme Geneviève Hariki donne, dans « *Bibliographie historique - Maroc-Espagne musulmane,* 1970-71 », pp. 83-93, les principales études concernant l'histoire du Maroc et de l'Espagne musulmane et parues aux années précitées (Sources et documents - Préhistoire - Histoire contemporaine - Histoire des civilisations - Histoire économique et sociale - Histoire locale - Linguistique - Littérature - Beaux-Arts).

Dans « *Excursion dans l'Oriental les* 10, 11, 12 *et* 13 *juin* 1971 », Mme André Civière présente un compte rendu de l'excursion organisée par la Société dans l'Oriental marocain.

Au cours de la journée du 11 juin, les participants devaient d'abord entendre un exposé de M. J. Cagne sur la bataille de *l'Isly* (qui avait opposé le 14 août 1844, Français et Marocains) et ce, à proximité même des lieux où celle-ci s'était déroulée. Auparavant, M. S. Nejjar devait faire un autre exposé sur deux autres engagements qui avaient opposé (en 1249-50 et 1271-72 ap. J.-C.) sur le même site, Mérinides et Abdelouadides. Les membres participants se rendirent par la suite au *Col de Taforalt* où subsiste un monument commémoratif de deux colonnes françaises dans les Beni-Snassen ; un commentaire devait être présenté par M. J. Cagne sur ces deux interventions françaises en territoire marocain, datant de 1859 et 1907. L'excursion se poursuivit par la visite de la *Grotte des Pigeons* (située près de la localité de Taforalt) sous la conduite de M. l'abbé J. Roche ; celui-ci devait démontrer que cette grotte constituait le gisement épipaléolithique le plus important du Maghreb.

Après la visite du village berbère *d'Aounoute* et celle effectuée aux *Gorges du Zegzel* (à l'occasion de laquelle, M. Baar, pédologue de l'OMVA de Berkane, devait présenter plusieurs explications sur la formation géologique de la région), la première journée de l'excursion devait être close par la visite du périmètre irrigué des *Trifa,* lequel fit l'objet d'un exposé de la part de M. Arafa, directeur de l'Office de mise en valeur agricole. La journée du 12 fut consacrée à la visite de la mine de charbon de *Jerada,* de l'oasis de *Sidi Yaḥyā,* ainsi que des monuments et du musée de la ville d'Oujda.

Au cours de la dernière journée, les participants se rendirent à Melilla, où sous la conduite de MM. Rodriguez et Moral, professeurs à Nador, ils visitèrent la citadelle (*Medina Sidonia*) et le musée.

II) *Revue « al-Baḥt al-ʿIlmī »* (en langue arabe. N° 22, IIe année, janvier-avril 1974.)

Sous le titre « *Les familles de la ville de Fès, à présent et dans le passé* », (pp. 105-123), M. Abdeslam Bensouda donne un aperçu sur son ouvrage, intitulé « *Izālat al-Iltibās ʿan Qabaʾil sukkān madīnat Fās* », consistant en une recension descriptive des familles qui ont habité Fès, depuis la date de sa fondation jusqu'à nos jours.

Dans son ouvrage, sont présentées, selon l'ordre alphabétique, des familles, arabes, berbères..., qui ont vécu à Fās, celles qui se sont éteintes, comme celles qui y vivent encore actuellement. Si une famille donnée compte dans ses rangs des personnalités marquantes, l'auteur l'indique, citant, quand cela est possible, les lieux de Fès auxquels le nom de cette famille est resté attaché...

En conclusion nous est présenté un choix de cent cinquante-huit familles faisant partie du groupe de la lettre *Alīf*.

Dans « *Origines des Marocains. La partie berbère : les généalogies berbères et leur valeur* » (pp. 124-145), M. At-Taqī al-ʿAlaoui, après avoir relevé dans la littérature généalogique, fort abondante du reste, le désaccord existant, sur un même cas, chez différents généalogistes, ainsi que la tendance chez maints groupements et individus berbères à se donner une origine arabe, rappelle que les Ṣanhāja (Ṣnāka) se divisent en deux groupes correspondant à deux genres de vie différents : les Ṣanhāja nomades et semi-nomades du Sud et les Ṣanhāja sédentaires du Nord.

Les Ṣanhāja du Sud se subdivisent eux-mêmes en deux sous-groupes : les Ṣanhāja des sables et les Ṣanhāja de l'Atlas et des oasis environnantes.

L'auteur retrace, par la suite, les phases marquantes de l'histoire des deux derniers ensembles, mettant l'accent sur leurs déplacements respectifs, précisant les lieux de leur installation provisoire ou définitive.

Dans « *La principauté de Nakur au milieu du* Ve/XIe *s.* », (pp. 146-152, 1 carte, 3e partie), M. Jacques Cagne, après avoir localisé les ports d'al-Kudiat al-Baïḍā', Kurt et Tamsāmān (situés entre le Cap des Trois Fourches et al-Hoceïma), souligne que la principauté ṣāliḥite de Nakūr étendait son autorité sur un territoire à la superficie importante, englobant toute la partie du littoral méditerranéen de l'oued Laou à Tarf Hurk (Cap des Trois Fourches). Centre politique, commercial et religieux, Nakūr évoluait dans l'orbite des Umayyades andalous. Son port al-Mizamma, à l'aboutissement de l'une des voies commerciales méridiennes Sijilmassa-Méditerranée, déployait une activité intense, principalement en direction d'al-Andalus.

Mohamed Hintich, dans « *La civilisation musulmane* » (pp. 154-168), rappelle que cette civilisation résulte de la symbiose des arabes et de peuples allogènes et qu'elle a pris sa physionomie propre et atteint son éclat surtout à l'époque ʿabbāside.

La Revue « *al-Baḥt al-ʿIlmī* », nos 22 et 23, IIe année, janvier-avril et mai-août 1974.

Sous le *même titre* (n° 23, pp. 136-146, à suivre), M. Bensouda donne une liste détaillée de cent soixante-treize familles appartenant au groupe de la lettre *al-Bā'* (ب).

Comme suite à son article précédent, M. Attaki Alaoui traite dans « *Origines des Marocains. La partie berbère : le rôle des confédérations atlasiques* » (n° 23, pp. 115-134, à suivre), de deux importantes confédérations ṣanhāja du sud marocain, les Aït ʿAṭṭā' et les Aït Yāfalmān, lesquelles s'étaient constituées respectivement vers le milieu du XVIe et la fin du XVIIe s. ap. J.-C. Il indique les noms de toutes les tribus composant ces deux confédérations, leur répartition géographique précise, leurs genres de vie, les émigrations de certaines d'entre elles, ainsi que quelques faits saillants de leur histoire...

Poursuivant son étude sur la côte septentrionale du Maroc au Ve/XIe s., M. Jacques Cagne signale dans « *La région de Mélilla au milieu du* Ve/XIe *s.* » (n° 23, pp. 148-150, traduit du français par Saïd Nejjar), l'importance stratégique et économique de Mélilla au temps du Ḥammūdite Muḥammad ibn Idrīs. Les activités portuaires de Mélilla (cette ville constituait l'aboutissement du grand axe commercial nord-sud qui reliait Sijilmāssa à la Méditerranée, en passant par aṣ-Ṣdūr, Garsīf, Jrāwa et Qulūʿ Jāra) devaient intéresser, outre les produits sahariens, différents produits locaux : fer des Banū Saʿīd, plus particulièrement.

Sous le titre « *al-Buwāshriyya et la résistance au colonialisme français dans les tribus Zaërs* (n° 23, pp. 104-113), M. Muḥammad Taoudi Bensouda note que le terme « Buwāshriyya » désigne quatre frères : al-ʿArbī, ʿabd al-Qādir, al-Ḥabashī et al-Bashīr, fils d'al-Bashīr al-Mubārakī, de la descendance du ṣāliḥ sīdī Maḥammad ibn Mubārak. Ils exerçaient une influence notoire sur les tribus Zaërs. Leur zaouïa, qui fut construite à Maghshūsh, vers 1311 H., devait jouer un rôle considérable dans la lutte contre l'occupation française. La résistance des Zaërs fut, en effet, d'une grande âpreté et il fallut de nombreux engagements militaires (ils eurent

lieu à la veille du Protectorat et furent tous dirigés par ʿabd al-Qādir ibn al-Bashīr), pour pouvoir la briser. Avant de connaître un long exil à Azemmour, les « Bawāshriyya » avaient rejoint Khénifra où ils continuèrent la lutte aux côtés de Mūḥ ou Ḥamm az-Zayyānī.

Saïd NEJJAR

Les Mélanges de la Casa Velasquez

Tome VIII (1972).

G. BEAUJOUAN. — *Manuscrits médicaux du moyen-âge conservés en Espagne* (pp. 161-221).

L'auteur met à la disposition du public une documentation qui est le fruit de vingt années de recherches et de prospection systématique de tous les manuscrits conservés en Espagne. On y trouve plusieurs versions médiévales d'œuvres grecques et arabes. Intéressant sur le plan de l'histoire des sciences en général et de la médecine humaine ou animale en particulier, l'article peut servir à mieux évaluer les modalités de l'influence arabe, dont la permanence dans la médecine des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, n'exclut pas un certain affaiblissement. Précieux par son Index alphabétique, ses Tables méthodiques et sa Bibliographie concernant la médecine médiévale et les recherches qu'elle a inspirées, il est, autant qu'un nécessaire instrument de travail, une somme concentrée des connaissances dans un domaine privilégié où la science arabo-musulmane a toujours été bien représentée.

D. URVOY. — *Une étude sociologique des mouvements religieux dans l'Espagne musulmane de la chute du Califat au milieu du* XIII^e^ *siècle* (pp. 223-293).

Dans cet article qui se présente comme une étude des mouvements religieux dans al-Andalus et, à un degré moindre, au Maġrib, l'auteur propose en fait une lecture du total devenir de l'Espagne musulmane, lecture nouvelle propre à donner une réponse à l'angoissante question du pourquoi de son issue malheureuse pour l'Islam. C'est, semble-t-il, pour trouver la solution d'un vaste problème, toujours posé en fin de compte, que M. Urvoy propose une méthode d'analyse qui est neuve. Cette nouveauté, nouveauté des résultats autant que de la méthode, ne manquera pas de soulever de nouveaux problèmes, et il serait surprenant qu'elle ne suscite pas la contestation.

M. Urvoy s'attache à montrer que la notion de « personnalité de base », concept opératoire dont l'efficacité a été illustrée sur le plan de l'étude de la pensée islamique par M. Arkoun, ne satisfait pas aux nécessités de l'analyse en ce qui concerne la pensée religieuse. Par ailleurs, s'il accepte de reprendre les termes de la thèse de M. Dufourq suivant laquelle, si l'Espagne musulmane est devenue chrétienne, et non le Maġrib, ce fut parce que les hommes ont forgé une histoire qui aurait pu à tout instant s'orienter autrement, c'est bien pour la miner dans ses fondements. Ainsi, par l'emploi d'une méthode purement sociologique, opposée à la méthode psycho-sociologique de D. Arkoun, l'auteur reprend la problématique de M. Dufourq, pour la résoudre d'une façon opposée à celle de son auteur. Ajoutons que M. Urvoy congédie ouvertement les perspectives des islamologues espagnols, attachés seulement à la description historique et purement événementielle.

Mais l'article ne comporte pas qu'esprit de négation. Il entend prouver que al-Andalus et le Maġrib, s'ils ont adhéré au même degré à l'Islam, ne l'ont pas fait de la même façon, qu'un besoin d'appui a été ressenti dans le premier plus fortement que dans le second, et que l'Islam a été moins menacé par la force croissante des états chrétiens que celle-ci ne s'explique par la propre faiblesse de l'Islam. Cela suppose une révision des concepts traditionnels de force et de puissance, sur le double plan militaire et religieux... L'Islam andalou a acquis une spécificité par son développement propre et même son échec propre, et l'Espagne musulmane qui a réussi à avoir une civilisation originale dans certains domaines ne l'a pas eue dans le domaine de la pensée religieuse. L'échec de Ibn Ḥazm est symptômatique et la superposition du mysticisme au juridisme n'est que la manifestation d'un état de crise. L'attachement passionné à l'orthodoxie mālikite, empêcha la rénovation de l'extérieur (zāhirisme, falsafa, un certain bāṭinisme), et de l'intérieur (renouvellement de l'étude du ḥadīth, étude des Uṣūl al fiqh, aš^{c}arisme). Pour que l'Espagne musulmane soit devenue chrétienne, il fallait qu'en un sens elle ait voulu le devenir, ou plutôt devenir non musulmane, c'est-à-dire « qu'elle ait eu peur d'être musulmane », le cas du Maġrib étant très différent car l'Islam s'y est incarné de tout autre façon... Une thèse aussi paradoxale au sens étymologique du terme appellera nécessairement des réserves. Sur le seul point de notre compétence, nous estimons que l'argumentation fondée sur le témoignage morisque, celui du grenadin Alfonso del Castillo en particulier, n'est pas pertinente, car l'époque est tardive et la condition morisque très spéciale. Néanmoins, la réflexion se voit stimulée et les habitudes de pensée positivement contrariées.

Sur le plan de la méthode, les sources sont indiquées avec précision, le Kitāb al Ṣila de Ibn Baškuwal et la Takmila al Ṣila de Ibn al-Abbar, pour l'essentiel. Le choix du corpus (une sélection d'environ trois cents biographies) exclut les personnages qui ne se sont signalés que par la seule étendue de leur savoir. L'activité intellectuelle des personnages connus par leurs ouvrages, leurs polémiques ou leurs disciples est l'unique critère de la sélection, et la problématique de l'établissement du corpus est particulièrement bien exposée. Une longue analyse de la situation intellectuelle et religieuse à la chute du Califat (422/1031), où est contestée la notion du conservatisme « délibéré » d'al-Andalus en matière religieuse, montre que la prédominance des fuqahā' répond à une nécessité de l'heure, le légalisme se révélant comme le moyen le plus aisé de l'interprétation, et le juridisme étant bien autre chose que la manifestation d'une idéologie de caste, celle des fuqahā'. Entre ces derniers et les gouvernants qui manifestent une activité religieuse et intellectuelle, se situe un groupe d'individus qui vivent de l'opposition des précédents mais peuvent aussi avoir à souffrir de leur entente. Distinguant idéologie de combat (cas du šī'isme) et idéologie d'intégration (cas des mu'tazilites et des masarrīs), M. Urvoy fait une parenthèse pour certains bāṭinis, et étudie un mouvement dont le représentant le plus connu est Bāqī b. Maḫlad... Une esquisse géographique résultant de ce travail sur biographies conduit à une étude comparative et nuancée de la vie spirituelle dans les diverses régions : Marche supérieure, Marche moyenne, Marche inférieure, etc., et dans les villes, Tolède, Saragosse, Cordoue, Séville, etc. Elle s'achève par une nouvelle interprétation des voyages et du Ḥağğ dans le monde islamique.

La méthode suivie pour déterminer les principales phases et formes de structuration des mouvements religieux repose sur l'établissement de schémas (cinq schémas, aux pages 262, 265, 270, 272 et 279) qui tendent à éviter par leur graphisme tout risque de psychologisme. Ils reconstituent les petits groupes et les types de relation qui s'y manifestent, et donnent lieu à des commentaires, partie la plus substantielle de l'article dont le but sera de permettre la reconstitution d'un schéma global d'évolution de l'Islam andalou, et, par comparaison, maghrébin. Il est inutile de citer les personnages mis en cause dans cette partie, car tous les grands noms de Yūnūs b. al Ṣaffār et al-Ṭalamankī à Ibn Sab'īn et Ibn al-'Arabī figurent dans les schémas et les leçons qu'ils suscitent.

En définitive, voilà une lecture originale du devenir de l'Islam en Occident, qui invite, sinon à une contradiction non partiellement imméritée, à l'exigence réflexive et à l'effort de renouveau méthodologique.

Bernard LOUPIAS